



AGIR CHAQUE JOUR DANS
L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS
ET DE LA SOCIÉTÉ

**AMENDEMENT A03 AU
DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2020
30 juin 2021**

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre 2021 et le premier semestre 2021 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2020 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.



Le présent amendement A03 au document d'enregistrement universel a été déposé 11 août 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

SOMMAIRE

Avertissement	2
Normes applicables et comparabilité	2
1. COMMUNIQUE DE PRESSE T2 et S1 2021	6
Groupe Crédit Agricole	8
Crédit Agricole S.A.	16
Solidité financière	36
Liquidité et Refinancement	40
Environnement économique et financier	43
2. SUPPORTS VISUELS DE PRESENTATION DES RESULTATS	59
3. SUPPORTS VISUELS - ANNEXES	90
4. SOLIDITE FINANCIERE	119
5. LIQUIDITE ET REFINANCEMENT	126
6. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	132
7. AUTRES INFORMATIONS RECENTES	133
Communiqué de presse	133
Articles d'association	135
8. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES ACTIONNAIRES	154
9. FACTEURS DE RISQUES	155
10. GESTION DES RISQUES	185
Risques de crédit	185
Risques de marché	192
Gestion du bilan	194
Risques Opérationnels	198
Risques juridiques	200
Risques de non-conformité	207

11. EXTRAIT D'INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3	208
12. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS	212
13. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2021	232
Cadre général	235
Etats financiers consolidés	236
Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés	244
14. RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CREDIT AGRICOLE S.A.	376

RESULTATS EN FORTE HAUSSE DANS TOUS LES METIERS

DONNÉES PUBLIÉES ET SOUS-JACENTES GCA ET CREDIT AGRICOLE S.A. T2-2021
Activité commerciale dynamique, forte hausse du résultat, rentabilité élevée

	GROUPE CRÉDIT AGRICOLE		CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
	Publié	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Revenus	9 304 m€ +14,9% T2/T2	9 295 m€ +8,9% T2/T2	5 819 m€ +18,8% T2/T2	5 829 m€ +12,4% T2/T2
Charges hors FRU	- 5 536 m€ +9,9% T2/T2	- 5 504 m€ +9,4% T2/T2	- 3 253 m€ +9,2% T2/T2	- 3 221 m€ +8,3% T2/T2
Résultat Brut d'Exploitation	3 756 m€ +27,2% T2/T2	3 779 m€ +11,2% T2/T2	2 554 m€ +39,0% T2/T2	2 596 m€ +21,9% T2/T2
Coût du risque	-470 m€ -61,1% T2/T2	-445 m€ -63,1% T2/T2	- 279 m€ -66,8% T2/T2	-254 m€ -72,0% T2/T2
RNPG	2 770 m€ +86,8% T2/T2	2 367 m€ +32,6% T2/T2	1 968 m€ x2,1 T2/T2	1 615 m€ +46,0% T2/T2
Coex (hors FRU)	59,5% -2,7 pp T2/T2	59,2% +0,3 pp T2/T2	55,9% -5,0 pp T2/T2	55,3% -2,1 pp T2/T2

RESULTAT PUBLIE Crédit Agricole S.A. T2 2021 au plus haut depuis 2007

Résultat publié x2,1 T2/T2 incluant +353 m€ de spécifiques (dont+925 m€ badwill brut Creval)

RESULTAT SOUS-JACENT

Résultat sous-jacent en forte hausse : +46,0% T2/T2 à 1 615m€ ; +30% vs niveau pré-crise

Résultat brut d'exploitation: +21,9% T2/T2 : hausse des revenus liée à une activité soutenue et à un effet marché favorable, hausse des charges liée à la reprise et à un effet périmètre (+3,6% T2-21/T2-19 hors effet périmètre)

Coût du risque sur encours 41 pb (4 trimestres glissants), taux de couverture en hausse

RENTABILITE DANS LA DUREE

Effet ciseaux positif, amélioration du coefficient d'exploitation 55,3% (-2,1 pp T2/T2);

ROTE sous-jacent S1-21 à 13,6%¹, supérieur de 2,6 pp depuis 5 ans à la moyenne de 10 grandes banques européennes

Potentiel de croissance organique sans cesse renouvelé (équipement assurances en hausse)

Position de capital très confortable au niveau du Groupe

	GROUPE CRÉDIT AGRICOLE		CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
CET1 phasé	17,3%	stable juin/mars	12,6%	-0,1 juin/mars
	+8,4 pp au-dessus du SREP		+4,7 pp au-dessus du SREP	
	Dans le scénario adverse des stress tests EBA, CET1 au meilleur niveau des G-SIB européennes		Demande faite à la BCE sur un second share buy-back pouvant aller jusqu'à 500 m€ au T4-21	

¹ ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

Engagement fort dans tous les métiers pour une économie bas carbone et pour l'inclusion des jeunes

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Adhésion aux initiatives « Net Zero » (Net Zero Banking Alliance)

Annonce d'un plan jeunes de 25 m€

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

1^{er} financeur des énergies renouvelables en France

1^{er} en Europe de l'investissement responsable

FAITS MARQUANTS Poursuite des initiatives de développement en Europe

- **Crédit Agricole Italia** : après le plein succès de l'offre publique d'achat sur CreVal, première consolidation au T2-21 (+98 m PNB, +65 m€ charges, +7 m résultat).
 - **Badwill brut de +925m€** ce trimestre, imputation d'une première estimation, avant « *Purchase price allocation* » définitive avant fin 2021, de provisions incluant des revalorisations de portefeuilles de crédit, de -547 m€

 - **Amundi** : signature d'un contrat cadre en vue de l'acquisition de Lyxor, en avance sur le calendrier, finalisation prévue fin 2021

 - **Montée en puissance d'Amundi Technology**
-

Dominique Lefebvre,

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

« Avec le projet sociétal du Groupe, le Crédit Agricole veut rendre possible un nouveau modèle de croissance, respectueux de l'environnement et porteur de progrès pour tous »

Philippe Brassac,

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

« Sans surprise, les résultats sont excellents ce trimestre, au plus haut niveau historique. Fort de ses différences fondamentales, le Groupe est en première ligne pour relever les grands défis de la société. »

Groupe Crédit Agricole

Activité du Groupe

La stratégie d'accompagnement et de soutien à l'économie des pouvoirs publics permet le rebond de l'activité des clients, malgré l'incertitude sur le rythme de sortie de crise et de normalisation de l'économie. En effet, les indicateurs économiques reflètent le retour au niveau pré-crise de l'activité clients après chaque levée des contraintes. Ainsi, le montant des paiements des porteurs du Groupe (Caisses régionales et LCL) est en forte progression (+15,5% entre fin mars 2021 et fin juin 2021) et est supérieur au niveau de 2019 (+10,5% par rapport à fin juin 2019). La progression du PMI manufacturier (+7,9 points en France depuis fin décembre 2020) et de l'opinion des ménages et des chefs d'entreprises (+21,9 points d'amélioration du climat des affaires depuis fin décembre 2020) reflètent également cette reprise de l'activité économique.

Dans ce contexte, l'activité commerciale du Groupe a été dynamique dans les métiers du Groupe. La conquête brute est très forte. Au premier semestre 2021, le Groupe enregistre +906 000 nouveaux clients en banque de proximité, dont 828 000 clients en France (647 000 clients dans les Caisses régionales) et 77 000 clients en Italie, et le fonds de commerce continue de progresser (+163 000 clients). Au deuxième trimestre 2021, le Groupe a conquis +436 000 nouveaux clients en banque de proximité, dont 398 000 clients en France (308 000 clients dans les Caisses régionales) et 38 000 clients en Italie, et le fonds de commerce progresse également (+87 000 clients). La production a par ailleurs retrouvé le niveau pré-crise, avec notamment une hausse de 15,0% des réalisations de crédit dans les Caisses régionales et chez LCL par rapport au niveau pré-crise, et un retour des réalisations de crédit à la consommation et des affaires nouvelles en assurances dommages au niveau pré-crise.

Chacun des métiers du Groupe affiche ainsi un très bon niveau d'activité (Cf. Infra).

De plus, les parts de marchés du Groupe Crédit Agricole ont progressé depuis la publication du Projet de Groupe et du PMT 2022. Ainsi, les parts de marché pour les crédits aux ménages, la prévoyance individuel, l'assurance emprunteur, l'assurance vie et l'assurance dommage ont gagné environ un point de pourcentage et atteignent respectivement 29%², 21%³, 16%⁴, 15%⁵ et 7%⁶. Le potentiel de croissance organique est sans cesse renouvelé grâce à la force du modèle de développement du Groupe. Dans ce contexte, les taux d'équipement⁷ des Caisses régionales, de LCL et de CA Italia progressent sensiblement depuis fin 2019 (respectivement +1,7 point de pourcentage, +1,2 point de pourcentage et +3,0 point de pourcentage) et depuis fin 2018 (respectivement +6,2 point de pourcentage, +2,5 point de pourcentage et +4,7 point de pourcentage) pour s'établir au 30 juin 2020 à respectivement 42,4%, 26,2% et 18,4%.

Par ailleurs, en France, l'exposition brute du Groupe sur les Prêts Garantis par l'Etat français s'établit à 23,8 milliards d'euros au 30 juin 2021 en France, répartie à 64% chez les Caisses régionales, 28% chez LCL et 8% chez CACIB. Elle correspond à 2,9 milliards d'euros net des garanties de l'Etat français⁸. En Italie, l'exposition brute du Groupe sur les PGE s'établit à 4,8 milliards d'euros, soit 0,6 milliards d'euros net des garanties d'Etat. La part des expositions brutes des prêts garantis Etat classée en stage 3 en France et en Italie reste très limitée, à 2,5%. En termes de moratoires, le Groupe dispose en France de 84 000 pauses toujours actives, correspondant à 0,5 milliard d'euros d'échéances reportées, réparties à 88% chez les Caisses régionales et 12% chez LCL. Ces pauses correspondent à 8,5 milliards d'euros de capital restant dû. La qualité des moratoires se confirme : moins de 1,5% des moratoires EBA-compliant des Caisses régionales et LCL sont classés en stage 3 et plus de 98% des moratoires échues accordées par les Caisses régionales et par LCL ont repris leurs

² Fin 2020, étude Crédit Agricole S.A. – France – PDM crédits aux ménages LCL et Caisses régionales

³ Fin 2019, périmètre : cotisations annuelles Temporaire décès + Garantie obsèques + Dépendance

⁴ Fin 2019, cotisations annuelles perçues par Crédit Agricole Assurances originées par les Caisses régionales et LCL (part de marché totale du Groupe de 25% incluant 9% assurés par CNP)

⁵ Fin 2020, périmètre : Predica, encours

⁶ Fin 2019, activités Dommages de Pacifica & La Médicale de France, cotisations annuelles. Taille du marché : Argus de l'Assurance

⁷ Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

⁸ Le montant d'exposition brute ne comprend pas 0,4 milliard d'euros de PGE accordé par CACIB et bénéficiant d'une garantie d'un état autre que la France et l'Italie.

paiements⁹. En Italie, il reste 8 000 pauses toujours actives correspondant à 0,3 milliard d'euros d'échéances reportées. Les moratoires non échus de CA Italia correspondent à 1,4 milliard d'euros de capital restant dû, les moratoires échus de CA Italia correspondent à 8,3 milliards d'euros de capital restant dû sur lequel la part non performante est de 1,4%.

Résultats du Groupe

Au deuxième trimestre 2021, le résultat net part du Groupe publié du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 270 millions d'euros**, contre 1 483 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, soit une croissance très forte de +86,8%. Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont eu un **effet net positif de 403 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe**.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre comprennent les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la provision Epargne logement pour +18 millions d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutent les éléments suivants. Suite à l'acquisition de Creval par Crédit Agricole Italia, Creval est consolidé pour la première fois depuis le 30 avril. Sont inclus dans les éléments spécifiques l'enregistrement d'un badwill brut de +925 millions d'euros, sur lequel est imputée une première estimation, avant la « Purchase price allocation » définitif prévue d'ici la fin de l'année 2021, de provisions de -547 millions d'euros, incluant environ -300 millions d'euros liés à la revalorisation des risques sur les portefeuilles de crédit, environ -70 millions d'euros liés aux dossiers contentieux et litiges, environ -30 millions d'euros liés au coût de refinancement, et environ -100 millions d'euros liés aux revalorisations des portefeuilles immobilier et de titres, hors DTA. Ce badwill net provisoire de +378 millions d'euros, à 100% sur Crédit Agricole, se traduit en résultat net part du Groupe par un impact de +321 millions d'euros. Sont aussi classés en spécifiques des frais d'acquisition de Creval (impact de -9 millions d'euros sur le résultat net part du groupe) ainsi qu'un provisionnement complémentaire des encours sains des créances Creval (impact de -21 millions d'euros en résultat net part du groupe). Par ailleurs, sont enregistrés ce trimestre en éléments spécifiques des gains « Affrancamento » liés à des dispositions fiscales exceptionnelles en Italie pour la revalorisation extra-comptable des écarts d'acquisition et leur amortissement pour +116 millions d'euros en résultat net part du groupe dans les pôles BPI, dont le gain est enregistré en impôt pour +38 millions d'euros avec un impact en résultat net part du Groupe de +32 millions d'euros, GEA, dont le gain est enregistré en impôt pour +114 millions d'euros avec un impact en résultat net part du Groupe de +80 millions d'euros, et SFS, dont le gain est enregistré en mise en équivalence pour +5 millions d'euros avec un impact en résultat net part du Groupe du même montant. Les coûts de transformation liés au projet Réseau LCL Nouvelle Génération, nouveau regroupement d'agences chez LCL pour -13 millions d'euros en charges et -9 millions d'euros en Résultat net part du Groupe, et au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution Caceis pour -16 millions d'euros en charges et -8 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ainsi que les résultats sur les activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de cession pour +7 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Au deuxième trimestre 2020, les éléments spécifiques avaient eu un effet net négatif de -302 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe, dont l'impact du DVA pour -5 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -51 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour -53 millions d'euros, les coûts d'intégration / acquisition de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros, l'impact du soutien mutualiste lié au Covid-19 pour -163 millions d'euros en résultat net part du groupe des pôles GEA et BPF, et le résultat d'une soulte liée à la gestion actif passif du groupe pour -28 millions d'euros en résultat net part du groupe du pole AHM.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**¹⁰ du Groupe Crédit Agricole atteint **2 367 millions d'euros**, en forte hausse de +32,6% par rapport au deuxième trimestre 2020. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent, enregistre à lui seul une forte croissance de +11,2% par rapport au

⁹ 98% sur les moratoires échus Retail et Corporate de CACF

¹⁰ Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

deuxième trimestre 2020 et s'établit à 3 779 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. Ceci, en tenant compte de la contribution au fonds de résolution unique (FRU) dont la contribution au deuxième trimestre 2021 s'élève à -12 millions d'euros, soit une forte diminution de -89,0% par rapport au deuxième trimestre 2020 dont le FRU s'élevait à -107 millions d'euros. Mais, en vision semestrielle, la variation de la contribution au fonds de résolution unique est de +18,2% avec -664 millions d'euros au premier semestre 2021 contre -562 millions d'euros au premier semestre 2020.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T2-2021 et au T2-2020

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous- jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous- jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous- jacent
Produit net bancaire	9 304	9	9 295	8 096	(441)	8 536	+14,9%	+8,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 536)	(32)	(5 504)	(5 036)	(5)	(5 031)	+9,9%	+9,4%
FRU	(12)	-	(12)	(107)	-	(107)	(89,0%)	(89,0%)
Résultat brut d'exploitation	3 756	(23)	3 779	2 953	(445)	3 398	+27,2%	+11,2%
Coût du risque de crédit	(470)	(25)	(445)	(1 208)	-	(1 208)	(61,1%)	(63,1%)
Sociétés mises en équivalence	98	5	93	78	-	78	+26,7%	+20,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(35)	(16)	(19)	78	-	78	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	379	378	2	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat avant impôt	3 728	318	3 409	1 898	(445)	2 343	+96,4%	+45,5%
Impôt	(681)	164	(844)	(308)	142	(450)	x 2,2	+87,8%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	11	10	1	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net	3 058	492	2 566	1 590	(303)	1 893	+92,3%	+35,5%
Intérêts minoritaires	(287)	(89)	(199)	(107)	1	(108)	x 2,7	+83,4%
Résultat net part du Groupe	2 770	403	2 367	1 483	(302)	1 785	+86,8%	+32,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,5%		59,2%	62,2%		58,9%	-2,7 pp	+0,3 pp

Au deuxième trimestre 2021, le **produit net bancaire sous-jacent** est en hausse de +8,9%, et de 7,7% à périmètre constant¹¹, par rapport au deuxième trimestre 2020, à 9 295 millions d'euros, grâce à une activité soutenue dans tous les métiers et à un effet marché favorable. Le pôle Gestion d'épargne et Assurance affiche un très bon niveau de croissance de ses revenus +17,5% (+263 millions d'euros), grâce à une activité dynamique mais aussi grâce au niveau des marchés qui continuent à bien se porter au deuxième trimestre 2021. Les revenus du pôle Grande Clientèle sont en retrait de -11,8% (-210 millions d'euros) avec une normalisation des revenus en banque de marché dans un contexte de faible volatilité, et une reprise sur les financements structurés et l'activité « international trade and transaction banking ». Pour les Banques de proximité en France, les Caisses régionales enregistrent une hausse des revenus, de +4,1%, soit +137 millions d'euros, par rapport au deuxième trimestre 2020, LCL enregistre une hausse de +8,2% des revenus ce trimestre. Les Services Financiers Spécialisés affichent une reprise dynamique de la production commerciale, le produit net bancaire sous-jacent augmente 8,4% : CA-CF enregistre des revenus en hausse de +5,7% au deuxième trimestre 2021, avec une forte progression de la production commerciale, revenue au niveau du T2-19¹², portée par tous les segments ; CAL&F enregistre une forte croissance de ses revenus de +19,4%, bénéficiant d'un très bon niveau d'activité dépassant les niveaux de 2019. CA Italia enregistre une forte croissance de ses revenus ce trimestre (+35,3% et 12,3% hors effet périmètre Creval¹³), grâce à un fort dynamisme des commissions sur l'épargne gérée et les assurances ; les Banques de Proximité à l'International hors Italie enregistrent une hausse plus modérée de leurs revenus de +0,8% (+2 millions d'euros), grâce à un effet volume, la progression de la marge nette d'intérêts et des commissions, et en comparaison à un deuxième trimestre 2020 dont le PNB était impacté par la baisse des taux directeurs en Egypte, Pologne et Ukraine.

Les **charges d'exploitation sous-jacentes hors fonds de résolution unique (FRU)** sont en hausse de +9,4% au deuxième trimestre 2021 par rapport au deuxième trimestre 2020, pour s'établir à 5 504 millions d'euros.

¹¹ Effets périmètre T2-21/T2-20 +102 m€ et S1-21/S1-20 +89 m€ : Creval, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita

¹² La production de crédit à la consommation du T2-21 représente 97% de la production du T2-19

¹³ Hors effet périmètre lié à la 1ère consolidation de Creval au T2-21

Tous les pôles affichent une hausse des charges liée à la reprise de l'activité, aux rémunérations variables, et à un effet périmètre¹⁴. Le pôle Banques de proximité affiche une hausse de +9,4% à 3 287 millions d'euros, expliquée notamment par la hausse de l'intéressement et de la participation. Les Services financiers spécialisés affichent une hausse de +5,9% (+18 millions d'euros) en comparaison à un deuxième trimestre 2020 qui était un point bas¹⁵. Les charges augmentent de façon modérée sur la période dans le pôle Grandes clientèles à hauteur de +5,7% (+49 millions d'euros) en lien avec la hausse du provisionnement des rémunérations variables dans la BFI et des projets de développement chez CACEIS ; et dans le pôle Gestion de l'épargne et Assurances à hauteur de 12,6% (+84 millions d'euros), lié aux rémunérations variables en lien avec l'activité et à l'effet périmètre lié à l'intégration de Sabadell AM et à la création de Amundi BOC et Fund Channel (+15 millions d'euros).

Au global, le Groupe affiche une stabilité du **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** à +0,3 point de pourcentage, celui-ci s'établissant à 59,2% sur le deuxième trimestre 2021. La contribution au Fonds de résolution unique atteint 12 millions d'euros ce trimestre, en baisse de -89,0% par rapport au deuxième trimestre 2020.

Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** affiche donc une hausse de +11,2% à 3 779 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2020.

Le **coût du risque de crédit** est en forte baisse, à -445 millions d'euros (dont -234 millions d'euros de coût du risque sur encours sains (niveau 1 et 2), et -172 millions d'euros de coût du risque de niveau 3) contre -1208 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, et -537 millions d'euros au premier trimestre 2021, soit une baisse de -63% par rapport au deuxième trimestre 2020, et de -17% par rapport au premier trimestre 2021. Parmi les facteurs constituant la variation, le provisionnement pour risques avérés (niveau 3) diminue de 78% par rapport au deuxième trimestre 2020, et atteint un niveau historiquement bas à -172 millions d'euros reflétant l'efficacité des mesures de soutien à l'économie. La baisse du coût du risque est particulièrement marquée ce trimestre pour la Banque de financement, en reprise nette de +35 millions d'euros contre une dotation de -312 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. La baisse du coût du risque est également notable pour LCL (-62,9% par rapport au deuxième trimestre 2020), pour CACF (-45,6% par rapport au deuxième trimestre 2020), pour CA Italia (-46,1% par rapport au deuxième trimestre 2020) et pour les Caisses Régionales (-37,5% par rapport au deuxième trimestre 2020). La qualité des actifs est bonne : le taux de créances douteuses est stable à 2,3% à fin juin 2021 par rapport au niveau de fin mars 2021, et le taux de couverture¹⁶, élevé, à 85,5%, se renforce encore ce trimestre (+1,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2021), notamment suite à l'intégration du portefeuille de Creval très bien couvert. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (47% des encours bruts au niveau du Groupe) et entreprises (32% des encours bruts au niveau de Groupe). Le stock de provisions atteint 20,3 milliards d'euros à fin juin 2021, dont 35% portent sur les encours sains (niveau 1 & 2). Le stock de provisions est en hausse de +0,6 milliard d'euros par rapport à mars 2021. Le contexte et les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte, en intégrant les effets attendus des mesures de soutien. Les niveaux de provisionnement ont été en effet déterminés en tenant compte de **plusieurs scénarios économiques pondérés**, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et compléments spécifiques sur des clients de secteurs sensibles. Plusieurs scénarios économiques pondérés ont été utilisés pour définir le provisionnement des encours sains. Ils ont été mis à jour depuis la publication du document d'enregistrement universel de 2020, et incluent un scénario plus favorable (PIB à +5,9% en France en 2021, +5,3% en 2022) et un scénario moins favorable (PIB à +2,7% en France en 2021 et +3,3% en 2022).

¹⁴ Effets périmètre T2-21/T2-20 +51 m€ et S1-21/S1-20 +33 m€ : Creval, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil, Miami, CAA Via Vita et Bankoa

¹⁵ Normalisation du niveau des charges après un T2-20 marqué par la crise (+2% versus moyenne des charges trimestrielles en 2019 de CACF hors CACF NL)

¹⁶ Taux de provisionnement calculé avec en dénominateur les encours en "stage 3", et au numérateur la somme des provisions enregistrées en "stages" 1, 2 et 3

Le **coût du risque sur encours**¹⁷ sur quatre trimestres glissants atteint **25 points de base**. Il atteint 18 points de base en vision trimestrielle annualisée¹⁸. Le coût du risque sur les niveaux 1 & 2 s'élève à -234 millions d'euros, contre -424 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 et -147 millions d'euros au premier trimestre 2021. Le coût du risque de niveau 3 s'élève à -172 millions d'euros (contre -785 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 et -371 millions d'euros au premier trimestre 2021).

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 3 409 millions d'euros**, en hausse de +45,5% par rapport au deuxième trimestre 2020. Outre les variations explicitées ci-dessus, le résultat avant impôt sous-jacent intègre la contribution des sociétés mises en équivalence pour 93 millions d'euros (en hausse de +20,2%) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint -19 millions ce trimestre contre +78 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. La **charge d'impôt sous-jacente est en hausse de +87,8%** sur la période. Le taux d'impôt sous-jacent ressort à 25,5% en forte hausse par rapport au deuxième trimestre 2020 (19,8%). Au demeurant, le taux d'impôt est toujours peu représentatif en vision trimestrielle. Le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en hausse de +35,5% pour s'établir à 2 566 millions d'euros. Les intérêts minoritaires augmentent de +83,4%, notamment du fait d'un changement en Assurances dans les modalités de comptabilisation des coupons des émissions de dettes subordonnées (RT1), sans impact sur le bénéfice net par action. Enfin, le résultat net part du Groupe sous-jacent, à 2 367 millions d'euros ressort en hausse significative par rapport au deuxième trimestre 2020 (+32,6%).

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au S1-2021 et au S1-2020								
En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	18 353	(25)	18 378	16 462	(452)	16 914	+11,5%	+8,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(11 041)	(36)	(11 005)	(10 584)	(75)	(10 509)	+4,3%	+4,7%
FRU	(479)	185	(664)	(562)	-	(562)	(14,7%)	+18,2%
Résultat brut d'exploitation	6 834	125	6 709	5 316	(527)	5 843	+28,5%	+14,8%
Coût du risque de crédit	(1 007)	(25)	(982)	(2 137)	-	(2 137)	(52,9%)	(54,1%)
Sociétés mises en équivalence	192	5	187	168	-	168	+14,3%	+11,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	(23)	(16)	(7)	84	-	84	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	379	378	2	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat avant impôt	6 376	466	5 909	3 428	(527)	3 955	+86,0%	+49,4%
Impôt	(1 401)	174	(1 576)	(789)	148	(937)	+77,7%	+68,1%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	5	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat net	4 979	645	4 334	2 638	(379)	3 017	+88,7%	+43,6%
Intérêts minoritaires	(455)	(88)	(367)	(248)	3	(251)	+83,8%	+46,5%
Résultat net part du Groupe	4 524	557	3 967	2 391	(376)	2 767	+89,2%	+43,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,2%		59,9%	64,3%		62,1%	-4,1 pp	-2,3 pp

Sur l'ensemble du premier semestre 2021, le résultat net part du Groupe publié est de 4 524 millions d'euros, contre 2 391 millions d'euros au premier semestre 2020, soit une hausse de +89,2%.

Les **éléments spécifiques pour le premier semestre 2021** ont eu un effet positif de **+557 millions d'euros** sur le résultat net part du Groupe publié. S'ajoutant aux éléments du deuxième trimestre déjà mentionnés *supra*, les éléments du premier trimestre 2021 avaient eu un impact positif de +154 millions d'euros et correspondaient également aux éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour +6 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour -5 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -25 millions d'euros ainsi que le trop versé des contributions au titre du FRU sur les exercices à 2016 à 2020 pour +185 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros et les pertes sur les activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de

¹⁷ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

¹⁸ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

cession pour -5 millions d'euros au sein du métier Gestion de fortune. Les **éléments spécifiques du premier semestre 2020** avaient eu un impact de -376 millions d'euros sur le **résultat net part du Groupe**. Par rapport à ceux du deuxième trimestre 2020 déjà mentionnés *supra*, ils ont eu un impact de -73 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe au premier trimestre 2020, soit les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -14 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour +83 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -78 millions d'euros, les coûts d'intégration/ acquisition de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros, ainsi que l'impact des dons solidaires liés au Covid-19 pour -62 millions d'euros .

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort à 3 967 millions d'euros**, en hausse de **+43,4%** par rapport au premier semestre 2020.

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+8,7%** par rapport au premier semestre 2020, grâce à une forte croissance des revenus du pôle Gestion de l'épargne et assurance (+18,0%), du fait des conditions de marché très favorables qui ont notamment permis la constatation de commissions de surperformance exceptionnelles sur le semestre (+ 266 millions d'euros) et de l'évolution des mix produits en assurance, une forte croissance des banques de proximité (+7,4% par rapport au premier semestre 2020) portée par la marge nette d'intérêt et les commissions tant en France qu'à l'international, la reprise de l'activité en Services financiers spécialisés avec des revenus en hausse de +3,8% tandis que les revenus en Grandes clientèles sont quasi stables (-1,0% par rapport au premier semestre 2020) et que le pôle Activité hors métiers progresse de +225 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020, reflet des conditions de marchés ainsi que du résultat des autres métiers, notamment CACIF.

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont en croissance de 4,7% par rapport au premier semestre 2020, moindre que la progression des revenus sur la période avec un effet ciseau de 3,9 points. Le coefficient d'exploitation hors FRU sur le semestre s'établit ainsi à 59,9% en baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport à celui du premier semestre 2020. Le FRU sur le semestre s'élève à 664 millions d'euros, en hausse de 18,2% par rapport au premier semestre 2020. A noter que la restitution d'un trop versé sur l'exercice 2016-2020 a été comptabilisée en éléments spécifiques au premier trimestre 2020. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent atteint ainsi 6 709 millions d'euros, en hausse de +14,8% par rapport au premier semestre 2020.

Enfin, le **coût du risque** affiche une baisse significative (-54,1%/-1 155 millions d'euros, à -982 millions d'euros contre -2 137 millions d'euros au premier semestre 2020).

Caisses régionales

La croissance de l'activité des **Caisses régionales** est très soutenue sur le deuxième trimestre 2021. Elles enregistrent ainsi une conquête brute de + 647 000 clients depuis le début de l'année. L'intensité relationnelle continue de progresser, avec 59,6% des clients équipés de 4 à 5 univers de services bancaires¹⁹, en progression de +0,6 points de pourcentage par rapport à juin 2020. Le stock de cartes est en progression de +2,6% sur un an et le taux d'utilisation des applications mobiles²⁰ atteint 68,6%, en progression de +3,2 points de pourcentage par rapport à fin juin 2020 et +7,5 points de pourcentage par rapport à juin 2019.

Les réalisations de crédits, témoins d'une dynamique commerciale soutenue, diminuent de -11,2% par rapport à fin juin 2020, mais sont supérieures au niveau de fin juin 2019 (+17,8%), notamment sur l'habitat (+22%) dont les parts de marché progressent, et sur le crédit à la consommation (+6%). Les encours de crédit atteignent 579,1 milliards d'euros à fin juin 2021, en hausse sur l'année (+6,6%, dont +7,4% sur l'habitat et +5,5% sur les marchés spécialisés²¹).

Les encours de collecte globale retrouvent progressivement leur niveau d'avant crise, et sont plus équilibrés entre bilan et hors bilan. Ils sont en hausse de +7,3% sur l'année et atteignent 816 milliards d'euros à fin juin 2021. Dans ce contexte, les encours de collecte bilan atteignent 535 milliards d'euros à fin juin 2021, en

¹⁹ 5 univers de services bancaires : comptes dépôts, épargne, crédits, assurances et cartes

²⁰ Nombre de clients partenaires ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité CAEL (Crédit Agricole en ligne) dans le mois / nombre de clients majeurs possédant un DAV actif

²¹ Marchés spécialisés : agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques

progression de +7,9% par rapport à fin juin 2020 et de +1,5% par rapport à fin mars 2021. Les encours de collecte hors-bilan atteignent 281 milliards d'euros à fin juin 2021, en croissance de +6,1% sur l'année : ils bénéficient notamment d'une croissance des encours de valeurs mobilières de +13,9% sur un an grâce à la hausse des marchés boursiers ; les encours d'assurance-vie progressent de +3,5% sur l'année, notamment en contrats UC qui augmentent de +20% sur un an. Enfin, la production brute en assurance vie est près de deux fois supérieure à celle du deuxième trimestre 2020, marqué par la crise.

Au deuxième trimestre 2021, le **produit net bancaire** sous-jacent des Caisses régionales atteint 3 453 millions d'euros, en hausse de +4,1% par rapport au deuxième trimestre 2020. Celle-ci s'explique par la hausse de la MNI, soutenue par de bonnes conditions de refinancement, ainsi que par celle des commissions, portée notamment par les commissions en assurances et celles sur la gestion de comptes / moyens de paiement. Les **charges d'exploitation hors FRU**, à 2 236 millions d'euros progressent de +10,5% sur la période par rapport au deuxième trimestre 2020, essentiellement en raison de la hausse des charges de personnel (notamment l'intéressement et participation). La contribution au FRU atteint ce trimestre 1 million d'euros, en baisse de -98,2% par rapport au deuxième trimestre 2020. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent ressort en légère baisse de -3,8% par rapport au deuxième trimestre 2020. Le **coût du risque** s'élève à -186 millions d'euros, en forte baisse (-37,5%) par rapport au deuxième trimestre 2020, qui intégrait des provisions importantes sur encours sains (*Stages 1&2*) liées à la crise sanitaire pour un montant 177 millions d'euros ; au deuxième trimestre 2021, le coût du risque sur *Stages 1&2* atteint 214 millions d'euros. Le coût du risque sur encours atteint 14 points de base sur quatre trimestres glissant et 13 points de base en trimestre annualisé sur le deuxième trimestre 2021, le taux de créances douteuse s'affiche à 1,7% (stable par rapport à fin mars 2021) et le stock de provisions est à 10,0 milliards d'euros (stable par rapport à fin mars 2021). Il en résulte un taux de couverture élevé, à 102,3% à fin juin 2021 (+1,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2021), en légère hausse par rapport à fin mars 2021 (101,2%). La contribution des Caisses régionales au **résultats net part du Groupe sous-jacent** du Groupe atteint ainsi 741 millions d'euros, en hausse +11,7% par rapport au deuxième trimestre 2020.

Le **produit net bancaire** sous-jacent progresse de +7,0% au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020, grâce notamment à des effets de marché positifs, des conditions de refinancement favorables ainsi qu'un niveau global des commissions en hausse. Les charges d'exploitation hors FRU progressent de +5,3% liée essentiellement à l'impact de l'intéressement et de la participation et le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est en hausse de +9,8% ce semestre grâce à la forte progression du premier trimestre 2021 de +29,2% permettant de résorber la légère baisse de -3,8% du deuxième trimestre 2021. Le **coefficient d'exploitation** sous-jacent s'améliore de 1,0 point de pourcentage. Enfin, avec un **coût du risque** sous-jacent en baisse (-43,9%) sur le semestre, résultat de fortes baisses au premier trimestre (-50,1%) et au deuxième trimestre (-37,5%), comparé à un premier semestre 2020, qui intégrait des provisions importantes sur encours sains (*Stages 1&2*) liées à la crise sanitaire. Tout cela permet d'afficher une contribution des Caisses régionales au **RNPG** sous-jacent du Groupe de 1 396 millions d'euros, en progression de +41,8% ce semestre par rapport au premier semestre 2020.

La performance des autres métiers du Groupe Crédit Agricole est détaillée dans la partie Crédit Agricole S.A. de ce communiqué.

Le Groupe s'engage pour une économie bas carbone et pour l'inclusion des jeunes

Le Groupe Crédit Agricole s'engage résolument pour une économie bas carbone. Il adhère aux initiatives « Net Zero » sur la décarbonation à horizon 2050 (Net Zero Banking Alliance pour Crédit Agricole, et Net Zero Asset Managers Initiative pour Amundi). Le Groupe Crédit Agricole s'engage également pleinement en faveur de l'inclusion des jeunes. Un plan de 25 millions d'euros a ainsi été annoncé pour l'emploi, la solidarité et l'accompagnement financier des jeunes. Des services extra-bancaires pour les jeunes ont été également développés, notamment avec la plateforme Youzful, qui vise à les aider dans leur orientation et leur emploi.

La force du Groupe est d'intégrer pleinement sa stratégie ESG dans l'activité et le *business model* de ses métiers. Ainsi, les métiers ont étoffé leurs gammes de produits responsables pour les clients : l'intégralité des fonds ouverts chez Amundi ont désormais un score ESG supérieur à leur univers de placement²², et 31 milliards d'euros d'actifs sous gestion sont dédiés à des solutions thématiques environnement²³, Crédit Agricole Assurance a étoffé son offre d'Unité de Comptes Immobilières²⁴, CACF a développé des partenariats de financement vert pour la mobilité électrique avec Fnac Darty et FCA Bank. Les métiers œuvrent également pour accompagner leurs clients dans la transition énergétique : LCL a ainsi développé l'offre Smart Business Entreprise, programme dédié à l'accompagnement des clients professionnels et petites entreprises dans l'identification de leurs enjeux de transformation (business, digitale et environnementale) et la conception de solution ad hoc, Amundi et CACIB ont par ailleurs conjointement mis en place un outil de dialogue commercial avec leurs clients, une note de transition unique, qui s'applique déjà à 8 000 clients Entreprises. Enfin, CACIB a développé une offre de conseil en émission d'obligations vertes.

Ainsi, par son projet ambitieux et intégré, le Groupe Crédit Agricole se présente comme un acteur ESG de premier plan : numéro 1 en Europe de l'investissement responsable²⁵, et numéro 1 en France en financement des énergies renouvelables. Ainsi, le portefeuille de liquidité du Groupe comporte 11 Mds€ de titres socialement responsables, et le Groupe dépasse l'objectif de 6 milliards d'euros fixé par le Plan Moyen Terme. Par ailleurs, CACIB a arrangé 24 milliards de dollars à fin juin 2021 d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables.

²² Conformément à l'objectif de Plan Moyen Terme

²³ Dépassant l'objectif du Plan Moyen Terme fixé à 20 milliards d'euros pour 2021

²⁴ SCPI, OPCl et SCI ISR ou solidaires

²⁵ Classement Extel/Institutional Investors : 1st place in the SRI & Sustainability ranking 2019. Notamment

Crédit Agricole S.A.

Activité commerciale dynamique, reflet de la reprise économique

- Dynamisme de la collecte nette MLT hors JV de +21,7 Mds, tirée par la gestion active (+18,9 Mds€), et de la collecte nette assurances (+1,6 Mds€, tiré par les UC : +1,7 Mds€), poursuite de la dynamique de l'activité en assurance-dommages (+10,0% T2/T2) et en protection des personnes (+23% T2/T2)
- Positions de leader maintenues en banque de financement et d'investissement : crédits syndiqués (#1 France, #4 EMEA), financement de projets (#1 EMEA), obligations (#1 France corporate bonds) ; bonne performance commerciale de l'ensemble des métiers de financement, ralentissement des activités de marché dans un contexte de faible volatilité.
- Excellente reprise de la production commerciale chez CACF (+63% T2/T2) et chez CALF
- Reprise de la production de crédits chez LCL (+33,4% T2/T2), croissance des encours de crédit (+4,4% juin/juin) et de collecte (+6,3% juin/juin)

Résultat net part du Groupe sous-jacent en forte hausse, de +46,0% par rapport au T2-20, et progression de 30% par rapport au niveau pré-crise

- Résultat publié x2,1 T2/T2 incluant +354 m€ de spécifiques (dont+925 m€ badwill brut Creval)
- Revenus sous-jacents en hausse (+12,4% T2/T2, +10,2% à périmètre constant), grâce à une activité dynamique dans tous les métiers et à un effet marché favorable en gestion d'épargne et assurances ; forte résilience des revenus depuis 5 ans et 74% de PNB récurrent
- Hausse des charges (+8,3% T2/T2, 6,3% à périmètre constant, 3,6% T2/T2-19 à périmètre constant) liée à la reprise de l'activité et aux rémunérations variables. Poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle : coefficient d'exploitation à 55,3% (-2,1 pp T2/T2), effet ciseaux positif (+4,2pp T2/T2-20, +6,3 pp T2/T2-19)
- Forte hausse du résultat brut d'exploitation (+21,9% T2/T2-20, +21,3% T2/T2-19)
- Taux de créances douteuses stable T1/T2, poursuite de la hausse du taux de couverture. Coût du risque à 41 pb sur 4 trimestres glissants, coût du risque avéré historiquement bas.
- ROTE sous-jacent à 13,6%²⁶ au S1-21, bien supérieur d'au moins 2,6 pp, depuis 18 trimestres, à la moyenne des 10 grandes banques européennes publiant leur ROTE

Position de capital très solide

- CET1 CASA 12,6%, 4,7 pp au-dessus du SREP, -0,1 pp T2/T1, dont +44 pb liés au résultat publié (hors badwill Creval, impact prévu fin 2021) et +21 pb de provision sur dividendes (0,39€ au S1) sur la base d'une politique de 50% de distribution.
- Demande d'autorisation déposée à la BCE pour un nouveau share buy-back pouvant aller jusqu'à 500 m€ au T4-21, conformément à l'annonce faite en février 2021. A l'issue de cette deuxième opération²⁷, le bénéfice par action aura été accru d'environ 1% et l'actif net tangible par action aura été plus que reconstitué.

Poursuite de deux opérations créatrices de valeur en Europe :

Après l'entrée en négociation exclusive d'Amundi avec Société Générale en vue de l'acquisition de Lyxor pour un prix en numéraire de 825 millions d'euros (soit 755 millions d'euros hors capital excédentaire), un contrat cadre a été signé le 11 juin 2021. La finalisation de cette transaction est attendue au plus tard en février 2022, sous réserve d'obtention préalable des autorisations des autorités compétentes. Avec cette opération, Amundi accélérera sa trajectoire de développement sur le marché en forte croissance des ETF, tout en complétant son offre dans la gestion active, en particulier en actifs alternatifs liquides et en solutions d'advisory.

Le 23 novembre 2020, Crédit Agricole Italia, a lancé une offre publique d'achat volontaire entièrement en numéraire pour la totalité des actions ordinaires de Credito Valtellinese, pour renforcer son positionnement concurrentiel en Italie, le second marché domestique du Groupe, et confirmant un engagement continu et de longue date en faveur de ses clients et territoires en Italie. A l'issue de l'offre publique de retrait, réglée le 28 mai 2021, une offre publique de retrait obligatoire est intervenue le 4 juin 2021 permettant à Crédit Agricole Italia de détenir au 30 juin 2021 100% des actions Credito Valtellinese, pour un prix total de 862 millions d'euros. Deux mois de résultats de Creval sont donc consolidés dans les comptes de Crédit Agricole Italia ce trimestre.

²⁶ ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

²⁷ Et à la suite du débouclage de la totalité du dispositif SWITCH qui interviendra d'ici 2022

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 6 mai 2021, a examiné les comptes du deuxième trimestre 2021.

Résultats

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T2-2021 et au T2-2020								
En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous- jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous- jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous- jacent
Produit net bancaire	5 819	(10)	5 829	4 897	(288)	5 185	+18,8%	+12,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 253)	(32)	(3 221)	(2 980)	(5)	(2 976)	+9,2%	+8,3%
FRU	(11)	-	(11)	(79)	-	(79)	(85,6%)	(85,6%)
Résultat brut d'exploitation	2 554	(42)	2 596	1 838	(293)	2 130	+39,0%	+21,9%
Coût du risque de crédit	(279)	(25)	(254)	(842)	65	(908)	(66,8%)	(72,0%)
Sociétés mises en équivalence	101	5	96	88	-	88	+14,8%	+9,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	(16)	(21)	82	-	82	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	378	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 717	300	2 417	1 166	(227)	1 393	x 2,3	+73,5%
Impôt	(397)	169	(566)	(86)	72	(158)	x 4,6	x 3,6
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	11	10	1	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net	2 331	478	1 852	1 080	(155)	1 235	x 2,2	+50,0%
Intérêts minoritaires	(363)	(126)	(237)	(126)	2	(129)	x 2,9	+84,4%
Résultat net part du Groupe	1 968	353	1 615	954	(153)	1 107	x 2,1	+46,0%
Bénéfice par action (€)	0,64	0,12	0,52	0,31	(0,05)	0,36	x 2,1	+45,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,9%		55,3%	60,9%		57,4%	-5,0 pp	-2,1 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	1 976	223	1 753	1 020	(153)	1 173	+93,7%	+49,5%

Au deuxième trimestre 2021, le **résultat net part du Groupe publié** de Crédit Agricole S.A. ressort à **1 968 millions d'euros**, soit une multiplication par 2,1 par rapport aux 954 millions d'euros du deuxième trimestre 2020.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre comprennent les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour -5 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la provision Epargne logement pour +5 millions d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutent les éléments suivant. Suite à l'acquisition de Creval par Crédit Agricole Italia, Creval est consolidé pour la première fois depuis le 30 avril. Sont inclus dans les éléments spécifiques l'enregistrement d'un badwill brut de +925 millions d'euros, sur lequel est imputée une première estimation, avant le « Purchase price allocation » définitif prévue d'ici la fin de l'année 2021, de provisions de -547 millions d'euros, incluant environ 300 millions d'euros liés à la revalorisation des portefeuilles de crédit, environ 70 millions d'euros liés aux dossiers contentieux et litiges, environ 30 millions d'euros liés au coût de refinancement, et environ 100 millions d'euros liés aux revalorisations des risques sur les portefeuilles immobilier et de titres, hors DTA. Ce badwill net provisoire de +378 millions d'euros, à 100% sur Crédit Agricole Italia, se traduit en résultat net part du Groupe par un impact de +285 millions d'euros. Outre ce badwill net sont comptabilisés en éléments spécifiques des frais d'acquisition de Creval (impact de -8 millions d'euros en résultat net part du Groupe) ainsi qu'un provisionnement complémentaire des encours sains des créances Creval (impact de -19 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Par ailleurs, sont enregistrés ce trimestre en éléments spécifiques des gains « Affrancamento » liés à des dispositions fiscales exceptionnelles en Italie pour la revalorisation extra-comptable des écarts d'acquisition et leur amortissement pour 111 millions d'euros en résultat net part du groupe dans les pôles BPI, dont le gain est enregistré en impôt pour 38 millions d'euros avec un impact en résultat net part du Groupe de 28 millions d'euros, GEA, dont le gain est enregistré en impôt pour

114 millions d'euros avec un impact en résultat net part du Groupe de 78 millions d'euros, et SFS, dont le gain est enregistré en mise en équivalence pour 5 millions d'euros avec un impact en résultat net part du Groupe du même montant. Les coûts de transformation liés au projet Réseau LCL Nouvelle génération de regroupement d'agences chez LCL pour -13 millions d'euros en charges et -9 millions d'euros en Résultat net part du Groupe, et au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution de CACEIS pour -16 millions d'euros en charges et -8 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ainsi que les résultats sur les activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de cession pour +7 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Au deuxième trimestre 2020, les éléments spécifiques avaient eu un effet net négatif de 153 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe, dont l'impact du DVA pour -5 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -50 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour -14 millions d'euros, les coûts d'intégration / acquisition de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros, et le résultat d'une soule liée à la gestion actif passif du groupe pour -28 millions d'euros en résultat net part du groupe du pôle AHM.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**²⁸ atteint **1 615 millions d'euros**, en forte hausse de +46,0% par rapport au deuxième trimestre 2020, grâce notamment à une activité soutenue dans tous les métiers, dans un contexte de reprise économique, à des effets marché très favorables, à une amélioration de l'efficacité opérationnelle, et à une baisse du coût du risque.

Au deuxième trimestre 2021, les **revenus sous-jacents** ont atteint 5 829 millions d'euros, et sont en hausse de +12,4% par rapport au deuxième trimestre 2020, et de 10,3% à périmètre constant²⁹, ainsi que de 12,6% par rapport au deuxième trimestre 2019 (10,5% à périmètre constant)

Les revenus du pôle Gestion de l'épargne et Assurances (+17,6% par rapport au deuxième trimestre 2020)³⁰ profitent du niveau record des commissions de surperformance en gestion d'actifs, d'une activité dynamique en assurances des biens et des personnes, et de conditions de marché favorables. Les revenus en Grande Clientèle sont en retrait (-11,8% par rapport au deuxième trimestre 2020), dans un contexte de moindre volatilité des marchés, malgré la hausse des revenus sur les financements structurés et l'activité « international trade and transaction banking ». Au sein du pôle Services Financiers Spécialisés, les revenus sont en forte hausse (+8,4% par rapport au deuxième trimestre 2020), reflétant l'excellente reprise de l'activité aussi bien en crédit à la consommation qu'en crédit-bail et qu'en affacturage. Les revenus de banque de proximité progressent par rapport au deuxième trimestre 2020 (+15,5%), et de +8,9% à périmètre constant hors impact de la consolidation de Creval chez Crédit Agricole Italia ce trimestre, grâce à une activité dynamique sur l'habitat et les professionnels chez LCL et à une production commerciale dynamique chez Crédit Agricole Italia, aux conditions de refinancement toujours favorables, et à la bonne tenue des commissions. Le pôle Activité hors métier connaît une croissance de +308 millions d'euros de ses revenus par rapport au deuxième trimestre 2020, bénéficiant pour sa part d'effets de base liés aux éliminations intragroupe en lien avec le resserrement des spreads sur les éléments volatils (+180 millions d'euros) et d'une bonne activité des métiers du pôle notamment CACIF et CAPS.

Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU sont en hausse (+8,3% comparé au deuxième trimestre 2020) s'établissant à 3 221 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. A périmètre constant³⁰ cette hausse est ramenée à +6,3% par rapport à 2020 et à 3,6% à périmètre constant³⁰ par rapport au deuxième trimestre 2019 pre-crise. Le FRU ce trimestre s'élève à 11 millions d'euros, en baisse significative (-85,6%) par rapport à l'année 2020 qui avait constaté un fort ajustement de cette charge au second trimestre. Hors différence de période de prise en compte, on constate cependant sur le premier semestre une hausse de 18,9% de la charge liée au FRU par rapport au premier semestre 2020. Le coefficient d'exploitation hors FRU s'établit ainsi à 55,3%, en amélioration de 2,1 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020. L'effet ciseaux est par ailleurs positif ce trimestre, à +4,2 points de pourcentage et +6,3 points par rapport au deuxième trimestre 2019. Sur 5 ans, l'effet ciseau positif s'élève ainsi à +9,9 points de pourcentage. Au sein du pôle Gestion de l'épargne et

²⁸ Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

²⁹ Effets périmètre T2-21/T2-20 +113 m€ et S1-21/S1-20 +110 m€ : Creval, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita, effets périmètre T2-21/T2-19 +109 m€ et S1-21/S1-19 +141 m€ : Creval, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita, Kas Bank; S3, CA Roumanie ; à périmètre constant S1-21/S1-20 +8,8%, T2-21/T2-19 +10,5% et S1-21/S1-19 +11,1%

³⁰ Effets Périmètres T2-21/T2-20 +59 m€ et S1-21/S1-20 +47 m€ : Creval, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita, effets périmètre T2-21/T2-19 +81 m€ et S1-21/S1-19 +99 m€ : Creval, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita, Kas Bank; S3, CA Roumanie ; à périmètre constant S1-21/S1-20 +3,2%, T2-21/T2-19 +3,6% et S1-21/S1-19 +2,9%

Assurances, les charges d'exploitation hors FRU sont en hausse de +12,6% (+11,7% à périmètre constant), en lien avec la hausse des charges en gestion d'actifs (+22,1% par rapport au deuxième trimestre 2020, +17,6% à périmètre constant²⁹) en lien avec la hausse des rémunérations variables et dans le métiers assurances (+8,0% par rapport au deuxième trimestre 2020) en lien avec la hausse des impôts et taxes en (hausse de +3,8% hors impôts et taxes par rapport au deuxième trimestre 2020). Sur le pôle Grande Clientèle, les charges d'exploitation hors FRU sont en hausse de +5,7% comparé au deuxième trimestre 2020, du fait d'investissements dans les projets informatiques et de provisions pour rémunérations variables en Banque de financement et d'investissement. Pour les Services financiers aux institutionnels, l'évolution des charges (+5,3% par rapport au deuxième trimestre 2020), est liée à la hausse de l'activité. Le pôle Services Financiers spécialisés voit ses charges augmenter de +5,9% par rapport au deuxième trimestre 2020, point bas lié à la crise. La banque de proximité présente des charges d'exploitation hors FRU en hausse de +7,8% par rapport au deuxième trimestre 2020, avec la consolidation ce trimestre de deux mois de charges de Creval. Hors cet effet périmètre, les charges sont en hausse limitée de +1,1% dans le pôle, en évolution contenue chez LCL (+2,2% par rapport au deuxième trimestre 2020) et en baisse chez Crédit Agricole Italia (-1,2% à périmètre constant par rapport au deuxième trimestre 2020). Les charges du pôle activité hors métiers sont en hausse de 20 millions d'euros comparé à un deuxième trimestre 2020 bas.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est ainsi très dynamique au deuxième trimestre 2021. Il est en hausse de +21,9% pour atteindre 2 596 millions d'euros (+21,3% par rapport au deuxième trimestre 2019). Par métier, les résultats brut d'exploitation sont en croissance par rapport au deuxième trimestre 2020 pour le pôle Gestion de l'épargne et assurance (+21,4% ; +29,3% par rapport au deuxième trimestre 2019), Services Financiers spécialisés (+11,4% ; -7,2% par rapport au deuxième trimestre 2019) et la Banque de proximité en France et à l'international (+31,0% ; +15,7% par rapport au deuxième trimestre 2019) et en Activité hors métiers (+292 millions d'euros ; +174 millions par rapport au deuxième trimestre 2019), le pôle Grande clientèle constatant une baisse à (-22,7% ; -2,1% par rapport au deuxième trimestre 2019).

Au 30 juin 2021, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (28% des encours bruts) et entreprises (44% des encours bruts de Crédit Agricole SA). Le taux de créances douteuses demeure toujours bas à 3,2% (stable par rapport à fin mars 2021) et le taux de couverture³¹, élevé, à 73,6%, est en hausse de +1,1 point de pourcentage sur le trimestre. **Le stock total de provisions** s'établit à 10,3 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., en hausse de 0,6 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021. Sur ce stock de provisions, 26% sont liés au provisionnement des encours sains. Les niveaux de **provisionnement des encours sains** ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et compléments spécifiques sur des clients de secteurs sensibles. Plusieurs scénarios économiques pondérés ont été utilisés pour définir le provisionnement des encours sains. Ils ont été mis à jour depuis la publication du document d'enregistrement universel de 2020, et incluent un scénario plus favorable (PIB à +5,9% en France en 2021, +5,3% en 2022) et un scénario moins favorable (PIB à +2,7% en France en 2021 et +3,3% en 2022). Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 60 % pour le calcul des ECL IFRS9 du T2 2021. À titre d'exemple, la baisse de 10 points de la pondération du premier scénario dans les calculs au T2 2021 au profit du second scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour Crédit Agricole S.A. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du forward looking local qui pourrait en atténuer l'effet.

Le **coût du risque** affiche une forte baisse (-72%/-653 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2020, à -254 millions d'euros contre -908 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 et -384 millions d'euros au premier trimestre 2021). La charge de -254 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2021 se décompose en un provisionnement des encours sains (niveau 1&2) pour -17 millions d'euros (contre une dotation de -236 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 et une dotation de -90 millions d'euros au

³¹ Taux de provisionnement calculé avec en dénominateur les encours en "stage 3", et au numérateur la somme des provisions enregistrées en "stages" 1, 2 et 3

premier trimestre 2021) et un provisionnement des risques avérés (niveau 3) pour -199 millions d'euros (contre -667 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 et -283 millions d'euros au premier trimestre 2021). Au deuxième trimestre 2021, le coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants³² atteint 41 points de base et 24 points de base en vision trimestrielle annualisée³³. La baisse du coût du risque est particulièrement marquée pour la Banque de financement en reprise, où le coût du risque est en reprise, à hauteur de +35 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, contre une dotation de -312 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, le coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants³² s'établit ainsi à 34 points de base. La baisse est également notable sur l'ensemble des autres métiers ; LCL affiche un coût du risque à -43 millions d'euros (-62,9% par rapport au deuxième trimestre 2020) et un coût du risque sur encours³² à 21 points de base au deuxième trimestre 2021 (12 points de base en vision trimestrielle annualisée³³) ; CA Italia enregistre un coût du risque de -79 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2021 (-46,1% par rapport au deuxième trimestre 2020), avec un coût du risque sur encours³² atteignant 74 points de base au deuxième trimestre 2021 (65 points de base en vision trimestrielle annualisée³³) ; le coût du risque de CACF diminue de -45,5% par rapport au deuxième trimestre 2021 à -119 millions d'euro, le coût du risque sur encours³² ressort à 141 points de base sur le deuxième trimestre 2021 (et 140 points de base en vision trimestrielle annualisée³³). La qualité des actifs reste bonne avec un taux de CDL pour Crédit Agricole SA de 3,2% stable depuis le mois de mars 2021 et un taux de couverture de 74,1%, en hausse de 2,1 points de pourcentage notamment suite à l'intégration du portefeuille Creval. Par métier, cette tendance se confirme : le banque de financement présente un taux de CDL de 3,1%, en baisse (-0,6 point de pourcentage comparé à mars 2021) et un taux de couverture stable à 67,0% (-0,2 point de pourcentage comparé à mars 2021), CACF affiche un taux de CDL de 6,3 %, en baisse de 0,3 point de pourcentage comparé à mars 2021 et un taux de couverture de 81,6% en hausse de 2,2 points de pourcentage comparé à mars 2021, CA Italia présente un taux de CDL de 6,2% en juin 2021, comme en mars 2021, et un taux de couverture de 70,3% en hausse de 8,2 points de pourcentage comparé à mars 2021 notamment suite à l'intégration du portefeuille de Creval très bien couvert, LCL dispose d'un taux de CDL à 1,6% stable et bas (+0,1 point de pourcentage comparé à mars 2021) et un taux de couverture élevé, 81,7%, en normalisation (-4,3 points de pourcentage comparé à mars 2021).

La contribution en sous-jacent des **sociétés mises en équivalence** ressort à 96 millions d'euros en hausse de **+9,2%** par rapport au deuxième trimestre 2020, reflet de la bonne activité des entités en crédit à la consommation (82 millions d'euros en hausse de +36,1% par rapport au deuxième trimestre 2020) et en asset management (21 millions d'euros en hausse de +36,1% par rapport au deuxième trimestre 2020).

Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à -21 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, contre 82 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, lié principalement (-37 millions d'euros) à la déconsolidation de la filiale algérienne de Crédit Agricole CIB.

Le **résultat sous-jacent³⁴ avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de **+73,5%**, à 2 417 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à **24,4%** (+12,3 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020) et la charge d'impôt sous-jacente est ainsi multipliée par 3,6 et s'établit à -566 millions d'euros. Le **résultat net avant minoritaires affiche donc une hausse de +50,0%**.

Les intérêts minoritaires s'établissent à -237 millions d'euros deuxième trimestre 2021, en hausse de +84,4% en lien avec les résultats des métiers et du fait d'un changement au troisième trimestre 2020 dans les modalités de comptabilisation des coupons des émissions en Assurances de dettes subordonnées (RT1), sans impact sur le bénéfice net par action.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en forte hausse de +46,0% par rapport au deuxième trimestre 2020 à **1 615 millions d'euros**.

Le **bénéfice par action sous-jacent** sur le deuxième trimestre 2021 atteint **0,52 €**, il est en hausse de **+45,4%** par rapport au deuxième trimestre 2020.

³² Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

³³ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

³⁴ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au S1-2021 et au S1-2020

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous- jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous- jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous- jacent
Produit net bancaire	11 312	(25)	11 337	10 097	(225)	10 322	+12,0%	+9,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(6 450)	(36)	(6 414)	(6 235)	(65)	(6 170)	+3,4%	+4,0%
FRU	(392)	130	(522)	(439)	-	(439)	(10,7%)	+18,9%
Résultat brut d'exploitation	4 470	69	4 401	3 423	(290)	3 713	+30,6%	+18,5%
Coût du risque de crédit	(663)	(25)	(638)	(1 463)	65	(1 529)	(54,7%)	(58,2%)
Sociétés mises en équivalence	188	5	183	178	-	178	+5,6%	+2,8%
Gains ou pertes sur autres actifs	(34)	(16)	(18)	87	-	87	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	378	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	4 339	411	3 928	2 226	(224)	2 450	+94,9%	+60,3%
Impôt	(775)	174	(949)	(347)	55	(401)	x 2,2	x 2,4
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	5	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat net	3 569	590	2 979	1 879	(170)	2 048	+90,0%	+45,4%
Intérêts minoritaires	(555)	(124)	(431)	(287)	3	(290)	+93,4%	+48,5%
Résultat net part du Groupe	3 014	466	2 548	1 592	(167)	1 758	+89,3%	+44,9%
Bénéfice par action (€)	0,96	0,16	0,80	0,47	(0,06)	0,53	x 2	+50,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	57,0%		56,6%	61,7%		59,8%	-4,7 pp	-3,2 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	3 351	466	2 885	1 984	(167)	2 151	+68,9%	+34,1%

Sur l'ensemble du premier semestre 2021, le résultat net part du Groupe publié est de 3 014 millions d'euros, contre 1 592 millions d'euros au premier semestre 2020, soit une hausse de +89,3%.

Les **éléments spécifiques pour le premier semestre 2021** ont eu un effet positif de **+466 millions d'euros** sur le résultat net part du Groupe publié. S'ajoutant aux éléments du deuxième trimestre déjà mentionnés *supra*, les éléments du premier trimestre 2021 qui avaient eu un impact positif de +113 millions d'euros et correspondaient également aux éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour +6 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour -5 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -11 millions d'euros ainsi que le trop versé des contributions au titre du FRU sur les exercices de 2016 à 2020 pour +130 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros et les pertes sur les activités de gestion de fortune à Miami et au Brésil en cours de cession pour -5 millions d'euros au sein du métier Gestion de fortune. Les **éléments spécifiques du premier semestre 2020** avaient eu un impact de -167 millions d'euros sur le **résultat net part du Groupe**. Par rapport à ceux du deuxième trimestre 2020 déjà mentionnés *supra*, ils ont eu un impact de -14 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe au premier trimestre 2020, soit les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -13 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour +81 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -27 millions d'euros, les coûts d'intégration/ acquisition de Kas Bank et S3 par CACEIS pour -2 millions d'euros, ainsi que l'impact des dons solidaires liés au Covid-19 pour -52 millions d'euros.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** ressort à **2 548 millions d'euros**, en hausse de **+44,9%** par rapport au premier semestre 2020.

Le **bénéfice par action sous-jacent** atteint **0,80 euro par action** au premier semestre 2021, en hausse de **+50,8%** par rapport au premier semestre 2020.

Le **RoTE³⁵ sous-jacent**, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé³⁶ et de charges IFRIC linéarisées sur l'année, net des coupons annualisés d'*Additional Tier 1* (retour sur fonds propres part du Groupe hors

³⁵ Voir détails du calcul du ROTE (retour sur fonds propres hors incorporels) et du RONE (retour sur fonds propres normalisés) des métiers en p. **Erreur ! Signet non défini.**

³⁶ Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année

incorporels) atteint **13,6% sur le premier semestre 2021**, en hausse par rapport à au premier semestre 2020 (9,9%). Les RoNE (retour sur capital alloué normalisé) annualisés sont en hausse ce semestre, en lien avec la hausse des résultats, par rapport à l'année 2020.

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+9,8%** par rapport au premier semestre 2020, grâce à une forte croissance des revenus du pôle Gestion de l'épargne et assurance (+18,7%), du fait des conditions de marché très favorables qui ont notamment permis la constatation de commissions de surperformance exceptionnelles sur le semestre (+266 millions d'euros) et de l'évolution des mix produits en assurance et en gestion d'actifs ainsi que du démantèlement complémentaire de 15% du switch sur 4 mois, une forte croissance des banques de proximité (+8,9% par rapport au premier semestre 2020) portée par la marge nette d'intérêt et les commissions tant en France qu'à l'international, la reprise de l'activité en Services financiers spécialisés avec des revenus en hausse de +3,8% tandis que les revenus en Grandes clientèles sont quasi stables (-0,9% par rapport au premier semestre 2020) et que le pôle Activité hors métiers progresse de +198 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020, reflet des conditions de marchés ainsi que du résultat des autres métiers, notamment CACIF.

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU sont en croissance de 4,0% par rapport au premier semestre 2020, moindre que la progression des revenus sur la période avec un effet ciseau de 5,9 points. Le coefficient d'exploitation sur le semestre s'établit ainsi à 56,6% en baisse de 3,2 points de pourcentage par rapport à celui du premier semestre 2020. Le FRU sur le semestre s'élève à 522 millions d'euros, en hausse de 18,9% par rapport au premier semestre 2020. A noter que la restitution d'un trop versé sur l'exercice 2016-2020 a été comptabilisée en éléments spécifiques au premier trimestre 2020. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint ainsi 4 401 millions d'euros, en hausse de +18,5% par rapport au premier semestre 2020.

Enfin, le **coût du risque** affiche une baisse significative (-58,2%/-890 millions d'euros, à -638 millions d'euros contre -1 529 millions d'euros au premier semestre 2020).

Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Gestion de l'épargne et Assurances

Les encours gérés augmentent de 11,1% par rapport à fin juin 2020 pour s'établir à 2 300 milliards d'euros à fin juin 2021. Sur la hausse de 44 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, -3,3 milliards sont liés à un effet périmètre (avec la sortie des activités Miami et Brésil en Gestion de fortune), la collecte nette augmente de 9,4 milliard d'euros, et l'effet marché et change explique une hausse de 37,3 milliards d'euros.

En Epargne/Retraite, l'activité reste très dynamique et Crédit Agricole Assurances continue son développement commercial et sa diversification en France comme à l'international. Le chiffre d'affaires est en hausse de +77,5% par rapport au deuxième trimestre 2020, fortement impacté par le confinement. Par rapport au premier trimestre 2021, il est en léger repli à -8,5%. Le taux d'UC dans la collecte brute totale s'élève à 41,2%. Ainsi, la collecte nette du deuxième trimestre 2021 est positive (+1,6 milliard d'euros), malgré une légère décollecte en euros (-0,1 milliard d'euros). La collecte nette UC s'élève ainsi à 1,7 milliard d'euros, un niveau supérieur aux moyennes trimestrielles de 2019 et 2020.

Les encours (épargne, retraite et prévoyance) atteignent quant à eux 316,2 milliards d'euros, en hausse de +4,7% par rapport à juin 2020. L'encours en unités de comptes atteint ce trimestre un plus haut historique à 81,6 milliards d'euros, la part des unités de comptes dans les encours s'établissant ainsi à 25,8%, en progression de +3,1 points de pourcentage par rapport à juin 2020.

La solvabilité de Crédit Agricole Assurances est à un niveau élevé à 243%³⁷. Elle inclut la provision pour participations aux excédents (PPE) qui atteint 12,2 milliards d'euros au 30 juin 2021, soit 5,9% du total des encours et près de 4,5 années de participation aux bénéficiaires, en dotation de 0,7 milliard d'euros sur le premier semestre 2021. Celle-ci peut venir en support au taux de rendement moyen annualisé des actifs du fonds général qui atteignait 2,13%³⁸ fin 2020, soit un niveau déjà nettement supérieur au taux de participation aux bénéficiaires (à 1,28% à fin 2020) et au taux minimum garanti moyen (0,20%³⁹ à fin 2020).

En Assurances dommages, l'activité du deuxième trimestre 2021 est dynamique, avec une croissance de 10,0%³⁹ du chiffre d'affaires par rapport au deuxième trimestre 2020. Le nombre de contrats dommages en portefeuille de Crédit Agricole Assurances atteint près de 15,0 millions à fin juin 2021, en progression de 5,1% sur un an. La croissance, portée par les activités traditionnelles (habitation, protection juridique, garantie des accidents de la vie, auto), profite également du lancement d'offres à destination des entreprises (offre IARD Entreprise et Multirisque pro). Ainsi, Pacifica est classé deuxième assureur habitation (+1 place) et deuxième assureur agricole en France⁴⁰. Le ratio combiné reste maîtrisé, à 97,3%, en légère baisse de -0,4 point de pourcentage sur un an, et il s'établit à 96,0%, en baisse de 1,7 points de pourcentage, retraité des événements climatiques du deuxième trimestre.

En prévoyance/emprunteur/collectives, le chiffre d'affaires atteint 1,1 milliard d'euros ce trimestre en hausse de 23,0%⁴¹ par rapport au premier trimestre 2020, avec une contribution positive des trois métiers. On observe une belle performance de l'assurance emprunteur, soutenue par un marché immobilier favorable et par un rebond du crédit à la consommation.

La Gestion d'actifs (Amundi) enregistre ce trimestre une forte progression de ses encours sous gestion avec des effets marchés très favorables et une collecte moyen long terme (MLT) élevée sur tous les segments de clientèle. Ainsi, Amundi affiche une collecte nette MLT hors *joint ventures* de +21,7 milliards d'euros, tirée par la

³⁷ Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le grandfathering des dettes subordonnées

³⁸ Taux Predica

³⁹ Nouvelle méthode de calcul avec la garantie brute de commissions

⁴⁰ Source : Argus de l'assurance ; sur la base du chiffre d'affaires

⁴¹ Croissances retraitées d'un changement de méthodologie comptable ; hors retraitement, la croissance est de 10,7% en assurance dommages et de 17,8% en prévoyance / emprunteur / assurances collectives.

gestion active (+18,9 milliards d'euros). On peut noter la poursuite du très bon niveau d'activité dans le Retail des distributeurs tiers et des réseaux internationaux (Italie, Espagne et Chine avec Amundi-BOC AM), la collecte nette MLT hors JV de ce segment de clientèle s'établissant à 9,5 milliards d'euros. Le segment Institutionnels enregistre également une forte collecte MLT à 12,1 milliards d'euros. Les produits de trésorerie enregistrent de leur côté une forte sortie, résultant du contexte de marché et des sorties saisonnières habituelles au deuxième trimestre avec une décollecte nette sur les deux segments de clientèle de 17,0 milliards d'euros. La collecte nette sur les *joint ventures* s'élève à +2,6 milliards. Retraite des sorties liées au channel business en Chine (-3,2 milliards d'euros), produits peu margés, la collecte nette MLT des *joint ventures* reste dynamique dans un contexte sanitaire parfois encore difficile.

Les encours sous gestion sont en hausse de +2,2% par rapport à fin mars 2021 (+12,7% sur un an) soit 1 794 milliards d'euros à fin juin 2021. Les encours sous gestion intègrent Sabadell AM, intégré dans le périmètre consolidé d'Amundi depuis le 01/07/2020 avec des encours de 20,7 milliards d'euros. L'effet marché/change sur les encours sous gestion est de +31,4 milliards d'euros par rapport à mars 2021.

Le trimestre est également marqué par la montée en puissance d'Amundi Technology, qui continue de déployer ses offres de services avec sept nouveaux clients on-boardés, soit 29 clients à fin juin 2021. Les revenus de cette activité pour le premier semestre s'élèvent ainsi à 19 millions d'euros, dont 12 millions d'euros sur le seul deuxième trimestre. Par ailleurs, Amundi a signé le 11 juin 2021 le contrat cadre de l'acquisition de Lyxor, en avance sur le calendrier. La préparation de l'intégration progresse au rythme attendu et la finalisation de l'acquisition est prévue pour fin 2021.

En gestion de fortune, les encours sont en hausse de +1,9% hors effet périmètre lié à la sortie des activités Miami et Brésil et s'élèvent à 131 milliards d'euros à fin juin 2021.

Le pôle **Gestion de l'épargne et Assurances** (GEA) réalise un **résultat net part du Groupe sous-jacent** de 653 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, en croissance de +18,6% par rapport au deuxième trimestre 2020 porté par la croissance de la contribution de tous les métiers.

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) réalise un résultat net part du Groupe sous-jacent de 1 165 millions d'euros au premier semestre 2021, en hausse de +28,4% par rapport au premier semestre 2020.

Le pôle contribue à hauteur de 41% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2021 et à hauteur de 30% aux revenus sous-jacents des pôles métier de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM).

Au 30 juin 2021, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 11,2 milliards d'euros dont 9,6 milliards d'euros sur les Assurances, 1,2 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,5 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 47,2 milliards d'euros dont 30,2 milliards d'euros sur les Assurances, 12,3 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 4,7 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 24,4% pour le premier semestre 2021, contre 22,5% sur l'année 2020.

Assurances

Le produit net bancaire sous-jacent atteint 729 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, en hausse de +4,0% sur un an sous l'effet d'impacts marchés favorables (+187 millions d'euros), et en raison de la progression des encours notamment en unités de comptes et malgré une sinistralité impactée par les événements climatiques (gel et grêles) d'avril et juin. Le produit net bancaire de l'assurance bénéficie également par rapport au deuxième trimestre 2020 du démantèlement de 15% complémentaire du mécanisme « switch » mis en œuvre le 1^{er} mars 2020 pour 11 millions d'euros. Les charges sous-jacentes du deuxième trimestre sont en hausse de +8,0% par rapport au deuxième trimestre 2020. Hors impôts et taxes, la hausse des charges se limite à +3,8% liée aux investissements pour le développement de l'activité et à la hausse des effectifs. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent affiche ainsi une hausse de +2,8%, à 549 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'établit à 24,7% au deuxième trimestre 2021, en légère augmentation de +0,9 point de pourcentage. La charge d'impôt est en baisse de -18,3% à 124 millions d'euros en lien avec la baisse du taux

normatif et des reprises de provisions. Le résultat net part du groupe sous-jacent affiche une croissance en hausse de + 4,7% prenant en intérêts minoritaires le changement dans les modalités de comptabilisation des coupons des émissions de dettes subordonnées RT1 (-19 millions d'euros en intérêts courus, sans impact sur le bénéfice net par action).

Le produit net bancaire sous-jacent du premier semestre 2021 atteint 1 354 millions d'euros en hausse de 11,7%, marqué par les effets marchés, la hausse des encours UC ainsi que le démantèlement complémentaire de 15% du switch sur 4 mois. Les charges baissent de -0,2%, entraînant une amélioration du coefficient d'exploitation hors FRU de 3,6 points de pourcentage, atteignant ainsi 30,6% au premier semestre 2021. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +17,9%. Enfin, la charge d'impôt sur le premier semestre 2020 diminue de -1,1% par rapport au premier semestre 2020, en raison de la baisse du taux d'impôt et de reprises de provisions. Au final, le résultat net part du groupe atteint 700 millions d'euros, en forte hausse de +18,7% par rapport au premier semestre 2020.

Gestion d'actifs

Le produit net bancaire sous-jacent atteint 852 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, en croissance de +37,2% par rapport au deuxième trimestre 2020. Les revenus nets de gestion sont en hausse de +38,9% par rapport au deuxième trimestre 2020 profitant des conditions de marchés très favorables (Eurostoxx 600 + 36% sur un an), du niveau record des commissions de surperformance qui s'élèvent à 155 millions d'euros sur le trimestre ainsi que d'un effet périmètre positif (17 millions d'euros liés principalement à Sabadell AM). Les charges d'exploitation sous-jacentes s'élèvent à 396 millions d'euros en hausse de 22,1%. Cette hausse s'explique par la hausse des rémunérations variables en lien avec la progression du résultat brut d'exploitation ainsi que par l'effet périmètre Sabadell, Fund channel et la création d'Amundi Bank of China WM pour 15 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent est ainsi en forte croissance à +54,6% et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit au niveau exceptionnellement bas de 47,6%, en baisse de -5,9 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020. La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant notamment la contribution des *joint-ventures* d'Amundi en Asie, est en hausse de +32,3% par rapport au deuxième trimestre 2020 et s'établit à 21 millions d'euros. La charge d'impôt sous-jacente s'élève à 113 millions d'euros en croissance de +46,2%. Au final, le résultat net part du groupe sous-jacent est en forte progression de +51,2%, à 221 millions d'euros.

Sur le premier semestre 2021, le produit net bancaire progresse de +32,0% du fait des conditions de marchés très favorable, du mix produit ainsi que des commissions de surperformance qui s'élèvent sur le semestre à +266 millions d'euros. Le produit net bancaire bénéficie également d'un effet périmètre de +41 millions d'euros, principalement lié à l'intégration de Sabadell depuis le 1^{er} juillet 2020. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU augmentent de +17,6% en lien avec la hausse des rémunérations variables ainsi que d'un effet périmètre de -26 millions d'euros sur le semestre. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 48,9% à un niveau exceptionnellement bas, en amélioration de -6,0 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2020. Le résultat brut d'exploitation progresse de +49,7% par rapport au premier semestre 2020. Le résultat des sociétés mises en équivalence augmente de +32,4%. Au final le RNPG du semestre s'établit à 418 millions d'euros en hausse de +52,7%.

Gestion de fortune

Le produit net bancaire sous-jacent est, à 203 millions d'euros, en hausse de +5,0% par rapport au deuxième trimestre 2020. Hors effet périmètre des entités américaines reclassées en entités en cours de cession depuis le quatrième trimestre 2020 et retraités en éléments spécifiques (-1 million d'euros), cette progression du produit net bancaire sous-jacent atteint +8,5%. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en diminution (-0,9%) et atteignent 172 millions d'euros lié au plan d'économies ainsi qu'à l'effet périmètre. Hors effet périmètre, les charges sous-jacentes sont en croissance de +3,6%. Ainsi, le résultat brut d'exploitation sous-jacent à périmètre constant réalise une bonne progression sur un an de +49,3% et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'améliore significativement pour s'établir à 84,8% au deuxième trimestre 2021. Au final, le résultat net part du

groupe sous-jacent est en hausse de +51,0%, atteignant 28 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. Il convient de noter ce trimestre, la comptabilisation de -1 million en produit net bancaire, -2 millions en charges et 10 millions en activités arrêtées, soit un impact total net d'impôt de 7 millions d'euros en éléments spécifiques ayant un impact sur le résultat net part du groupe. Ces gains sont liés à la contribution des entités de Miami et du Brésil en cours de cession.

Sur le premier semestre 2021, le produit net bancaire sous-jacent est stable +0,3% par rapport au premier semestre 2020, +4,4% à périmètre constant (hors impact des entités américaines reclassées en activité en cours de cession depuis le quatrième trimestre 2020). Les charges hors FRU en baisse de -4,5%, et sont stables à périmètre constant. Le résultat brut d'exploitation augmente ainsi de +37,4% pour s'établir à 63 millions d'euros. Après coût du risque (5 millions d'euros au premier trimestre) impôts et intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe augmente donc de +9,4% pour atteindre 48 millions d'euros sur le semestre. Il convient de noter ce semestre, la comptabilisation de -1 million en produit net bancaire, -2 millions en charges et 5 millions en activités arrêtées, soit un impact total net d'impôt de 2 millions d'euros en éléments spécifiques ayant un impact sur le résultat net part du groupe. Ces gains sont liés à la contribution des entités de Miami et du Brésil en cours de cession.

Grandes Clientèles

L'activité de l'ensemble de la **Banque de financement et d'investissement (BFI)** est soutenue au deuxième trimestre 2021, et la dynamique commerciale se normalise en banque de financement. Les **revenus sous-jacents** sont en baisse (à 1 294 millions d'euros, soit -13,7% par rapport au deuxième trimestre 2020), mais sont supérieurs au niveau pré-crise (+3,8% par rapport au deuxième trimestre 2019 et supérieur à la moyenne trimestrielle depuis 2014). Les revenus de la **banque de marché et d'investissement** sont en baisse (à 616 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, soit -21% par rapport au deuxième trimestre 2020 et -2,6% à change constant) dans un contexte de faible volatilité. La bonne performance de l'activité *Equity* ainsi que du métier de Titrisation est obérée par un ralentissement des activités FICC (-28,3% par rapport au deuxième trimestre 2020 dans le contexte de moindre volatilité de marché et par rapport à un deuxième trimestre 2020 très élevé). Dans un marché en normalisation, CACIB confirme ses **positions de premier** plan sur les émissions obligataires (#1 en All French Corporate bonds⁴²). La **VaR réglementaire reste à un niveau bas**, en lien avec le modèle de la BFI de **gestion prudente des risques** (5,7 millions d'euros à fin juin 2021 contre 14,0 millions d'euros au à fin juin 2020, VaR réglementaire moyenne à 6,4 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2021 contre 19,8 millions d'euros au deuxième trimestre 2020). Les revenus sous-jacents de la **banque de financement** sont en baisse (à 678 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, soit -5,8% par rapport au deuxième trimestre 2020 et -2,6% hors effet change), mais se stabilisent par rapport au deuxième trimestre 2019 (680 millions d'euros). Les financements structurés affichent une bonne reprise (revenus à 331 millions d'euros ; soit + 6,4% par rapport au deuxième trimestre 2020), avec des bonnes performances dans la plupart des lignes produit (#1 Projet Finance en EMEA⁴³) ; mais les revenus diminuent en banque commerciale (-15,2% par rapport au deuxième trimestre 2020), la bonne performance de l'activité *International Trade et Transaction Banking* ne compensant que partiellement la baisse des revenus sur l'activité Debt Optimisation Distribution, qui s'explique par le retour à un niveau plus standard de l'activité par rapport au niveau historiquement élevé du deuxième trimestre 2020. Malgré la baisse des revenus, la banque de financement garde son positionnement de leader sur les crédits syndiqués (#1 en France⁴⁴ et #2 en EMEA⁴⁵).

Enfin, les **Services financiers aux institutionnels (CACEIS)** enregistrent un bon niveau d'activité ce trimestre. Les **encours conservés** évoluent de façon dynamique, avec une hausse de +12,1% à fin juin 2021 par rapport à fin juin 2020, pour atteindre 4 342 millions d'euros à fin juin 2021. Les **encours administrés** progressent

⁴² Source : Dealogic T2 2021, en EUR

⁴³ Source : Thomson Refinitiv Bookrunners

⁴⁴ Source : Refinitiv T2 2021

⁴⁵ Source : Refinitiv 17

également de +13,7% sur un an, atteignant 2 280 milliards d'euros à fin juin 2021. Ces progressions s'expliquent tant par un effet volume que par un effet marché.

Au **deuxième trimestre 2021**, le **produit net bancaire** sous-jacent du pôle Grandes clientèles atteint 1 577 millions d'euros, en baisse de -11,8% par rapport au deuxième trimestre 2020, essentiellement liée à la normalisation du niveau d'activité commerciale. Les charges d'exploitation hors FRU sont en hausse par rapport au deuxième trimestre 2020 (+5,7%), mais le coefficient d'exploitation reste bas à 57,1%. Ainsi, le résultat brut d'exploitation est en baisse de -22,7%, principalement en raison du recul des revenus. Le pôle enregistre une reprise nette globale du coût du risque de +41 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, par rapport à une dotation de -341 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Cette reprise nette en coût du risque s'explique essentiellement par la reprise du provisionnement pour encours sains en banque de financement, notamment en raison de l'amélioration des prévisions économiques à moyen terme et la stabilisation du provisionnement pour risques avérés, reflétant des mesures de soutien gouvernemental.

Au premier semestre 2021, le **produit net bancaire** sous-jacent du pôle Grandes Clientèles s'établit à 3 241 millions d'euros, soit -0,9% d'euros par rapport au premier semestre 2020. Les **charges d'exploitation hors FRU** augmentent de +4,5% par rapport au premier trimestre 2021 à 1 810 millions d'euros, essentiellement liés à la stratégie de croissance organique et d'investissements et la hausse des rémunérations variables. Les **charges FRU** sont en hausse de +26,2% par rapport au premier semestre 2020. Ainsi le résultat brut d'exploitation du premier semestre 2021 s'élève à 1 102 millions d'euros, en baisse de -13,8% par rapport du premier semestre 2020. Le **coefficient d'exploitation** est en hausse de 2,9 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2020, mais reste à un niveau bas à 55,9%. Le coût du risque est en reprise ce semestre : en dotation de -27 millions d'euros par rapport à une dotation de -501 millions d'euros au premier semestre 2020, notamment en raison de l'amélioration des scénarios économiques et dans un contexte de stabilisation du provisionnement pour risques avérés. Ainsi, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'établit à 770 millions d'euros, en hausse de +19,5% par rapport au premier semestre 2020.

Le pôle contribue à hauteur de 27% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2021 et de 29% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2021, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 12,3 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 129,9 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 15,0% pour le premier semestre 2021, contre 10,7% pour 2020.

Banque de financement et d'investissement

Au **deuxième trimestre 2021**, le **produit net bancaire** de la Banque de financement et d'investissement sous-jacent est en recul de -13,7% par rapport au deuxième trimestre 2020, à 1 294 millions d'euros, malgré la bonne dynamique de l'activité commerciale de CACIB au deuxième trimestre 2021, en raison d'une normalisation des conditions de marché. Les **charges d'exploitation** sous-jacentes **hors FRU** enregistrent une hausse de +5,9% ce trimestre par rapport au deuxième trimestre 2020 pour s'établir à -683 millions d'euros, en lien avec les investissements dans les projets informatiques et les provisions pour rémunérations variables. Le **coefficient d'exploitation hors FRU** se maintient à un niveau bas à 52,8%, en dessous de l'objectif du Plan Moyen Terme à 55%. Le **résultat brut d'exploitation** est cependant en baisse de -23,9% par rapport au deuxième trimestre 2020 et s'établit à 610 millions d'euros. Le **coût du risque** enregistre une reprise nette de +40 millions d'euros alors qu'il était en dotation de -339 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, ce qui s'explique essentiellement par la reprise en banque de financement des provisions sur encours sains Stage 1 et 2 (+24 millions d'euros) et sur risques avérés Stage 3 (+13 millions d'euros). Enfin, le **résultat avant impôt** du deuxième trimestre 2021 à +613 millions d'euros tient compte de l'impact négatif de -37 millions d'euros comptabilisé en gains ou pertes sur autres actifs lié à la déconsolidation de la filiale algérienne de CACIB. La charge d'impôt est multipliée par 2,6 à -146 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2020, notamment dû à la hausse de l'assiette de calcul. Au final, le **résultat net part du Groupe** sous-jacent s'établit à 457 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2021, en progression de +14,5% par rapport au deuxième trimestre 2020.

Les emplois pondérés à fin juin 2021 sont en hausse modérée de +0,5 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, pour s'établir à 120,8 milliards d'euros à fin juin 2021. Cette quasi stabilité des emplois pondérés s'explique essentiellement par la hausse modérée de l'évolution des métiers (+0,5 milliard d'euros), notamment liée aux impacts de re-notation (+0,6 milliard d'euros), en ralentissement au deuxième trimestre 2021.

Le **produit net bancaire** sous-jacent recule légèrement de -1,5% au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020 pour s'établir à 2 660 millions d'euros, il est en croissance de +2% à change constant. La bonne performance des activités de banque de financement (+1,3% par rapport au premier semestre 2021), notamment pour les activités de financement structurés, ne compense que partiellement la baisse des revenus de la banque de marché et d'investissement (-4,3% par rapport au premier semestre 2020) dans un contexte de faible volatilité. Les charges **hors FRU** sous-jacentes augmentent de manière modérée (+4,5%), en lien avec les la stratégie de croissance organique et d'investissements de la BFI, alors que les contributions au FRU enregistrent une hausse sur le semestre plus significative de +27,3% et s'élèvent à 295 millions d'euros au premier semestre 2021. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent, à 993 millions d'euros est en baisse (-14,2% par rapport au premier semestre 2020), mais le niveau du **coefficient d'exploitation** sous-jacent se maintient à un niveau bas (51,6% par rapport au 48,6% au premier semestre 2020). Enfin, le coût du risque enregistre une dotation de -32 millions d'euros sur le premier semestre 2021 contre -496 millions au premier semestre 2020. Ainsi, la contribution du métier au **RNPG** ressort en nette hausse de +21,8% à 712 millions d'euros.

Services financiers aux institutionnels

Au deuxième trimestre 2021, le **produit net bancaire** sous-jacent enregistre une baisse de -1,8% par rapport au deuxième trimestre 2020 et s'établit à 283 millions d'euros. Cette diminution est essentiellement liée à la pression continue sur la marge d'intérêt par rapport à un point haut du deuxième trimestre 2020. Les **charges d'exploitation** sous-jacentes hors FRU et hors coûts liés au projet Turbo⁴⁶ augmentent de +5,3% par rapport au deuxième trimestre 2020 à 218 millions d'euros, sous l'effet de la croissance de l'activité et de la prise en compte des charges d'intégration résiduelles de KAS Bank. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent diminue ainsi de -10,7% et s'établit à 66 millions d'euros. Le **coefficient d'exploitation** sous-jacent hors FRU est de 77,0% au deuxième trimestre 2021, en hausse de 5,1 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020. Le **résultat net** sous-jacent atteint 52 millions d'euros, en baisse de -3,4%. Après partage avec les minoritaires pour 17 millions d'euros, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** sous-jacent est en baisse de -3,8% sur un an, à 35 millions d'euros au deuxième trimestre 2021.

Le **produit net bancaire** sous-jacent du premier semestre 2021 est en hausse de +2,0% par rapport au premier semestre 2020, porté par la bonne tenue de l'activité clientèle et malgré la pression sur la marge d'intérêt au premier semestre 2021. Les charges **hors FRU** sous-jacentes augmentent de +4,6%, sous l'effet de la croissance de l'activité et dû à la prise en compte des charges d'intégration résiduelles de KAS Bank au deuxième trimestre 2021, tandis que les charges FRU enregistrent une forte hausse à +16,6%. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est en baisse de -10,4% par rapport au premier semestre 2020. Le **coefficient d'exploitation** sous-jacent se détériore légèrement de 1,9 point de pourcentage, pour atteindre 75,5% au deuxième semestre 2021. Le **résultat net** sous-jacent est ainsi en diminution de -2,5%. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** au premier semestre 2021 s'établit à 58 millions d'euros, en baisse de -2,5% par rapport au 30 juin 2020.

⁴⁶ Plan de transformation et d'évolution de CACEIS

Services financiers spécialisés

Le pôle **Services Financiers spécialisés** est caractérisé par une reprise forte de l'activité et ce dans tous ses métiers. La **production commerciale** de Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) au deuxième trimestre 2021 est en hausse soutenue par rapport au deuxième trimestre 2020 (+63%⁴⁷), et ce notamment grâce à un mois de juin historique. La production retrouve quasiment le niveau du deuxième trimestre 2019⁴⁸. Cette hausse comparée au deuxième trimestre 2020 s'est retrouvée sur tous les périmètres : la hausse est de +53%⁴⁹ en France, +64% sur les partenariats automobiles, +57%⁵⁰ pour les entités internationales (soit une production 16% au-dessus du deuxième trimestre 2019 pour les entités internationales). Fin juin 2021, les encours totaux de CACF s'établissent ainsi à 92,1 milliards d'euros soit +4,2% par rapport à fin juin 2020 et +1,8% par rapport à fin juin 2019.

Chez Crédit Agricole Leasing and Factoring (CAL&F), la **production de crédit-bail** est en forte reprise (en hausse de +65% comparé au deuxième trimestre 2020) et représente 125% de la production du deuxième trimestre 2019. Il en est de même pour la production en affacturage, en hausse de +44% comparé au deuxième trimestre 2020, qui représente 131% de la production du deuxième trimestre 2019. Les encours de leasing atteignent 15,9 milliards d'euros fin juin 2021 (dont 12,8 milliards d'euros en France et 3,0 à l'international) soit +5,1% comparé à fin juin 2020.

Le résultat des **Services financiers spécialisés** au deuxième trimestre 2021 est en forte croissance ce trimestre en lien avec la reprise dynamique de l'activité. Le produit net bancaire sous-jacent des services financiers spécialisés hors CACF NL est en hausse de +8,1% par rapport au deuxième trimestre 2020 porté par le dynamisme des revenus de CACF (+5,2% hors CACF NL) et de CALF (+19,4%). Les charges sous-jacentes hors CACF NL sont en hausse de +11,1%, en normalisation après un point bas au deuxième trimestre 2020. Le **résultat brut d'exploitation** hors CACF NL est en hausse de +5,5% comparé au deuxième trimestre 2020, le **coefficient d'exploitation** sous-jacent hors FRU reste bas à 49,7% (soit +1,3 point de pourcentage⁴⁷ par rapport au deuxième trimestre 2020 qui était un point bas en terme de charges). Le **coût du risque** est en baisse significative par rapport au deuxième trimestre 2020 (-46,9%⁴⁷). Ainsi, au deuxième trimestre 2021, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** du pôle atteint 206 millions d'euros, soit une hausse de +27,7%⁴⁷ par rapport au deuxième trimestre 2020.

Au **premier semestre 2021**, le produit net bancaire sous-jacent⁴⁷ augmente de +5,1%, porté par la très bonne performance de CAL&F (+14,6% comparé au premier semestre 2020) et les revenus en hausse de CACF (+2,6% comparé au premier semestre 2020). Les charges sous-jacentes⁴⁷ hors FRU augmentent de +2,4% comparé au premier semestre 2020, en normalisation après le point bas observé au deuxième trimestre 2020. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU reste bas, à 50,8% soit 1.8 point de pourcentage en dessous du coefficient d'exploitation hors FRU du premier semestre 2020. Le coût du risque⁴⁷ diminue de -40,2%, le premier semestre 2020 étant un semestre marqué un provisionnement fort des encours sains dans le contexte de la propagation de la crise du Covid-19. La contribution des sociétés mises en équivalence affiche une hausse de +18,3% en sous-jacent, en lien avec les bonnes performances de Wafasalaf et FCA Bank au deuxième trimestre 2021. **Le résultat net part du Groupe** s'établit ainsi à 365 millions d'euros, en hausse de 33,5%⁵⁰.

Le pôle contribue à hauteur de 13% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2021 et de 12% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2021, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 4,9 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 52,0 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 15,8% pour le premier semestre 2021, contre 11.7% pour 2020.

⁴⁷ Hors CACF NL. CACF NL est classé en IFRS 5 depuis le troisième trimestre 2020

⁴⁸ Le deuxième trimestre 2021 représentant 97% du deuxième trimestre 2020

⁴⁹ Périmètre géré

⁵⁰ Hors CACF NL. CACF NL est classé en IFRS 5 depuis le troisième trimestre 2020

Crédit à la consommation

Au deuxième trimestre 2021, le **produit net bancaire sous-jacent** de CACF atteint 513 millions d'euros, en hausse de +5,2%⁴⁷ par rapport au deuxième trimestre 2020, profitant d'un effet de base au deuxième trimestre 2020 notamment sur les revenus assurance. Les **charges sous-jacentes** de CACF augmentent de +11,0%^{47,47}. Les charges se normalisent en effet après un deuxième trimestre 2020 marqué par la crise. Elles sont en hausse de seulement +2,0% par rapport à la moyenne des charges trimestrielles en 2019 de CACF (hors CACF NL). Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** est stable par rapport au deuxième trimestre 2020 (-0,1%⁴⁷) et le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU**, reste bas à 48,9% (en hausse de 2,5 points de pourcentage⁵⁰ par rapport au deuxième trimestre 2020). La **contribution des sociétés mises en équivalence** est très bonne et atteint 82 millions d'euros au deuxième trimestre 2021 (+36,1% en sous-jacent par rapport au deuxième trimestre 2020). Le **coût du risque** est en forte baisse par rapport au deuxième trimestre 2020 (-46,6%⁴⁷), il est composé à 22% de charges de coûts du risque Stage 1 & 2. Le **coût du risque sur encours** sur quatre trimestres glissants⁵¹ atteint 141 points de base, et le coût du risque sur encours en trimestre annualisé⁵² atteint 141 points de base. Le **taux de créances douteuses et litigieuses** atteint 6,3%, en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport à fin mars 2021 et le taux de couverture atteint 81,6% en hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à fin mars 2021. Les **impôts sous-jacents** enregistrent une charge de -44 millions d'euros au deuxième trimestre 2021 contre un produit +56 millions au deuxième trimestre 2020 (CA-CF ayant bénéficié en Italie d'un dispositif fiscal favorable Affrancamento, suite à l'accord commercial signé en 2019 entre Agos et Banco BPM). Au final, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** atteint 168 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, soit une hausse de +16,9%⁴⁷ par rapport au deuxième trimestre 2020.

Au premier semestre 2021, le **produit net bancaire** sous-jacent est stable +2,6%⁴⁷ par rapport au premier semestre 2020, intégrant un premier trimestre stable (+0,1% par rapport au premier trimestre 2020) en lien avec la stabilité des encours et un deuxième trimestre en reprise suite à un effet de base au deuxième trimestre 2020 sur les revenus assurance. Les charges hors FRU sont en hausse de +4,3%⁴⁷, mais le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** reste bas 50,1% et est stable comparé au premier semestre 2020 (50,0%⁴⁷). Le résultat brut d'exploitation sous-jacent reste ainsi stable avec +1,0%⁴⁷ comparé au premier semestre 2020. Le coût du risque diminue de -38,9%⁴⁷ comparé au premier semestre 2020, un semestre marqué par le provisionnement des encours sains dans le cadre de la propagation de la pandémie du Covid-19. La contribution des **sociétés mises en équivalences** affiche une bonne performance, en hausse de +18,3%, en sous-jacent notamment du fait de la reprise chez FCA Bank et Wafasalaf. Au final, la contribution du métier au **RNPG** sous-jacent est en hausse de +24,3%⁴⁷.

La **contribution du métier CA-CF au résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.** pour le premier semestre atteint 12%.

Leasing & Affacturage

Au **deuxième trimestre 2021**, le **produit net bancaire** sous-jacent de CAL&F atteint 146 millions d'euros, en forte hausse de +19,4% par rapport au deuxième trimestre 2020, grâce au dynamisme de la reprise de l'activité tant en crédit-bail qu'en affacturage. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** est à 52,5% ce trimestre, en amélioration de 3,8 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020. Le **résultat brut d'exploitation** ressort ainsi à +34,7% par rapport au deuxième trimestre 2020. Le **coût du risque** baisse nettement par rapport au deuxième trimestre 2020 (-48,7%). Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** de CAL&F s'établit à 39 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, multiplié par deux par rapport au deuxième trimestre 2020.

Le **produit net bancaire** sous-jacent est en nette hausse au premier semestre 2021 de +14,6% par rapport au premier semestre 2020, en lien avec la forte reprise de l'activité en leasing et affacturage au deuxième trimestre 2021. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU est forte amélioration s'établissant à 53,2%, en baisse

⁵¹ Coût du risque des quatre derniers trimestres, rapporté à la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

⁵² Coût du risque du trimestre multiplié par quatre, rapporté à l'encours de début de période du trimestre

de 4,2 points de pourcentage. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent augmente (+25,7%). Le **coût du risque** est en nette baisse (-48,7%), étant donné le fort provisionnement des encours sains au premier semestre 2020 dans le contexte de propagation de la Covid-19. Enfin, le **RNGP** sous-jacent est multiplié par 2,1, s'établissant à 63 millions d'euros.

Banque de proximité

L'activité des **Banques de proximité** de Crédit Agricole S.A. a été très dynamique, portée notamment chez LCL par l'habitat et les professionnels malgré l'environnement concurrentiel, et par une activité commerciale dynamique chez Crédit Agricole Italia.

La production de crédits chez LCL augmente très fortement et dépasse le niveau pré-crise (+33,4% sur un an et +5,8% par rapport au deuxième trimestre 2019). Les encours de crédits sont en hausse de +4,4% sur un an, à 144,7 milliards d'euros, grâce au dynamisme des crédits immobiliers (+4,9% juin/juin) et des crédits aux professionnels (+12,5% juin/juin). Les renégociations de crédits habitat ce trimestre restent stables par rapport au premier trimestre 2021, à 0,4 milliard d'euros d'encours, toujours très en-deçà du point haut de 5,2 milliards d'euros du quatrième trimestre 2016. La collecte bilancielle est en hausse sur un an (+6,3% juin/juin) portée par les DAV (+13,4% juin/juin). L'épargne hors bilan est en hausse (+6,2% juin/juin). Enfin, la conquête chez LCL reste dynamique avec 87 000 nouveaux clients ce trimestre, et le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique ou GAV est en hausse chez LCL à 26,2% (+1,0 point de pourcentage par rapport à fin juin 2020, +1,2 point de pourcentage par rapport à fin 2019).

La production chez CA Italia est proche du niveau pré-crise. Les encours de crédits atteignent 61,2 milliards d'euros (+35,6% sur un an). Hors effet périmètre de l'intégration de Credito Valtellinese au deuxième trimestre 2021, les encours de crédit en Italie atteignent 46,6 milliards d'euros, en augmentation de +5,4% sur un an, tirés notamment par le crédit habitat (+6,7%). La collecte bilancielle poursuit son ralentissement (+4,5% juin/juin hors effet périmètre de Credito Valtellinese) entamé en décembre 2020, sous l'effet d'actions d'optimisation des ressources. La collecte gérée au sein de CA Italia enregistre une très forte hausse sur un an (+62% juin/juin hors effet périmètre) notamment grâce à un environnement de marché favorable. Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique ou GAV est en hausse chez CA Italia (+2,5 points de pourcentage par rapport à fin juin 2020, +3,0 points de pourcentage par rapport à fin 2019 et +4,7 points de pourcentage par rapport à 2018).

Enfin, pour l'ensemble des Banques de Proximité à l'International hors Italie, la croissance des encours de crédits atteint +6,2% à fin juin 2021 par rapport à fin juin 2020 et +5,4% hors impact de change, notamment porté par l'Ukraine (+17%), la Pologne (+8%) et l'Égypte (+5%). La collecte bilancielle augmente de +11,6% hors effet change, notamment en Ukraine (+23%) et en Pologne (+18%), et la collecte totale augmente sur un an de +16,5% et +13,3% hors effet change. Il en résulte un excédent net de collecte sur les crédits des banques de proximité à l'international hors Italie de +2,6 milliards d'euros au 30 juin 2021.

Banque de proximité en France

Le PNB sous-jacent de LCL est en hausse de +8,2% par rapport au deuxième trimestre 2020, et atteint 927 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. Cette hausse est tirée par la marge nette d'intérêts (+9,9%), soutenue par de bonnes conditions de refinancement, ainsi que par les commissions, en hausse (+6,3%) notamment sur les moyens de paiement.

Sur LCL, ce deuxième trimestre est marqué par le lancement du projet « Réseau LCL Nouvelle Génération » visant à regrouper 250 agences pour répondre aux exigences nouvelles des clients et conforter son positionnement de banque urbaine. Dans ce cadre, LCL a enregistré des coûts de transformation du projet, à hauteur de 13 millions d'euros, retraités en éléments spécifiques. En vision sous-jacente, l'évolution des charges hors FRU demeure contenue, (+2,2% T2/T2) à 556 millions d'euros ce trimestre, entraînant une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU, qui s'établit à 59,9% ce trimestre (soit une baisse de -3,5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020).

Tiré par la hausse des revenus, le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en forte augmentation sur un an (+21,3%). Le coût du risque diminue de -62,9% par rapport au deuxième trimestre 2020 à -43 millions d'euros, marqué notamment par une reprise de provisions sur encours sains à hauteur de 9 millions d'euros, et par une diminution du coût du risque avéré par rapport au premier trimestre 2021. Le taux de couverture reste élevé à 81,7% à fin juin, contre 86,0% à fin mars 2021. Le taux de créances douteuses atteint 1,6% à fin juin 2021, en hausse de 0,1 point pourcentage par rapport à fin mars 2021, mais reste toutefois proche du niveau pré-crise de fin mars 2020 à 1,7%. Au final, le résultat net part du Groupe est en forte hausse par rapport à un deuxième trimestre 2020 de crise (+78,6%) mais également par rapport au deuxième trimestre 2019 (+31,9%).

Sur le premier semestre 2021, les revenus de LCL augmentent de +5,0% par rapport au premier semestre 2020 et atteignent 1 832 millions d'euros, portés d'une part par la marge nette d'intérêt soutenue par de bonnes conditions de refinancement et d'autre part, par les commissions notamment celles sur l'assurance non-vie et les moyens de paiement. Les charges sous-jacentes hors FRU sont stables (+0,1%), malgré certains investissements liés notamment la digitalisation des parcours client (dématérialisation des offres, ADE en ligne, signature électronique notamment durant le premier trimestre 2021. Cela entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de -3,0 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2020, à 61,7%. Le résultat brut d'exploitation augmente donc de +11,9%. Le coût du risque diminue de -42,1%, résultant de la baisse de -17,9% au premier trimestre et de celle du deuxième trimestre de -62,9%. Au final, la contribution du métier au résultat net part du groupe est en forte hausse de +48,9%.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 14,1% pour le premier semestre 2020, contre 8,4% en 2020.

Banque de proximité à l'international

Les revenus du pôle Banque de proximité à l'international augmentent de +25,3%, en lien avec la poursuite de la reprise de l'activité commerciale, et s'établissent à 801 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. Les charges sous-jacentes hors FRU augmentent de 15,1% et atteignent 482 millions d'euros au deuxième trimestre 2021. En conséquence, le résultat brut d'exploitation sous-jacent enregistre une nette augmentation de +44,9% par rapport au deuxième trimestre 2020 à 307 millions d'euros. Le coût du risque recule de -52,0% ce trimestre pour s'établir à 95 millions d'euros. Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international s'établit à 109 millions d'euros, soit une multiplication par 3 par rapport au deuxième trimestre 2020.

Sur le premier semestre, le PNB sous-jacent du pôle Banque de proximité à l'international augmente de +14,1% pour s'établir à 1495 millions d'euros. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU augmentent de +6,8% pour atteindre 897 millions d'euros, entraînant une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent de -4,1 points de pourcentage à 60,0%. Le coût du risque diminue de -37,9% pour s'établir à 195 millions d'euros sur le semestre. Il en résulte un résultat net part du groupe de 189 millions d'euros sur le premier semestre 2021 multiplié par 2 par rapport au résultat net part du groupe du premier semestre 2020.

Italie

Les résultats de ce trimestre sont marqués par la première consolidation de Credito Valtellinese, qui se matérialise par une contribution de deux mois de résultats de Credito Valtellinese au résultat de Crédit Agricole Italia ce trimestre, avec un impact positif de 7 millions d'euros⁵³ en résultat net part du Groupe. Cette acquisition s'accompagne de l'enregistrement d'un badwill brut de +925 millions d'euros, imputé d'une première estimation, avant la finalisation du PPA (Purchase Price Allocation), prévue d'ici le 31 décembre 2021, de provisions à hauteur de -547 million d'euros, incluant environ 330 millions d'euros liés à la revalorisation des risques sur les portefeuilles de crédit, environ 60 millions d'euros liés aux dossiers contentieux et litiges, environ 50 millions d'euros liés au coût de refinancement, et environ 100 millions d'euros liés aux revalorisations des portefeuilles immobilier et de titres, hors IDA. Au final, retraité de ces provisions, le badwill net⁵⁴ provisoire atteint +378 millions

⁵³ Contribution Creval au résultat sous-jacent de CAI ce trimestre : 98 m€ en PNB, 65 m€ en charges, 19 m€ en coût du risque, 7 m€ en RNPG.

⁵⁴ Impact prudentiel positif sur le CET1 Crédit Agricole SA de ce badwill enregistré au moment de la PPA, au T4-21. Impact négatif lié à la consolidation de 8,1 Mds de RWA Creval enregistré dès le T2-21

d'euros à 100 sur Crédit Agricole Italia, résultant en un impact positif de +285 millions d'euros en résultat net part du Groupe CASA, retraité en éléments spécifiques. A cela s'ajoutent, en éléments spécifiques, un montant de 25 m€ de provisions pour encours sains, et de 16 m€ pour frais d'acquisition.

Au deuxième trimestre 2021, le produit net bancaire sous-jacent⁵⁵ de CA Italia est en augmentation de +35,3% par rapport au deuxième trimestre 2020 et s'établit à 582 millions d'euros dont 98 millions d'euros de Credito Valtellinese. Hors effet périmètre⁵⁶, le produit net bancaire de CA Italia demeure en hausse de +12,4% par rapport au deuxième trimestre 2020, tiré par les commissions d'épargne gérée et d'assurance (+23% par rapport au deuxième trimestre 2020). Les charges sous-jacentes hors FRU restent maîtrisées par rapport au deuxième trimestre 2020 (+21,0%) à 349 millions d'euros, dont 65 millions d'euros liés Credito Valtellinese, hors effet périmètre les charges auraient été de 284 millions d'euros, en baisse de -1,5%. Ainsi, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU progresse nettement par rapport au deuxième trimestre 2020 et atteint 59,9%, soit en amélioration de -7,1 points de pourcentage. Hors effet périmètre, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU atteint 58,7%, en amélioration de -8,3 points de pourcentage. Au final, le résultat brut d'exploitation sous-jacent enregistre une forte hausse par rapport au deuxième trimestre 2020 (+66,5% et +31% hors effet périmètre). Le coût du risque, reflet de la situation économique, diminue (-46,1% sur l'année et -59% hors effet périmètre) grâce à la baisse du coût du risque des encours stage 3 en lien avec le prolongement des moratoires. Rapporté aux encours, il ressort à 74 points de base (trimestre annualisé). Le taux de créances douteuses atteint 6,2% à fin juin 2021, au même niveau que fin mars. Le taux de couverture s'établit à 68,6% à fin juin, contre 62,1% en fin mars 2021.

Sur le premier semestre, le produit net bancaire sous-jacent de Crédit Agricole Italia augmente de +22,3% pour s'établir à 1070 millions d'euros (+11,0% hors effet périmètre). Les charges d'exploitation hors FRU restent maîtrisées (+10,9% mais -0,3% hors effet périmètre), ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU qui s'établit à 58,7%, en amélioration de -6,1 points de pourcentage juin/juin et de -6,8 points de pourcentage hors effet périmètre. Le coût du risque diminue fortement sur le semestre (-34,4% et -43% hors effet périmètre). Au final, la contribution du métier au RNPG est multipliée par 2,2 sur le semestre.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit à 11,3% pour le premier semestre 2021.

Le Groupe Crédit Agricole en Italie

Le résultat du Groupe en Italie s'établit à 385 millions d'euros sur le premier semestre 2021, soit une amélioration de +49% par rapport au premier semestre 2020, du fait de la croissance des résultats opérationnels et de la baisse du coût du risque de -53% des filiales du Groupe en Italie. Amundi a réalisé un excellent niveau de collecte au 1^{er} semestre à 5,4 Md€, l'activité a été très soutenue chez CACIB Italie en crédits syndiqués (2^{ème} bookrunner per deal value) et en émissions obligataires tous segments confondus, et le leadership a été confirmé en ESG. Le Groupe en Italie jouit d'un excellent business mix en produits d'assurance vie avec une majorité d'UC (62% sur la collecte nette du premier semestre 2021), et on observe une reprise du crédit à la consommation après le ralentissement dû à la pandémie à plus de 35%.

⁵⁵ *Eléments spécifiques : Creval: badwill net de 378 m€ en écarts d'acquisition pour un impact RNPG de 285 m€, coûts d'acquisition (16 m€ en charges), provisions collectives (25m€ en coût du risque); Affrancamento (38 m€ en impôts)*

⁵⁶ *Hors effet périmètre lié à la 1^{ère} consolidation de Credito Valtellinese au T2-21*

Banque de proximité à l'international - hors Italie

Le produit net bancaire sous-jacent de la banque de proximité à l'international hors Italie est en hausse de +4,6% au deuxième trimestre 2021 (à 219 millions d'euros) par rapport au deuxième trimestre 2020. Les charges sous-jacentes augmentent (+2,1% par rapport au deuxième trimestre 2020) mais le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de BPI hors Italie s'améliore ce trimestre de -1,5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2020 et s'établit à 60,6%. Le résultat brut d'exploitation, en hausse de +8,8% par rapport au deuxième trimestre 2020, grâce à une hausse des revenus et au contrôle des charges. Le coût du risque diminue fortement (-68,7% par rapport au deuxième trimestre 2020) et s'établit à -16 millions d'euros. Le taux de créances douteuses est faible à 7,0% à fin juin 2021 et le taux de couverture s'établit à un niveau élevé de 100%. Au final le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 37 millions d'euros, soit une multiplication par 3,2 par rapport au deuxième trimestre 2020.

Par pays :

- CA Pologne⁽⁵⁷⁾ : La baisse des taux directeurs ce trimestre est absorbée par un effet volume et par une hausse des commissions ; le taux de créances douteuses s'établit à 7,2% à fin juin 2021 et le taux de couverture atteint 113%.
- CA Egypte⁽⁵⁷⁾ : Le PNB progresse de +9% par rapport au deuxième trimestre 2020 grâce à l'activité retail. Le coût du risque baisse fortement et le taux de créances douteuses atteint 3,8% et le taux de couverture atteint 137%.
- CA Ukraine⁽⁵⁷⁾ : le PNB augmente fortement (+19% par rapport au deuxième trimestre 2020) grâce à la progression de la marge nette d'intérêt et des commissions. Le coût du risque est divisé par 6 par rapport au deuxième trimestre 2020 et le taux de créances douteuses reste toujours faible et s'établit à 1,7%.
- Crédit du Maroc⁽⁵⁷⁾ : PNB augmente de +5% par rapport au deuxième trimestre 2020, et le coût de risque est marqué par des reprises de provisions.

Sur le premier semestre 2021, le PNB sous-jacent de la banque de proximité hors Italie baisse de -2,5% pour s'établir à 424 millions d'euros, grâce au redressement progressif des taux directeurs en Egypte, Pologne, Ukraine et Maroc survenue au deuxième trimestre 2020. Les charges d'exploitation hors FRU baissent de -1,7%, résultat de la baisse du premier trimestre 2021 (-5,2%) et de la légère hausse du deuxième trimestre 2021 (+2,1%). Cela entraîne une légère amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU qui s'établit à 63,2%, en baisse de 0,5 points de pourcentage par rapport au premier semestre 2020. Au final, la contribution du métier au résultat net part du Groupe est en forte hausse de +68,1% à 55 millions d'euros.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent des Autres BPI s'établit à 14,8% pour le premier semestre 2021, contre 12,3% pour 2020.

Le pôle Banque de Proximité à l'international contribue à hauteur de 7% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2021 et de 13% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Dans son ensemble, le pôle Banque de proximité contribue à hauteur de 19% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2021 et de 30% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 juin 2021, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,6 milliards d'euros dont 4,7 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France, 4,8 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international. Les emplois pondérés du pôle sont de 100,8 milliards d'euros dont 50,0 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France et 50,8 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international.

⁵⁷ Hors effet change

Activités Hors métiers

Le résultat net part du groupe sous-jacent de AHM s'établit à -75 millions au deuxième trimestre 2021 en hausse de +119 millions d'euros depuis le deuxième trimestre 2020. La contribution négative du pôle Activité Hors Métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-159 millions d'euros) des autres éléments (+84 millions d'euros).

La contribution de la composante « structurelle » est stable comparé au deuxième trimestre 2020 (-4 millions d'euros) et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -204 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, en baisse par rapport au deuxième trimestre 2020 (-65 millions d'euros) en lien avec un effet taux effectif d'impôt sur les sociétés défavorable, malgré la poursuite des conditions de refinancement favorables ;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*) et CA Immobilier et, depuis le premier trimestre 2021, BforBank intégré en mise en équivalence, en raison de sa détention à 50% par Crédit Agricole SA suite à sa recapitalisation : leur contribution, à +45 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, est en hausse par rapport au deuxième trimestre 2020 (+71 millions d'euros). Cette augmentation porte notamment sur CACIF dont la contribution positive s'explique par une activité dynamique et par une revalorisation de certains fonds.
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est neutre ce trimestre et est en baisse de -10 millions d'euros depuis le deuxième trimestre 2020 en raison d'un changement en 2021 du mode de comptabilisation des produits et charges CAGIP.

La contribution des « autres éléments » est en hausse (+123 millions d'euros) comparé au deuxième trimestre 2020, en raison d'un effet de base sur les éliminations sur des titres intragroupes souscrits par Predica et par Amundi (resserrement des spreads au deuxième trimestre 2020).

Sur le premier semestre 2021, le résultat net part du groupe sous-jacent du pôle AHM s'élève à -285 millions d'euros, en amélioration de +89 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020. La composante structurelle contribue à hauteur de -406 millions d'euros et les autres éléments du pôle enregistrent contribution de +121 millions d'euros sur le semestre.

La contribution de la composante « structurelle » est en hausse comparé au premier semestre 2020 (+41 millions d'euros) et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -464 millions d'euros au premier semestre 2021, en baisse par rapport au premier semestre 2020 (-31 millions d'euros) ;
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*) et CA Immobilier et, depuis le premier trimestre 2021, BforBank intégré en mise en équivalence, en raison de sa détention à 50% par Crédit Agricole SA suite à sa recapitalisation : leur contribution, à +58 millions d'euros au premier semestre 2021, est en hausse par rapport au premier semestre 2020 (+87 millions d'euros).
- Les fonctions support du Groupe : leur contribution est neutre ce semestre et est en baisse de -14 millions d'euros depuis le premier semestre 2020 en raison d'un changement en 2021 du mode de comptabilisation des produits et charges CAGIP.

La contribution des « autres éléments » est en hausse (+48 millions d'euros) comparé au premier semestre 2020.

Au 30 juin 2020, les emplois pondérés sont de 26,9 milliards d'euros.

* *
*

Solidité financière

Groupe Crédit Agricole

Au 30 juin 2021, le **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) phasé** est stable par rapport à fin mars 2021, pour atteindre 17,3%. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 8,4 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 8,9%, stable par rapport au 31 mars 2021. Le ratio CET1 non phasé atteint 17,0%.

- Le ratio CET1 a bénéficié ce trimestre de l'effet du résultat publié (+41 points de base hors badwill CreVal notamment). La provision pour distribution de dividendes, sur la base d'une politique de pay-out de 50%, ainsi que les coupons AT1 impactent le CET1 du Groupe Crédit Agricole à la baisse à hauteur de -8 points de base.
- La contribution poste du « Méthodologies & effet réglementaires » est neutre ce trimestre : -10 points de base liés à la rentrée en vigueur de CRR2⁵⁸ compensés par les impacts positifs sur TRIM (+5 points de base), le phasing IFRS9 (+4 points de base) et l'Affranchimento (+1 point de base).
- Enfin, le poste « M&A, OCI et autres » impacte le ratio à hauteur de -19 points de base avec un impact négatif lié à l'intégration des emplois pondérés de CreVal ce trimestre (-26 points de base - prise en compte prudentielle du badwill prévue au quatrième trimestre 2021), légèrement compensé par l'émission de parts sociales (+5 points de base). L'effet des réserves OCI sur le ratio CET1 est de -2 points de base. Le stock de réserves OCI atteint 16 points de base au 30 juin 2021 (vs 18 points de base au 31 mars 2021).
- L'impact de la croissance des métiers sur la solvabilité est neutre ce trimestre (Cf. Infra).

Le **ratio de levier phasé** ressort à 5,9%, stable par rapport à fin mars 2021 (5,3% avant neutralisation des expositions BCE vs 5,4% à fin mars 2021) et bien au-dessus de l'exigence réglementaire de 3,11%⁵⁹. Le ratio de levier quotidien phasé à 5,3% au 30 juin 2021⁶⁰ avant neutralisation des expositions BCE.

Le **ratio Tier 1 phasé** ressort à 18,2%, le ratio global phasé est à 21,1%.

Les **emplois pondérés** du Groupe Crédit Agricole sont en hausse de +11,6 milliards d'euros par rapport au 31 mars 2021. La contribution des métiers à cette évolution est positive pour +2,5 milliards d'euros (dont -0,2 milliard d'euros effet change). En effet, les emplois pondérés de la Banque de proximité sont en hausse : +2,5 milliards d'euros hors effet change dont +0,2 milliard d'euros pour LCL et +1,5 milliard d'euros pour les Caisses régionales. La contribution du pôle Grandes clientèles est en légère baisse par rapport à fin mars 2021 (-0,5 milliard d'euros hors effet change). La valeur de mise en équivalence de l'assurance impacte les emplois pondérés à la baisse pour -1,0 milliard d'euros en lien avec la distribution du dividende au deuxième trimestre 2021. Le poste « Méthodologies, effet réglementaires, M&A » impacte les emplois pondérés à hauteur de +1,6 milliard d'euros sous l'effet notamment de l'impact réglementaire CRR2 (+3,2 milliards d'euros) et d'un impact TRIM de -1,7 milliard d'euros. Enfin, la consolidation de CreVal impacte les RWA à hauteur de +8,5 milliards d'euros.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks* - G-SIBs). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

⁵⁸ L'entrée en vigueur du règlement CCR 2/CDR V à partir du 28 juin 2021, entraîne des amendements au dispositif actuel de gestion de capital dans les divers domaines (ratio de levier, liquidité, risque de contrepartie, marché...). L'impact en solvabilité est principalement lié à l'impact sur les emplois pondérés de la révision des méthodes de calcul des risques de contrepartie.

⁵⁹ Dans le cadre CRR2 les banques peuvent exclure certaines expositions Banque Centrale de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macro-économiques exceptionnelles le justifient. En cas d'application de cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3%. Le 18 juin 2021, la Banque Centrale Européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision peuvent appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est applicable jusqu'au 31 mars 2022. Le Groupe Crédit Agricole applique cette disposition et doit, en conséquence, respecter une exigence de ratio de levier de 3,11% pendant cette période.

⁶⁰ Le ratio de levier quotidien est calculé en tenant compte de la moyenne quotidienne du trimestre des expositions des opérations de financement sur titres (SFT)

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faut ajouter le coussin contracyclique)
- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

Les exigences minimales de TLAC augmenteront à compter du 1^{er} janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.

Au 30 juin 2021, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 25,6% des RWA et 8,4% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible** ⁶¹. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques est en légère baisse de 10 pb sur le trimestre : la hausse des fonds propres et dette éligible compense seulement en partie celle des RWA. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC progresse de 5 pb par rapport à mars 2021. Sans tenir compte de la neutralisation des expositions Banque Centrale, le ratio TLAC exprimé en LRE aurait atteint 7,5% (*versus* 7,6% à fin mars 2021). Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5% des RWA (d'après CRR2/CRD5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,03% au 30 juin 2021) et de 6% de l'exposition en levier.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par **un programme d'émission sur le marché en 2021 de 7 milliards d'euros de dettes TLAC**. Au 30 juin 2021, 5,1 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 24,5 milliards d'euros.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par **un programme d'émission sur le marché en 2021 de 7 milliards d'euros de dettes TLAC**. Au 30 juin 2021, 5,1 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 24,5 milliards d'euros.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Les niveaux minimum à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement.

⁶¹ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2021.

En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié la révision de son exigence de MREL au niveau consolidé et sa première exigence de MREL au niveau subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus). Ces deux exigences étaient déjà respectées par le Groupe au moment de leur notification. Calibrées sous BRRD, elles sont applicables jusqu'à la prochaine notification qui intégrera les évolutions du cadre réglementaire européen (i.e. BRRD2)⁶².

Sous BRRD, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF⁶³) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, ainsi que les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) à 24-25% des RWA et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 30 juin 2021, le **Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL⁶⁴ estimé à environ 10% du TLOF et 8,3% hors dette senior préférée éligible.** Exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ **31,5%** à fin juin 2021. **Il s'établit à 25,6% hors dette senior préférée éligible.** L'objectif du PMT concernant le MREL subordonné est atteint depuis septembre 2020.

Sous BRRD2, compte tenu de la possibilité d'ajustement à la baisse, à la main de l'autorité de résolution, pour calibrer l'exigence de MREL au niveau subordonné pour le Groupe Crédit Agricole, l'exigence de subordination la plus élevée attendue est le TLAC. Le ratio TLAC actuel se situe à une distance de 6,1 points de pourcentage au-delà de l'exigence au 30/06/2021 et 4,1 points de pourcentage⁶⁵ au-dessus de l'exigence attendue à 21,5% (+ coussin contra-cyclique) au 1^{er} janvier 2022.

Seuil de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2021, dispose d'une marge de sécurité de 752 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 44 milliards d'euros de capital CET1.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2021, dispose d'une marge de sécurité de 440 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 16 milliards d'euros de capital CET1.

⁶² Le Groupe est en attente des notifications sous BRRD2, compte tenu des délais de transposition de BRRD2 dans les Etats européens dans lesquels il opère

⁶³ TLOF – Total Liabilities and Own Funds, équivalent au bilan prudentiel après netting des dérivés

⁶⁴ Calcul effectué conformément à la BRRD applicable aux exigences en vigueur. Sont inclus les éléments éligibles au MREL émis en externe par toutes les entités du Groupe.

⁶⁵ Sur la base du coussin contracyclique applicable au 30/06/21

Crédit Agricole S.A.

A fin juin 2021, la solvabilité de Crédit Agricole S.A. reste à un niveau élevé, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 12,6%** en vision phasé (c'est-à-dire comprenant l'impact du « phasing-in » IFRS9 intégré au deuxième trimestre 2020 dans le cadre du « quick-fix »), en baisse de -0,1 point de pourcentage par rapport à fin mars 2021. Ainsi, Crédit Agricole SA affiche un coussin substantiel de 4,7 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 8,9%, contre 4,8 points de pourcentage au 31 mars 2021. Le ratio CET1 non phasé atteint 12,4%.

- Le ratio CET1 a bénéficié ce trimestre d'un impact positif de +44 points de base lié à la conservation du résultat publié (hors badwill CreVal notamment). La provision pour distribution de dividendes, sur la base d'une politique de 50% de pay-out, soit 0,39€ par action sur le premier semestre, ainsi que l'impact des coupons AT1 ont contribué à la baisse du CET1 à hauteur de -23 points de base (dont - 21 points de base de provision pour dividende).
- Le poste « Méthodologies & effet réglementaires » contribue à la hausse du CET1 à hauteur de +1 point de base dont +6 points de base liés à un effet positif de la revue des modèles TRIM, -7 points de base liés à la rentrée en vigueur de CRR2⁶⁶ et +2 points de base liés au dispositif fiscal *Affrancamento*. L'effet des réserves OCI est de -4 points de base sur la période. Le stock de réserves OCI atteint 34 points de base au 30 juin 2021 (vs 38 points de base au 31 mars 2021).
- Enfin, le ratio intègre un impact négatif de -29 points de base sur le poste « M&A, OCI et autres » lié à la consolidation de CreVal (prise en compte prudentielle du badwill prévue au quatrième trimestre 2021).
- La contribution des métiers au ratio CET1 est neutre sur le trimestre (Cf. Infra)

Le **ratio de levier** phasé est stable par rapport à fin mars 2021 et s'établit à 4,6% à fin juin 2021 (3,9% avant neutralisation des expositions BCE vs 4,0% à fin mars 2021) par rapport à une exigence de 3,18%⁶⁷. Le **ratio de levier quotidien**⁶⁸ phasé est à 3,8% avant neutralisation des expositions BCE.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 14,0% et le ratio global phasé est à 18,6% ce trimestre.

Les **emplois pondérés** s'élèvent à 357 milliards d'euros à fin juin 2021 et sont en progression par rapport à fin mars 2021 (+2,4%). La contribution des métiers est légèrement positive pour +0,5 milliard d'euros (dont -0,2 milliard d'euros d'effet change). En effet, les emplois pondérés du pôle Grandes clientèles sont en légère baisse par rapport à fin mars 2021 (-0,6 milliard d'euros hors effet change) tandis que la contribution de la Banque de proximité augmente de +1,2 milliard d'euros notamment. La valeur de mise en équivalence de l'assurance impacte les emplois pondérés à la baisse pour -1,0 milliard d'euros en lien avec la distribution du dividende au premier semestre 2021. Le poste « Méthodologies, effet réglementaires, M&A » impacte les emplois pondérés à hauteur de +0,3 milliard d'euros sous l'effet notamment de l'impact positif de la revue des modèles TRIM (-1,7 milliard d'euros) et l'impact réglementaire CRR2 (+2,0 milliards d'euros). Enfin, la consolidation de CreVal contribue à la hausse des RWA ce trimestre à hauteur de +8,5 milliards d'euros.

⁶⁶ L'entrée en vigueur du règlement CCR 2/CDR V à partir du 28 juin 2021, entraîne des amendements au dispositif actuel de gestion de capital dans les divers domaines (ratio de levier, liquidité, risque de contrepartie, marché...). L'impact en solvabilité est principalement lié à l'impact sur les emplois pondérés de la révision des méthodes de calcul des risques de contrepartie.

⁶⁷ Dans le cadre de la réglementation CRR2 les banques peuvent exclure certaines expositions Banque Centrale de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macro-économiques exceptionnelles le justifient. Si elles appliquent cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3%. Le 18 juin 2021, la Banque Centrale Européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision peuvent appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est applicable jusqu'au 31 mars 2022. Le Crédit Agricole S.A. applique cette disposition et doit, en conséquence, respecter une exigence de ratio de levier de 3,18% pendant cette période

⁶⁸ Le ratio de levier quotidien de Crédit Agricole S.A. est calculé en tenant compte de la moyenne quotidienne du trimestre des expositions des opérations de financement sur titres (SFT)

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 69 milliards d'euros à fin juin 2021. De même, 113 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 148 milliards d'euros à fin juin 2021, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (70 milliards d'euros à fin juin 2021) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1,587 milliards d'euros au 30 juin 2021, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 292 milliards d'euros**, en hausse de 13 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 100 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020. Les agrégats de Credito Valtellinese, qui est consolidé à compter du 30 juin 2021, sont inclus dans le bilan cash.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162,2⁶⁹ milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 10,2 milliards au deuxième trimestre 2021 (y compris Credito Valtellinese). *Il est précisé que la surbonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages et que*

⁶⁹ Hors FCA Bank

la sur-bonification potentielle sur la période du 24 juin 2021 au 30 juin 2021 n'a pas été prise en compte, compte tenu de l'incertitude à fin juin 2021 quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période de référence (dont l'échéance n'est pas intervenue).

Par ailleurs, le Groupe affiche une reprise significative de l'activité commerciale sur le trimestre, enregistrant une hausse équilibrée de la collecte et des crédits. Hors Credito Valtellinese, la collecte a progressé de 13 milliards d'euros tandis que les crédits et actifs de négoce à la clientèle sont en hausse de 14 milliards d'euros. Par ailleurs, l'intégration de Credito Valtellinese a pour impact une hausse des niveaux de collecte et des crédits, respectivement pour 17 et 14 milliards d'euros.

L'excédent de 292 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 100 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 124,8%, en hausse par rapport au trimestre précédent de 0,5 point de pourcentage.

Les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2021 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 348 milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 10 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 37 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 222 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 78 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 27 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

La hausse des dettes seniors collatéralisées s'explique notamment par la participation du Groupe aux opérations T-LTRO 3 de la Banque Centrale Européenne et la consolidation de Credito Valtellinese.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 463 milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 2 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 58 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020. Elles couvrent plus de quatre fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité : ils s'établissent à 226 milliards d'euros au 30 juin 2021 (hors caisse et réserves obligatoires), en hausse de 8 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 46 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs éligibles en banques centrales après décote s'élèvent à 101 milliards d'euros, stables par rapport à fin mars 2021, en hausse de 14 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

A fin juin 2021, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 362,5 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 330,8 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes stressées de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 218,8 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 211,5 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 165,6% et 156,4% à fin juin 2021. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Les ratios LCR fin de période au 30 juin 2021 s'élèvent respectivement à 182,8% pour le Groupe Crédit Agricole et 157,4% pour Crédit Agricole S.A.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

A fin juin 2021, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 17,9 milliards d'euros⁷⁰ de dette à moyen long terme, dont 31% émis par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, 1,9 milliard d'euros a également été emprunté auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placé dans les réseaux des banques de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et dans d'autres réseaux externes en 2021.

A fin juillet, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 72% son programme de financement moyen long terme sur les marchés de 9 milliards d'euros pour l'année 2021 (dont 7 milliards d'euros en dette senior non préférée ou Tier 2).

La banque a levé l'équivalent de 6,5 milliards d'euros⁷⁰, dont 3,0 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,1 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 0,4 milliard d'euros de dette senior préférée et 1,0 milliard d'euros de dette senior collatéralisées. Le financement est diversifié en formats et en devises (EUR, USD, AUD, GBP, JPY, CNY, CHF).

De plus, Crédit Agricole S.A. a annoncé le succès de son offre d'échange d'AT1 avec 79% d'anciens titres AT1 GBP non éligibles indexés sur le Libor GBP échangés contre des nouveaux titres AT1 GBP éligibles (CRR) et indexés sur le SONIA (£397M échangés sur un nominal de £500M).

Enfin, Crédit Agricole HL SFH a procédé le 01/07 à son émission inaugurale Covered bond en format Social pour 1 milliard d'euros à 6,75 ans avec un spread de MS + 2 points de base.

⁷⁰ Montant brut avant rachat et amortissement

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Premier semestre

A l'instar de l'année 2020, les performances économiques des grandes zones économiques ont continué, sur la première moitié de l'année 2021, d'être conditionnées par la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), la réponse sanitaire (diffusion de la pandémie, capacité à l'endiguer, déploiement de la vaccination) et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). Les trajectoires de reprise se révèlent aussi hétérogènes que les récessions en 2020 : aux Etats-Unis en tête et à la zone euro qui résiste, s'oppose, de façon fragmentée, la majorité des pays émergents. Dès avril, le FMI a ainsi relevé sa prévision de croissance mondiale pour en 2021 (à +6% contre +5,5% lors des prévisions de janvier), et ce pour moitié en raison de la meilleure croissance anticipée aux États-Unis (+6,4% contre +5,1%), seul grand pays développé pour lequel le FMI prévoyait un niveau de PIB supérieur, dès fin 2022, à sa tendance d'avant-crise. Dans le monde émergent hors Chine, les prévisions de reprise étaient beaucoup plus faibles, avec un niveau d'activité en 2022 encore 6% en-dessous de son niveau anticipé avant la crise du Covid.

Aux États-Unis, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de USD2200 milliards de Donald Trump, puis le plan de décembre de USD900 milliards, le plan de relance de Joe Biden (*the American Rescue Plan*) a été déployé à partir de mars pour USD1900 milliards, soit environ 9% du PIB. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. **Dopée par les aides publiques aux revenus, la consommation des ménages s'est vigoureusement redressée : avec une hausse de +10,7% en rythme annualisé au premier trimestre, elle a permis au PIB américain de progresser de +6,4% en rythme annualisé.** Alors que la demande extérieure reste à la traîne, en ligne avec un reste du monde toujours en proie à la crise sanitaire (exportations -11% sous leurs niveaux pré-crise), la consommation contribue pour 7 points de pourcentage à la croissance. Si le PIB demeure inférieur à son niveau pré-crise (de 0,9% par rapport à fin 2019), la consommation des ménages a quasiment récupéré ses pertes : le consommateur a dépensé en biens (+12,5% par rapport au niveau de pré-crise) ce qu'il n'a pas dépensé en services (-5,7%). Les enquêtes confirment la vigueur de la reprise américaine. En juin, **tant le taux de chômage (à 5,9%) que le nombre de chômeurs (à 9,5 millions) se sont quasiment stabilisés** à un niveau bien inférieur au point haut d'avril 2020 (respectivement 14,8% et 23,1 millions), mais restent supérieurs aux niveaux pré-crise (3,5% et 5,7 millions) de février 2020. De même, le taux de participation (61,6% en juin) s'est redressé par rapport au creux d'avril 2020 (60,2%) mais reste inférieur à son niveau pré-crise (63,4%).

Simultanément, **l'inflation sous-jacente** (prix à la consommation hors énergie et produits alimentaires) **s'est redressée (à 3,8% contre 1,4% en janvier) mais reste inférieure à l'inflation totale, passée de 1,4% sur un an en janvier à 5% en mai**, le plus haut niveau depuis le pic de 5,4% d'août 2008. Cette accélération rapide résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Aux effets de base s'ajoutent de fortes hausses des prix des matières premières et des goulots d'étranglement temporaires dans un contexte de fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et par une épargne élevée. Par ailleurs, la réouverture de l'économie engendre des pressions sur les prix dans les secteurs directement impactés par la pandémie (hôtellerie, transport aérien et automobile), alors même que l'offre demeure restreinte au sortir de la crise. On observe enfin deux facteurs spécifiques : d'une part, la hausse des prix des véhicules d'occasion (+30% en mai sur un an) qui s'explique elle-même en partie par les mesures de soutien à la consommation qui devraient continuer d'impacter le taux d'inflation jusqu'au début 2022 et, d'autre part, la hausse des prix des maisons existantes (19% en avril sur un an) qui devrait pousser la composante "loyer équivalent propriétaires" vers le haut entre le troisième trimestre 2021 et fin 2022.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement. Les effets négatifs se sont limités aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées, et la reprise précoce par rapport à d'autres zones a permis une réactivation rapide de son secteur manufacturier. Le repli de la croissance au premier trimestre a été limité (-0,3%) et moins marqué qu'au dernier trimestre de 2020 (-0,6%). Au premier trimestre, le PIB a révélé une meilleure convergence intra-zone des performances (à l'exception de l'Espagne), la consommation privée freinant encore la croissance, et l'investissement restant performant, tout comme les échanges commerciaux, en dépit d'une contribution à la croissance légèrement positive. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif, soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance : bien que non encore versés, ils ont pu être anticipés

par les Etats et des projets d'investissement ont pu être débloqués, via les budgets nationaux. Si l'investissement a presque pleinement récupéré dans les grandes économies de la zone à l'exception de l'Espagne, le PIB est encore de -5,1% inférieur au niveau pré-crise, du fait principalement du retard de la consommation privée (-9,5%).

Au vu notamment des enquêtes, les perspectives sont favorables : la vigueur de la reprise du cycle manufacturier mondial crée un cercle vertueux de demande pour les biens d'investissement dont profitent les producteurs européens. Les tensions croissantes signalées par les producteurs de la zone euro sur leurs équipements sont de bon augure pour le maintien d'une demande soutenue pour le secteur. Selon les enquêtes auprès des industriels, la demande n'est plus un facteur contraignant la production : la demande de biens de consommation demeure dynamique, tirée par les biens de consommation durable, et bénéficiant ainsi à la production d'équipements électriques et électroniques. Bien que la demande étrangère soit soutenue et la demande interne à la zone attendue en hausse, l'activité dans l'industrie restera encore perturbée dans les prochains mois par la résorption de stocks importants et par les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens intermédiaires. D'autres facteurs risquent aussi de perturber les débouchés de la production, notamment l'acheminement des exportations du fait des perturbations dans le fret maritime. Dans les services, les enquêtes signalent un retour à l'expansion de l'activité dès les premières phases du déconfinement. Le PIB rebondit nettement au deuxième trimestre dans la zone euro (+2,0%), probablement tiré par une contribution très positive de la consommation suite à la levée des restrictions sanitaires dans de nombreux pays et à l'avancée des campagnes de vaccination. **Les pressions haussières (prix des matières premières, effets de base) ont conduit à un redressement de l'inflation totale** (passée de +0,9% sur un an en janvier à +1,9% en juin) **mais ont épargné l'inflation sous-jacente** (+0,9% sur un an en juin).

Le cap accommodant des politiques monétaires a été maintenu tant par la Réserve Fédérale que par, évidemment, la BCE.

Aux **Etats-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Le stimulus budgétaire et la reprise économique étaient certes susceptibles de se traduire par une inflation plus élevée mais temporaire (désinflation structurelle, sous-emploi élevé, ancrage des anticipations d'inflation). L'emploi et l'inflation, tous deux encore éloignés de leurs cibles, justifiaient le maintien d'une politique monétaire durablement accommodante (achats d'actifs au rythme mensuel de USD120 milliards, fourchette-cible du taux des Fed Funds à [0-0,25%]). Sa stratégie de ciblage de l'inflation (2% en moyenne) couplée à l'expérience de la gestion des crises antérieures encourageait la Fed à ne pas se précipiter. C'est seulement lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) des 15 et 16 juin, qu'est intervenue la première inflexion qui consistait uniquement en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds⁷¹ couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation⁷². Les pressions inflationnistes sont plus élevées mais toujours estimées transitoires (forte demande dans le sillage de la réouverture de l'économie, goulots d'étranglement dans l'industrie plus importants qu'anticipé).

En **zone euro**, si la BCE a révisé à la hausse, en juin, ses prévisions de croissance et d'inflation⁷³, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt resteront inchangés (à respectivement 0,00%, +0,25% et -0,50%) jusqu'à ce que « les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau suffisamment proche de, mais inférieur à 2 % sur son horizon de projection, et que cette convergence se reflète de manière cohérente dans la dynamique d'inflation sous-jacente » ; achats nets d'actifs dans le cadre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, dont l'enveloppe totale est de EUR1850 milliards) au moins jusqu'à fin mars 2022 et jusqu'à ce que la crise du coronavirus soit terminée ; maintien des achats nets dans le cadre de l'APP (*Asset Purchase Programme*) à un rythme mensuel de EUR20

⁷¹ Treize membres du FOMC (sur un total de dix-huit) prévoient un taux des Fed Funds en hausse jusqu'à fin 2023 (contre sept lors du précédent FOMC). La médiane des préférences des membres du FOMC se situe 50 points de base au-dessus du taux actuel, suggérant deux hausses de taux de 25 points de base chacune pour 2023 (contre aucune en mars dernier). Le consensus anticipait une progression de seulement 25 points de base.

⁷² Les membres du FOMC ont revu leur prévision de croissance pour 2021 à 7% (contre 6,5% en mars) avec un taux de chômage inchangé à 4,5%. Le scénario pour 2022 et 2023 reste globalement inchangé avec une prévision de croissance pour 2022 maintenue à 3,3% et celle pour 2023 relevée légèrement à 2,4% contre 2,2%, toujours supérieure au taux de croissance potentiel, à 1,8%. Le taux d'inflation PCE s'établirait en moyenne à 3% cette année (contre 2,2% prévu en mars) avec une révision à la hausse de 1 point de pourcentage, à 3,4%, pour le quatrième trimestre 2021. Toutefois, la Réserve fédérale reste fidèle à son analyse selon laquelle la hausse de l'inflation à court terme devrait être transitoire, ce qui se traduit également par une prévision d'inflation affichant toujours une forte baisse en 2022 (à 2,1% aux T4-2022 et T4-2023).

⁷³ La prévision de croissance a été portée à 4,6% en 2021 (contre 4% lors des prévisions de mars) et à 4,7% en 2022 (de 4,1%), mais pas en 2023 (2,1%) ; la BCE a également intégré la remontée récente de l'inflation (à 2% au mois de mai) en révisant ses prévisions pour 2021 de 1,5% à 1,9% et pour 2022 de 1,2% à 1,5%. La hausse de l'inflation ne serait que temporaire : cela justifie le maintien de sa prévision pour 2023 à 1,4%.

milliards « aussi longtemps que nécessaire pour renforcer les effets accommodants de ses taux directeurs », maintien d'une liquidité abondante par le biais des opérations de refinancement (TLTRO III).

L'évolution des marchés obligataires peut être très schématiquement scindée en deux parties : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie.

Portés par le thème du « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, elles-mêmes alimentées des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires très accommodantes, le renchérissement du prix du pétrole et des matières premières, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux d'intérêt se sont nettement tendus aux Etats-Unis au premier trimestre et leur hausse s'est diffusée à la zone euro. Alors que les taux très courts restaient ancrés à un niveau très bas, les taux souverains sans risque encore faibles début janvier (10 ans américains et allemands proches de, respectivement, +0,90% et -0,60%) se sont redressés jusqu'à culminer en avril à +1,70% aux Etats-Unis et plus tardivement à -0,10% en mai en Allemagne. Si la Fed s'est montrée plus tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié.

Une fois l'amélioration économique anticipée effectivement confirmée, les nouvelles du front sanitaire sont cependant venues tempérer l'enthousiasme au deuxième trimestre : apparition de nouveaux variants, reprise virulente de la pandémie dans de grands pays émergents, lenteur ou absence de déploiement des vaccins hors des grands pays développés, responsables chinois admettant la faible efficacité des vaccins produits localement. Il est apparu que la pandémie était loin d'être à son terme et continuerait de guider le rythme et la vigueur de la sortie de crise.

Aussi, après avoir bondi, les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Début juillet, les taux à 10 ans américain (+1,30%) et allemand (-0,35%) enregistraient des hausses respectives limitées à environ +40 et +25 points de base (pb) par rapport à leurs niveaux de début janvier. Le spread par rapport au Bund de la France (+40 pb) et de l'Italie (+110 pb) était respectivement plus large (de +15 pb) et stable par rapport au début d'année. Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, s'affichaient en hausse : une progression quasiment ininterrompue au cours du premier semestre 2021 (S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +15%, +12,5%, + 15%).

Perspectives

Grâce aux progrès de la vaccination, à la normalisation progressive de la mobilité, aux plans de soutien puis de relance budgétaire, la croissance se révèle et s'annonce plus soutenue dans la plupart des pays avancés. Mais l'enthousiasme peut être tempéré par une possible résurgence de la pandémie à l'été (aux effets moindres), et il se limite au monde développé, tant l'univers émergent reste fragmenté.

Aux **États-Unis**, mesures de relance massives et progrès de la vaccination autorisant un rythme de réouverture plus rapide qu'anticipé ont permis à la croissance de se redresser significativement au premier trimestre. Notre révision à la hausse des prévisions se fonde sur un comportement de consommation plus propice à la croissance, avec des ménages disposés à puiser plus largement dans l'épargne accumulée qu'auparavant. La consommation des services, qui progresse légèrement depuis trois trimestres malgré les restrictions, devrait s'envoler dans les prochains mois, se substituant aux dépenses en biens. Notre prévision table aussi sur un investissement solide, dopé par une reprise soutenue et un niveau de confiance élevé. Le PIB devrait continuer d'accélérer au deuxième trimestre grâce aux progrès de la campagne de vaccination et à l'assouplissement des restrictions à l'activité et à la mobilité. **La croissance atteindrait ainsi un pic au deuxième trimestre (+10%), pic à partir duquel une décélération progressive se dessinerait : à +6,5% en 2021 puis à +4% en 2022⁷⁴.** La croissance moyenne se situerait nettement au-dessus de sa tendance de long terme, une tendance vers laquelle elle convergerait fin 2022. Afin de refléter des prix de l'énergie plus élevés et des prix de l'immobilier encore hauts, mais aussi un redressement de l'inflation sous-jacente (effets de second tour, impact des plans de relance sur les comportements de consommation qui suscitent des hausses de prix très spécifiques comme celles, par exemple, des voitures d'occasion), les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. **Cependant, cette accélération forte (donc impressionnante) de l'inflation ne serait être que transitoire.** L'inflation totale, après un pic compris entre +4,5% et +5% jusqu'en janvier 2022, s'assagirait pour retrouver en fin d'année un rythme « normal » (inflation sous-jacente et totale à, respectivement, +2,3% et +2,1% fin 2022). Une modération des rythmes d'inflation reste notre scénario central dans les prochains mois grâce à la dissipation des effets de base et à l'ouverture de l'économie qui devrait faciliter la normalisation du déséquilibre actuel entre l'offre et la demande.

Si sa vigueur à moyen terme demeure grevée d'hypothèques, sur lesquelles il est prématuré de se prononcer, la croissance de la zone euro s'annonce plus forte en 2021. Grâce à des mesures de restriction ciblées et moins pénalisantes, à la reprise plus précoce d'autres zones réactivant leur secteur manufacturier, puis à la normalisation attendue des comportements de dépenses, mais aussi à l'allègement des contraintes localisées pesant sur l'offre⁷⁵, la croissance pourrait atteindre (voire excéder légèrement en raison de risques modérément haussiers, mais encore baissiers à moyen terme) +4,8% en 2021 puis +4,5% en 2022.

En France, une reprise plus durable de l'activité se dessine : une reprise portée en premier lieu par la consommation mais aussi par une croissance de l'investissement qui poursuivrait son rétablissement, soutenu par le plan de relance et des conditions financières toujours très favorables. La croissance s'établirait ainsi à +5,4% en 2021 et +4,1% en 2022. La dégradation récente de la situation sanitaire fait certes redouter de nouvelles restrictions : elles seraient circonscrites et le risque baissier entourant notre scénario semble limité. En leur absence, une sortie de crise accompagnée d'une forte désépargne des ménages pourrait même entraîner des révisions à la hausse de nos prévisions pour 2022. Par ailleurs, notre scénario retient une hausse du chômage moyen à 8,7% en 2021 (8% en 2020). Ainsi, si la reprise des embauches et les tensions localisées sur le marché du travail alimentent les craintes de retour d'une inflation durablement plus élevée aux États-Unis, celles-ci semblent injustifiées en France. Nous retenons une accélération limitée et temporaire de l'inflation (proche de +1,9% fin 2021 et de +1,1% fin 2022 pour des moyennes annuelles de +1,5% et +1,25%, respectivement).

⁷⁴ Aux États-Unis, les plans de relance en cours de discussion sur les dépenses d'infrastructures ne sont pas de nature à produire le même impact sur la croissance que les plans précédents, plus axés sur un soutien direct à la consommation des ménages et aux entreprises. Sous sa forme actuelle, le plan prévoit 579 milliards de dollars de dépenses, soit seulement une fraction du plan initial du président Joe Biden (2300 milliards de dollars) et devrait être réparti sur huit ans. Le projet de plan reste entouré d'incertitudes élevées. Il n'est actuellement pas intégré dans nos prévisions et le sera dès que la visibilité sera suffisante.

⁷⁵ Les tensions dans les secteurs où se sont concentrées les augmentations de la demande pendant la phase de distanciation sociale (informatique, microprocesseurs) s'estomperaient progressivement et la récupération de plusieurs secteurs encore contraints pourrait démarrer et pour certains aboutir complètement.

Plus généralement, **le scénario esquissé pour la zone euro écarte simultanément une reprise durable et soutenue de l'inflation mais aussi une dynamique fortement déflationniste.** Les prévisions d'inflation intègrent **une accélération transitoire, conduisant l'inflation totale au-dessus de la cible de 2% au cours du second semestre 2021 et du premier trimestre 2022** – avec un sommet vers novembre puisque l'inflation totale culminerait légèrement au-dessus de +3% pour une inflation sous-jacente proche de +2% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de +1,3%).

Au sein de l'univers émergent (éclaté), la reprise est manifeste : elle s'annonce néanmoins très hétérogène, et les menaces, au sein desquelles la pandémie continue d'occuper la première place, s'amoncellent. La reprise *post-Covid* se découpe schématiquement en deux étapes, initiée d'abord par une impulsion extérieure, puis relayée par des facteurs domestiques. Alors que les progrès de la vaccination sont très inégaux, la croissance risque de rester freinée par les mesures de distanciation sociale, mais également par les restrictions pesant sur le tourisme, par une force de frappe budgétaire limitée et une contrainte monétaire forte : à mesure que l'inflation se renforce même si elle n'est que temporaire, elle peut conduire les banques centrales à rapidement opter pour une politique plus restrictive. Alors que le processus de désinflation est moins ancien et les anticipations d'inflation plus réactives, de nombreuses banques centrales émergentes – dont la crédibilité est plus récente – ne peuvent attendre. Enfin, en **Chine**, sous l'influence d'un recul des mesures de soutien, dont témoignent une consolidation budgétaire rapide et une décélération générale du financement, **le ralentissement devrait se poursuivre.** La croissance se révèle en outre de plus en plus déséquilibrée : à une offre très dynamique répond une demande intérieure moins soutenue, car la consommation des ménages reste pénalisée par la faiblesse du marché du travail qui suscite une remontée du taux d'épargne. Notre scénario table sur une croissance moyenne d'environ +8,5% en 2021 – un rythme élevé mais insuffisant pour stabiliser le marché du travail – puis un ralentissement vers +5,7% en 2022.

Aux États-Unis, l'accélération de la croissance et celle, supposée transitoire, de l'inflation ne font pas de l'adoption d'une politique monétaire nettement plus restrictive une urgence absolue. **Bien que le resserrement monétaire s'annonce plus précoce, il restera graduel et mesuré : tapering d'abord, hausse des taux ensuite, et pas avant 2023.** Les discussions sur un ralentissement de son programme d'achats d'actifs pourraient débuter au symposium de Jackson Hole fin août ; la réduction progressive des achats d'actifs ne devrait pas commencer avant début 2022 et, si le revirement légèrement *hawkish* de juin suggère une remontée plus rapide des taux directeurs, celle-ci serait limitée à deux premières hausses de taux de 25 points de base chacune, en 2023. À la différence de 2013, le *tapering* progressif de la Fed ne devrait pas entraîner de tempêtes sur les marchés, mais s'accompagner d'une modération des taux longs, notamment promue par la normalisation de l'inflation et l'abondance de liquidités dans le système financier. Notre scénario retient un taux souverain à dix ans autour de +1,65% fin 2021 puis vers +1,35% fin 2022 : un niveau modéré qu'expliquent encore, outre la résorption lente de l'écart de production, la faiblesse du taux d'intérêt dit neutre, un taux inscrit sur une lourde et longue trajectoire baissière peu (voire pas) susceptible de s'inverser rapidement.

En zone euro, malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques, la BCE conservera une politique monétaire très accommodante au cours des prochains mois en procédant notamment à une expansion en montant et en durée du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*), supposé se terminer en mars 2022, jusqu'à la fin de 2022. Les taux obligataires souverains européens resteraient très bas et sont même susceptibles de s'effriter durant l'été (baisse de la volatilité, opérations de portage, annonce faite en juin par la BCE d'un rythme d'achat de titres « nettement plus élevé » prolongé jusqu'au troisième trimestre, importante liquidité du système bancaire). Notre scénario retient un taux de rendement allemand à dix ans à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 couplé à des *spreads* des pays « non super core » encore serrés.

La réduction de l'accommodation monétaire aux États-Unis, via tout d'abord un tapering mesuré, est favorable à une appréciation du dollar elle-même modérée et moins durable que celle intervenue en 2013. Au-delà, les facteurs fondamentaux de soutien fléchissent, facteurs au titre desquels figure notamment la diversification en tendance certes et interrompue par les périodes de forte aversion au risque – des réserves de change au détriment du dollar et au profit de substituts liquides comme l'euro.

Annexe 1 – Eléments spécifiques, Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.

Groupe Crédit Agricole - Eléments spécifiques, T2-21 et T2-20, S1-21 et S1-20

En m€	T2-21		T2-20		S1-21		S1-20	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(7.482)	(6)	(7)	(5)	1	1	(26)	(19)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(8.396)	(6)	(75)	(51)	(16)	(11)	48	32
Provisions Epargne logement (LCL)	2.147	2	(4)	(3)	(10)	(7)	(15)	(10)
Provisions Epargne logement (AHM)	4.447	3	(16)	(11)	0	0	(46)	(31)
Provisions Epargne logement (CR)	18.700	13	(58)	(40)	1	0	(133)	(90)
Solte Liability management (AHM)	-	-	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	-	-	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	-	-	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (CR)	-	-	(94)	(64)	-	-	(94)	(64)
Projet de cession en cours PNB (WM)	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-
Total impact en PNB	9	6	(441)	(300)	(25)	(18)	(452)	(309)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Don solidaire Covid-19 (CR)	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	(5)	(2)	(4)	(2)	(9)	(4)
Coûts de transformation (GC)	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Coûts de transformation (LCL)	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)	-	-
Projet de cession en cours Charges (WM)	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)	-	-
Total impact en Charges	(32)	(19)	(5)	(2)	(36)	(21)	(75)	(67)
Restatement FRU 2016-2020 (CR)	-	-	-	-	55	55	-	-
Restatement FRU 2016-2020 (AHM)	-	-	-	-	130	130	-	-
Total impact en FRU	-	-	-	-	185	185	-	-
Activation du Switch2 (GEA)	-	-	65	44	-	-	65	44
Activation du Switch2 (CR)	-	-	(65)	(44)	-	-	(65)	(44)
Creval - Coût du risque stage 1 (BPI)	(25)	(21)	-	-	(25)	(21)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(25)	(21)	-	-	(25)	(21)	-	-
Badwill Creval (BPI)	378	321	-	-	378	321	-	-
Total impact variation des écarts d'acquisition	378	321	-	-	378	321	-	-
Gain "affranchimento" (BPI)	38	32	-	-	38	32	-	-
Gain "affranchimento" (GEA)	114	80	-	-	114	80	-	-
Total impact en Impôts	152	111	-	-	152	111	-	-
Gain "affranchimento" (SFS)	5	5	-	-	5	5	-	-
Total impact mise en équivalence	5	5	-	-	5	5	-	-
Frais d'acquisition Creval (BPI)	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)	-	-
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	10	10	-	-	5	5	-	-
Total impact en Activités en cours de cession	10	10	-	-	5	5	-	-
Impact total des retraitements	481	403	(445)	(302)	623	557	(527)	(376)
Gestion de l'épargne et Assurances	121	87	(77)	(53)	116	82	(116)	(91)
Banque de proximité-France	8	5	(224)	(152)	32	39	(320)	(221)
Banque de proximité-International	375	322	-	-	375	322	(8)	(4)
Services financiers spécialisés	5	5	-	-	5	5	-	-
Grandes Clientèles	(32)	(20)	(86)	(58)	(35)	(21)	13	9
Activités hors métiers	4	3	(58)	(39)	130	130	(97)	(69)

Crédit Agricole S.A. - Eléments spécifiques, T2-21 et T2-20, S1-21 et S1-20

En m€	T2-21		T2-20		S1-21		S1-20	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(7)	(5)	(7)	(5)	1	1	(26)	(19)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(8)	(6)	(75)	(50)	(16)	(11)	48	32
Provisions Epargne logement (LCL)	2	1	(4)	(2)	(10)	(7)	(15)	(10)
Provisions Epargne logement (AHM)	4	3	(16)	(11)	0	0	(46)	(31)
Soulte Liability management (AHM)	-	-	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	-	-	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	-	-	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)
Projet de cession en cours PNB (WM)	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-
Total impact en PNB	(10)	(7)	(288)	(195)	(25)	(18)	(225)	(154)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	(5)	(2)	(4)	(2)	(9)	(4)
Coûts de transformation (GC)	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Coûts de transformation (LCL)	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)	-	-
Projet de cession en cours Charges (WM)	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)	-	-
Total impact en Charges	(32)	(19)	(5)	(2)	(36)	(21)	(65)	(57)
Corrections sur 2016-2020 FRU	-	-	-	-	130	130	-	-
Total impact en FRU	-	-	-	-	130	130	-	-
Activation du Switch2 (GEA)	-	-	65	44	-	-	65	44
Creval - Coût du risque stage 1 (BPI)	(25)	(19)	-	-	(25)	(19)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(25)	(19)	65	44	(25)	(19)	65	44
Gain "affranchemento" (SFS)	5	5	-	-	5	5	-	-
Total impact Mise en équivalence	5	5	-	-	5	5	-	-
Frais d'acquisition Creval (BPI)	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Badwill Creval (BPI)	378	285	-	-	378	285	-	-
Total impact variation des écarts d'acquisition	378	285	-	-	378	285	-	-
Gain "affranchemento" (BPI)	38	28	-	-	38	28	-	-
Gain "affranchemento" (GEA)	114	78	-	-	114	78	-	-
Total impact en Impôts	152	106	-	-	152	106	-	-
Projet de cession en cours (WM)	10	10	-	-	5	5	-	-
Total impact en Activités en cours de cession	10	10	-	-	5	5	-	-
Impact total des retraitements	462	353	(227)	(153)	568	466	(224)	(167)
<i>Gestion de l'épargne et Assurances</i>	<i>121</i>	<i>85</i>	<i>(77)</i>	<i>(53)</i>	<i>116</i>	<i>80</i>	<i>(116)</i>	<i>(91)</i>
<i>Banque de proximité-France</i>	<i>(11)</i>	<i>(8)</i>	<i>(6)</i>	<i>(4)</i>	<i>(23)</i>	<i>(16)</i>	<i>(17)</i>	<i>(11)</i>
<i>Banque de proximité-International</i>	<i>375</i>	<i>287</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>375</i>	<i>287</i>	<i>(8)</i>	<i>(4)</i>
<i>Services financiers spécialisés</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Grandes Clientèles</i>	<i>(32)</i>	<i>(20)</i>	<i>(86)</i>	<i>(57)</i>	<i>(35)</i>	<i>(21)</i>	<i>13</i>	<i>9</i>
<i>Activités hors métiers</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>(58)</i>	<i>(39)</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>(97)</i>	<i>(69)</i>

Annexe 2- Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles, T2-21 et T2-20								
	T2-21 (publié)							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 472	929	818	1 765	658	1 561	100	9 304
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	(569)	(495)	(751)	(327)	(917)	(241)	(5 536)
FRU	(1)	(0)	(12)	0	1	(0)	0	(12)
Résultat brut d'exploitation	1 235	360	311	1 014	332	644	(140)	3 756
Coût du risque	(186)	(43)	(123)	(18)	(134)	41	(6)	(470)
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	0	21	87	2	-	98
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	(16)	(1)	12	(37)	3	(35)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	378	-	-	-	-	379
Résultat avant impôt	1 041	318	550	1 015	298	649	(143)	3 728
Impôts	(287)	(86)	(21)	(121)	(59)	(154)	47	(681)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	10	1	-	-	11
Résultat net	755	232	529	904	239	496	(96)	3 058
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(88)	(157)	(28)	(13)	(1)	(287)
Résultat net part du Groupe	754	232	441	747	211	483	(97)	2 770
	T2-20 (publié)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 163	851	1 360	664	607	1 706	(256)	8 096
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(544)	(666)	(439)	(309)	(857)	(199)	(5 036)
FRU	(29)	(7)	1	(9)	(0)	(60)	(2)	(107)
Résultat brut d'exploitation	1 112	301	696	216	298	789	(458)	2 953
Coût du risque	(363)	(117)	64	(200)	(248)	(342)	(2)	(1 208)
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	15	-	60	3	-	78
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	(0)	65	18	(0)	(0)	78
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	741	183	775	81	128	450	(460)	1 898
Impôts	(226)	(53)	(202)	(17)	47	(47)	189	(308)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	515	130	573	64	175	403	(272)	1 590
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(69)	(22)	(26)	(16)	27	(107)
Résultat net part du Groupe	515	130	504	42	149	387	(245)	1 483

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles, S1-21 et S1-20

	S1-21 (publié)							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	7 008	1 822	1 529	3 348	1 302	3 225	120	18 353
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	(1 143)	(924)	(1 535)	(662)	(1 831)	(445)	(11 041)
FRU	(87)	(59)	(33)	(7)	(23)	(328)	58	(479)
Résultat brut d'exploitation	2 418	621	572	1 806	617	1 066	(267)	6 834
Coût du risque	(339)	(126)	(222)	(25)	(262)	(27)	(6)	(1 007)
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	0	38	161	3	-	192
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	1	(14)	(0)	12	(37)	3	(23)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	378	-	-	-	-	379
Résultat avant impôt	2 081	496	715	1 819	529	1 006	(270)	6 376
Impôts	(629)	(151)	(72)	(300)	(109)	(220)	79	(1 401)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	5	1	-	-	5
Résultat net	1 452	345	642	1 524	421	787	(191)	4 979
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(110)	(267)	(51)	(23)	(3)	(455)
Résultat net part du Groupe	1 451	344	532	1 257	370	764	(194)	4 524

	S1-20 (publié)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	6 323	1 729	2 694	1 360	1 254	3 295	(192)	16 462
Charges d'exploitation hors FRU	(4 286)	(1 128)	(1 471)	(889)	(661)	(1 741)	(408)	(10 584)
FRU	(123)	(42)	(6)	(25)	(20)	(260)	(86)	(562)
Résultat brut d'exploitation	1 914	558	1 217	446	573	1 293	(686)	5 316
Coût du risque	(670)	(218)	46	(316)	(438)	(501)	(39)	(2 137)
Sociétés mises en équivalence	3	-	29	-	132	4	-	168
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	0	3	66	18	(0)	(0)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	1 240	340	1 294	195	286	796	(725)	3 428
Impôts	(464)	(109)	(328)	(54)	18	(103)	252	(789)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	776	231	967	140	304	693	(473)	2 638
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(131)	(40)	(46)	(26)	(4)	(248)
Résultat net part du Groupe	775	231	835	101	258	667	(477)	2 391

Annexe 3 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T2-21 et T2-20

	T2-21 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	1 764	929	801	658	1 561	105	5 819
Charges d'exploitation hors FRU	(751)	(569)	(482)	(327)	(917)	(207)	(3 253)
FRU	0	(0)	(12)	1	(0)	0	(11)
Résultat brut d'exploitation	1 013	360	307	332	644	(102)	2 554
Coût du risque	(18)	(43)	(120)	(134)	41	(4)	(279)
Sociétés mises en équivalence	21	-	0	87	2	(9)	101
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	1	(16)	12	(37)	4	(37)
Résultat avant impôt	1 014	318	549	298	649	(111)	2 717
Impôts	(121)	(86)	(21)	(59)	(153)	44	(397)
Rés. net des activités abandonnées	10	-	0	1	-	-	11
Résultat net	903	232	528	239	496	(67)	2 331
Intérêts minoritaires	(165)	(10)	(132)	(28)	(23)	(5)	(363)
Résultat net part du Groupe	738	221	396	211	473	(72)	1 968
	T2-20 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	1 359	851	640	607	1 706	(266)	4 897
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	(544)	(418)	(309)	(857)	(187)	(2 980)
FRU	1	(7)	(9)	(0)	(60)	(2)	(79)
Résultat brut d'exploitation	694	300	212	298	789	(456)	1 838
Coût du risque	64	(117)	(199)	(248)	(342)	(1)	(842)
Sociétés mises en équivalence	15	-	-	60	3	10	88
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	-	65	18	(0)	(0)	82
Résultat avant impôt	773	183	78	128	450	(447)	1 166
Impôts	(201)	(53)	(16)	47	(47)	185	(86)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	572	130	62	175	403	(262)	1 080
Intérêts minoritaires	(74)	(6)	(25)	(26)	(23)	29	(126)
Résultat net part du Groupe	498	124	37	149	379	(233)	954

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, S1-21 et S1-20

	S1-21 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 348	1 822	1 495	1 302	3 226	119	11 312
Charges d'exploitation hors FRU	(1 534)	(1 143)	(897)	(662)	(1 831)	(383)	(6 450)
FRU	(7)	(59)	(33)	(23)	(328)	58	(392)
Résultat brut d'exploitation	1 806	621	565	617	1 067	(206)	4 470
Coût du risque	(25)	(126)	(220)	(262)	(27)	(3)	(663)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	38	-	0	161	3	(15)	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	(13)	12	(37)	4	(34)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	378	-	-	-	378
Résultat avant impôt	1 819	496	709	529	1 007	(222)	4 339
Impôts	(299)	(151)	(71)	(109)	(219)	75	(775)
Rés. net des activités abandonnées	5	-	(1)	1	-	-	5
Résultat net	1 525	345	637	421	788	(147)	3 569
Intérêts minoritaires	(279)	(15)	(162)	(51)	(39)	(8)	(555)
Résultat net part du Groupe	1 245	329	475	370	749	(155)	3 014
	S1-20 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	2 678	1 728	1 310	1 254	3 293	(167)	10 097
Charges d'exploitation hors FRU	(1 471)	(1 128)	(848)	(661)	(1 741)	(385)	(6 235)
FRU	(6)	(42)	(25)	(20)	(260)	(86)	(439)
Résultat brut d'exploitation	1 201	558	437	573	1 292	(638)	3 423
Coût du risque	46	(218)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 463)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	29	-	-	132	4	13	178
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	66	18	(0)	(0)	87
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 279	340	189	286	795	(662)	2 226
Impôts	(323)	(109)	(53)	18	(103)	224	(347)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	955	231	135	304	692	(439)	1 879
Intérêts minoritaires	(139)	(10)	(47)	(46)	(39)	(5)	(287)
Résultat net part du Groupe	816	220	88	258	653	(444)	1 592

Annexe 4 – Méthodes de calcul du bénéfice par action et de l'actif net par action

Crédit Agricole S.A. – Calcul du bénéfice par action, de l'actif net par action et du ROTE

(en m€)	T2-21	T2-20	S1-21	S1-20	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Résultat net part du Groupe - publié	1 968	954	3 014	1 592	x 2,1	+89,3%
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(79)	(72)	(193)	(229)	+9,7%	(15,7%)
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié [A]	1 889	882	2 821	1 363	x 2,1	x 2,1
Nombre d'actions moyen, hors titres d'autocontrôle (m) [B]	2 943,3	2 882,4	2 943,3	2 882,7	+2,1%	+2,1%
Résultat net par action - publié [A]/[B]	0,64 €	0,31 €	0,96 €	0,47 €	x 2,1	x 2
RNPG sous-jacent	1 615	1 107	2 548	1 758	+46,0%	+44,9%
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires [C]	1 536	1 035	2 355	1 529	+48,5%	+54,0%
Résultat net par action - sous-jacent [C]/[B]	0,52 €	0,36 €	0,80 €	0,53 €	+45,4%	+50,8%

(en m€)		30/06/21	30/06/20
Capitaux propres - part du Groupe		65 863	63 895
- Emissions AT1		(4 882)	(5 130)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe		(2 313)	(2 291)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*		(1 200)	
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord. [D]		57 469	56 474
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe		(17 569)	(18 502)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord. [E]		39 900	37 972
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m) [F]		3 076,3	2 882,8
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€) [D]/[F]		18,7 €	19,6 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€) [G]=[E]/[F]		13,0 €	13,2 €

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)		S1-21	S1-20
Résultat net part du Groupe - publié	[K]	3 014	1 592
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]	0	0
IFRIC	[M]	-568	-493
RNPG publié annualisé	$[N] = ([K] - [L] - [M]) * 2 + [M]$	6 595	3 676
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, annualisés	[O]	-386	-458
Résultat publié ajusté	$[P] = [N] + [O]$	6 209	3 218
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin.***	[J]	38 872	36 022
ROTE publié ajusté (%)	$= [P] / [J]$	16,0%	8,9%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[Q]	2 548	1 758
RNPG sous-jacent annualisé	$[R] = ([Q] - [M]) * 2 + [M]$	5 663	4 010
Résultat sous-jacent ajusté	$[S] = [R] + [O]$	5 277	3 552
ROTE sous-jacent ajusté (%)	$= [S] / [J]$	13,6%	9,9%

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

Indicateurs Alternatifs de Performance

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2021 est constituée de ce communiqué de presse, de la présentation et des annexes à cette présentation, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2020 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Agenda financier

10 novembre 2021

Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2021

Contacts

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac	+ 33 1 57 72 11 17	charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer	+ 33 1 49 53 43 76	bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement)	relation@actionnaires.credit-agricole.com

Clotilde L'Angevin	+ 33 1 43 23 32 45	clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Investisseurs actions :		
Toufik Belkhatir	+ 33 1 57 72 12 01	toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	joséphine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Ibrahima Konaté	+ 33 1 43 23 51 35	ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Investisseurs crédit et agences de notation :

Caroline Crépin	+ 33 1 43 23 83 65	caroline.crepin@credit-agricole-sa.fr
Marie-Laure Malo	+ 33 1 43 23 10 21	marielaure.malo@credit-agricole-sa.fr
Rhita Alami Hassani	+ 33 1 43 23 15 27	rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

 Crédit_Agricole  Groupe Crédit Agricole  créditagricole_sa



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS
**DU 2^{ème} TRIMESTRE ET
DU 1^{er} SEMESTRE 2021**



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre 2021 et premier semestre 2021 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1.d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2020 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, ainsi que Grandes clientèles)

Sommaire

01	Introduction	04	Groupe Crédit Agricole
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	05	Solidité financière
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers	06	Annexes

Chiffres clés Groupe Crédit Agricole

	T2 2021	S1 2021
Résultat net PdG (RNPG) publié	2 770 m€ +86,8% T2/T2	4 524 m€ +89,2% S1/S1
Éléments spécifiques	403 m€ <small>dont Badwill Creval² 321 m€ et gain Afrancamer³ 116 m€</small>	557 m€
Résultat net PdG (RNPG) sous-jacent	2 367 m€ +32,6% T2/T2	3 967 m€ +43,4% S1/S1
Sous-jacent		
Revenus	9 295 m€ +8,9% T2/T2	18 378 m€ +8,7% S1/S1
Charges d'exploitation hors FRU⁽¹⁾	- 5 504 m€ +9,4% T2/T2	- 11 005 m€ +4,7% S1/S1
Résultat brut d'exploitation	3 779 m€ +11,2% T2/T2	6 709 m€ +14,8% S1/S1
Coût du risque	- 445 m€ -63,1% T2/T2	- 982 m€ -54,1% S1/S1

Coefficient d'exploitation⁽²⁾ **59,2%**
+0,3 pp T2/T2

Solvabilité (CET 1 phasé) **17,3%**
+8,4 pp
vs. SREP

⁽¹⁾ En vision sous-jacente (cf. slide 52 pour le détail des éléments spécifiques), contribution au FRU +95M€ T2/T2 et -102M€ S1/S1 ; charges d'exploitation +7,4% T2/T2 et +5,4% S1/S1

⁽²⁾ Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU

⁽³⁾ Badwill brut de +925 m€ au T2, imputation d'une première estimation de provisions de -547 m€, avant la finalisation du PPA d'ici le 31 décembre 2021 (prise en compte prudentielle du badwill au T4-21); par ailleurs les éléments spécifiques au titre de Creval intègrent -9 m€ en RNPG de frais d'acquisition et -21 m€ en RNPG de provisions stage 1

⁽⁴⁾ Dispositions fiscales italiennes exceptionnelles pour la revalorisation extra-comptable des goodwill et leur amortissement

Chiffres clés CASA

	T2 2021	S1 2021
Résultat net PdG (RNPG) publié	1 968 m€ x 2,1 T2/T2	3 014 m€ +89,3% S1/S1
Eléments spécifiques	353 m€	466 m€ dont Badwill Creval ⁽¹⁾ 285 m€ et gain Affranchimento ⁽²⁾ 111 m€
Résultat net PdG (RNPG) sous-jacent	1 615 m€ +46,0% T2/T2	2 548 m€ +44,9% S1/S1
Sous-jacent		
Revenus	5 829 m€ +12,4% T2/T2	11 337 m€ +9,8% S1/S1
Charges d'exploitation hors FRU ⁽¹⁾	-3 221 m€ +8,3% T2/T2	-6 414 m€ +4,0% S1/S1
Résultat brut d'exploitation	2 596 m€ +21,9% T2/T2	4 401 m€ +18,5% S1/S1
Coût du risque	-254 m€ -72,0% T2/T2	-638 m€ -58,2% S1/S1

⁽¹⁾ En vision sous-jacente (cf. slides 40 et 48 pour le détail des éléments spécifiques), contribution au FRU +67M€ T2/T2 et -83M€ S1/S1 ; charges d'exploitation +5,8% T2/T2 et +5,0% S1/S1

⁽²⁾ Coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU

⁽³⁾ Les données de BNPA sont en vision sous-jacente. Le BNPA est calculé après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres, cf. slide 60

⁽⁴⁾ Badwill brut de +925 m€ au T2, imputation d'une première estimation de provisions de -547 m€, avant la finalisation du PPA d'ici le 31 décembre 2021 (prise en compte prudentielle du badwill au T4-21), par ailleurs les éléments spécifiques au titre de Creval intègrent -8 m€ en RNPG de frais d'acquisition et -19 m€ en RNPG de provisions stage 1

⁽⁵⁾ Dispositions fiscales italiennes exceptionnelles pour la revalorisation extra-comptable des goodwill et leur amortissement

⁽⁶⁾ ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année (cf. annexe page 61)

Coefficient d'exploitation⁽²⁾

55,3%
-2,1 pp T2/T2

56,6%
-3,2 pp S1/S1

Solvabilité
(CET1 phasé)

12,6%
+4,7 pp vs. SREP

Bénéfice sous-jacent par action⁽³⁾

0,8 €
+50,8% S1/S1

Actif net tangible par action

13,0 €
-0,2€ vs. 30/06/2020

ROTE sous-jacent⁽⁶⁾

13,6%

MESSAGES CLÉS

Résultats en forte hausse dans tous les métiers, niveau pré-crise dépassé

Confirmation de la reprise, malgré l'incertitude sur le rythme de sortie de crise, activité commerciale dynamique, reflet du soutien du Groupe à l'économie

- Réalisations de crédit en banque de proximité supérieures de 15% au niveau pré-crise du T2-2019
- 905 000 nouveaux clients en banque de proximité au premier semestre 2021

Multiplication par 2,1 du RNPG publié T2/T2, incluant 353 m€ d'éléments spécifiques

- Dont +258 m€ liés à l'acquisition de Creval par CA Italia: badwill brut de +925 m€ au T2, imputation d'une première estimation de provisions de -547 m€, avant la finalisation du PPA d'ici le 31 décembre 2021 (prise en compte prudentielle du badwill au T4-21)
- Dont +111 m€ liés à l'Affranchimento⁽¹⁾ (dispositions fiscales italiennes exceptionnelles pour la revalorisation extra-comptable des goodwill)

Forte hausse du RNPG sous-jacent T2/T2 (+46,0%), progression de 30% vs niveau pré-crise

- Forte hausse du résultat brut d'exploitation sous-jacent (+21,9% T2/T2-20, +21,3% T2/T2-19)
- Amélioration du coefficient d'exploitation⁽²⁾ (55,3%, -2,1 pp T2/T2), effet ciseaux positif (+4,2 pp T2/T2-20, +6,3 pp T2/T2-19)
- Coût du risque Crédit Agricole S.A. à 41 pb sur 4 trimestres glissants, poursuite de la hausse du taux de couverture

Capacité démontrée à générer un retour sur fonds propres tangibles élevé dans la durée

- ROTE sous-jacent⁽⁴⁾ CASA à 13,6% au S1-21, bien supérieur, depuis 5 ans, à la moyenne des grandes banques européennes

Position de capital très solide au niveau du Groupe

- CET1 GCA 17,3%, +8,4 pp au-dessus du SREP. CET1 Crédit Agricole SA 12,6%, +4,7 pp au-dessus du SREP
- Dans le scénario adverse des stress tests EBA, CET1 phasé GCA au meilleur niveau des G-SIB européennes, sans mise en jeu des mécanismes automatiques de restriction de distribution
- Demande d'autorisation déposée à la BCE pour un second share buy-back pouvant aller jusqu'à 500 m€ au T4-2021

Adhésion du Groupe aux initiatives bas carbone « Net Zero » à 2050

⁽¹⁾ Dispositions fiscales italiennes exceptionnelles pour l'alignement de la valeur fiscale des actifs incorporels et goodwill sur leur valeur comptable

⁽²⁾ Données sous-jacentes, coefficient d'exploitation hors FRU, cf. slide 48 pour le détail des éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A.

⁽³⁾ Moyenne des taux d'équipements des Caisses régionales, de LCL et de CA Italia en Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV, pondérée par le nombre de clients particuliers des trois entités

⁽⁴⁾ ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année (cf. annexe page 61)

Groupe Crédit Agricole

+15%

Réalisations crédits CR LCL
T2-21/T2-19

Groupe Crédit Agricole

+5,3 pp

Équipement CR LCL CAI
assurances-dommages⁽³⁾
Déc. 2018 – Juin 2021

Groupe Crédit Agricole

+32,6%

Croissance du résultat sous-jacent
T2/T2

Crédit Agricole S.A.

+46,0%

Croissance du résultat sous-jacent
T2/T2

Crédit Agricole S.A.

500 m€

Demande d'autorisation pour un second share buy-back au T4 2021

Crédit Agricole S.A.

55,3%

Coefficient d'exploitation hors FRU T2 2021

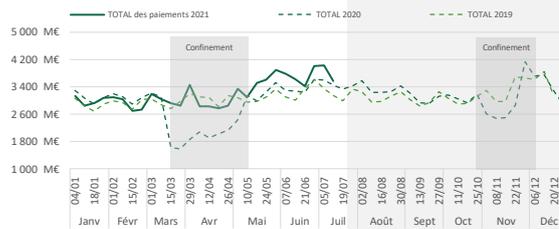
Sommaire

01	Introduction	04	Groupe Crédit Agricole
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	05	Solidité financière
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers	06	Annexes

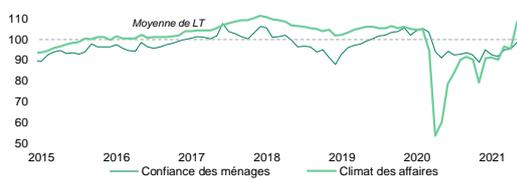
ACTIVITE ECONOMIQUE

Les indicateurs reflètent le retour au niveau pré-crise de l'activité clients après chaque levée des contraintes

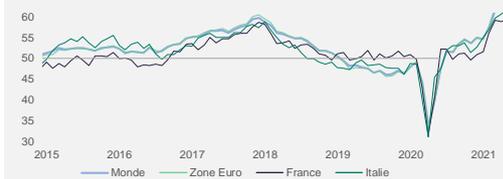
Montant des paiements des porteurs du Groupe (CR + LCL)



France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



PMI manufacturier

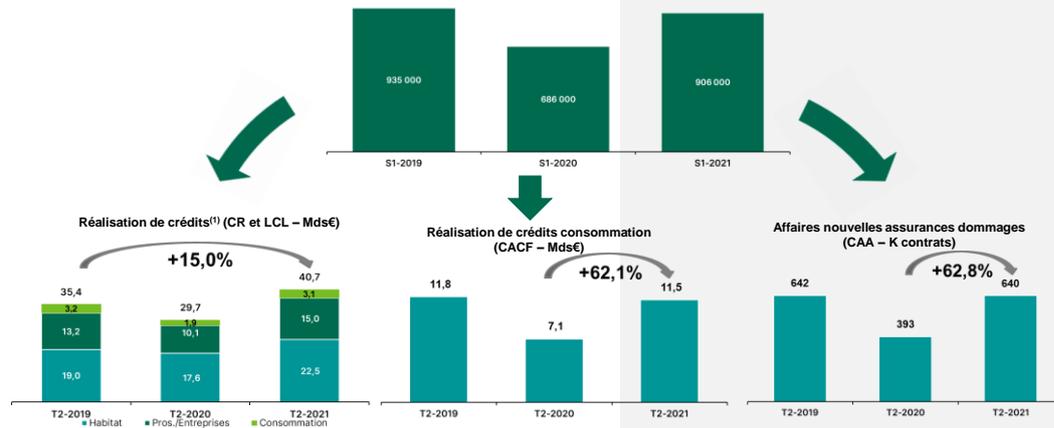


La stratégie d'accompagnement et de soutien à l'économie des pouvoirs publics permet le rebond de l'activité des clients, malgré l'incertitude sur le rythme de sortie de crise et de normalisation de l'économie.

ACTIVITE

Activité commerciale dynamique dans les métiers du Groupe au T2-2020, retour de la production à un niveau pré-crise

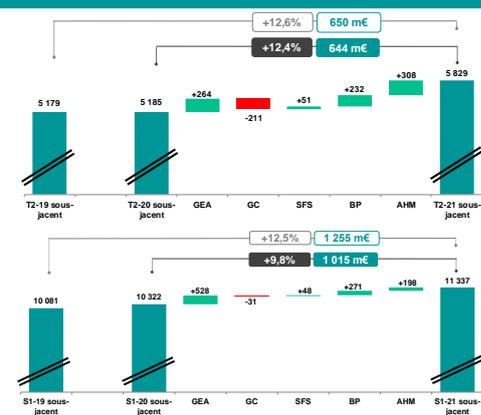
Conquête brute Clients Banque de Proximité France et Italie - Groupe Crédit Agricole



906 000 nouveaux clients Banque de détail au S1 2021 (647 000 clients Caisses régionales)

REVENUS (1/2)

Forte hausse des revenus, grâce à une activité soutenue dans tous les métiers et à un effet marché favorable

Evolution T2/T2 et S1/S1 des revenus sous-jacents⁽¹⁾, par pôle

⁽¹⁾ Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 48

⁽²⁾ Effets périmètres T2-21/T2-20 +11,5 m€ et S1-21/S1-20 +11,0 m€ : Crevail, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita, effets périmètre T2-21/T2-19 +109 m€ et S1-21/S1-19 +141 m€ : Crevail, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAIWM Brésil et Miami, CAA Via Vita, Kas Bank, S3, CA Roumanie ; à périmètre constant S1-21/S1-20 +8,8%, T2-21/T2-19 +10,0% et S1-21/S1-19 +11,1%.

Hausse du PNB de 10,3% T2-21/T2-20 et de 10,5% T2-21/T2-19 à périmètre constant⁽²⁾

Forte hausse des revenus en GEA, BP et SFS

- **GEA** : forte progression des revenus; niveau record des commissions de surperformance en gestion d'actifs et activité dynamique en assurances; effet marché favorable
- **GC** : normalisation des revenus en banque de marché dans un contexte de faible volatilité; reprise sur les financements structurés et le trade;
- **SFS** : reprise dynamique de la production commerciale en crédit à la consommation, crédit-bail et affacturage
- **BP** : activité dynamique sur l'habitat et les professionnels chez LCL, marge nette d'intérêts soutenue par les conditions de refinancement favorables, hausse des commissions; production commerciale très dynamique chez CAI
- **AHM** : effet de base lié aux éliminations intragroupe (resserrement des spreads de crédit au T2-2021)

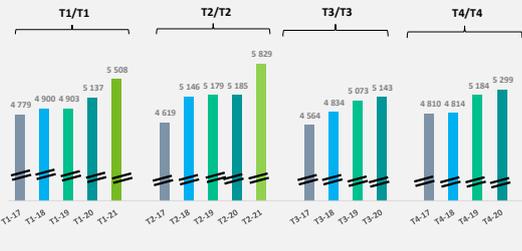
GEA : Gestion de l'épargne et Assurances; GC : Grandes clientèles; SFS : Services financiers spécialisés; BP : Banques de proximité; AHM : Activités hors métiers

REVENUS (2/2)

Génération régulière de revenus croissants depuis cinq ans

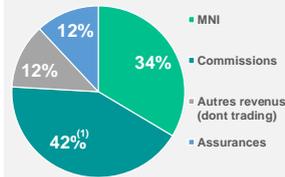
Régularité de la croissance des revenus sous-jacents trimestriels depuis 5 ans

PNB : CROISSANCE T/T DEPUIS 2017



Forte contribution des commissions aux revenus

PNB sous-jacent 6 mois 2021



Crédit Agricole S.A.

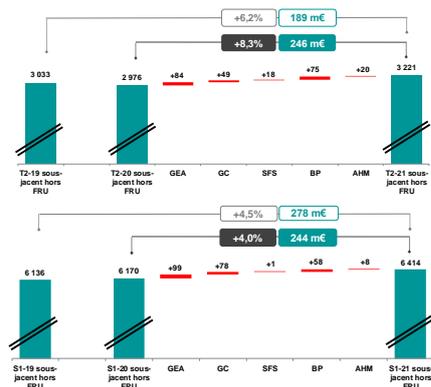
74%

PNB 6M 2021 récurrent⁽²⁾⁽¹⁾ +1 pp S1-21/12M-20⁽²⁾ -2 pp S1-21/12M-20; le produit net bancaire récurrent, à savoir le produit net bancaire adossé à un stock (encours de crédit/collecte, actifs sous gestion) ou à un contrat (assurances dommages, prévoyance)

Forte résilience des revenus, grâce à la diversité du modèle de banque universelle de proximité

CHARGES

Hausse des charges liée à la reprise de l'activité, aux rémunérations variables, et à un effet périmètre

Evolution T2/T2 et S1/S1 des charges sous-jacentes hors FRU⁽¹⁾, par pôle

⁽¹⁾ Données en vision sous-jacentes, hors FRU : Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 48
⁽²⁾ Effet périmètre T2-21/T2-20 +0,9 m€ et S1-21/S1-20 +47 m€ : Cereol, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAMM Brésil et Miami, CAA Via Vita : effets périmètre T2-21/T2-19 +81 m€ et S1-21/S1-19 +99 m€ : Cereol, Sabadell AM, Amundi BOC, Fund Channel, CACF NL, CAMM Brésil et Miami, CAA Via Vita, Kas Barik, S3, CA Roumanie : à périmètre constant S1-21/S1-20 +3,2%, T2-21/T2-19 +3,6% et S1-21/S1-19 +2,9%

⁽³⁾ Effet périmètre +15 m€ : Sabadell AM, création d'Amundi BOC, WIM, Fund Channel

⁽⁴⁾ Coûts de transformation liés au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution de CACENS, retraites en éléments spécifiques

⁽⁵⁾ Coûts de transformation liés au projet Réseau nouvelle génération de regroupement d'agences chez LCL, retraites en éléments spécifiques

Hausse des charges de 6,3% T2-21/T2-20 et 3,6% T2-21/T2-19 à périmètre constant⁽²⁾

Hausse des charges dans les métiers par rapport à un point bas T2-20 marqué par la crise, et en relation avec les bonnes performances des métiers

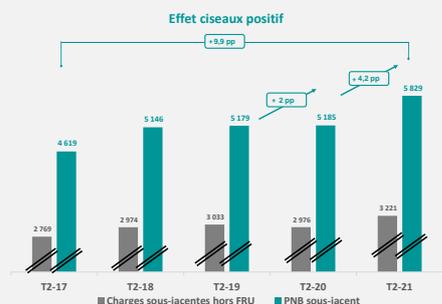
- **GEA** : hausse limitée des charges en assurances (+3,8% T2/T2 hors impôts et taxes); en gestion d'actifs, excellente efficacité opérationnelle (Coex⁽¹⁾ à 47,6%, -5,9 pp T2/T2) intégrant une hausse des charges de 22,1% liée aux rémunérations variables et à un effet périmètre⁽³⁾
- **GC** : maintien d'un Coex bas (52,8%) en BFI. Hausse des charges hors FRU en BFI principalement liée aux investissements IT et aux rémunérations variables; Pour SFI, évolution des charges sous-jacentes⁽⁴⁾ principalement en lien avec l'activité (+5,3%)
- **SFS** : Coex⁽¹⁾ en amélioration (49,7%, -1,2 pp T2/T2)
- **BP** : évolution contenue des charges sous-jacentes⁽⁵⁾ chez CAI à périmètre constant, Coex⁽¹⁾ en amélioration sur le pôle (60,0%, -4,3 pp T2/T2)

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances; GC : Grandes clientèles; SFS : Services financiers spécialisés; BP : Banques de proximité; AHM : Activités hors métiers

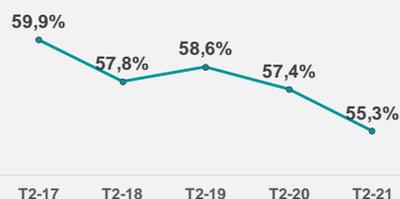
EFFICACITE OPERATIONNELLE

Poursuite de l'amélioration du coefficient d'exploitation, effet ciseaux positif

Revenus et charges sous-jacents: effet ciseaux positif depuis 5 ans



Efficacité : amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU: 55,3% (-2,1 pp T2/T2)



Résultat brut d'exploitation sous-jacent en forte hausse
+21,9% T2-21/T2-20 et +21,3% T2-21/T2-19 ; +18,5% S1-21/S1-20

QUALITE DE L'ACTIF

Taux de créances douteuses stable T2/T1, poursuite de la hausse du taux de couverture

Taux de créances douteuses (1)



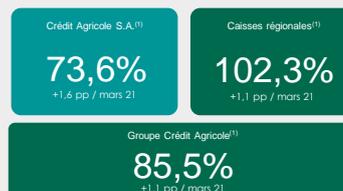
Stock de provisions du Groupe Crédit Agricole représentant près de 7 années de coût du risque historique moyen dont 26% lié au provisionnement des encours sains pour CASA, 43% pour les Caisses régionales, 34% pour GCA

Portefeuille de prêts diversifié: habitat (28% CASA, 47% GCA), entreprises (44% CASA, 32% GCA) (voir annexe p. 45).

69% des EAD⁽²⁾ entreprises de CASA notées *investment grade* (voir annexe p. 46)

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Taux de couverture⁽¹⁾

Stock de provisions



(1) Y compris l'exhaustivité des provisions pour encours sains enregistrées au titre du Covid-19. Stock de provisions, y compris provisions collectives. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle.

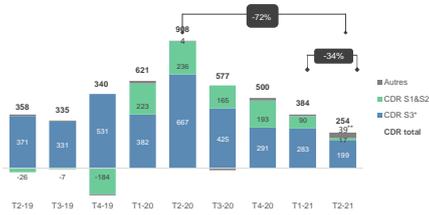
(2) L'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan

RISQUES

Coût du risque avéré historiquement bas, reflétant l'efficacité des mesures de soutien à l'économie et la qualité du portefeuille

Coût du risque (CDR) sous-jacent décomposé par *Stage* (en €m): S1&S2 - provisionnement des encours sains ; S3 - provisionnement pour risques avérés

Crédit Agricole S.A.



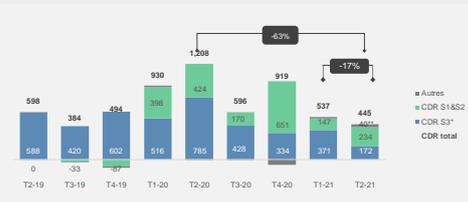
Crédit Agricole S.A.

41 pb ⁽¹⁾ / **24 pb** ⁽²⁾
CDR / encours
4 trimestres glissants ⁽¹⁾ / CDR / encours
Annuelisé ⁽²⁾

Crédit Agricole S.A.

-70% T2/T2
sur le provisionnement S3

Groupe Crédit Agricole



Groupe Crédit Agricole

25 pb ⁽¹⁾ / **18 pb** ⁽²⁾
CDR / encours
4 trimestres glissants ⁽¹⁾ / CDR / encours
Annuelisé ⁽²⁾

Groupe Crédit Agricole

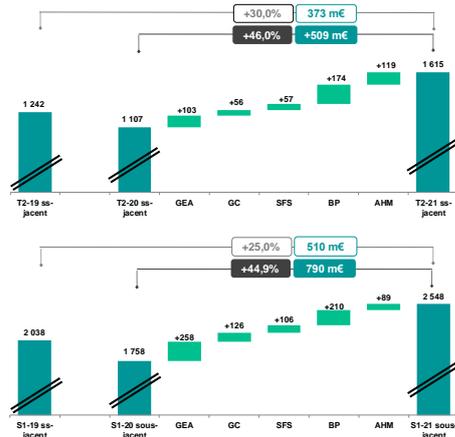
-78% T2/T2
sur le provisionnement S3

(1) Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres (2) Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de trimestre *Y compris les pertes non provisionnées. ** Inclut un provisionnement additionnel au titre de l'amende requise par l'AMF à l'encontre d'Amundi

RESULTAT NET PART DU GROUPE

Résultat en forte hausse dans tous les pôles métiers

Evolution T2/T2 et S1/S1 du Résultat net part du Groupe (RNPG) sous-jacent⁽¹⁾, par pôle



(1) Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 48
(2) Hors effet périmètre Canal

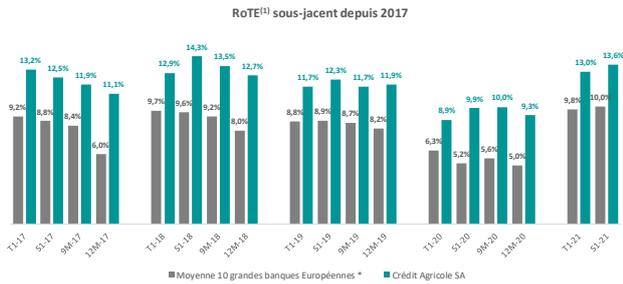
Forte hausse du RNPG T2/T2, tirée par la hausse du résultat brut d'exploitation, et la baisse du coût du risque.

- GEA : forte hausse du résultat portée par des marchés très favorables. Niveau record des commissions de surperformance en gestion d'actifs et poursuite du développement de l'assurance des personnes
- GC : bonne performance des métiers de financement et normalisation des activités de marché dans un contexte de faible volatilité. Coût du risque en reprise nette en BFI
- SFS : résultat brut d'exploitation en hausse de +11,4% T2/T2, grâce à la forte progression de la production commerciale; baisse marquée du coût du risque; RNPG +38,4% T2/T2
- BP : forte hausse du résultat brut d'exploitation chez LCL (+21,3% T2/T2) et CAI (+40,5% T2/T2⁽²⁾) grâce à une production commerciale dynamique et à une diminution des charges à périmètre constant; RNPG x2

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances; GC : Grandes clientèles; SFS : Services financiers spécialisés; BP : Banques de proximité; AHM : Activités hors métiers

RENTABILITE

Capacité démontrée à générer un retour sur fonds propres tangibles élevé dans la durée



ROTE sous-jacent⁽¹⁾ supérieur d'au moins 2,6 points de pourcentage depuis 18 trimestres à la moyenne de 10 grandes banques européennes publiant un ROTE

* Moyenne arithmétique de 10 grandes banques européennes publiant un RoTE : Société Générale ; BNP Paribas ; Banco Santander SA ; UniCredit SpA ; Credit Suisse AG ; UBS Group AG ; Deutsche Bank AG ; HSBC Bank PLC ; Standard Chartered Bank ; Barclays Bank PLC

⁽¹⁾ ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année (cf. annexe page 61)

Demande d'autorisation déposée à la BCE pour un second share buy-back pouvant aller jusqu'à 500 m€ au T4-2021.

- Conformément à l'annonce faite en février 2021 sur le mécanisme exceptionnel du paiement du dividende 2020
- A l'issue de cette deuxième opération⁽²⁾, le bénéfice par action aura été accru d'environ 1% et l'actif net tangible par action aura été plus que reconstitué.
- Au total, jusqu'à 1,4 Mds€ versés en cash en 2021 (dont environ 900 m€ liés au versement du dividende et au premier share buy-back, réalisé à 77%⁽³⁾)

⁽²⁾ Et à la suite du débouclage de la totalité du dispositif SWITCH qui interviendra d'ici 2022
⁽³⁾ Proratis de l'annulation des actions prévue au T3 2021, l'état d'avancement du SBB1 au 30/06/2021 ramène le nombre d'actions du flottant de Crédit Agricole S.A. à 1 333 636 601 à fin juin 2021

NOTRE PROJET DE SOCIETE

Le Groupe s'engage pour une économie bas carbone et pour l'inclusion des jeunes

Pour une économie bas carbone

Adhésion du Groupe aux alliances « Net Zero »



Net Zero Banking Alliance



Net Zero Asset Managers initiative



Un plan pour l'insertion des jeunes : 25 m€ en faveur de l'emploi, la solidarité, et l'accompagnement financier, partenaire majeur de la plateforme gouv 1jeune1solution



Service extra-bancaire pour les jeunes⁽³⁾

Des enjeux climatiques intégrés dans l'activité des métiers

Transition énergétique de nos clients



Smart Business Entreprises⁽⁴⁾



Note de transition climatique impliquant 8 000 clients Entreprises



Arrangement de 24 Mds\$ d'émissions d'obligations vertes, sociales et durables / Conseil en émission d'obligations vertes

Gamme de produits ESG



100% des fonds ouverts dont score ESG > score moyen univers de placement / 31 Mds€ solutions thématiques environnement



Offre UC Immobilier étoffée⁽⁵⁾



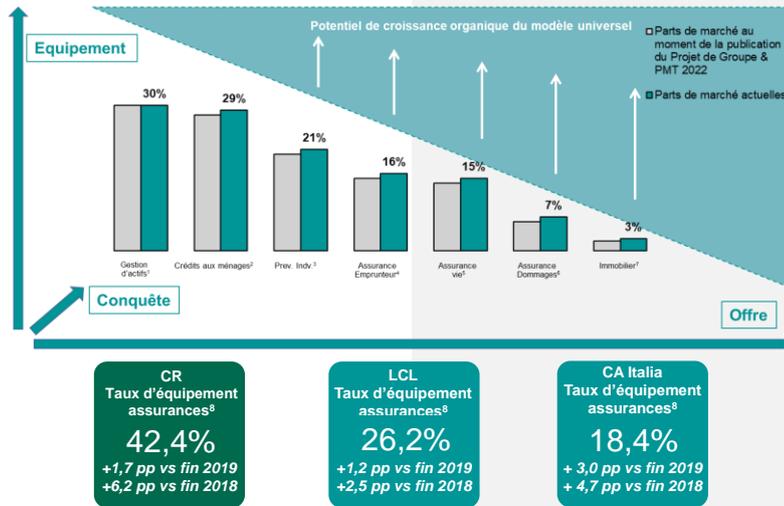
Partenariats de financement vert⁽⁶⁾ avec Fnac Darty et FCA Bank

Le groupe est acteur ESG de premier plan

- N°1 en Europe de l'investissement responsable¹
- N°1 en financement des énergies renouvelables en France²

MODELE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Potentiel de croissance organique sans cesse renouvelé



⁽¹⁾ Part de marché sur les OPCVM en France à fin décembre 2020 ⁽²⁾ Fin 2020, étude Crédit Agricole S.A. – France – PDM crédits aux ménages LCL et CR ⁽³⁾ Fin 2019, périmètre : cotisations annuelles Temporaire décès + Garantie obsèques + Dépendance ⁽⁴⁾ Fin 2019, cotisations annuelles perçues par CAI originées par CRCA et LCL (part de marché totale du Groupe de 26% incluant 9% assurés par CNP) ⁽⁵⁾ Fin 2020, périmètre : Prédica, encours ⁽⁶⁾ Fin 2019, activités Dommages de Pacifica & La Médicale de France, cotisations annuelles. Taille du marché : Argus de l'Assurance ⁽⁷⁾ Sources internes ⁽⁸⁾ Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV

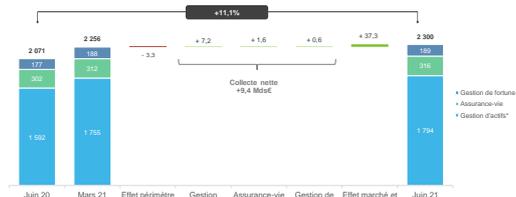
Sommaire

- 01 Introduction
- 02 Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.
- 03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers
- 04 Groupe Crédit Agricole
- 05 Solidité financière
- 06 Annexes

GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES

Forte croissance des résultats du pôle

Indicateurs d'activité (Encours gérés⁽¹⁾ Mds€)



Encours gérés à 2 300 Mds€

- **Gestion d'actifs** : collecte nette MLT dynamique (+21,7 Mds€) notamment en gestion active dans toutes les classes d'actifs (+18,9Mds€) avec un succès notamment des fonds diversifiés, des gestions thématiques et des solutions ISR
- **Assurance** : Taux d'UC sur encours à 26%. Poursuite de la conquête en dommage et du développement de l'assurance de personnes
- **Gestion de fortune** : encours à 131 Mds€⁽²⁾, +2,1% sur le trimestre hors effet périmètre lié à la sortie des activités Miami et Brésil

Forte hausse du RNPG, portée par des marchés favorables; le pôle représente 41% du RNPG sous-jacent des métiers de Crédit Agricole SA au S1-21

- **Assurances** : RNPG record à 404 m€
- **Gestion d'actifs** : Résultats en forte hausse grâce à un niveau exceptionnel de commissions de surperformance
- **Gestion de fortune** : PNB dynamique sur le trimestre (+5%); +9% à périmètre constant T2/T2), porté par la hausse des encours avec un niveau de charges contenu ; RNPG sous-jacent à un niveau très élevé en hausse de plus de 50%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Assurances	404	+4,7%	700	+18,7%
Gestion d'actifs	221	+51,2%	418	+52,7%
Gestion de fortune	28	+51,0%	48	+9,4%
Résultat net part du Groupe	653	+18,6%	1 165	+28,5%

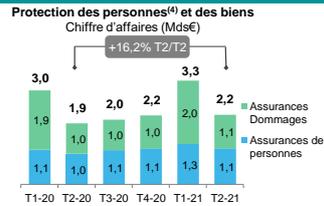
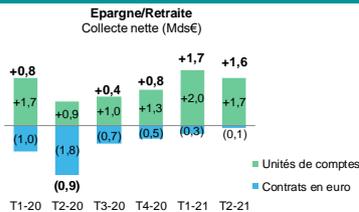
* Y compris actifs conseillés et commercialisés
(1) Périmètre : Indosuez Wealth Management et Banque privée LCL
(2) Indosuez Wealth Management

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ASSURANCES

Activité commerciale soutenue, niveau record du résultat

Indicateurs d'activité (Mds€)



Epargne / retraite : collecte nette très dynamique à 1,6 Md€, tirée par la collecte UC

- Collecte brute soutenue (+6,7 Mds€), taux d'UC élevé (41,2%), stable sur un an; collecte nette UC dynamique, sup. aux moyennes 2019 et 2020
- Encours⁽¹⁾ : 316,2 Mds€, +4,7% sur un an; niveau record d'encours UC à 81,6 Mds€, +19% sur un an ; taux UC à 25,8%, +3,1 pp sur un an
- Stock de PPE à 12,2 Mds€ à fin juin 2021 (soit 5,9% des encours) en dotation de 0,7 Md€ sur le premier semestre

Dommages : poursuite de la dynamique de l'activité (+10,0%⁽²⁾ T2/T2)

- 15,0 millions de contrats⁽³⁾ à fin juin 2021, +5,1% sur un an, +380K contrats sur le S1 2021

Protection des personnes⁽⁴⁾ : chiffre d'affaires +23,0%⁽²⁾ T2/T2

- Belle performance de l'assurance emprunteur, soutenue par un marché immo favorable et un rebond du crédit conso

Niveau record du résultat net part du groupe : 404 m€; +4,7% T2/T2; effet marché favorable

- Croissance du PNB liée à un effet marché favorable (+187 m€) et à la progression des encours UC, malgré une sinistralité impactée par les événements climatiques des mois d'avril (gel) et de juin (grêles)
- Hausse limitée des charges hors impôt et taxes (+3,8% T2/T2) cohérente avec l'évolution de l'activité
- Ratio combiné Dommages à 97,3%⁽⁵⁾ au 30/06/2021
- Ratio Solvabilité 2 au 30/06/21 : 243 %⁽⁶⁾

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	729	+4,0%	1 354	+11,7%
Charges d'exploitation	(180)	+8,0%	(414)	(0,2%)
Résultat brut d'exploitation	549	+2,8%	940	+17,9%
Impôt	(124)	(18,3%)	(201)	(1,1%)
Résultat net	423	+9,2%	738	+24,6%
Intérêts minoritaires	(19)	n.m.	(38)	n.m.
Résultat net part du Groupe	404	+4,7%	700	+18,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	24,7%	+0,9 pp	30,6%	-3,6 pp

Sous-jacent : les éléments spécifiques du T2-2020 comprennent i) la contribution de 38 m€ au Fonds de solidarité de l'Etat (indépendants et TPE) ; (-38 m€ en charge, -38 m€ en RNPG) ii) le coût du dispositif de soutien mutualiste sur la garantie perte d'exploitation (135 m€ en PNB, -92 m€ en RNPG) iii) la mesure extracontractuelle en faveur des personnes fragiles (lié en PNB, -5m€ en RNPG) iv) l'impact du déclenchement de la garantie switch (+65m€ en coût du risque, +45m€ en RNPG) vs 0 au T2-21.

(1) Encours en épargne, retraite et prévoyance (2) Variations retraitées d'un changement de modalités comptables : hors retraitement, la croissance en Protection des personnes et des biens est de +14,3% T2/T2, la croissance en Dommages est de +10,7% T2/T2, et la croissance en Protection des personnes est de +17,8% T2/T2 (3) Périmètre : dommages France et international (4) Le segment Protection des personnes comprend la prévoyance, l'emprunteur et les assurances collectives (5) Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraité des événements climatiques, le ratio est à 96,0% (6) Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le grandfathering des dettes subordonnées

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

GESTION D'ACTIFS

Très bons résultats portés par une collecte MLT élevée et des marchés très favorables

Indicateurs d'activité (Actifs sous gestion Mds€)



Reprise de la collecte en gestion active, reflet de l'appétit au risque des clients

→ Collecte nette MLT hors JV de +21,7Mds€, tirée par la gestion active (+18,9 Mds€). Poursuite du très bon niveau d'activité des distributeurs tiers et des réseaux internationaux (Italie, Espagne et Chine avec Amundi-BOC AM) et des institutionnels

→ Décollecte saisonnière hors JV en produits de trésorerie -17,0 Mds€

→ JVs : collecte dynamique; sorties anticipées en Chine sur des produits peu margés (-3,2 Mds channel business)

→ Encours en hausse T2/T1 de +2,2% (+12,7% sur un an) à 1 794 Mds€ fin juin 2021 ⁽¹⁾

Revenus en progression, amélioration du CoEx hors FRU (47,6%), RNPG en forte croissance de +51,2%

→ Revenus nets de gestion +38,9% T2/T2 profitant des conditions de marchés très favorables (Eurostoxx 600 +36% T2/T2), du niveau record de commissions de surperformance (155 m€) et d'un effet périmètre positif (17 m€, principalement Sabadell AM)

→ Excellente efficacité opérationnelle avec un coefficient d'exploitation à 47,6% intégrant une hausse des charges de +22,1% en lien avec la hausse des rémunérations variables et un effet périmètre (15 m€)⁽²⁾

→ Sociétés mises en équivalence : +36,1% T2/T2

Montée en puissance d'Amundi Technology : revenus S1-20 à 19m€ dont 12m€ au T2 2021

Signature du contrat cadre d'acquisition Lyxor, en avance sur le calendrier. Finalisation prévue fin 2021

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	832	+37,2%	1 585	+32,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(396)	+22,1%	(775)	+17,6%
FRU	0	(0,2%)	(4)	+24,1%
Résultat brut d'exploitation	436	+54,6%	806	+49,7%
Coût du risque	(18)	x 4,3	(20)	+15,9%
Sociétés mises en équivalence	21	+36,1%	38	+32,4%
Impôt	(113)	+46,2%	(209)	+43,4%
Résultat net	326	+51,0%	615	+52,2%
Intérêts minoritaires	(105)	+50,6%	(197)	+51,1%
Résultat net part du Groupe	221	+51,2%	418	+52,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	47,6%	-5,9 pp	48,9%	-6,0 pp

(1) Yc Sabadell AM, intégré dans le périmètre consolidé de Amundi depuis le 01/07/2020 avec des encours de 20,7 Mds€
(2) Sabadell AM, création d'Amundi BOC WM, Fund Channel

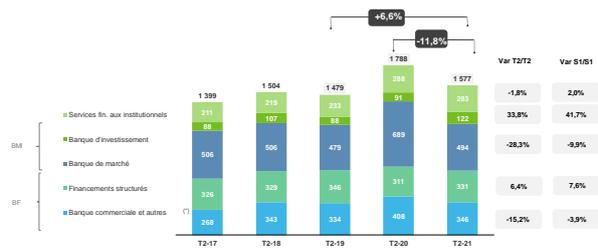
CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 23 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2021

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

GRANDES CLIENTÈLES

Activité soutenue, revenus résilients, coût du risque en reprise nette

Indicateurs d'activité (Revenus sous-jacents du pôle Grandes Clientèles m€)



(*) Banque Commerciale & autres = Debt Optimisation Distribution + International Trade et Transaction Finance + Autres

Forte dynamique commerciale en banque de financement

→ Banque de financement et d'investissement : PNB T2-21 supérieur au niveau pré-crise (+3,8% vs. T2-19 et supérieur à la moyenne trimestrielle depuis 2014). Bonne performance commerciale de l'ensemble des métiers de financement sur le trimestre, malgré une baisse de PNB T2/T2 (-5,8%, -2,6% hors effet change) par rapport à un T2-20, marqué par une demande historique en crédits des entreprises. Moindre monétisation des flux clientèle dans les activités de marché dans un contexte de faible volatilité.

→ Services financiers aux institutionnels : forte croissance des AuC (12,1% Juin/Juin) et des AuA (+13,7% Juin/Juin).

Hausse marquée du résultat (+12,9% T2/T2)

→ Banque de financement et d'investissement : hausse du RNPG (+14,5%, +20,7% hors effet change) portée par un coût du risque en reprise nette (+40m€ au T2-21) vs. dotations au T2-20 (-339m€)

→ Services financiers aux institutionnels : légère érosion du RNPG (-3,8% T2/T2)⁽¹⁾, due à la pression sur la marge d'intérêt par rapport à un point haut T2-20, et aux charges d'intégration résiduelles de KAS Bank

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	1 577	(11,8%)	3 241	(0,9%)
Charges d'exploitation hors FRU	(901)	+5,7%	(1 810)	+4,5%
FRU	(0)	ns	(328)	+26,2%
Résultat brut d'exploitation	676	(22,7%)	1 102	(13,8%)
Coût du risque	41	ns	(27)	(94,7%)
Résultat avant impôt	682	+27,1%	1 042	+33,3%
Impôt	(162)	x 2,2	(229)	x 2,4
Résultat net	519	+12,5%	813	+18,7%
dont Banque de Financement et d'Investiss.	467	+14,5%	727	+21,8%
dont Services Financiers aux Institutionnels	52	(3,4%)	86	(2,0%)
Résultat net part du Groupe	492	+12,9%	770	+19,5%
dont Banque de Financement et d'Investiss.	457	+14,5%	712	+21,8%
dont Services Financiers aux Institutionnels	35	(3,8%)	58	(2,5%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	57,1%	+9,5 pp	55,9%	+2,9 pp

(1) Données sous-jacentes hors coûts liés au projet Turbo (plan de transformation et d'évolution de CACES)

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 24 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2021

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Reprise de l'activité de financements structurés, résultat en hausse

Evolution des activités de Banque de financement⁽¹⁾



Maintien des positions de leader

- # 1 – Project Finance en EMEA⁽²⁾
- # 1 – Crédits Syndiqués en France⁽³⁾
- # 2 – Crédits Syndiqués en EMEA⁽⁴⁾
- # 7 - All Bonds in EUR Worldwide⁽⁵⁾
- # 1 - All French Corporate Bonds⁽⁶⁾

Activité dynamique, mais PNB en retrait vs. un T2-20 élevé qui était marqué par une forte volatilité

- **Banque de financement** : (-5,8% T2/T2, -2,6% hors effet change) : reprise sur les Financements Structurés (+6,4% T2/T2). En banque commerciale (-15,2% T2/T2), bonne performance de l'activité International Trade et Transaction Banking compensant partiellement le recul de Debt Optimisation Distribution par rapport au T2-20 historique⁽⁷⁾. Positions de leader sur les crédits syndiqués.
- **Banque de marché et d'investissement** : (-21,0% T2/T2, -18,9% hors effet change) : ralentissement de FICC⁽⁸⁾ (-28,3% T2/T2) dans un contexte de faible volatilité, mais maintien de la position de leader sur les French Corporate bonds et excellent trimestre pour les activités de titrisation; bonne performance de la banque d'investissement (33,8% T2/T2), activité equity soutenue. Niveau de VaR en baisse à 5,7 m€ à fin juin-21 (vs. 14,0 m€ à fin juin-20)

Hausse du résultat (+14,5%), tirée par un coût du risque en reprise nette

- **Bon niveau d'efficacité opérationnelle** : niveau du COEX hors FRU bas à 52,8% (cible PMT <55%).
- **Provisionnement en reprise nette (+40 m€ au T2-21)** : aussi bien sur les encours sains, en raison d'une amélioration des prévisions économiques, que sur les risques avérés, en reflet des mesures de soutien gouvernemental (vs. -€339 million, au plus haut de la crise)
- **RWA stables à 120,8 Md€ (+0,4 Md€)** : hausse modérée de l'évolution des métiers (+0,5 Md€), notamment liée aux impacts downgrading nets (+0,6 Md€, en ralentissement ce trimestre).

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	1 294	(13,7%)	2 660	(1,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(683)	+5,9%	(1 372)	+4,5%
FRU	(1)	(98,4%)	(295)	+27,3%
Résultat brut d'exploitation	610	(23,9%)	993	(14,2%)
Coût du risque	40	ns	(32)	(93,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(37) ⁽⁹⁾	x 396	(37)	x 135,8
Résultat avant impôt	613	+32,1%	924	+39,6%
Impôt	(146)	x 2,6	(198)	x 3
Résultat net	467	+14,5%	727	+21,8%
Intérêts minoritaires	(10)	+19,1%	(15)	+22,6%
Résultat net part du Groupe	457	+14,5%	712	+21,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,8%	+9,8 pp	51,6%	+3,0 pp

⁽¹⁾ Hors « Autres »
⁽²⁾ Source: Thomson Refinitiv Bookrunners
⁽³⁾ Source: Refinitiv T2 2021
⁽⁴⁾ Source: Refinitiv R17
⁽⁵⁾ Source: Refinitiv N1
⁽⁶⁾ Source: Dealogic T2 2021, in EUR
⁽⁷⁾ Taux de tirage des RCF au niveau pré-crise (20% juin-21 contre un taux de tirage pré-crise d'environ 18%, et de 32% fin avril 2020)
⁽⁸⁾ Y compris CVA
⁽⁹⁾ Impact négatif de -37 m€ lié à la déconsolidation de la filiale algérienne

SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Reprise dynamique de l'activité, forte croissance du résultat

Indicateurs d'activité (Mds€)

CACF - Encours bruts gérés



Les encours de CACF NL précédemment enregistrés au sein des « encours consolidés » sont enregistrés dans « autres » à partir de sept. 2020. Ils représentent 1,8Mds€ au 31/12/2020 et 1,7Mds€ au 31/03/2021 et au 30/06/2021. Hors CACF NL, les encours sont stables sur un an.

CAL&F - Encours bruts consolidés



Excellente reprise de l'activité sur tous les métiers, retour des encours aux niveaux 2019

- **CACF** : forte progression de la production commerciale (+63% T2/T2⁽¹⁾), revenue au niveau du T2-19⁽²⁾, portée par tous les segments : France⁽³⁾ (+53% T2/T2), partenariats automobile (+64%T2/T2), entités internationales (+57%T2/T2⁽¹⁾), production 16% au-dessus du niveau du T2-2019). Prix du meilleur parcours d'acquisition mobile Google attribué à Sofinco. Déploiement du parcours 100% digital Digiconso au sein des Caisses régionales et LCL.
- **CAL&F** : forte reprise de la production en crédit-bail (+65% T2/T2⁽⁴⁾) et affacturage (+44% T2/T2⁽⁴⁾), dépassant les niveaux de 2019. Croissance des encours de leasing (+1,1% Juin/Mars), notamment grâce à la Pologne.

Très bons résultats opérationnels, coût du risque en forte baisse (-47%⁽¹⁾ T2/T2)

- **CACF** : PNB en hausse (+5,2% T2/T2⁽¹⁾) profitant d'un effet de base au T2-20 sur les revenus assurance notamment, Coex toujours bas à 48,9%⁽⁶⁾ malgré une hausse des charges par rapport à un point bas T2-20⁽⁶⁾. Très bonnes performances des JV (+36% T2/T2) profitant de la forte progression des résultats de Wafasalat et FCA Bank. Forte baisse du coût du risque par rapport au T2-20 (-46,6%⁽¹⁾ T2/T2), un coût du risque composé à 22% de Stage1&2⁽⁷⁾; Taux de douteux en baisse à 6,3% (-0,3 pp Juin/ Mars); taux de couverture en hausse à 81,6% (+2,2pp)
- **CAL&F** : RBE très dynamique (+34,7% T2/T2) grâce à la forte hausse du PNB (+19,4%T2/T2), tant en leasing qu'en affacturage. Coex à 52,5%⁽⁶⁾ (-3,8 pp T2/T2)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	658	+8,4%	1 302	+3,8%
dont CACF	513	+5,7%	1 015	+1,2%
dont CAL&F	146	+19,4%	287	+14,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(327)	+5,9%	(662)	+0,1%
FRU	1	ns	(23)	+15,9%
Résultat brut d'exploitation	332	+11,4%	617	+7,7%
Coût du risque	(134)	(45,9%)	(262)	(40,3%)
Sociétés mises en équivalence	82	+36,1%	156	+18,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	12	(30,3%)	12	(32,9%)
Résultat avant impôt	293	x 2,3	524	+83,5%
Impôt	(59)	ns	(109)	ns
Résultat net	234	+33,5%	416	+36,9%
Intérêts minoritaires	(28)	+6,0%	(51)	+12,5%
Résultat net part du Groupe	206	+38,4%	365	+41,3%
dont CACF	168	+28,1%	302	+32,5%
dont CAL&F	39	x 2,1	63	x 2,1
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	49,7%	-1,2 pp	50,8%	-1,9 pp

⁽¹⁾ Hors CACF NL
⁽²⁾ La production de crédit à la consommation du T2-21 représente 97% de la production du T2-19
⁽³⁾ Pénurie de gaz
⁽⁴⁾ La production de crédit-bail du T2 2021 représente 129% de celle du T2 2019. La production d'affacturage du T2 2021 représente 131% de celle du T2 2019.
⁽⁵⁾ Sous-jacent et hors FRU
⁽⁶⁾ Normalisation du niveau des charges après un T2-20 marqué par la crise (+2% versus moyenne des charges trimestrielles en 2019 de CACF hors CACF NL)
⁽⁷⁾ Renforcement du provisionnement sur encours sains sur les clients de certains secteurs

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Reprise de l'activité, forte hausse du résultat par rapport à un T2-20 de crise

Indicateurs d'activité (Mds€)



Progression des encours de crédit et de collecte, retour de la production de crédits au niveau pré-crise

→ Reprise de la **production de crédits** (+33,4% T2/T2 et +5,8% T2-2021/T2-2019), activité dynamique sur l'habitat et les professionnels malgré l'environnement concurrentiel ; **encours de crédits** en hausse (+4,4% juin/juin) grâce au dynamisme des crédits immobiliers (+4,9% juin/juin) et des crédits aux professionnels (+12,5% juin/juin) ; **encours de collecte** : hausse de la collecte bilan (+6,3% juin/juin) portée par les DAV (+13,4% juin/juin) et de la collecte hors bilan (+6,2% juin/juin)

→ Dynamisme de la **conquête** (+87 000 nouveaux clients au T2) et de l'**équipement** : 26,2% en assurances MRH-Auto-Santé⁽¹⁾ (+1,0 pp juin/juin)

Lancement du projet « Réseau LCL Nouvelle Génération » regroupant 250 agences, pour répondre aux exigences nouvelles des clients et conforter le positionnement de banque urbaine de LCL⁽²⁾

Revenu brut d'exploitation en hausse, grâce à la hausse des revenus ; normalisation du coût du risque

→ **Revenus** en hausse (+8,2% T2/T2), tirée par la MNI (+9,9%), soutenue par des conditions de refinancement favorables, et par la bonne tenue des commissions (+6,3% T2/T2) notamment sur les moyens de paiement

→ Evolution contenue des **charges sous-jacentes hors FRU** (+2,2%) ; Poursuite de l'amélioration du CoEx⁽³⁾, à 59,9% (-3,5 pp T2/T2)

→ **Reprise de provisions sur encours sains** (-9m€), coût du risque avéré inférieur au niveau du T1-21, taux de CDL à 1,6% et taux de couverture élevé à 81,7%

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 27 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2021

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	927	+8,2%	1 832	+5,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(556)	+2,2%	(1 130)	+0,1%
FRU	(0)	ns	(59)	+40,9%
Résultat brut d'exploitation	371	+21,3%	644	+11,9%
Coût du risque	(43)	(62,9%)	(126)	(42,1%)
Résultat avant impôt	329	+74,0%	519	+45,1%
Impôt	(89)	+63,0%	(158)	+37,2%
Résultat net part du Groupe	229	+78,6%	345	+48,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,9%	-3,5 pp	61,7%	-3,0 pp

(1) Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
(2) Coûts de restructuration pour un montant de 13 m€ en charges classés en éléments spécifiques
(3) Sous-jacent hors FRU

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL - ITALIE

Poursuite de la reprise de l'activité commerciale, fort rebond du résultat

Indicateurs d'activité (Mds€)



Production commerciale très positive, portée par tous les segments

→ **Encours de crédits** en hausse (+ 3,2%) tirée notamment par le crédit habitat (+6,7% juin/juin) ; Production proche du niveau pré-crise.

→ **Collecte gérée** en forte hausse (+62% juin/juin), grâce notamment à l'environnement de marché favorable ; collecte bilan en ralentissement⁽²⁾ (+4,5% juin/juin) depuis décembre 20, sous l'effet d'actions d'optimisation des ressources

RBE sous-jacent hors effet Creval en forte hausse (+41% T2/T2)⁽⁴⁾, baisse du coût du risque reflet de la situation économique

→ **PNB en hausse +12,4% hors effet périmètre Creval** tiré notamment par les commissions (+23% T2/T2) d'épargne gérée et d'assurance. **Charges hors FRU en diminution** (-1,5% T2/T2) **hors effet périmètre Creval**⁽⁴⁾. Coex sous-jacent hors effet périmètre Creval⁽⁴⁾ à 58,7%, en amélioration de -8,3 pp T2/T2. RNPG en hausse hors Creval⁽⁴⁾ (x2,9) à 66m€

→ **Coût du risque** en baisse -58,8% T2/T2, lié à la baisse du coût du risque S3 en lien avec le prolongement des moratoires ; taux de créances douteuse à 6,2% à fin juin 21 ; taux de couverture à 68,6% (+6,5 pp T2/T1 21)

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 28 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2021

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	582	+35,3%	1 070	+22,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(349)	+21,0%	(629)	+10,9%
FRU	(12)	+32,4%	(33)	+30,2%
Résultat brut d'exploitation	221	+66,5%	409	+44,7%
Coût du risque	(79)	(46,1%)	(150)	(34,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	ns	(0)	ns
Résultat avant impôt	142	x 2,8	259	x 2,2
Impôt	(43)	x 2,6	(77)	x 2,1
Résultat net	99	x 2,9	182	x 2,2
Intérêts minoritaires	(27)	x 2,8	(48)	x 2,1
Résultat net part du Groupe	73	x 2,9	133	x 2,2
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,9%	-7,1 pp	58,7%	-6,1 pp

Le tableau de contribution aux résultats inclut la consolidation de 2 mois de résultats de Creval

(1) Encours à fin juin 21 incluant la contribution Creval

(2) Hors effet périmètre lié à la 1^{ère} consolidation de Creval au T2-21

(3) Flux nets (production moins remboursements)

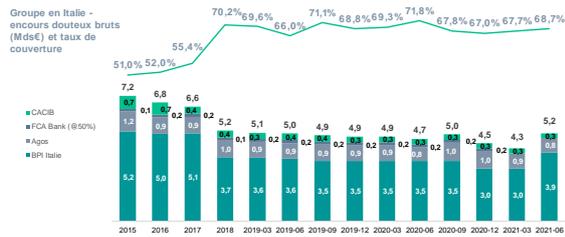
(4) Contribution Creval au résultat sous-jacent de CAI ce trimestre : 98 m€ en PNB, 65 m€ en charges hors FRU, 7 m€ en RNPG. Badwill net enregistré en éléments spécifiques (voir slide 49)

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE EN ITALIE

Développement en Italie, deuxième marché domestique

Profil de risque du Groupe en Italie⁽¹⁾



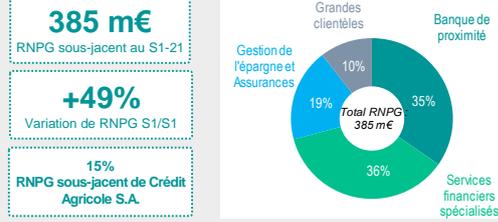
CREVAL

1ère consolidation de Credito Valtellinese

- Contribution de 2 mois de résultats au T2-21 pour 7m€
 - revenus : 98m€ ; charges hors FRU 65m€, coût du risque 19m€
- Enregistrement d'un badwill net de +378 m€ à 100%, en éléments spécifiques
 - badwill brut de +925 m€ ce trimestre
 - imputation d'une 1^{ère} estimation de provisions, avant la finalisation du PPA⁽²⁾ d'ici 31/12/2021, incluant des revalorisations des risques sur les portefeuilles crédit, pour -547 m€⁽³⁾ (prise en compte prudentielle du badwill au T4-21)
 - impact de badwill net de +378 m€ à 100% et impact RNPG de +285 m€⁽⁴⁾

(1) Incluant un effet périmètre Creval au T2-21, encours douteux stables hors cet effet (2) Purchase Price Allocation (3) Dont environ 330 m€ liés à la revalorisation des portefeuilles de crédit, environ 60 m€ liés aux dossiers contentieux et litiges, environ 50 m€ liés au coût de refinancement, et environ 100 m€ liés aux revalorisations des portefeuilles immobiliers et de titres, hors DTA. A ces 378 m€ s'ajoutent, en éléments spécifiques, un montant de 25 m€ de provisions pour encours sains, et de 16 m€ pour frais d'acquisition (4) Impact prudentiel positif sur le CET1. Crédit Agricole S.A. de ce badwill avant la finalisation du PPA d'ici le 31 décembre 2021. Impact négatif lié à la consolidation de 8,1 Mds de RWVA Creval enregistrés dès le T2-21

Répartition du RNPG du Groupe en Italie



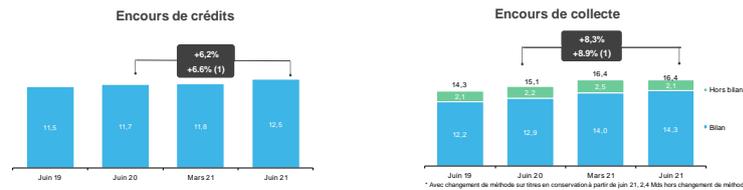
Bonnes performances de tous les métiers du groupe

- Excellent niveau de collecte pour Amundi au 1er semestre à 5,4 Md€
- Activité très soutenue en crédits syndiqués (2^{ème} bookrunner per deal value) et émissions obligataires tous segments confondus; leadership confirmé en ESG
- Excellent business mix en produits d'assurance vie avec une majorité d'UC (62% sur la collecte nette du S1-21)
- Reprise du crédit conso après le ralentissement dû à la pandémie à plus de 35%
- Forte réduction du coût du risque au 1er semestre 2021 (-53% S1/S1) à -205,5 m€

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL – HORS ITALIE

Relance de l'activité commerciale, croissance des revenus et de la rentabilité

Indicateurs d'activité (Mds€)



Activité commerciale soutenue dans toutes les entités

- **Crédit**⁽¹⁾ : +6,6% T2/T2, notamment en Ukraine (+17%), en Pologne (+8%) et en Egypte (+5%)
- **Collecte bilan**⁽¹⁾ : +11,7% T2/T2, notamment en Ukraine (+23%) et en Pologne (+18%)
- **Liquidité** : excédent net de collecte : +2,6 Md€ au 30/06/2021

Croissance soutenue du RBE, grâce à une hausse des revenus et au contrôle des charges; baisse du coût du risque ; taux de couverture élevé (100%), taux de douteux faible (7,0%)

- **CA Pologne**⁽¹⁾ : absorption de l'effet baisse des taux par un effet volume, hausse des commissions, taux de couverture à 113%
- **CA Egypte**⁽¹⁾ : hausse du PNB (+9% T2/T2) tirée par l'activité retail, forte baisse du coût du risque, taux de couverture à 137%
- **CA Ukraine**⁽¹⁾ : PNB dynamique (+19% T2/T2) grâce à la progression de la MNI et des commissions, coût du risque divisé par 6 T2/T2 ; taux de douteux toujours faible (1,7%)
- **Crédit du Maroc**⁽¹⁾ : PNB soutenu (+5% T2/T2), reprises de provisions sur le coût du risque

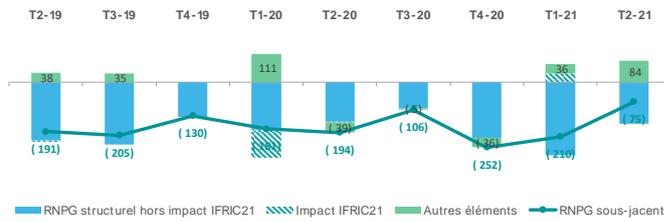
	Contribution aux résultats (en m€)	T2-21 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-21 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	219	+4,6%	424	(2,5%)	
Charges d'exploitation	(133)	+2,1%	(288)	(1,7%)	
Résultat brut d'exploitation	86	+8,8%	156	(3,9%)	
Coût du risque	(16)	(68,7%)	(45)	(47,2%)	
Résultat avant impôt	70	x 2,6	114	+47,6%	
Impôt	(21)	ns	(37)	x 2	
Résultat net	49	+79,3%	76	+30,3%	
Intérêts minoritaires	(12)	(22,0%)	(21)	(18,8%)	
Résultat net part du Groupe	37	x 3,2	55	+68,1%	
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,6%	-1,5 pp	63,2%	+0,5 pp	

(1) Variations hors effet change

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

Retour à une contribution positive du *private equity*

Indicateurs d'activité (Mds€)



RNPG structurel stable T2/T2

- Bilan & holding CASA : baisse de -65 m€ liée essentiellement à un effet taux effectif d'impôt sur les sociétés défavorable, malgré la poursuite des conditions de refinancement favorables
- Autres métiers du pôle : hausse de +71 m€ portant notamment sur CACIF dans un contexte d'activité dynamique et de revalorisation de certains fonds
- Fonctions support : baisse de -10 m€ en raison d'un changement en 2021 du mode de comptabilisation des produits et charges de CAGIP

Autres éléments du pôle en écart favorable (+123 m€)

- Effet de base sur les éliminations sur titres intragroupes souscrits par Predica et par Amundi (resserrement des spreads au 30/06/2020)

En m€	T3-21	Δ T2/T2	S1-21	Δ S1/S1
Produit net bancaire	105	+370	119	+285
Charges d'exploitation hors FRU	(207)	(20)	(383)	+2
FRU	0	+3	58	+144
Résultat brut d'exploitation	(102)	+354	(206)	+431
Coût du risque	(4)	(3)	(3)	+34
Sociétés mises en équivalence	(9)	(19)	(15)	(28)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	+4	4	+4
Résultat avant impôts	(111)	+336	(222)	+441
Impôts	44	(141)	75	(149)
Résultat net part du Groupe publié	(72)	+161	(155)	+289
Résultat net part du Groupe ss-jacent	(75)	+119	(285)	+89
Dont RNPG structurel	(159)	(4)	(406)	+41
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(204)	(65)	(484)	(31)
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, BforBank etc.)	45	+71	58	+87
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SIC)	0	(10)	(0)	(14)
Dont autres éléments du pôle	84	+123	121	+48

Éléments spécifiques au T2 2021: -4 m€ (PNB) sur les provisions épargne logement

Sommaire

01	Introduction	04	Groupe Crédit Agricole
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	05	Solidité financière
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers	06	Annexes

CAISSES REGIONALES

Dynamique commerciale soutenue et résultats en forte hausse

Indicateurs d'activité (Mds€)

Encours de crédits



Encours de collecte



Croissance soutenue des encours de crédit et de collecte, conquête dynamique

- **Encours de crédits** : hausse de +6,6% (juin/juin, dont +7,4% sur l'habitat et +5,5% sur les marchés spécialisés⁽¹⁾) ; réalisations de crédits supérieures à l'avant crise (+17,8% vs T2-19, dont +22% sur l'habitat vs T2-19 et +6% sur le crédit conso vs. T2-19)
- **Encours de collecte** : +7,3% sur un an, retour progressif au rythme d'avant crise de la collecte bilan ; hausse de la collecte hors bilan +6,1% juin/juin ; production brute en assurance-vie près de 2x supérieure au niveau T2-20, marqué par les restrictions
- **Conquête** : +647 000 nouveaux clients au S1 ; intensité relationnelle toujours en hausse (59,6% des clients équipés de 4 à 5 « univers de besoin ⁽²⁾ » +0,6 pp vs juin-20) ; stock de cartes en progression de +2,6% sur un an ; taux d'utilisation des applications mobiles⁽³⁾ : 68,6% (+3,2 pp vs juin-20 et +7,5 pp vs juin-19)

RNPG en hausse, grâce à des revenus élevés et un coût du risque en diminution

- **PNB** : hausse portée notamment par la hausse de la MNI, soutenue par de bonnes conditions de refinancement, et par les commissions, notamment en assurances et sur gestion de comptes/moyens de paiement. **Charges** : hausse liée à celle de l'intéressement et de la participation
- **Coût du risque** : en baisse -37,5% T2/T2, 14 pb⁽⁴⁾ sur encours, **Taux de créances douteuses** : 1,7% (stable vs. Mars-21), **taux de couverture** très élevé (102,3%, +1,1 pp vs. mars 21)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-21		S1-21	
	sous-jacent	Δ T2/T2	sous-jacent	Δ S1/S1
Produit net bancaire	3 453	+4,1%	7 007	+7,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	+10,5%	(4 503)	+5,3%
FRU	(1)	(98,2%)	(142)	+15,6%
Résultat brut d'exploitation	1 217	(3,8%)	2 363	+9,8%
Coût du risque	(186)	(37,5%)	(339)	(43,9%)
Résultat avant impôt	1 023	+6,6%	2 026	+31,3%
Impôt	(281)	(4,8%)	(629)	+12,8%
Résultat net part du Groupe	741	+11,7%	1 396	+41,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	64,8%	+3,7 pp	64,3%	-1,0 pp

⁽¹⁾ Marchés spécialisés : agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques ; ⁽²⁾ Univers : comptes de dépôt, épargnes, crédits, assurances et cartes ; ⁽³⁾ Nombre de clients partenaires ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité CAEL (Crédit Agricole en ligne) dans le mois / nombre de clients majeurs possédant un DAV actif ⁽⁴⁾ sur quatre trimestres glissants et 13 pb en trimestre annualisé

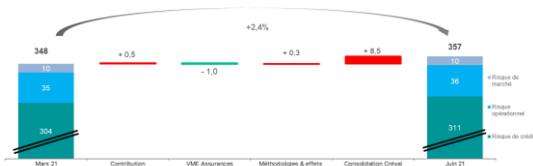
Sommaire

01	Introduction	04	Groupe Crédit Agricole
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	05	Solidité financière
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers	06	Annexes

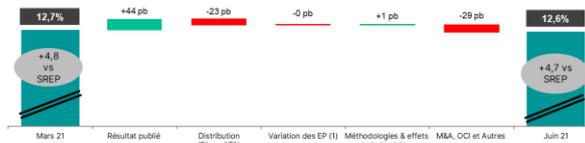
SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Ratio CET1 phasé : 12,6%, +4,7 pp au-dessus du SREP

Evolution des emplois pondérés de Crédit Agricole S.A. (Mds€)



Evolution du ratio CET1 phasé (pb)



Hausse des emplois pondérés essentiellement liée à la consolidation de Creval, ainsi qu'à l'impact réglementaire CRR2

- Contribution métiers : +0,5 Md€ dont effet change de -0,2 Md€. Hausse en Banque de proximité. Baisse modérée en Grandes clientèles⁽²⁾
- VME assurance : -1,0 Md€, lié à la distribution du dividende au S1-21
- Méthodologie, effets réglementaires et M&A : +0,3 Md€, dont -1,7 Md€ liés à la revue des modèles TRIM et +2,0 Md€ lié à l'effet réglementaire CRR2
- Consolidation Creval : +8,5 Mds€

Ratio CET1 : 12,6%, ratio non phasé à 12,4%⁽³⁾

- Résultat publié hors badwill Creval notamment : +44 pb
- Distribution : -23 pb, dont -21 pb de provision pour dividende, sur la base d'une politique de 50% de pay-out (0,39€ sur le premier semestre 2021)
- Croissance des métiers⁽¹⁾ : neutre ce trimestre
- Méthodologie et effets réglementaires : +1 pb, dont +6 pb liés à un effet positif de TRIM, -7 pb liés à l'impact réglementaire CRR2 et +2 pb liés au dispositif fiscal *Affrancamento*
- M&A, OCI et autres : -29 pb liés à l'intégration des RWA de Creval (prise en compte prudentielle du badwill prévue au T4-2021). Réserves OCI⁽⁴⁾ : -4 pb.
- **Ecart au SREP** : +4,7 pp (-0,1 pp vs T1 2021)

Ratio Tier 1 phasé : 14,0% et ratio global phasé : 18,6%

Ratio de levier phasé : stable à 4,6% par rapport au T1 2021 (3,9% avant neutralisation des expositions BCE vs 4,0% à fin mars 2021)

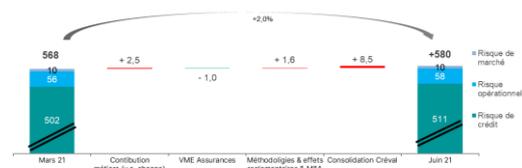
Ratio de levier quotidien phasé⁽⁵⁾ : 3,8% avant neutralisation des expositions BCE

(1) Variation des RWA métiers hors impact des OCI dans la VME assurance
 (2) Banque de proximité (+1,2 Md€ hors effet change) ; Grandes clientèles (-0,6 Md€ hors effet change)
 (3) Hors impact du phasing IFRS9 intégré au T2-20 dans le cadre du « Quick fix »
 (4) Stock de réserves OCI au 30/06/2021 : 34 pb (vs 39 pb au 31/03/2021)
 (5) Le ratio de levier quotidien est calculé en tenant compte de la moyenne quotidienne du trimestre des expositions des opérations de financement sur titres (SFT)

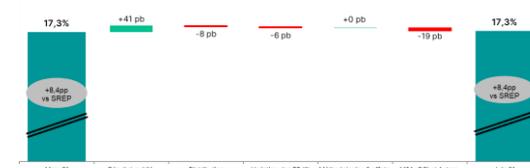
SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Ratio CET1 phasé : 17,3%, supérieur au SREP de +8,4 pp

Evolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole (Mds€)



Evolution du ratio CET1 phasé (pb)



Hausse des emplois pondérés ce trimestre

- Contributions des métiers : +2,5 Mds€ dont -0,2 Md€ d'effet change. Hausse en Banque de proximité. Baisse modérée en Grandes clientèles⁽²⁾
- Méthodologies & effets réglementaires & M&A : +1,6 Md€, dont +3,2 Mds€ liés à l'impact réglementaire CRR2 et un impact de -1,7 Md€ sur TRIM

Ratio CET1 : 17,3% phasé (stable vs T1 2021), +8,4 pp> SREP, 17,0% non phasé⁽³⁾

- Résultat publié : +41 pb ; Distribution : -8 pb, dont -6 pb provision pour dividende
- Méthodologies et effets réglementaires : neutre, impact CRR2 (-10 pb), compensé par l'impact positif sur TRIM (+5 pb), phasing IFRS9 (+4 pb) et *Affrancamento* (+1 pb)
- M&A, OCI⁽⁴⁾ et Autres : -19 pb dont -26 pb liés à la consolidation de Creval.
- Dans le **scénario adverse des stress tests EBA**, CET1 phasé à 10,9%, au meilleur niveau des G-SIB européennes, sans mise en jeu des mécanismes automatiques de restriction de distribution

Ratio Tier 1 phasé : 18,2% et ratio global phasé : 21,1%

Ratio de levier phasé : 5,9% (stable par rapport au T1-21) ; 5,3% avant neutralisation des expositions BCE vs 5,4% à fin mars 2021

Ratio de levier quotidien phasé⁽⁵⁾ : 5,3% avant neutralisation des expositions BCE

Ratio TLAC : 25,6% des emplois pondérés et 8,4% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible (7,5% avant neutralisation des expositions BCE)

→ Ratio supérieur aux exigences réglementaires⁽⁶⁾ de 6,1 pp en emplois pondérés et de 2,4 pp en levier, hors dette senior préférée éligible

Ratio MREL : -31,5% des emplois pondérés et 25,6% hors dette senior préférée éligible, 8,3% du TLOF

→ Objectif de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) de 24-25% des emplois pondérés d'ici fin 2022 atteint depuis le 30 septembre 2020

→ Au 30/06/2021 : ratio MREL subordonné > 8% du TLOF

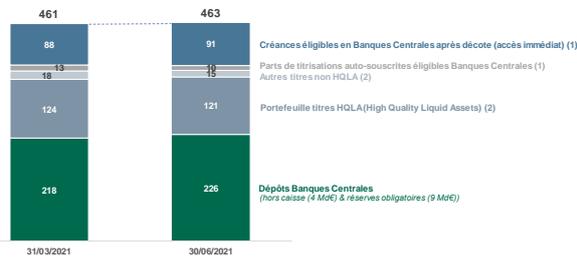
(1) Variation des RWA métiers n'incluant pas l'impact des OCI dans la VME assurance
 (2) Banque de proximité : +2,5 Mds€ hors effet change dont +0,2 Md€ pour LCL et +1,5 Md€ pour les Caisses Régionales, Grandes clientèles (-0,5 Md€ hors effet change)
 (3) Hors impact du phasing IFRS9 intégré au T2-20 dans le cadre du « Quick fix »
 (4) Stock de réserves OCI au 30/06/2021 : 16 pb (vs 18 pb au 31/03/2021)

(5) Le ratio de levier quotidien est calculé en tenant compte de la moyenne quotidienne du trimestre des expositions des opérations de financement sur titres (SFT)
 (6) Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences TLAC suivantes : 16% des emplois pondérés, auxquels s'ajoute l'exigence globale de cousins d'après CRD IV (dont 2,5% de cousin de conservation, 1% de cousin systémique et 0,03% de cousin contracyclique au 30 juin 2021) et 6% de l'exposition en levier

SOLIDIT FINANCIERE

Niveau confortable de rsvres et indicateurs de liquidit

Rsvres de liquidit au 30/06/2021 (Mds€)



(1) Ligibles au refinancement banques centrales pour couverture potentielle du LCR
 (2) Titres disponibles, en valeur de march aprs dcote

463 Mds€
 rsvres de liquidit au 30/06/2021
 +2 Mds€ vs. 31/03/2021

Maintien du niveau lev de rsvres immdiatement disponibles

- Dpts Banques Centrales à 226 Mds€ vs. 218 Mds€ à fin mars 2021
- Actifs ligibles en Banques Centrales à 101 Mds€, stables vs. fin mars 2021

LCR: Groupe Crdit Agricole 165,6%⁽³⁾, Crdit Agricole S.A. 156,4%⁽³⁾, suprieur à l'objectif du PMT de ~110%

Ressources longues vrfies par deux indicateurs au 30/06/2021 :

- Excédent de ressources stables de 292 Mds€. Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3 afin de scuriser l'objectif du PMT (>100 Mds€) indpendamment de la stratgie de remboursement à venir.
- NSFR : Groupe Crdit Agricole > 100% et Crdit Agricole S.A. > 100%

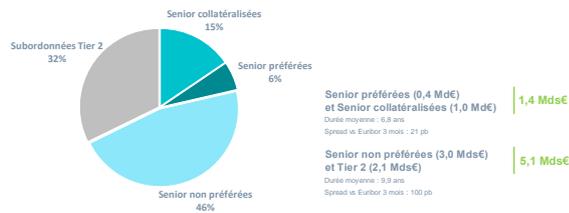
Encours du Groupe Crdit Agricole en T-LTRO 3 à 162,2 Mds€⁽⁴⁾ à fin juin 2021

⁽³⁾ Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) moyen sur 12 mois, le numrateur et le dnominateur du ratio tant respectivement de 362,5 Mds€ et 218,8 Mds€ pour le Groupe Crdit Agricole et de 330,8 Mds€ et 211,5 Mds€ pour CASA. LCR fin de priede au 30/06/2021 : Groupe Crdit Agricole 182,8%, Crdit Agricole S.A. 157,4%
⁽⁴⁾ Hors FCA Bank

SOLIDIT FINANCIERE

6,5 Mds€ de financement MLT de march mis par Crdit Agricole S.A. à fin juillet 2021

Crdit Agricole S.A. - Financement MLT de march
 Ventilation par segment : 6,5 Mds€⁽¹⁾ au 31/07/21

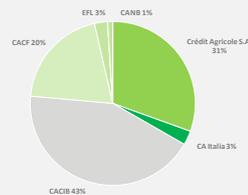


Crdit Agricole S.A. (à fin juillet)

- **6,5 Mds€⁽¹⁾ de financement MLT de march mis** (72% du programme de 9 Mds€, dont 7 Mds€ de dette senior non prfres et Tier 2), **financement diversifi** en formats (Senior collatralises, Senior prfres, Senior non prfres et Tier 2) et en devises (EUR, USD, AUD, GBP, JPY, CNY, CHF)
- **Offre d'change d'AT1 achevee le 23/06**: succs de l'offre avec 79% d'anciens titres AT1 GBP non ligibles indexs sur le Libor GBP changez contre des nouveaux titres AT1 GBP ligibles (CRR) et indexs sur le SONIA (€397M changez sur un nominal de €500M)
- **Social Bond** : mission inaugurale CA HL SFH Covered bond en format Social le 01/07 pour 1Md € à 6,75 ans avec un spread de MS + 2 bps.

(1) Montant brut avant rachat et amortissement

Groupe Crdit Agricole - Financement MLT de march
 Ventilation par metteur : 17,9 Mds€⁽¹⁾ au 30/06/21



Groupe Crdit Agricole (à fin juin)

- **17,9 Mds€⁽¹⁾ mis dans le march par les metteurs du Groupe**
- **Mix de financement march trs diversifi** par types d'instruments, d'investisseurs et de zones gographiques visées
- Par ailleurs, **1,9 Md€ emprunts auprs d'organismes nationaux et supranationaux** ou placés dans **les rseaux de banque de proximit du Groupe** (Caisses rgionales, LCL et CA Italia) et **d'autres rseaux externes**

Sommaire

01	Introduction	04	Groupe Crédit Agricole
02	Synthèse résultats Crédit Agricole S.A.	05	Solidité financière
03	Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers	06	Annexes

ANNEXES

Eléments spécifiques T2-21 : +353 m€ en RNPG (vs. -153m€ au T2-20)

- **Creval** : impact RNPG de +258 m€ au T2-21, lié notamment à l'enregistrement ce trimestre du badwill brut de 925 m€ sur l'acquisition, diminué d'une première estimation, avant la finalisation du PPA d'ici le 31/12/2021, de -547 m€ provisions incluant des revalorisations du portefeuille crédit (prise en compte prudentielle du badwill au T4-21)
 - Variation de valeur des écarts d'acquisition : *Badwill net* de 378 m€⁽¹⁾ sur la base d'une estimation provisoire, impact RNPG de 285 m€
 - Frais d'acquisition : -16 m€ en gains ou pertes sur autres actifs, -8 m€ en RNPG
 - Provision stage 1 : -25 m€ en CdR et -19 m€ en RNPG
- **Affranchimento** : impact RNPG de +111 m€ au T2-21, lié à des dispositions exceptionnelles prévues par les autorités fiscales italiennes pour la revalorisation extra-comptable des goodwill et leur amortissement
 - Asset Management : +114 m€ en IS et +78 m€ en RNPG
 - Banque de Proximité en Italie : +38 m€ en IS et +28 m€ en RNPG
 - Services Financiers Spécialisés : +5 m€ en MEQ et RNPG
- **Autres éléments spécifiques non récurrents** : impact RNPG de -10 m€ au T2-21
 - Coûts de transformation liés au projet Turbo, plan de transformation et d'évolution de CACEIS, et au projet Réseau, nouvelle génération de regroupement d'agences chez LCL : -30 m€ en charges et -17 m€ en RNPG
 - Projet de cession des activités de banque privée à Miami et au Brésil en cours : +7 m€ en RNPG
- **Eléments spécifiques récurrents** : impact en RNPG de -7 m€ au T2-21 (-68 m€ au T2-20)
 - DVA, partie spread émetteur de la FVA et secured lending : -7m€ en PNB, -5m€ en RNPG
 - Couverture du portefeuille de prêts⁽²⁾ : -8 m€ en PNB, -6 m€ en RNPG
 - Provision épargne logement : +7 m€ en PNB, +5 m€ en RNPG

⁽¹⁾ Montant sur la base d'une première estimation de provisions en diminution d'un badwill brut de 925m€, pour environ -547 m€, dont environ 300 m€ liés à la revalorisation des portefeuilles de crédit, environ 70 m€ liés aux dossiers contentieux et litiges, environ 30 m€ liés au coût de refinancement, et environ 100 m€ liés aux revalorisations des portefeuilles immobilier et de titres, hors DTA

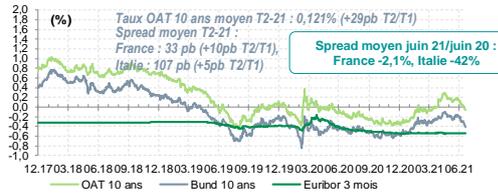
⁽²⁾ Opérations de couverture du portefeuille de prêts de CACIB

CI : détail des éléments spécifiques disponible en slide 48 pour CASA et slide 52 pour Groupe Crédit Agricole

ANNEXES

Poursuite de la reprise des marchés

Taux d'intérêts en euro (%)



Indices actions (base 100 = 31/12/2016)

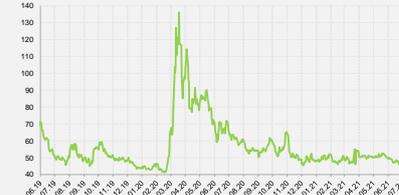


CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 41 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2021

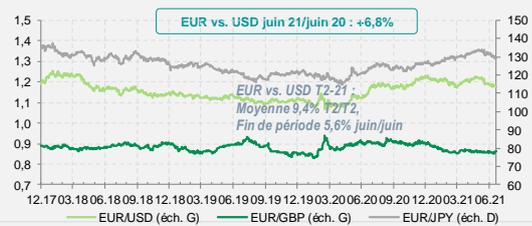
GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Spreads de crédits (indice CDS Main iTraxx 1 an)



Devises (cours pour 1 €)

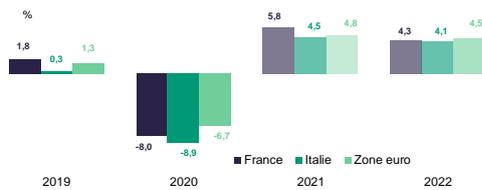


GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

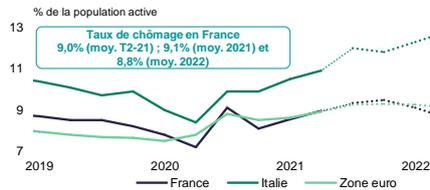
Scénario économique

France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB



Source : Eurostat, Crédit Agricole S.A./ECO. Prévisions au 30 juin 2021

France, Italie, Zone euro – Taux de chômage



Source : Eurostat, Crédit Agricole S.A./ECO

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 42 | RESULTATS DU 2E TRIMESTRE ET DU 1ER SEMESTRE 2021

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Pour le provisionnement des encours sains, utilisation de plusieurs scénarios économiques pondérés :

- Un scénario plus favorable : PIB France +5,9% en 2021, +5,3% en 2022
- Un scénario moins favorable : PIB France +2,7% en 2021, +3,3% en 2022

Sur la France, prévisions institutionnelles :

- FMI (avril 2021) : +5,8% en 2021 et +4,2% en 2022
- OCDE (mai 2021) : +5,8% en 2021 et +4,0% en 2022
- Banque de France (juin 2021) : +5,75% en 2021 et +4,0% en 2022

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 60 % pour le calcul des ECL IFRS du T2 2021. À titre d'exemple, la baisse de 10 points de la pondération du premier scénario dans les calculs au T2 2021 au profit du second scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL, au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour Crédit Agricole S.A. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du forward looking local qui pourraient en atténuer l'effet.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES
PGE et moratoires

PGE

France : 23,8Mds€⁽¹⁾

- 64%⁽¹⁾ des PGE enregistrés au sein des Caisses régionales, 28% chez LCL et 8% chez CACIB
- Part de marché de 28%⁽²⁾ sur les demandes de PGE
- 2,9 Md€⁽³⁾ d'expositions nettes des garanties d'Etat

Italie : 4,8 Mds€⁽⁴⁾

- 0,6 Md€ d'expositions nettes des garanties d'Etat

2,5%⁽⁵⁾
des expositions des PGE en
Stage 3 en France et en Italie

Moratoires

France : 0,5 Md€⁽⁶⁾ pour 84 000⁽⁶⁾ pauses toujours actives

- 88%⁽⁷⁾ Caisses régionales et 12% LCL⁽⁷⁾
- <1,5%⁽⁸⁾ des moratoires des Caisses régionales et LCL sont en Stage 3

Italie : 0,3 Md€⁽⁹⁾ pour 8 000 pauses toujours actives⁽⁹⁾

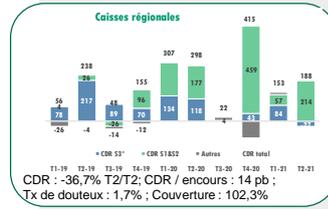
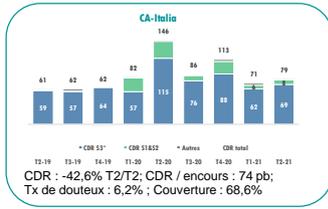
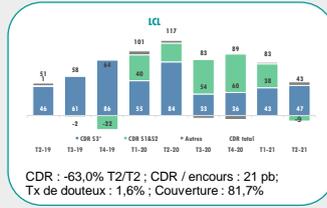
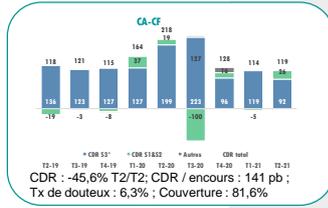
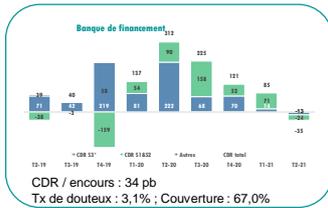
>98%
Pauses échues ayant repris les
paiements⁽¹⁰⁾

(1) Montants d'exposition brute sur les PGE enregistrés au 30 juin 2021 (Caisses régionales, LCL et CACIB). (2) Part de marché de LCL et des Caisses régionales sur le nombre de demandes de PGE au 26 juin 2021 (3) Périmètre Caisses régionales, LCL et CACIB Données fin juin 2021 (4) Au 30 juin 2021, montant d'exposition brute enregistré. (5) Données LCL, CACIB, Caisses régionales, CA Italia au 30 juin 2021 (6) Montants d'échéances reportées (Caisses régionales et LCL). Demandes de pauses en nombre, à fin juin 2021 (Caisses régionales et LCL). Soit 8,5 milliards d'euros de capital restant dû. (7) Pourcentage des montants d'échéances reportées, données à fin juin 2021 (8) Calcul sur les moratoires EBA compliant à fin juin 2021 (9) Les moratoires non échus de CA Italia correspondent à 1,4Mds€ de capital restant dû, les moratoires échus de CA Italia correspondent à 8,3 Mds€ de capital restant dû sur lequel la part non performing est de 1,4%. (10) Représente la part des prêts ayant été mis en pause, dont la pause est échue et dont les paiements ont repris. Périmètre des clients entreprises, professionnels et agriculteurs, dans les Caisses régionales. Inclus LCL. 98% pour CACF (retail et corporate)

ANNEXES

Taux de couverture élevés, et taux de douteux maîtrisés dans tous les métiers

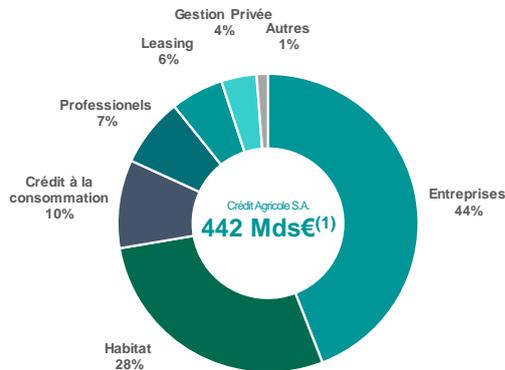
Coût du risque (CDR) sous-jacent de crédit par stage et par métier (en m€) – Coût du risque sur encours (en points de base sur 4 trimestres glissants)



Y compris les pertes non provisionnées ; Coût du risque sur encours (en pb annualisé) à 140 pb pour CACF, 12 pb pour LCL, 65 pb pour CA Italia et 13 pb pour les CR . Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle.

ANNEXES

Un portefeuille de prêts diversifié, plutôt orienté entreprises et crédits habitat

Encours bruts des prêts à la clientèle⁽¹⁾ au sein de Crédit Agricole S.A. (30/06/2021)⁽¹⁾ Encours bruts de prêts à la clientèle hors établissements de créditCrédit entreprises
195 Mds€

- Dont 133 Mds€ CACIB, 28 Mds€ LCL, 27Mds€⁽²⁾ BPI

Crédit habitat
125 Mds€

- Dont 88 Mds€ LCL: en très grande majorité, crédits à taux fixe, amortissables, cautionnés ou garantis par une sûreté hypothécaire
- Dont 36Mds€⁽³⁾ au sein des BPI

Crédit à la consommation
42 Mds€

- Dont 34 Mds€ CACF (y compris Agos) et 8 Mds€ réseaux de distribution, hors entités non consolidées (JV automobiles)

Crédit aux professionnels
33 Mds€

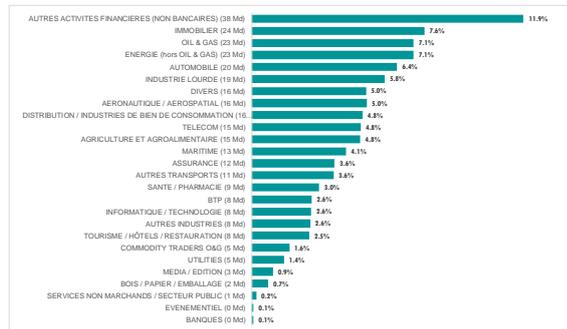
- Dont 21 Mds€ LCL et 12 Mds€⁽⁴⁾ au sein des BPI

⁽²⁾ Dont 7 Mds€ liés à l'intégration de Creval
⁽³⁾ Dont 5 Mds€ liés à l'intégration de Creval
⁽⁴⁾ Dont 2 Mds€ liés à l'intégration de Creval

ANNEXES

Un portefeuille Corporate équilibré

Crédit Agricole S.A. : €320 Mds d'EAD Corporate au 30/06/2021



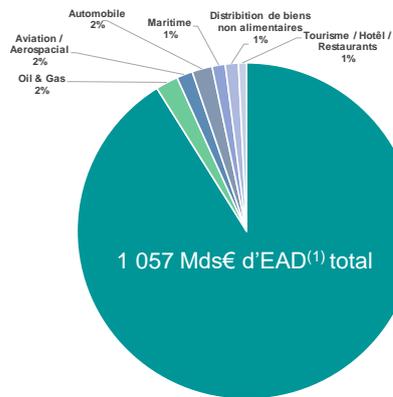
- 69% des expositions Corporate notées Investment Grade⁽¹⁾
- Exposition aux PME de €23 Mds au 30/06/2021
- Expositions LBO⁽²⁾ de €4,5 Mds au 31/05/2021

⁽¹⁾ Notation en méthodologie interne
⁽²⁾ Périmètre CACIB

ANNEXES

Une part limitée des EAD sur des secteurs sensibles aux effets économiques du Covid-19

EAD hors établissement de crédit ⁽¹⁾ à fin juin 2021



EAD Oil & Gas présentés hors commodity traders
Présentation de la qualité des actifs sur la base des notations internes

(1) EAD hors établissement de crédit. L'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction des risques (FRR). Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.

	EAD Mds	% Investment Grade	% EAD sensibles ou en défaut	% EAD en défaut
Oil & Gas (hors commodity traders)	22,7	68,9%	7,9%	1,7%
Automobile	20,4	69,0%	6,8%	0,8%
Aviation / Aérospatial	16,1	40,9%	32,6%	6,6%
Maritime	13,2	44,3%	14,5%	4,3%
Distribution de biens non alimentaires	13,2	64,6%	7,3%	2,2%
Tourisme / Hôtel / Restaurants	8,1	31,5%	24,8%	6,6%

La part Investment Grade des EAD Corporate est de 69% à fin juin 2021

L'économie mondiale demeure rythmée par la crise sanitaire. Au niveau sectoriel, la situation reste très hétérogène, avec d'une part, des secteurs toujours fortement impactés par des mesures sanitaires qui perdurent :

- Branches d'activité liées à la circulation ou au rassemblement de personnes : Transport de passagers (aérien, maritime, ferroviaire), Tourisme, Evénementiel, Restauration
- Secteurs dont le niveau de demande demeure en-dessous de la normale : malgré une légère amélioration de la demande pour l'immobilier de bureau, les investisseurs demeurent attentistes aux vues de l'impact de la crise sanitaire sur le segment de l'immobilier non résidentiel

Et d'autre part, des secteurs qui rebondissent avec des hausses d'activités et de prix observés :

- Secteurs résilients ou qui tirent parti de la pandémie : Télécoms, Electronique (forte demande sur les équipements en lien avec la généralisation du télétravail ; pénurie de composants électriques entraînant une hausse de prix pour les consommateurs)
- Secteurs bénéficiant d'une demande soutenue de la Chine ou portés par le redressement de l'économie mondiale: Produits agricoles (Sucre, Céréales), Métaux

L'accélération de la vaccination renforce l'espoir d'une extension de cette amélioration à la plupart des autres secteurs économiques.

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-21 et S1-21

En m€	T2-21		T2-20		S1-21		S1-20	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(7)	(5)	(7)	(5)	1	1	(26)	(19)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(6)	(6)	(75)	(50)	(16)	(11)	48	32
Provisions Epargne logement (LCL)	2	1	(4)	(2)	(10)	(7)	(15)	(10)
Provisions Epargne logement (AHM)	4	3	(18)	(11)	0	0	(46)	(31)
Soutie Liability management (AHM)	-	-	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	-	-	(3)	(1)	-	-	(2)	(1)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	-	-	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)
Projet de cession en cours PNB (WM)	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-
Total impact en PNB	(10)	(7)	(288)	(155)	(25)	(18)	(225)	(154)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	(5)	(2)	(4)	(2)	(9)	(4)
Coûts de transformation (GC)	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Coûts de transformation (LCL)	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)	-	-
Projet de cession en cours Charges (WM)	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)	-	-
Total impact en Charges	(32)	(19)	(5)	(2)	(36)	(21)	(65)	(57)
Corrections sur 2016-2020 FRU	-	-	-	-	130	130	-	-
Total impact en FRU	-	-	-	-	130	130	-	-
Activation du Switcz (GEA)	-	-	65	44	-	-	65	44
Creval - Coût de risque stage 1 (BPI)	(25)	(19)	-	-	(25)	(19)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(25)	(19)	65	44	(25)	(19)	65	44
Gain "affranchement" (SFS)	5	5	-	-	5	5	-	-
Total impact Mise en équivalence	5	5	-	-	5	5	-	-
Frais d'acquisition Creval (BPI)	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	(16)	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Bachwill Creval (BPI)	378	285	-	-	378	285	-	-
Total impact variation des écarts d'acquisition	378	285	-	-	378	285	-	-
Gain "affranchement" (BPI)	38	28	-	-	38	28	-	-
Gain "affranchement" (GEA)	114	78	-	-	114	78	-	-
Total impact en impôts	152	106	-	-	152	106	-	-
Projet de cession en cours (WM)	10	10	-	-	5	5	-	-
Total impact en Activités en cours de cession	10	10	-	-	5	5	-	-
Impact total des retraitements	462	353	(227)	(153)	588	468	(224)	(167)
Crédit de l'ignominie et Assurances	121	82	(77)	(53)	116	82	(116)	(81)
Banque de proximité-France	(11)	(8)	(6)	(4)	(23)	(16)	(17)	(11)
Banque de proximité-International	375	287	-	-	375	287	(8)	(4)
Services financiers spécialisés	5	5	-	-	5	5	-	-
Grandes Clientèles	(10)	(20)	(96)	(57)	(10)	(21)	13	9
Activités hors métiers	4	3	(58)	(39)	130	130	(97)	(69)

* Impacte avant impôts et avant intérêts moratoires

353 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T2-21

466 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au S1-21

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-21

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	5 819	(10)	5 829	4 897	(288)	5 185	+18,8%	+12,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 253)	(32)	(3 221)	(2 980)	(5)	(2 976)	+9,2%	+8,3%
FRU	(11)	-	(11)	(79)	-	(79)	(85,6%)	(85,6%)
Résultat brut d'exploitation	2 554	(42)	2 596	1 838	(293)	2 130	+39,0%	+21,9%
Coût du risque de crédit	(279)	(25)	(254)	(842)	65	(908)	(66,8%)	(72,0%)
Sociétés mises en équivalence	101	5	96	88	-	88	+14,8%	+9,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	(16)	(21)	82	-	82	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	378	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 717	300	2 417	1 166	(227)	1 393	x 2,3	+73,5%
Impôt	(397)	169	(566)	(86)	72	(158)	x 4,6	x 3,6
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	11	10	1	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net	2 331	478	1 852	1 080	(155)	1 235	x 2,2	+50,0%
Intérêts minoritaires	(363)	(126)	(237)	(126)	2	(129)	x 2,9	+84,4%
Résultat net part du Groupe	1 968	353	1 615	954	(153)	1 107	x 2,1	+46,0%
Bénéfice par action (€)	0,64	0,12	0,52	0,31	(0,05)	0,36	x 2,1	+45,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	55,9%		55,3%	60,9%		57,4%	-5,0 pp	-2,1 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	1 976	223	1 753	1 020	(153)	1 173	+93,7%	+49,5%

1615 m€

RNPG sous-jacent au T2-21

0,52€

Bénéfice sous-jacent par action au T2-21

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-21

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	11 312	(25)	11 337	10 097	(225)	10 322	+12,0%	+9,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(6 450)	(36)	(6 414)	(6 235)	(65)	(6 170)	+3,4%	+4,0%
FRU	(392)	130	(522)	(439)	-	(439)	(10,7%)	+18,9%
Résultat brut d'exploitation	4 470	69	4 401	3 423	(290)	3 713	+30,6%	+18,5%
Coût du risque de crédit	(663)	(25)	(638)	(1 463)	65	(1 529)	(54,7%)	(58,2%)
Sociétés mises en équivalence	188	5	183	178	-	178	+5,6%	+2,6%
Gains ou pertes sur autres actifs	(34)	(16)	(18)	87	-	87	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	378	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	4 339	411	3 928	2 226	(224)	2 450	+94,9%	+60,3%
Impôt	(775)	174	(949)	(347)	55	(401)	x 2,2	x 2,4
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	5	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat net	3 569	590	2 979	1 879	(170)	2 048	+90,0%	+45,4%
Intérêts minoritaires	(555)	(124)	(431)	(287)	3	(290)	+93,4%	+48,5%
Résultat net part du Groupe	3 014	466	2 548	1 592	(167)	1 758	+89,3%	+44,9%
Bénéfice par action (€)	0,96	0,16	0,80	0,47	(0,06)	0,53	x 2	+50,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	57,0%		56,6%	61,7%		59,8%	-4,7 pp	-3,2 pp
Résultat net part du groupe hors FRU	3 351	466	2 885	1 984	(167)	2 151	+68,9%	+34,1%

2548 m€

RNPG sous-jacent au S1-21

0,80€

Bénéfice sous-jacent par action au S1-21

ANNEXES

Variations du RNPG par pôle – T2/T2 et S1/S1

En m€	T2-21		T2-20		Δ T2/T2		En m€	S1-21		S1-20		Δ S1/S1	
	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent		sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent	sous-jacent
Résultat net part du Groupe	1 615	1 107			+46,0%	509	Résultat net part du Groupe	2 548	1 758			+44,9%	790
Gestion de l'épargne et Assurances	653	551			+18,6%	103	Gestion de l'épargne et Assurances	1 165	907			+28,5%	258
Assurances	404	396			+4,7%	8	Assurances	700	590			+18,7%	110
Gestion d'actifs	221	146			+51,2%	75	Gestion d'actifs	418	274			+52,7%	144
Gestion de fortune	28	19			+51,0%	10	Gestion de fortune	48	44			+9,4%	4
Banque de proximité	338	165			x 2,1	174	Banque de proximité	534	324			+64,7%	210
LCL	229	128			+78,6%	101	LCL	345	232			+48,9%	113
CA Italia	73	25			x 2,9	48	CA Italia	133	59			x 2,2	74
BPI-hors Italie	37	12			x 3,2	25	BPI-hors Italie	55	33			+68,1%	22
Services financiers spécialisés	206	149			+38,4%	57	Services financiers spécialisés	365	258			+41,3%	106
CA-CF	168	131			+28,1%	37	CA-CF	302	228			+32,5%	74
CAL&F	39	18			x 2,1	20	CAL&F	63	30			x 2,1	32
Grandes clientèles	492	436			+12,8%	56	Grandes clientèles	770	644			+19,5%	126
BFI	457	400			+14,5%	58	BFI	712	585			+21,8%	127
SFI	35	37			(3,8%)	(1)	SFI	58	59			(2,5%)	(1)
AHM	(75)	(194)			(61,3%)	119	AHM	(285)	(375)			(23,9%)	89

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-21 et S1-21

En m€	T2-21		T2-20		S1-21		S1-20	
	Impact brut*	Impact en RNPG						
DVA (GC)	(7)	(6)	(7)	(5)	1	1	(26)	(19)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(8)	(6)	(75)	(51)	(16)	(11)	48	32
Provisions Epargne logement (LCL)	2	2	(4)	(3)	(10)	(7)	(15)	(10)
Provisions Epargne logement (AHM)	4	3	(16)	(11)	0	0	(46)	(31)
Provisions Epargne logement (CR)	19	13	(58)	(40)	1	0	(133)	(90)
Saute Liability management (AHM)	-	-	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	-	-	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	-	-	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)
Soutien aux assurés pros Covid-19 (CR)	-	-	(84)	(64)	-	-	(94)	(64)
Projet de cession en cours PNB (WM)	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-
Total impact en PNB	9	6	(441)	(300)	(25)	(18)	(452)	(309)
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	-	-	(38)	(38)
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	-	-	(8)	(4)
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Don solidaire Covid-19 (CR)	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	-	-	(5)	(2)	(4)	(2)	(9)	(4)
Coûts de transformation (GC)	-	(8)	-	-	(16)	(8)	-	-
Coûts de transformation (LCL)	(13)	(9)	-	-	(13)	(9)	-	-
Projet de cession en cours Charges (WM)	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)	-	-
Total impact en Charges	(32)	(19)	(5)	(2)	(36)	(21)	(75)	(67)
Restatement FRU 2016-2020 (CR)	-	-	-	-	55	55	-	-
Restatement FRU 2016-2020 (AHM)	-	-	-	-	130	130	-	-
Total impact en FRU	-	-	-	-	185	185	-	-
Activation du Switch2 (GEA)	-	-	65	44	-	-	65	44
Activation du Switch2 (CR)	-	-	(65)	(44)	-	-	(65)	(44)
Total impact coût du risque de crédit	(25)	(21)	-	-	(25)	(21)	-	-
Badwill Crevat (BPI)	378	321	-	-	378	321	-	-
Total impact variation des écarts d'acquisition	378	321	-	-	378	321	-	-
Gain "affranchimento" (BPI)	38	32	-	-	38	32	-	-
Gain "affranchimento" (GEA)	114	80	-	-	114	80	-	-
Total impact en Impôts	152	111	-	-	152	111	-	-
Gain "affranchimento" (SFS)	5	5	-	-	5	5	-	-
Total impact mise en équivalence	5	5	-	-	5	5	-	-
Frais d'acquisition Crevat (BPI)	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)	-	-
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	(16)	(9)	-	-	(16)	(9)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	10	10	-	-	5	5	-	-
Total impact en Activités en cours de cession	10	10	-	-	5	5	-	-
Impact total des retraitements	481	403	(445)	(302)	623	557	(527)	(376)
Gestion de l'épargne et Assurances	121	97	(77)	(53)	116	82	(116)	(91)
Banque de proximité-France	9	5	(224)	(152)	32	39	(320)	(221)
Banque de proximité-International	375	322	-	-	375	322	(9)	(4)
Services financiers spécialisés	5	5	-	-	5	5	-	-
Grandes Clientèles	(32)	(20)	(86)	(58)	(95)	(21)	13	9
Activités hors métiers	4	3	(58)	(39)	130	130	(97)	(69)

403 m€
Impact net des éléments
spécifiques en RNPG au T2-21

557 m€
Impact net des éléments
spécifiques en RNPG au S1-21

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-21

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	9 304	9	9 295	8 096	(441)	8 536	+14,9%	+8,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 536)	(32)	(5 504)	(5 036)	(5)	(5 031)	+9,9%	+9,4%
FRU	(12)	-	(12)	(107)	-	(107)	(89,0%)	(89,0%)
Résultat brut d'exploitation	3 756	(23)	3 779	2 953	(445)	3 398	+27,2%	+11,2%
Coût du risque de crédit	(470)	(25)	(445)	(1 208)	-	(1 208)	(61,1%)	(63,1%)
Sociétés mises en équivalence	98	5	93	78	-	78	+26,7%	+20,2%
Gains ou pertes sur autres actifs	(35)	(16)	(19)	78	-	78	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	379	378	2	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat avant impôt	3 728	318	3 409	1 898	(445)	2 343	+96,4%	+45,5%
Impôt	(681)	164	(844)	(308)	142	(450)	x 2,2	+87,8%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	11	10	1	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net	3 058	492	2 566	1 590	(303)	1 893	+92,3%	+35,5%
Intérêts minoritaires	(287)	(89)	(199)	(107)	1	(108)	x 2,7	+83,4%
Résultat net part du Groupe	2 770	403	2 367	1 483	(302)	1 785	+86,8%	+32,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,5%		59,2%	62,2%		58,9%	-2,7 pp	+0,3 pp
Résultat net part du Groupe hors FRU	2 779	218	2 560	1 580	(302)	1 882	+75,9%	+36,1%

2 367 m€

RNPG sous-jacent au T2-21

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-21

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	18 353	(25)	18 378	16 462	(452)	16 914	+11,5%	+8,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(11 041)	(36)	(11 005)	(10 584)	(75)	(10 509)	+4,3%	+4,7%
FRU	(479)	185	(664)	(562)	-	(562)	(14,7%)	+18,2%
Résultat brut d'exploitation	6 834	125	6 709	5 316	(527)	5 843	+28,5%	+14,8%
Coût du risque de crédit	(1 007)	(25)	(982)	(2 137)	-	(2 137)	(52,9%)	(54,1%)
Sociétés mises en équivalence	192	5	187	168	-	168	+14,3%	+11,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	(23)	(16)	(7)	84	-	84	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	379	378	2	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat avant impôt	6 376	466	5 909	3 428	(527)	3 955	+86,0%	+49,4%
Impôt	(1 401)	174	(1 576)	(789)	148	(937)	+77,7%	+68,1%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	5	0	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat net	4 979	645	4 334	2 638	(379)	3 017	+88,7%	+43,6%
Intérêts minoritaires	(455)	(88)	(367)	(248)	3	(251)	+83,8%	+46,5%
Résultat net part du Groupe	4 524	557	3 967	2 391	(376)	2 767	+89,2%	+43,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,2%		59,9%	64,3%		62,1%	-4,1 pp	-2,3 pp
Résultat net part du Groupe hors FRU	4 948	557	4 391	2 913	(376)	3 289	+69,8%	+33,5%

3 967 m€

RNPG sous-jacent au S1-21

ANNEXES

Rentabilité dans les métiers

RoNE ^(1,2) sous-jacent S1-21 annualisé par métiers et objectifs 2022 (%)

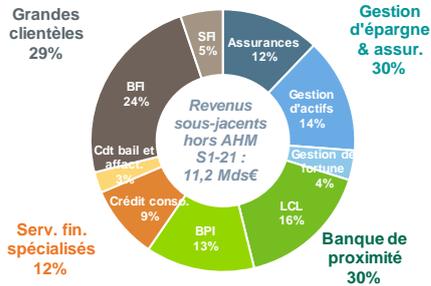


GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers (1) Cf. slides 48 (Crédit Agricole S.A.) et 52 (Groupe Crédit Agricole) pour plus de détails sur les éléments spécifiques, (2) Sous-jacent après déduction des Voir slide 49 pour le détail des éléments spécifiques. Après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres - cf. slide 60

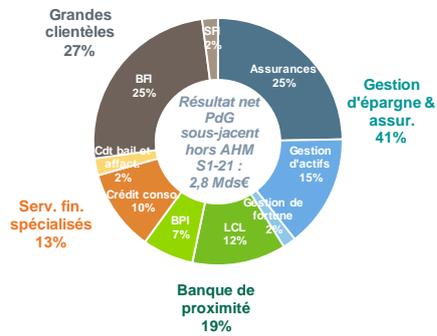
ANNEXES

Un modèle économique stable, diversifié et rentable

Revenus S1-21 sous-jacent par métier ⁽¹⁾ (hors AHM) (%)



RNPG ⁽¹⁾ S1-21 sous-jacent par métier (hors AHM) (%)

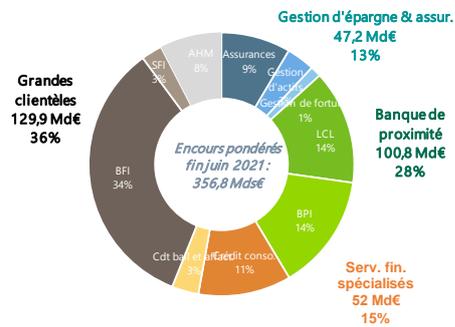


⁽¹⁾ Voir slide 49 pour le détail des éléments spécifiques

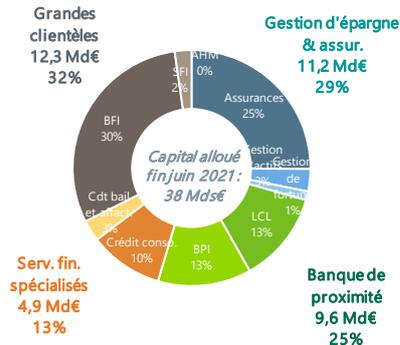
ANNEXES

Emplois pondérés et fonds propres alloués par métier

Emplois pondérés par métier au 30/06/2021 (en Mds€ et %)



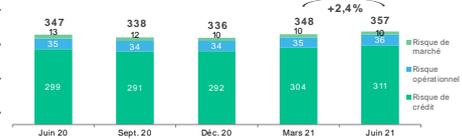
Capital alloué par métier au 30/06/2021 (en Mds€ et %)



ANNEXES

RWA et capital alloué par pôle métier

En Mds€	Emplois pondérés			Capital		
	Juin 2021	Mars 2021	Juin 2020	Juin 2021	Mars 2021	Juin 2020
Gestion de l'épargne et Assurances	47,2	47,4	40,9	11,2	11,0	10,0
- Assurances* **	30,2	31,2	24,8	9,6	9,4	8,5
- Gestion d'actifs	12,3	11,2	11,1	1,2	1,1	1,1
- Gestion de fortune	4,7	5,0	5,0	0,5	0,5	0,5
Banque de proximité en France (LCL)	50,0	51,2	54,1	4,7	4,9	5,1
Banque de proximité à l'international	50,8	40,9	41,3	4,8	3,9	3,9
Services financiers spécialisés	52,0	51,6	51,7	4,9	4,9	4,9
Grandes clientèles	129,9	130,5	131,7	12,3	12,4	12,5
- Banque de financement	78,9	78,5	74,7	7,5	7,5	7,1
- Banque de marchés et d'investissement	41,9	42,0	46,7	4,0	4,0	4,4
- Services financiers aux institutionnels	9,1	10,1	10,3	0,9	1,0	1,0
Activités hors métiers	26,9	26,8	27,1	0,0	0,0	2,6
TOTAL	356,8	348,4	346,9	38,0	37,0	36,5



* **Méthodologie : 9,5% des RWA de chaque pôle - Assurances : 80% des exigences de capital au titre de Solvency 2 déduites de 9,5% des RWA transférés au titre de la garantie Switch 2 aux Caisses régionales.

ANNEXES

Répartition du capital et nombre d'actions

Répartition du capital	30/06/2021		31/12/2020		30/06/2020	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	55,8%	1 612 517 290	55,3%	1 612 517 290	56,3%
Titres d'auto-contrôle ⁽¹⁾	15 751 336	0,5%	1 090 000	0,0%	2 458 564	0,1%
Employés (FCPE, PEE)	150 209 066	4,9%	169 020 958	5,8%	130 180 992	4,5%
Public	1 199 178 871	38,8%	1 134 060 392	38,9%	1 121 280 310	39,1%
Nombre d'actions (fin de période)	3 092 019 491		2 916 688 640		2 866 437 156	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (fin de période)	3 076 268 155		2 915 598 640		2 863 978 592	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (moyenne)	2 943 311 672		2 885 319 047		2 863 261 762	

⁽¹⁾ Non pris en compte dans le calcul du Résultat net par action ; dont 15 251 336 actions liées au lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A., annoncé le 9 juin 2021, pour un montant maximum de 558,6 millions d'euros

ANNEXES

Données par action

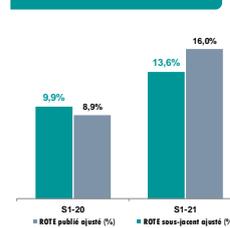
(en m€)	T2-21	T2-20	S1-21	S1-20	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Résultat net part du Groupe - publié	1 989	954	3 014	1 592	x 2,1	+83,3%
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(79)	(72)	(193)	(229)	+9,7%	(15,7%)
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié [A]	1 889	882	2 821	1 363	x 2,1	x 2,1
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m) [B]	2 943,3	2 882,4	2 943,3	2 882,7	+2,1%	+2,1%
Résultat net par action - publié [A]/[B]	0,64 €	0,31 €	0,96 €	0,47 €	x 2,1	+2
RNPG sous-jacent	1 615	1 107	2 548	1 758	+46,0%	+44,9%
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires [C]	1 536	1 035	2 355	1 529	+48,5%	+54,0%
Résultat net par action - sous-jacent [C]/[B]	0,52 €	0,36 €	0,80 €	0,53 €	+45,4%	+50,8%

(en m€)	
Capitaux propres - part du Groupe	65 863
- Emissions AT1	(4 820)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	(2 313)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*	(1 200)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord. [D]	57 469
- Ecart d'acquisition & incorporels** - part du Groupe	(17 569)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord. [E]	39 900
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m) [F]	3 076,3
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€) [D]/[F]	18,7 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€) [E]/[F]	13,0 €

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement
** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)	S1-21	S1-20
Résultat net part du Groupe - publié [K]	3 014	1 592
Dépréciation d'immobilisation incorporelle [L]	0	0
IFRIC [M]	-68	-693
RNPG publié annualisé [N] = ((K)-(L)-(M))/2+M	6 595	3 676
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, annualisés [O]	-389	-458
Résultat publié ajusté [P] = [N]+[O]	6 205	3 218
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordinaires*** [J]	39 872	36 022
ROTE publié ajusté (%) = [P] / [J]	16,0%	8,9%
Résultat net part du Groupe sous-jacent [Q]	2 548	1 758
RNPG sous-jacent annualisé [R] = ((Q)-(L))/2+M	5 355	4 010
Résultat sous-jacent ajusté [S] = [R]+[O]	5 277	3 552
ROTE sous-jacent ajusté (%) = [S] / [J]	13,6%	9,9%

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

ROTE sous-jacent⁽¹⁾ ajusté⁽²⁾ (%)

⁽¹⁾ Sous-jacent. Voir slide 40 les détails des éléments spécifiques (2)
⁽²⁾ ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

ANNEXES

Indicateur Alternatif de Performance : RoTE publiable et RoTE sous-jacent ajusté

IC	2017				2018				2019				2020				2021	
	T1	S1	9M	12M	T1	S1												
RNPG Publié	845	2 151	3 262	3 649	856	2 292	3 393	3 420	763	1 985	3 183	3 844	638	1 592	2 568	2 692	1 045	3 054
dont dépréciation d'immo. incorp.	0	0	0	222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	778	0	0
RNPG sous-jacent	856	2 081	3 047	3 925	788	2 205	3 338	3 405	796	2 038	3 264	4 582	652	1 758	2 874	3 649	932	2 548
dont IFRIC	-327	-362	-362	-362	-376	-388	-388	-386	-403	-408	-410	-410	-427	-493	-493	-493	-560	-560
RNPG publié annualisé, IFRIC linéarisé	4 436	4 752	4 465	3 870	4 551	4 970	4 652	4 400	4 259	4 377	4 381	5 456	3 833	3 676	3 585	3 470	5 861	6 595
hors écarts d'acquisition (A)																		
RNPG sous-jacent annualisé, IFRIC linéarisé (B)	4 639	4 524	4 183	3 925	4 280	4 797	4 580	4 405	4 292	4 484	4 489	4 582	3 887	4 010	3 595	3 849	5 410	5 661
Coupon AT1 annualisé (C)	-471	-471	-452	-454	-428	-440	-441	-443	-392	-478	-504	-587	-632	-459	-392	-371	-454	-384
Résultat publié ajusté (A+B+C)	3 965	4 273	4 014	3 416	4 123	4 530	4 211	3 957	3 667	3 899	3 775	4 968	3 200	3 217	3 197	3 087	5 405	6 209
Résultat sous-jacent ajusté (B+C)	4 168	4 050	3 732	3 471	3 852	4 357	4 139	3 962	3 800	4 005	3 983	3 995	3 256	3 500	3 004	3 476	4 954	5 277
AMT moy. Attrib. aux actions ord.	32 460	32 388	31 255	31 184	29 926	30 388	30 692	31 114	32 573	32 579	33 059	33 525	36 405	36 022	36 102	37 314	38 167	38 872
RoTE publié ajusté	12,2%	13,2%	12,9%	11,0%	13,8%	14,9%	13,7%	12,7%	11,3%	12,0%	11,4%	14,5%	8,8%	8,9%	8,3%	14,2%	16,0%	
RoTE sous-jacent ajusté	12,8%	12,5%	11,9%	11,1%	12,9%	14,3%	13,5%	12,7%	11,7%	12,3%	11,7%	11,9%	9,9%	9,9%	10,0%	9,3%	13,0%	13,6%

* Hors éléments spécifiques sélectionnés

RoTE publié ajusté

- Le RNPG publié annualisé correspond à l'annualisation du RNPG publié (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immo. incorp. et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année. Exemple au T1-21, RNPG publié annualisé = [RNPG publié (1 045 m€) - IFRIC en RNPG (-560 m€) - dépréciation d'immo. incorp. en RNPG (0 m€)] x 4 + IFRIC en RNPG (-560 m€) = 5 861 m€
- La nouvelle méthodologie de calcul du RoTE publié ajusté utilise au numérateur ce RNPG publié annualisé additionné au coupon AT1 annualisé, et rapporté au dénominateur indiqué ci-dessous.
- Le dénominateur correspond à l'actif net tangible moyen attribuable aux actions ordinaires*, sans changement de méthode

RoTE sous-jacent ajusté

- Seul le numérateur change par rapport au RoTE publié ajusté
- Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année. Exemple au T1-21, RNPG sous-jacent annualisé = [RNPG sous-jacent (932 m€) - IFRIC en RNPG (-560 m€)] x 4 + IFRIC en RNPG (-560 m€) = 5 410 m€
- La nouvelle méthodologie de calcul du RoTE sous-jacent ajusté utilise au numérateur ce RNPG sous-jacent annualisé additionné au coupon AT1 annualisé, et rapporté au dénominateur.

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
 Actionnaires individuels + 33 800 000 777 relation@actionnaires.credit-agricole.com
 (numéro d'appel gratuit France uniquement)

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17 charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
 Olivier Tassin + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassin@credit-agricole-sa.fr
 Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76 bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Clotilde L'Angevin + 33 1 43 23 32 45 clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
 Toufik Belkhatir + 33 1 57 72 12 01 toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
 Joséphine Brouard + 33 1 43 23 48 33 josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
 Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
 Nicolas Ianna + 33 1 43 23 55 51 nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
 Ibrahima Konaté + 33 1 43 23 51 35 ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
 Anna Pigoulevski + 33 1 43 23 40 59 anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
 Annabelle Wiriath + 33 1 43 23 55 52 annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

Cette présentation est disponible sur : www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres
 Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

 @Crédit_Agricole  Groupe Crédit Agricole  @creditagricole_sa





AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS DU 2^e TRIMESTRE ET DU 1^{er} SEMESTRE 2021 ANNEXES



Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre 2021 et le premier semestre 2021 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1, d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 30 juin 2021 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2020 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2020 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Au 30 juin 2021, suite au rachat par crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de joint-venture CACF Bankia S.A, CACF Bankia S.A. est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :

les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A.

est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, ainsi que Grandes clientèles)

Sommaire

01 Pôle métiers – indicateurs d'activité et résultats

05 Indicateurs de risques

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

06 Structure financière et Bilan

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

07 Notations de crédits

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

08 Risques juridiques

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA

Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Δ Jun/Juin
Gestion d'actifs – Amundi	1 486,8	1 562,9	1 653,4	1 527,5	1 591,6	1 662,3	1 728,8	1 755,3	1 793,9	+12,7%
Epargne/retraite	297,3	301,3	304,2	298,6	302,1	304,1	308,3	312,3	316,2	+4,7%
Gestion de fortune	180,0	184,2	183,4	171,8	177	177	182	188	189	+7,1%
Encours gérés - Total	1 964,1	2 048,4	2 141,0	1 997,8	2 070,6	2 143,1	2 219,2	2 256,1	2 299,5	+11,1%
Encours gérés hors double compte	1 652,6	1 727,8	1 794,7	1 820,5	1 821,5	1 822,5	1 895,0	1 937,9	1 977,7	+8,6%

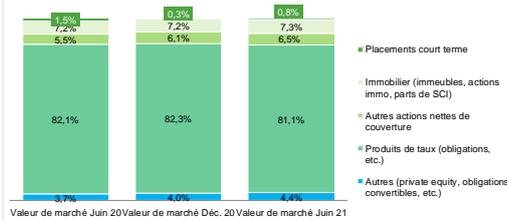
En Mds€	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Δ Jun/Juin
LCL Banque privée	49,6	50,6	51,3	49,4	51,2	51,6	54,1	57,2	58,6	+14,6%
CA Indosuez Wealth Management	130,4	133,6	132,1	122,4	125,7	125,0	128,0	131,3	130,8	+4,1%
<i>dont France</i>	32,7	32,9	33,3	30,8	32,0	32,3	33,7	34,7	36,1	+12,8%
<i>dont International</i>	97,6	100,7	98,9	91,6	93,7	92,8	94,3	96,7	94,7	+1,1%
Total	180,0	184,2	183,4	171,8	176,8	176,7	182,2	188,5	189,4	+7,1%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Assurances

Encours (Mds) / ventilation des placements / historique PNB et RNPG

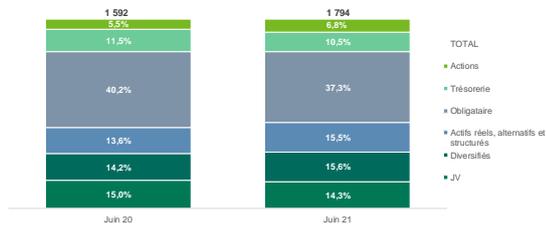
En Mds euros	Jun 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Jun 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21	Δ Juin/Juin
en UC	65,9	67,4	69,3	63,9	68,5	70,24	74,5	78,5	81,6	+19,1%
en Euros	231,4	234,0	234,8	234,6	233,5	233,86	233,8	233,8	234,6	+0,4%
Total	297,3	301,4	304,2	298,6	302,1	304,1	308,3	312,3	316,2	+4,7%
Taux d'UC	22,2%	22,4%	22,8%	21,4%	22,7%	23,1%	24,2%	25,1%	25,8%	+3,1pp



ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA – Amundi

Ventilation des actifs sous gestion par classe d'actifs (Mds€)



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Pôle GEA

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 764	(1)	1 765	1 359	(143)	1 501	+29,8%	+17,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(751)	(2)	(749)	(666)	-	(150)	+12,9%	+12,6%
FRU	0	-	0	1	-	1	(84,6%)	(84,6%)
Résultat brut d'exploitation	1 013	(3)	1 016	694	(143)	837	+45,9%	+21,4%
Coût du risque	(18)	-	(18)	64	65	(1)	ns	x 1,8
Sociétés mises en équivalence	21	-	21	15	-	15	+36,1%	+36,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	-	(1)	(0)	-	(0)	x 4,6	x 4,6
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 014	(3)	1 017	773	(77)	851	+31,1%	+19,6%
Impôt	(121)	115	(236)	(201)	25	(226)	(40,0%)	+4,3%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	10	10	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	903	122	782	572	(53)	625	+57,8%	+25,1%
Intérêts minoritaires	(165)	(37)	(128)	(74)	-	(74)	x 2,2	+73,1%
Résultat net part du Groupe	738	85	653	498	(53)	551	+48,2%	+18,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	42,6%		42,4%	49,0%		44,3%	-6,4 pp	-1,9 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 348	(1)	3 349	2 678	(143)	2 821	+25,0%	+18,7%
Charges d'exploitation	(1 534)	(2)	(1 532)	(1 471)	(38)	(1 433)	+4,3%	+6,9%
FRU	(7)	-	(7)	(6)	-	(6)	+14,2%	+14,2%
Résultat brut d'exploitation	1 806	(3)	1 809	1 201	(181)	1 382	+50,4%	+30,9%
Coût du risque	(25)	-	(25)	46	65	(20)	ns	+27,9%
Sociétés mises en équivalence	38	-	38	29	-	29	+32,4%	+32,4%
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	-	(0)	3	-	3	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	1 819	(3)	1 822	1 279	(116)	1 394	+42,3%	+30,7%
Impôt	(298)	115	(414)	(323)	25	(348)	(7,4%)	+19,0%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	5	5	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	1 525	117	1 408	955	(91)	1 047	+59,6%	+34,5%
Intérêts minoritaires	(279)	(37)	(243)	(139)	-	(139)	x 2	+74,0%
Résultat net part du Groupe	1 245	80	1 165	816	(91)	907	+52,6%	+28,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	45,8%		45,8%	54,9%		50,8%	-9,1 pp	-5,0 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Assurances

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	729	-	729	558	(143)	701	+30,6%	+4,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(180)	-	(180)	(167)	-	(167)	+8,0%	+8,0%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	549	-	549	392	(143)	534	+40,2%	+2,8%
Coût du risque de crédit	(1)	-	(1)	70	65	5	ns	ns
Résultat avant impôt	547	-	547	462	(77)	539	+18,5%	+1,5%
Impôt	(124)	-	(124)	(127)	25	(152)	(2,3%)	(18,3%)
Résultat net part du Groupe	404	-	404	333	(53)	385	+21,3%	+1,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	24,7%		24,7%	29,9%		23,8%	-5,2 pp	+0,9 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 354	-	1 354	1 069	(143)	1 212	+26,6%	+11,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(414)	-	(414)	(453)	(38)	(414)	(8,6%)	(0,2%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	940	-	940	617	(181)	798	+52,5%	+17,9%
Coût du risque de crédit	(1)	-	(1)	64	65	(2)	ns	(60,2%)
Résultat avant impôt	939	-	939	680	(116)	795	+38,1%	+18,0%
Impôt	(201)	-	(201)	(179)	25	(203)	+12,6%	(1,1%)
Résultat net part du Groupe	700	-	700	499	(91)	590	+40,3%	+18,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	30,6%		30,6%	42,3%		34,2%	-11,8 pp	-3,6 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion d'actifs

En m€	T2-21 publié	Éléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Éléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	832	-	832	607	-	607	+37,2%	+37,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(396)	-	(396)	(325)	-	(325)	+22,1%	+22,1%
FRU	0	-	0	0	-	0	(0,2%)	(0,2%)
Résultat brut d'exploitation	436	-	436	282	-	282	+54,6%	+54,6%
Coût du risque	(18)	-	(18)	(4)	-	(4)	x 4,3	x 4,3
Sociétés mises en équivalence	21	-	21	15	-	15	+36,1%	+36,1%
Résultat avant impôt	439	-	439	293	-	293	+49,7%	+49,7%
Impôt	2	114	(113)	(77)	-	(77)	ns	+46,2%
Résultat net	441	114	326	216	-	216	x 2	+51,0%
Intérêts minoritaires	(142)	(37)	(105)	(70)	-	(70)	x 2	+50,6%
Résultat net part du Groupe	299	78	221	146	-	146	x 2	+51,2%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	47,6%	-	47,6%	53,5%	-	53,5%	-5,9 pp	-5,9 pp

En m€	S1-21 publié	Éléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Éléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 585	-	1 585	1 201	-	1 201	+32,0%	+32,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(775)	-	(775)	(659)	-	(659)	+17,6%	+17,6%
FRU	(4)	-	(4)	(3)	-	(3)	+24,1%	+24,1%
Résultat brut d'exploitation	806	-	806	538	-	538	+49,7%	+49,7%
Coût du risque de crédit	(20)	-	(20)	(17)	-	(17)	+15,9%	+15,9%
Sociétés mises en équivalence	38	-	38	29	-	29	+32,4%	+32,4%
Résultat avant impôt	824	-	824	550	-	550	+49,9%	+49,9%
Impôt	(94)	114	(209)	(146)	-	(146)	(35,1%)	+43,4%
Résultat net	730	114	615	404	-	404	+80,5%	+52,2%
Intérêts minoritaires	(234)	(37)	(197)	(131)	-	(131)	+79,1%	+51,1%
Résultat net part du Groupe	496	78	418	274	-	274	+81,2%	+52,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	48,9%	-	48,9%	54,9%	-	54,9%	-6,0 pp	-6,0 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion de fortune

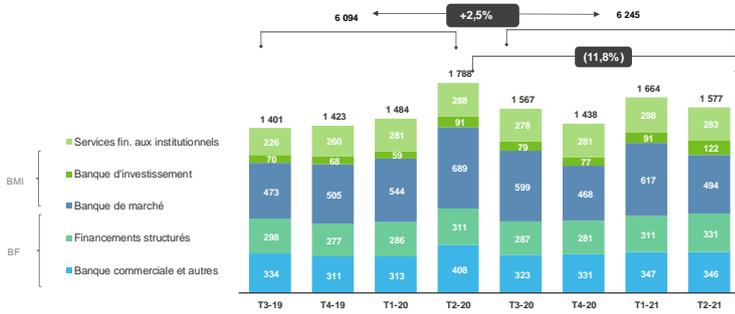
En m€	T2-21 publié	Éléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Éléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	202	(1)	203	194	-	194	+4,5%	+5,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(174)	(2)	(172)	(174)	-	(174)	+0,3%	(0,9%)
FRU	(0)	-	(0)	1	-	1	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	28	(3)	31	20	-	20	+36,4%	+51,0%
Coût du risque de crédit	0	-	0	(2)	-	(2)	ns	ns
Résultat avant impôt	28	(3)	31	18	-	18	+53,6%	+69,8%
Impôt	1	0	1	3	-	3	(54,6%)	(70,3%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	10	10	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net part du Groupe	35	7	28	19	-	19	+88,6%	+51,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	86,2%	-	84,8%	89,9%	-	89,9%	-3,7 pp	-5,1 pp

En m€	S1-21 publié	Éléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Éléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	409	(1)	410	408	-	408	+0,1%	+0,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(345)	(2)	(343)	(359)	-	(359)	(3,9%)	(4,5%)
FRU	(3)	-	(3)	(3)	-	(3)	+2,9%	+2,9%
Résultat brut d'exploitation	60	(3)	63	46	-	46	+31,0%	+37,4%
Coût du risque de crédit	(5)	-	(5)	(1)	-	(1)	x 6,3	x 6,3
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	3	-	3	(99,1%)	(99,1%)
Résultat avant impôt	56	(3)	59	49	-	49	+14,5%	+20,5%
Impôt	(4)	0	(4)	1	-	1	ns	ns
Résultat net part du Groupe	50	2	48	44	-	44	+14,2%	+9,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	84,5%	-	83,8%	88,0%	-	88,0%	-3,5 pp	-4,2 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Revenus sous jacents par ligne métier (m€)



ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Mandats CACIB

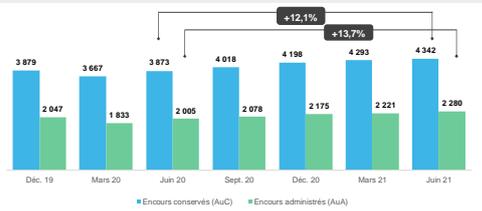
Banque de marché et d'investissement



Métiers de financement



Encours CACEIS



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle GC

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 561	(16)	1 577	1 706	(82)	1 788	(8,5%)	(11,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(917)	(16)	(901)	(857)	(5)	(852)	+7,1%	+5,7%
FRU	(0)	-	(0)	(60)	-	(60)	(99,9%)	(99,9%)
Résultat brut d'exploitation	644	(32)	676	789	(66)	875	(18,4%)	(22,7%)
Coût du risque	41	-	41	(342)	-	(342)	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	2	-	2	3	-	3	(34,3%)	(34,3%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	-	(37)	(0)	-	(0)	x 394,1	x 394,1
Résultat avant impôt	649	(32)	682	450	(66)	536	+44,3%	+27,1%
Impôt	(153)	9	(162)	(47)	27	(74)	x 3,2	x 2,2
Résultat net	496	(23)	519	403	(59)	462	+23,2%	+12,5%
Intérêts minoritaires	(23)	4	(27)	(23)	2	(26)	(1,8%)	+4,5%
Résultat net part du Groupe	473	(20)	492	379	(57)	436	+24,8%	+12,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,8%		57,1%	50,2%		47,7%	+8,5 pp	+9,5 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	3 226	(15)	3 241	3 293	22	3 271	(2,0%)	(0,9%)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 831)	(20)	(1 810)	(1 741)	(9)	(1 732)	+5,2%	+4,5%
FRU	(328)	-	(328)	(260)	-	(260)	+26,2%	+26,2%
Résultat brut d'exploitation	1 067	(35)	1 102	1 292	13	1 279	(17,4%)	(13,8%)
Coût du risque	(27)	-	(27)	(501)	-	(501)	(94,7%)	(94,7%)
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	4	-	4	(22,2%)	(22,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	-	(37)	(0)	-	(0)	x 135,2	x 135,2
Résultat avant impôt	1 007	(35)	1 042	795	13	782	+26,7%	+33,3%
Impôt	(219)	10	(229)	(103)	(6)	(97)	x 2,1	x 2,4
Résultat net	788	(25)	813	692	7	685	+13,9%	+18,7%
Intérêts minoritaires	(39)	5	(43)	(39)	2	(41)	(1,6%)	+6,1%
Résultat net part du Groupe	749	(21)	770	653	9	644	+14,8%	+19,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	56,7%		55,9%	52,9%		53,0%	+3,9 pp	+2,9 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BFI

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	1 278	(16)	1 294	1 418	(82)	1 500	(9,9%)	(13,7%)
Charges d'exploitation hors FRU	(683)	-	(683)	(645)	-	(645)	+5,9%	+5,9%
FRU	(1)	-	(1)	(53)	-	(53)	(98,4%)	(98,4%)
Résultat brut d'exploitation	594	(16)	610	720	(82)	802	(17,4%)	(23,9%)
Coût du risque	40	-	40	(339)	-	(339)	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	-	(37)	(0)	-	(0)	x 396	x 396
Résultat avant impôt	597	(16)	613	383	(82)	464	+56,1%	+32,1%
Impôt	(142)	4	(146)	(31)	26	(66)	x 4,6	x 2,6
Résultat net part du Groupe	446	(11)	457	345	(55)	400	+29,3%	+14,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	53,4%		52,8%	45,5%		43,0%	+7,9 pp	+9,8 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	2 645	(15)	2 660	2 724	22	2 702	(2,9%)	(1,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 372)	-	(1 372)	(1 313)	-	(1 313)	+4,5%	+4,5%
FRU	(295)	-	(295)	(232)	-	(232)	+27,3%	+27,3%
Résultat brut d'exploitation	978	(15)	993	1 179	22	1 157	(17,0%)	(14,2%)
Coût du risque	(32)	-	(32)	(496)	-	(496)	(93,6%)	(93,6%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	-	(37)	(0)	-	(0)	x 135,8	x 135,8
Résultat avant impôt	910	(15)	924	684	22	662	+33,0%	+39,6%
Impôt	(193)	4	(198)	(74)	(9)	(66)	x 2,6	x 3
Résultat net part du Groupe	702	(10)	712	597	13	585	+17,4%	+21,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	51,9%		51,6%	48,2%		48,6%	+3,6 pp	+3,0 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de financement

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	669	(8)	678	645	(75)	720	+3,8%	(5,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(281)	-	(281)	(280)	-	(280)	+0,3%	+0,3%
FRU	(2)	-	(2)	(15)	-	(15)	(85,8%)	(85,8%)
Résultat brut d'exploitation	387	(8)	395	350	(75)	425	+10,4%	(7,1%)
Coût du risque	35	-	35	(312)	-	(312)	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	-	(37)	(0)	-	(0)	x 379,9	x 379,9
Résultat avant impôt	385	(8)	393	39	(75)	114	x 9,8	x 3,4
Impôt	(66)	2	(68)	77	24	54	ns	ns
Résultat net part du Groupe	292	(6)	298	115	(50)	164	x 2,5	+81,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	41,9%		41,4%	43,4%		38,9%	-1,5 pp	+2,5 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 321	(16)	1 336	1 367	48	1 319	(3,4%)	+1,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(558)	-	(558)	(545)	-	(545)	+2,4%	+2,4%
FRU	(114)	-	(114)	(71)	-	(71)	+61,4%	+61,4%
Résultat brut d'exploitation	649	(16)	664	751	48	703	(13,6%)	(5,5%)
Coût du risque	(50)	-	(50)	(450)	-	(450)	(88,9%)	(88,9%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(37)	-	(37)	(0)	-	(0)	x 130,8	x 130,8
Résultat avant impôt	562	(16)	577	302	48	255	+85,9%	x 2,3
Impôt	(66)	4	(70)	65	(15)	81	ns	ns
Résultat net part du Groupe	485	(11)	496	360	32	329	+34,7%	+51,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	42,3%		41,8%	39,9%		41,3%	+2,4 pp	+0,4 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de marché et d'investissement

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	609	(7)	616	773	(7)	780	(21,3%)	(21,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(402)	-	(402)	(365)	-	(365)	+10,1%	+10,1%
FRU	1	-	1	(38)	-	(38)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	208	(7)	215	370	(7)	376	(43,8%)	(42,8%)
Coût du risque	5	-	5	(26)	-	(26)	ns	ns
Résultat avant impôt	212	(7)	220	343	(7)	350	(38,1%)	(37,1%)
Impôt	(56)	2	(58)	(108)	2	(110)	(48,5%)	(47,6%)
Résultat net part du Groupe	154	(5)	159	230	(5)	235	(33,2%)	(32,3%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	66,1%		65,3%	47,2%		46,8%	+18,8 pp	+18,4 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 325	1	1 324	1 357	(26)	1 383	(2,4%)	(4,3%)
Charges d'exploitation hors FRU	(814)	-	(814)	(768)	-	(768)	+6,0%	+6,0%
FRU	(181)	-	(181)	(161)	-	(161)	+12,4%	+12,4%
Résultat brut d'exploitation	330	1	329	428	(26)	454	(22,9%)	(27,5%)
Coût du risque de crédit	18	-	18	(46)	-	(46)	ns	ns
Résultat avant impôt	348	1	347	382	(26)	408	(8,9%)	(14,9%)
Impôt	(128)	(0)	(127)	(140)	7	(146)	(8,6%)	(13,0%)
Résultat net part du Groupe	216	1	216	237	(19)	256	(8,8%)	(15,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	61,4%		61,5%	56,6%		55,5%	+4,8 pp	+5,9 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – SFI

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	283	-	283	288	-	288	(1,8%)	(1,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(234)	(16)	(218)	(212)	(5)	(207)	+10,7%	+5,3%
FRU	1	-	1	(7)	-	(7)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	49	(16)	66	69	(5)	74	(28,5%)	(10,7%)
Coût du risque de crédit	1	-	1	(3)	-	(3)	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	2	-	2	1	-	1	+43,7%	+43,7%
Résultat avant impôt	52	(16)	69	67	(5)	72	(22,6%)	(4,8%)
Impôt	(12)	5	(16)	(17)	1	(18)	(29,8%)	(9,0%)
Résultat net	40	(12)	52	51	(3)	54	(20,2%)	(3,4%)
Intérêts minoritaires	(13)	4	(17)	(16)	1	(17)	(18,3%)	(2,4%)
Résultat net part du Groupe	27	(8)	35	34	(2)	37	(21,2%)	(3,8%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	82,8%		77,0%	73,5%		71,9%	+9,3 pp	+5,1 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	581	-	581	569	-	569	+2,0%	+2,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(459)	(20)	(438)	(428)	(9)	(419)	+7,2%	+4,6%
FRU	(33)	-	(33)	(28)	-	(28)	+16,6%	+16,6%
Résultat brut d'exploitation	89	(20)	109	113	(9)	122	(21,6%)	(10,4%)
Coût du risque de crédit	5	-	5	(6)	-	(6)	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	3	-	3	+5,9%	+5,9%
Résultat avant impôt	97	(20)	118	111	(9)	119	(12,1%)	(1,3%)
Impôt	(28)	6	(31)	(29)	2	(31)	(10,8%)	+0,5%
Résultat net	72	(15)	86	82	(6)	88	(12,5%)	(2,0%)
Intérêts minoritaires	(24)	4	(28)	(27)	2	(29)	(10,6%)	(0,9%)
Résultat net part du Groupe	48	(10)	58	55	(4)	59	(13,5%)	(2,5%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	79,0%		75,5%	75,1%		73,6%	+3,9 pp	+1,9 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle SFS

Encours crédit à la consommation et crédit bail / chiffre d'affaires facturé (Mds€)

ENCOURS CACF

Crédit à la consommation - encours bruts gérés

(en Mds€)	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Δ Jun./Jun.
Encours consolidés	33,7	34,2	34,4	34,8	34,8	34,3	32,9	33,2	33,0	33,4	-2,5%
Partenariats automobiles	33,2	33,3	32,9	33,2	32,8	31,1	31,0	31,7	32,8	32,4	4,2%
Groupe Crédit Agricole	18,8	19,3	19,5	20,1	20,1	19,7	20,1	20,3	20,4	20,7	5,2%
Autres	3,7	3,7	3,8	3,8	3,7	3,3	5,2	5,7	5,3	5,6	66,5%
Total	89,5	90,5	90,6	92,0	91,4	88,4	89,2	90,9	91,4	92,1	4,2%
dont Agos Ducaato total géré	13,9	14,4	14,4	14,6	14,5	14,5	13,8	13,8	13,6	13,8	-5,1%

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. facturé

(en Mds€)	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Δ Jun./Jun.
Encours Crédit-bail	14,7	14,8	14,7	15,1	15,1	15,1	15,3	15,5	15,7	15,9	4,2%
dont France	11,9	11,9	11,9	12,1	12,3	12,3	12,5	12,6	12,8	12,8	4,4%
Chiffre d'affaires facturé	18,9	20,6	18,7	20,6	19,2	15,5	18,4	21,5	20,4	22,5	6,3%
dont France	12,2	13,7	12,4	14,0	12,4	10,2	12,0	14,4	13,3	14,8	7,0%

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle SFS

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	658	-	658	607	-	607	+8,4%	+8,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(327)	-	(327)	(309)	-	(309)	+5,9%	+5,9%
FRU	1	-	1	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	332	-	332	298	-	298	+11,4%	+11,4%
Coût du risque	(134)	-	(134)	(246)	-	(246)	(45,9%)	(45,9%)
Sociétés mises en équivalence	87	5	82	60	-	60	+44,4%	+36,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	18	-	18	(30,3%)	(30,3%)
Résultat avant impôt	298	5	293	128	-	128	x 2,3	x 2,3
Impôt	(50)	-	(50)	47	-	47	ns	ns
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	-	-	-	ns	ns
Résultat net	239	5	234	175	-	175	+36,4%	+33,5%
Intérêts minoritaires	(28)	-	(28)	(26)	-	(26)	+6,0%	+6,0%
Résultat net part du Groupe	211	5	206	149	-	149	+41,8%	+38,4%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	49,7%	-	49,7%	50,9%	-	50,9%	-1,2 pp	-1,2 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 302	-	1 302	1 254	-	1 254	+3,8%	+3,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(662)	-	(662)	(661)	-	(661)	+0,1%	+0,1%
FRU	(23)	-	(23)	(20)	-	(20)	+15,9%	+15,9%
Résultat brut d'exploitation	617	-	617	573	-	573	+7,7%	+7,7%
Coût du risque de crédit	(262)	-	(262)	(438)	-	(438)	(40,3%)	(40,3%)
Sociétés mises en équivalence	161	5	156	132	-	132	+22,1%	+18,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	18	-	18	(32,0%)	(32,0%)
Résultat avant impôt	529	5	524	286	-	286	+85,3%	+83,5%
Impôt	(109)	-	(109)	18	-	18	ns	ns
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	-	-	-	ns	ns
Résultat net	421	5	416	304	-	304	+38,6%	+36,9%
Intérêts minoritaires	(51)	-	(51)	(46)	-	(46)	+12,5%	+12,5%
Résultat net part du Groupe	370	5	365	258	-	258	+43,2%	+41,3%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	50,8%	-	50,8%	52,7%	-	52,7%	-1,9 pp	-1,9 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA-CF

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	513	-	513	485	-	485	+5,7%	+5,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(251)	-	(251)	(240)	-	(240)	+4,3%	+4,3%
FRU	1	-	1	2	-	2	(57,3%)	(57,3%)
Résultat brut d'exploitation	263	-	263	247	-	247	+6,5%	+6,5%
Coût du risque de crédit	(119)	-	(119)	(218)	-	(218)	(45,5%)	(45,5%)
Sociétés mises en équivalence	87	5	82	60	-	60	+44,4%	+36,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	12	-	12	+4,1%	+4,1%
Résultat avant impôt	244	5	239	101	-	101	x 2,4	x 2,4
Impôt	(44)	-	(44)	56	-	56	ns	ns
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	-	-	-	ns	ns
Résultat net	200	5	195	157	-	157	+27,5%	+24,3%
Intérêts minoritaires	(28)	-	(28)	(26)	-	(26)	+5,5%	+5,5%
Résultat net part du Groupe	173	5	168	131	-	131	+31,9%	+28,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	48,9%	-	48,9%	49,5%	-	49,5%	-0,6 pp	-0,6 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 015	-	1 015	1 003	-	1 003	+1,2%	+1,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(509)	-	(509)	(517)	-	(517)	(1,5%)	(1,5%)
FRU	(10)	-	(10)	(10)	-	(10)	+2,4%	+2,4%
Résultat brut d'exploitation	496	-	496	477	-	477	+4,1%	+4,1%
Coût du risque de crédit	(233)	-	(233)	(382)	-	(382)	(39,0%)	(39,0%)
Sociétés mises en équivalence	161	5	156	132	-	132	+22,1%	+18,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	12	-	12	(1,5%)	(1,5%)
Résultat avant impôt	437	5	432	240	-	240	+82,3%	+80,2%
Impôt	(80)	-	(80)	34	-	34	ns	ns
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	1	-	1	-	-	-	ns	ns
Résultat net	358	5	353	274	-	274	+30,7%	+28,9%
Intérêts minoritaires	(51)	-	(51)	(46)	-	(46)	+10,8%	+10,8%
Résultat net part du Groupe	307	5	302	228	-	228	+34,7%	+32,5%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	50,1%	-	50,1%	51,5%	-	51,5%	-1,4 pp	-1,4 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CAL&F

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	146	-	146	122	-	122	+19,4%	+19,4%
Charges d'exploitation hors FRU	(77)	-	(77)	(69)	-	(69)	+11,5%	+11,5%
FRU	0	-	0	(2)	-	(2)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	69	-	69	51	-	51	+34,7%	+34,7%
Coût du risque de crédit	(16)	-	(16)	(30)	-	(30)	(48,7%)	(48,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	6	-	6	(99,1%)	(99,1%)
Résultat avant impôt	54	-	54	27	-	27	+98,9%	+98,9%
Impôt	(15)	-	(15)	(9)	-	(9)	+69,2%	+69,2%
Résultat net part du Groupe	39	-	39	18	-	18	x 2,1	x 2,1
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	52,5%	-	52,5%	56,3%	-	56,3%	-3,8 pp	-3,8 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	287	-	287	251	-	251	+14,6%	+14,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(153)	-	(153)	(144)	-	(144)	+6,2%	+6,2%
FRU	(13)	-	(13)	(10)	-	(10)	+28,4%	+28,4%
Résultat brut d'exploitation	121	-	121	96	-	96	+25,7%	+25,7%
Coût du risque de crédit	(29)	-	(29)	(56)	-	(56)	(48,7%)	(48,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	0	-	0	6	-	6	(98,4%)	(98,4%)
Résultat avant impôt	92	-	92	46	-	46	x 2	x 2
Impôt	(29)	-	(29)	(16)	-	(16)	+82,9%	+82,9%
Résultat net part du Groupe	63	-	63	30	-	30	x 2,1	x 2,1
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	53,2%	-	53,2%	57,4%	-	57,4%	-4,2 pp	-4,2 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours de collecte / Encours de crédits (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Mars19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars21	Juin 21	Δ Juin/Juin
Titres	10,1	10,2	10,1	10,5	9,0	10,2	9,9	10,5	11,3	13,9	36,4%
OPCVM	8,7	8,5	8,5	8,5	7,2	7,7	8,1	8,8	8,7	9,9	16,1%
Assurance-vie	61,5	62,7	63,1	63,4	61,6	62,9	62,7	62,4	63,6	62,9	0,1%
Collecte Hors bilan	89,3	81,4	81,8	82,4	77,8	80,7	80,7	81,5	83,6	85,7	5,2%
Dépôts à vue	49,3	51,2	52,3	54,2	55,5	65,6	69,2	70,3	71,0	74,4	13,4%
Épargne logement	9,8	9,8	9,8	9,8	10,0	10,1	10,1	10,1	10,2	10,2	1,1%
Obligations	4,5	4,1	4,5	4,6	4,5	4,1	4,6	6,2	5,9	5,4	31,7%
Livrets**	40,7	40,9	42,0	42,5	42,5	42,9	43,0	41,3	42,0	42,2	-1,6%
CAT, PEP	11,9	12,2	12,5	12,9	12,2	10,9	10,5	10,5	10,4	9,9	-9,3%
Collecte Bilan	115,2	118,1	121,2	124,0	124,9	133,6	135,4	138,3	138,6	142,0	5,3%
TOTAL	195,5	199,5	202,9	206,4	202,6	214,3	217,1	219,8	223,1	227,8	5,3%

Livrets*, dont (Mds€)

Livrets*, dont (Mds€)	Mars19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars21	Juin 21	Δ Juin/Juin
Livret A	8,5	9,8	9,9	9,9	10,2	10,8	11,0	11,2	11,7	11,9	10,6%
LEP	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,7%
LDD	8,2	8,2	8,2	8,2	8,4	8,7	8,8	8,8	9,1	9,1	5,0%

* y compris épargne liquide entreprise

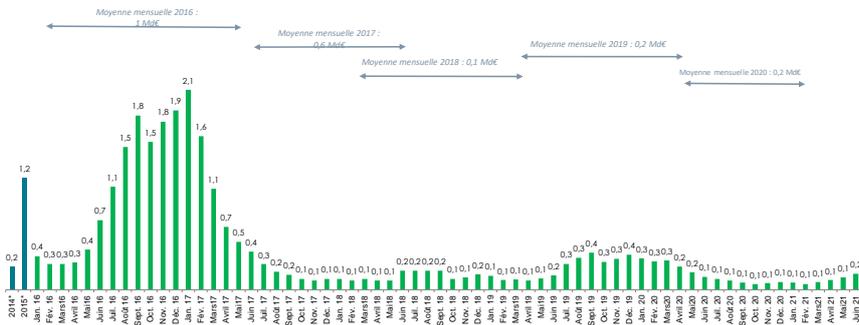
Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Mars19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars21	Juin 21	Δ Juin/Juin
Entreprises	23,5	24,1	24,5	23,9	24,5	28,4	29,2	28,9	28,6	27,8	-2,0%
Professionnels	14,2	14,6	15,0	15,4	15,8	18,6	19,7	20,4	20,9	21,0	12,5%
Consommation	7,4	7,6	7,8	8,1	7,7	7,7	7,8	8,0	7,9	8,0	3,8%
Habitat	76,9	78,3	80,4	82,4	83,4	83,8	84,9	86,1	86,7	87,9	4,9%
TOTAL	122,0	124,6	127,8	129,8	131,5	138,5	141,6	143,4	144,0	144,7	4,4%

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours renégociés mensuels (Mds€)

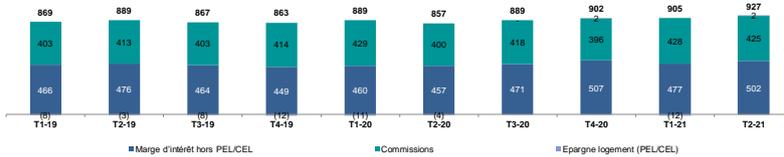


ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T1-19	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	T2-20	T3-20	T4-20	T1-21	T2-21	Δ T2/T1
Marge d'intérêt	458	473	456	437	448	453	471	508	465	504	+11,3%
Épargne logement (PELCEL)	(8)	(3)	(8)	(12)	(11)	(4)	-	2	(12)	2	N.S.
Marge d'intérêt hors PELCEL	466	476	464	449	460	457	471	507	477	502	+9,9%
Commissions	403	413	403	414	429	400	418	396	428	425	+6,3%
- Gestion mobilière	28	26	21	30	35	31	27	32	33	33	+4,0%
- Assurance	167	158	163	152	173	167	173	147	181	172	(7,7%)
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	208	228	228	232	220	182	217	217	215	220	+21,1%
TOTAL	861	886	858	851	877	853	889	904	893	929	9,0%
TOTAL HORS EL	869	889	867	853	889	857	889	902	905	927	+9,2%



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPF

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	929	2	927	851	(6)	857	+9,2%	+8,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(569)	(13)	(556)	(544)	-	(544)	+4,7%	+2,2%
FRU	(0)	-	(0)	(7)	-	(7)	(99,9%)	(99,9%)
Résultat brut d'exploitation	360	(11)	371	300	(6)	306	+20,0%	+21,3%
Coût du risque	(43)	-	(43)	(117)	-	(117)	(62,9%)	(62,9%)
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	1	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	318	(11)	329	183	(6)	189	+73,8%	+74,9%
Impôt	(86)	3	(89)	(53)	2	(55)	+62,9%	+63,0%
Résultat net part du Groupe	221	(8)	229	124	(4)	128	+78,0%	+78,6%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	61,2%		59,9%	63,9%		63,4%	-2,7 pp	-3,5 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 822	(10)	1 832	1 728	(17)	1 746	+5,4%	+5,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 143)	(13)	(1 130)	(1 128)	-	(1 128)	+1,3%	+0,1%
FRU	(59)	-	(59)	(42)	-	(42)	+40,9%	+40,9%
Résultat brut d'exploitation	621	(23)	644	558	(17)	575	+11,2%	+11,9%
Coût du risque	(126)	-	(126)	(218)	-	(218)	(42,1%)	(42,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	1	-	1	0	-	0	x 7,2	x 7,2
Résultat avant impôt	496	(23)	519	340	(17)	357	+45,7%	+45,1%
Impôt	(151)	7	(158)	(109)	6	(115)	+38,1%	+37,2%
Résultat net part du Groupe	329	(16)	345	220	(11)	232	+49,3%	+48,9%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	62,7%		61,7%	65,3%		64,6%	-2,6 pp	-3,0 pp

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédits et de collecte (Mds€)

CA Italie (mds€)	Mars 19**	Juin 19**	Sept. 19**	Déc. 19**	Mars 20**	Juin 20**	Sept. 20**	Déc. 20**	Mars 21**	Juin 21**	Δ Juin/Juin
Total encours de crédits	42,5	43,0	43,4	43,3	44,2	45,1	46,0	45,5	46,5	61,2	+35,6%
dont crédits aux particuliers	20,5	20,8	21,1	21,3	21,4	21,7	21,9	22,4	22,7	28,1	+29,2%
dont crédits aux professionnels	7,5	7,5	7,5	7,5	7,4	7,6	7,9	7,7	7,5	9,8	+28,5%
dont crédits aux entreprises, y compris PME	12,4	12,6	12,7	12,4	13,3	13,7	14,1	13,5	14,0	21,1	+53,8%
Total encours de collecte bilan	39,8	40,6	40,9	41,2	41,8	42,4	43,6	44,9	44,1	61,1	+44,2%
Total encours de collecte hors bilan**	34,5	35,2	35,8	36,7	34,9	37,4	38,1	39,9	40,8	50,6	+35,2%
Total collecte	74,3	75,7	76,7	77,9	76,8	79,8	81,7	84,8	85,0	111,8	+40,0%

* y compris intégration de Callit pour 1,9 Mds€
 ** hors titres en conservation

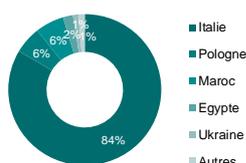
Autres BPI (mds€)	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Sept. 20**	Déc. 20**	Mars 21**	Juin 21**	Δ Juin/Juin
Total encours de crédits	11,0	11,5	11,8	11,9	11,5	11,7	11,9	11,7	11,8	12,5	+6,2%
dont Crédits aux particuliers	5,7	5,9	5,8	5,9	5,6	5,7	5,9	5,9	6,0	6,2	+7,9%
dont Crédits aux professionnels et PME	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	+14,0%
dont Crédits aux grandes entreprises	4,2	4,8	5,0	4,9	4,7	4,7	4,7	4,5	4,5	4,7	(0,0%)
Total encours de collecte bilan	11,8	12,2	12,7	12,8	12,5	12,9	13,1	13,5	14,0	14,3	+10,8%
Total encours de collecte hors bilan	1,8	2,1	2,1	2,2	2,1	2,2	2,3	2,4	2,5	2,1	(6,4%)
Total collecte	13,6	14,3	14,8	15,0	14,6	15,1	15,4	15,9	16,4	16,4	+8,3%

ANNEXES

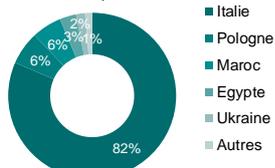
Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité (%)

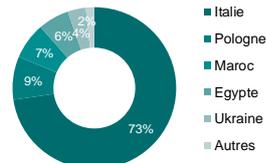
Encours de crédit T2-21 par entité



Encours de collecte bilan T2-21 par entité



PNB T2-21 par entité



ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPI

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	801	-	801	640	-	640	+25,3%	+25,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(482)	-	(482)	(418)	-	(418)	+15,1%	+15,1%
FRU	(12)	-	(12)	(9)	-	(9)	+32,4%	+32,4%
Résultat brut d'exploitation	307	-	307	212	-	212	+44,9%	+44,9%
Coût du risque	(120)	(25)	(95)	(199)	-	(199)	(39,4%)	(52,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(16)	(16)	0	65	-	65	ns	(99,7%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	378	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	549	337	213	78	-	78	x 7	x 2,7
Impôt	(21)	43	(65)	(16)	-	(16)	+32,7%	x 4
Résultat net	528	380	148	62	-	62	x 8,5	x 2,4
Intérêts minoritaires	(132)	(93)	(39)	(25)	-	(25)	x 5,2	+53,2%
Résultat net part du Groupe	396	287	109	37	-	37	x 10,8	x 3
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,1%	-	60,1%	65,4%	-	65,4%	-5,3 pp	-5,3 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 495	-	1 495	1 310	-	1 310	+14,1%	+14,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(897)	-	(897)	(848)	(8)	(840)	+5,8%	+6,8%
FRU	(33)	-	(33)	(25)	-	(25)	+30,2%	+30,2%
Résultat brut d'exploitation	565	-	565	437	(8)	445	+29,3%	+27,0%
Coût du risque	(220)	(25)	(195)	(314)	-	(314)	(29,9%)	(37,9%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(13)	(16)	3	66	-	66	ns	(96,1%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	378	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	709	337	373	189	(8)	197	x 3,8	+89,4%
Impôt	(71)	43	(114)	(53)	3	(56)	+34,6%	x 2,1
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat net	637	380	258	135	(5)	140	x 4,7	+83,4%
Intérêts minoritaires	(162)	(93)	(69)	(47)	1	(48)	x 3,4	+43,3%
Résultat net part du Groupe	475	287	189	88	(4)	92	x 5,4	x 2
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,0%	-	60,0%	64,7%	-	64,1%	-4,7 pp	-4,1 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA Italia

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	582	-	582	431	-	431	+35,3%	+35,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(349)	-	(349)	(288)	-	(288)	+21,0%	+21,0%
FRU	(12)	-	(12)	(9)	-	(9)	+32,4%	+32,4%
Résultat brut d'exploitation	221	-	221	133	-	133	+66,5%	+66,5%
Coût du risque	(104)	(25)	(79)	(146)	-	(146)	(23,0%)	(46,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(16)	(16)	(0)	65	-	65	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	-	378	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	479	337	142	51	-	51	x 9,4	x 2,8
Impôt	(0)	43	(43)	(17)	-	(17)	(99,1%)	x 2,6
Résultat net	479	380	99	34	-	34	x 13,9	x 2,9
Intérêts minoritaires	(120)	(93)	(27)	(10)	-	(10)	x 12,6	x 2,8
Résultat net part du Groupe	359	287	73	25	-	25	x 14,4	x 2,9
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	59,9%	-	59,9%	67,0%	-	67,0%	-7,1 pp	-7,1 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	1 070	-	1 070	875	-	875	+22,3%	+22,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(629)	-	(629)	(567)	-	(567)	+10,9%	+10,9%
FRU	(33)	-	(33)	(25)	-	(25)	+30,2%	+30,2%
Résultat brut d'exploitation	409	-	409	282	-	282	+44,7%	+44,7%
Coût du risque de crédit	(175)	(25)	(150)	(229)	-	(229)	(23,5%)	(34,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(16)	(16)	(0)	66	-	66	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	378	-	378	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	596	337	259	120	-	120	x 5	x 2,2
Impôt	(34)	43	(77)	(38)	-	(38)	(9,3%)	x 2,1
Résultat net	561	380	182	82	-	82	x 6,8	x 2,2
Intérêts minoritaires	(141)	(93)	(48)	(23)	-	(23)	x 6,2	x 2,1
Résultat net part du Groupe	420	287	133	59	-	59	x 7,1	x 2,2
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,7%	-	58,7%	64,8%	-	64,8%	-6,1 pp	-6,1 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BPI – hors Italie

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	219	-	219	209	-	209	+4,6%	+4,6%
Charges d'exploitation	(133)	-	(133)	(130)	-	(130)	+2,1%	+2,1%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	86	-	86	79	-	79	+8,8%	+8,8%
Coût du risque de crédit	(16)	-	(16)	(52)	-	(52)	(68,7%)	(68,7%)
Résultat avant impôt	70	-	70	27	-	27	x 2,6	x 2,6
Impôt	(21)	-	(21)	1	-	1	ns	ns
Résultat net	49	-	49	27	-	27	+79,3%	+79,3%
Intérêts minoritaires	(12)	-	(12)	(16)	-	(16)	(22,0%)	(22,0%)
Résultat net part du Groupe	37	-	37	12	-	12	x 3,2	x 3,2
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	60,6%	-	60,6%	62,1%	-	62,1%	-1,5 pp	-1,5 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	424	-	424	435	-	435	(2,5%)	(2,5%)
Charges d'exploitation	(268)	-	(268)	(281)	(8)	(273)	(4,5%)	(1,7%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	156	-	156	155	(8)	162	+1,0%	(3,9%)
Coût du risque de crédit	(45)	-	(45)	(85)	-	(85)	(47,2%)	(47,2%)
Gains ou pertes sur autres actifs	3	-	3	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	114	-	114	69	(8)	77	+64,3%	+47,6%
Impôt	(37)	-	(37)	(15)	3	(18)	x 2,4	x 2
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat net	76	-	76	53	(6)	58	+42,5%	+30,3%
Intérêts minoritaires	(21)	-	(21)	(24)	1	(25)	(15,2%)	(18,8%)
Résultat net part du Groupe	55	-	55	29	(4)	33	+90,7%	+68,1%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	63,2%	-	63,2%	64,5%	-	62,7%	-1,3 pp	+0,5 pp

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle AHM

En m€	T2-21 publié	Éléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Éléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	105	4	100	(266)	(58)	(208)	ns	ns
Charges d'exploitation hors FRU	(207)	-	(207)	(187)	-	(187)	+10,4%	+10,4%
FRU	0	-	0	(2)	-	(2)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	(102)	4	(107)	(456)	(58)	(398)	(77,6%)	(73,2%)
Coût du risque	(4)	-	(4)	(1)	-	(1)	x 4	x 4
Sociétés mises en équivalence	(9)	-	(9)	10	-	10	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	4	-	4	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	(111)	4	(115)	(447)	(58)	(389)	(75,1%)	(70,3%)
Impôt	44	(1)	45	185	18	168	(16,3%)	(72,5%)
Résultat net	(67)	3	(71)	(262)	(39)	(223)	(74,3%)	(68,4%)
Intérêts minoritaires	(5)	-	(5)	29	-	29	ns	ns
Résultat net part du Groupe	(72)	3	(75)	(233)	(39)	(194)	(69,2%)	(61,3%)

En m€	S1-21 publié	Éléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Éléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	119	0	118	(167)	(87)	(80)	ns	ns
Charges d'exploitation hors FRU	(383)	-	(383)	(385)	(10)	(375)	(0,6%)	+2,1%
FRU	58	130	(72)	(86)	-	(86)	ns	(16,2%)
Résultat brut d'exploitation	(206)	130	(337)	(638)	(97)	(541)	(67,6%)	(37,7%)
Coût du risque	(3)	-	(3)	(37)	-	(37)	(91,0%)	(91,0%)
Sociétés mises en équivalence	(15)	-	(15)	13	-	13	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	4	-	4	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	(222)	130	(352)	(662)	(97)	(566)	(66,6%)	(37,8%)
Impôt	75	(0)	75	224	28	196	(66,5%)	(61,7%)
Résultat net	(147)	130	(277)	(439)	(69)	(370)	(66,6%)	(25,1%)
Intérêts minoritaires	(8)	-	(8)	(5)	-	(5)	+63,4%	+63,4%
Résultat net part du Groupe	(155)	130	(285)	(444)	(69)	(375)	(65,1%)	(23,9%)
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	323,1%		324,4%	-231,4%		-470,4%	+554,5 pp	+794,7 pp

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T1-21 et T1-20

En m€	T2-21 (publié)						
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	1 764	929	801	658	1 561	105	5 819
Charges d'exploitation hors FRU	(751)	(569)	(482)	(327)	(917)	(207)	(3 253)
FRU	0	(0)	(12)	1	(0)	0	(11)
Résultat brut d'exploitation	1 013	360	307	332	644	(102)	2 554
Coût du risque	(18)	(43)	(120)	(134)	41	(4)	(279)
Sociétés mises en équivalence	21	-	0	87	2	(9)	101
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	1	(16)	12	(37)	4	(37)
Résultat avant impôt	1 014	318	549	298	649	(111)	2 717
Impôts	(121)	(86)	(21)	(59)	(153)	44	(397)
Rés. net des activités abandonnées	10	-	0	1	-	-	11
Résultat net	903	232	528	239	496	(67)	2 331
Intérêts minoritaires	(165)	(10)	(132)	(28)	(23)	(5)	(363)
Résultat net part du Groupe	738	221	396	211	473	(72)	1 968

En m€	T2-20 (publié)						
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	1 359	851	640	607	1 706	(266)	4 897
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	(544)	(418)	(309)	(857)	(187)	(2 980)
FRU	1	(7)	(9)	(0)	(60)	(2)	(79)
Résultat brut d'exploitation	694	300	212	298	789	(456)	1 838
Coût du risque	64	(117)	(199)	(248)	(342)	(1)	(842)
Sociétés mises en équivalence	15	-	-	60	3	10	88
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	-	65	18	(0)	(0)	82
Résultat avant impôt	773	183	78	128	450	(447)	1 166
Impôts	(201)	(53)	(16)	(47)	(185)	(86)	(688)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	572	130	62	175	403	(262)	1 080
Intérêts minoritaires	(74)	(6)	(25)	(26)	(23)	29	(126)
Résultat net part du Groupe	498	124	37	149	379	(233)	954

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat S1-21 et S1-20

En m€	S1-21 (publié)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 348	1 822	1 495	1 302	3 226	119	11 312
Charges d'exploitation hors FRU	(1 534)	(1 143)	(897)	(662)	(1 831)	(383)	(6 450)
FRU	(7)	(59)	(33)	(23)	(328)	58	(392)
Résultat brut d'exploitation	1 806	621	565	617	1 067	(206)	4 470
Coût du risque	(25)	(126)	(220)	(262)	(27)	(3)	(663)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	38	-	0	161	3	(115)	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	(13)	12	(37)	4	(34)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	378	-	-	-	378
Résultat avant impôt	1 819	496	709	529	1 007	(222)	4 339
Impôts	(299)	(151)	(71)	(109)	(219)	75	(775)
Rés. net des activités abandonnées	5	-	(1)	-	-	-	5
Résultat net	1 525	345	637	421	788	(147)	3 569
Intérêts minoritaires	(279)	(15)	(162)	(51)	(39)	(6)	(555)
Résultat net part du Groupe	1 245	329	475	370	749	(155)	3 014

En m€	S1-20 (publié)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	2 678	1 728	1 310	1 254	3 293	(167)	10 097
Charges d'exploitation hors FRU	(1 471)	(1 128)	(848)	(661)	(1 741)	(385)	(6 235)
FRU	(6)	(42)	(25)	(20)	(260)	(86)	(439)
Résultat brut d'exploitation	1 201	558	437	573	1 292	(638)	3 423
Coût du risque	46	(218)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 463)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	29	-	-	132	4	13	178
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	66	18	(0)	(0)	87
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 279	340	189	286	795	(662)	2 226
Impôts	(323)	(109)	(53)	18	(103)	224	(347)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	955	231	135	304	692	(439)	1 879
Intérêts minoritaires	(139)	(10)	(47)	(46)	(39)	(5)	(287)
Résultat net part du Groupe	816	220	88	258	653	(444)	1 592

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T1-21 et T1-20

En m€	T1-21 (sous-jacent)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	1 765	927	801	658	1 577	100	5 829
Charges d'exploitation hors FRU	(749)	(556)	(482)	(327)	(901)	(207)	(3 221)
FRU	0	(0)	(12)	1	(0)	0	(11)
Résultat brut d'exploitation	1 016	371	307	332	676	(107)	2 596
Coût du risque	(18)	(43)	(95)	(134)	41	(4)	(254)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	21	-	0	82	2	(9)	96
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	1	0	12	(37)	4	(21)
Résultat avant impôt	1 017	329	213	293	682	(116)	2 417
Impôts	(236)	(89)	(85)	(59)	(162)	45	(566)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	1	-	-	1
Résultat net	782	240	148	234	519	(71)	1 852
Intérêts minoritaires	(128)	(11)	(39)	(28)	(27)	(5)	(237)
Résultat net part du Groupe	653	229	109	206	492	(75)	1 615

En m€	T1-20 (sous-jacent)						Total
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	1 501	857	640	607	1 788	(208)	5 185
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	(544)	(418)	(309)	(852)	(187)	(2 976)
FRU	1	(7)	(9)	(0)	(60)	(2)	(79)
Résultat brut d'exploitation	837	306	212	298	875	(398)	2 130
Coût du risque	(1)	(117)	(199)	(248)	(342)	(1)	(908)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	15	-	-	60	3	10	88
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	-	65	18	(0)	(0)	82
Résultat avant impôt	851	189	78	128	536	(389)	1 393
Impôts	(226)	(55)	(16)	47	(74)	166	(158)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	625	134	62	175	462	(223)	1 235
Intérêts minoritaires	(74)	(6)	(25)	(26)	(26)	29	(129)
Résultat net part du Groupe	551	128	37	149	436	(194)	1 107

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent S1-21 et S1-20

En m€	S1-21 (sous-jacent)						
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 349	1 832	1 495	1 302	3 241	118	11 337
Charges d'exploitation hors FRU	(1 532)	(1 130)	(897)	(662)	(1 810)	(383)	(6 414)
FRU	(7)	(59)	(33)	(23)	(328)	(72)	(522)
Résultat brut d'exploitation	1 809	644	565	617	1 102	(337)	4 401
Coût du risque	(25)	(128)	(195)	(262)	(27)	(3)	(638)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	38	-	0	156	3	(15)	183
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	3	12	(37)	4	(16)
Résultat avant impôt	1 822	519	373	524	1 042	(352)	3 928
Impôts	(414)	(158)	(114)	(109)	(229)	75	(949)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	1	-	-	0
Résultat net	1 408	361	258	416	813	(277)	2 979
Intérêts minoritaires	(243)	(16)	(69)	(51)	(43)	(8)	(431)
Résultat net part du Groupe	1 165	345	189	365	770	(285)	2 548

En m€	S1-20 (sous-jacent)						
	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	2 821	1 746	1 310	1 254	3 271	(80)	10 322
Charges d'exploitation hors FRU	(1 433)	(1 128)	(840)	(661)	(1 732)	(375)	(6 170)
FRU	(6)	(42)	(25)	(20)	(280)	(86)	(439)
Résultat brut d'exploitation	1 382	575	445	573	1 279	(541)	3 713
Coût du risque	(20)	(218)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 529)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	29	-	-	132	4	13	178
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	66	18	(0)	(0)	87
Résultat avant impôt	1 394	357	197	286	782	(566)	2 450
Impôts	(348)	(115)	(56)	18	(97)	196	(401)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	1 047	243	140	304	685	(370)	2 048
Intérêts minoritaires	(139)	(11)	(48)	(46)	(41)	(5)	(290)
Résultat net part du Groupe	907	232	92	258	644	(375)	1 758

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Δ Juin/Juin
Titres	44,7	43,8	44,7	45,2	40,1	42,4	41,9	45,7	48,2	48,8	+15,3%
OPCVM	25,3	25,7	25,6	25,9	22,8	24,0	24,2	25,6	26,1	26,8	+11,4%
Assurance-vie	194,7	196,5	197,9	200,2	197,2	198,3	198,5	201,2	203,3	205,2	+3,5%
Collecte Hors bilan	264,7	266,1	268,2	271,3	260,1	264,7	264,6	272,4	277,6	280,8	+6,1%
Dépôts à vue	149,7	155,6	159,0	165,6	172,4	194,8	201,1	207,4	212,4	218,5	+23,3%
Epargne logement	103,7	104,0	104,4	106,6	107,2	107,8	108,1	110,5	110,7	110,7	+2,7%
Livrets	133,9	135,7	137,8	139,8	142,8	147,4	152,0	156,3	162,4	165,8	+12,4%
Comptes et dépôts à terme	51,1	51,1	50,7	49,3	46,0	45,9	45,1	43,8	41,6	40,3	(13,4%)
Collecte Bilan	438,4	446,4	451,8	461,3	470,4	495,9	506,3	517,9	527,2	535,2	+7,9%
TOTAL	703,1	712,5	720,1	732,6	730,5	760,5	770,9	790,3	804,7	815,9	+7,3%

NB : Changement de méthode en mars 2019 : prise en compte des contrats d'assurance vie souscrits auprès de prestataires hors Groupe

Livrets, dont (Mds€)	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Δ Juin/Juin
Livret A	46,3	47,4	48,3	49,0	50,6	53,0	54,4	55,9	58,4	59,9	+12,9%
LEP	11,7	11,0	11,1	11,3	11,5	11,6	11,2	11,5	11,7	11,7	+0,7%
LDD	31,9	32,2	32,4	32,6	33,2	34,1	34,4	35,0	35,7	36,0	+5,7%
Livrets sociétaires	9,5	9,6	9,8	9,9	10,1	10,4	10,8	11,1	11,5	12,5	+13,8%

* Y compris épargne liquide entreprise

Encours de crédit (Mds€)	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Sept. 20	Déc. 20	Mars 21	Juin 21	Δ Juin/Juin
Habitat	300,2	306,2	313,2	319,6	323,5	327,8	333,1	340,8	345,2	352,1	+7,4%
Consommation	21,7	20,6	20,8	21,6	21,0	20,9	21,2	21,5	21,4	21,8	+4,3%
Entreprises	77,4	79,3	81,6	83,3	86,6	92,1	94,9	97,1	99,2	99,1	+7,6%
Professionnels	22,0	22,3	22,6	23,1	23,2	28,2	29,0	29,7	30,1	29,7	+5,3%
Agriculture	39,2	40,2	40,7	39,8	40,3	41,3	42,0	41,2	42,1	43,0	+4,0%
Collectivités locales	32,0	32,5	32,3	32,8	32,8	32,9	32,6	33,4	32,9	33,4	+1,4%
TOTAL	482,5	501,1	511,2	520,1	527,4	543,3	552,8	563,7	570,8	578,1	+6,6%

ANNEXES

Indicateurs d'activit – pôle CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

Caisses régionales – détail des commissions clientèle, du T1-19 au T2-21

m€	T1-19	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	T2-20	T3-20	T4-20	T1-21	T2-21	Δ T2/T2
Services et autres opérations bancaires	210	200	201	205	213	199	201	210	217	212	+6,7%
Valeurs mobilières	63	61	58	67	76	64	58	67	73	67	+4,7%
Assurances	854	636	626	736	914	710	699	671	924	739	+4,0%
Gestion de comptes et moyens de paiement	519	535	536	530	523	423	490	475	453	467	+10,3%
Revenus nets des autres activités clientèle (1)	90	99	102	110	93	98	91	114	95	112	+14,3%
TOTAL (1)	1 736	1 629	1 523	1 646	1 820	1 494	1 539	1 538	1 764	1 597	+6,8%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de créc

Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21
Encours bruts de créances clientèle	551,786	569,624	576,311	584,565
dont créances dépréciées	10,075	9,916	9,885	9,804
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10,039	10,001	10,005	10,032
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	63,0%	59,9%	59,7%	58,5%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	99,7%	100,9%	101,2%	102,3%

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Caisses régionales

En m€	T2-21 publié	Eléments spécifiques	T2-21 sous-jacent	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	3 472	19	3 453	3 163	(153)	3 316	+9,8%	+4,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	-	(2 236)	(2 023)	-	(2 023)	+10,5%	+10,5%
FRU	(1)	-	(1)	(29)	-	(29)	(98,2%)	(98,2%)
Résultat brut d'exploitation	1 235	19	1 217	1 112	(153)	1 264	+11,1%	(3,8%)
Coût du risque de crédit	(186)	-	(186)	(363)	(65)	(298)	(48,7%)	(37,5%)
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	(12)	(1)	-	(1)	x 16,3	x 16,3
Gains ou pertes sur autres actifs	2	-	2	(4)	-	(4)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	2	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat avant impôt	1 041	19	1 023	741	(219)	959	+40,5%	+6,6%
Impôt	(287)	(5)	(281)	(226)	70	(295)	+27,0%	(4,8%)
Résultat net part du Groupe	754	13	741	515	(148)	663	+46,5%	+11,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	64,4%	-	64,8%	64,0%	-	61,0%	+0,5 pp	+3,7 pp

En m€	S1-21 publié	Eléments spécifiques	S1-21 sous-jacent	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	7 008	1	7 007	6 323	(227)	6 590	+10,8%	+7,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	-	(4 503)	(4 286)	(10)	(4 276)	+5,1%	+5,3%
FRU	(87)	55	(142)	(123)	-	(123)	(29,0%)	+15,6%
Résultat brut d'exploitation	2 418	55	2 363	1 914	(237)	2 152	+26,3%	+9,8%
Coût du risque de crédit	(339)	-	(339)	(670)	(65)	(605)	(49,4%)	(43,9%)
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	(11)	3	-	3	ns	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	(4)	-	(4)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	2	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat avant impôt	2 081	55	2 026	1 240	(303)	1 543	+67,8%	+31,3%
Impôt	(629)	(0)	(629)	(464)	94	(558)	+35,0%	+12,8%
Résultat net part du Groupe	1 451	55	1 396	775	(209)	984	+87,2%	+41,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	64,3%	-	64,3%	67,8%	-	65,3%	-3,5 pp	-1,0 pp

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T2-21 et T2-20

En m€	T2-21 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 472	929	818	1 765	658	1 561	100	9 304
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	(569)	(495)	(751)	(327)	(917)	(241)	(5 536)
FRU	(1)	(0)	(12)	0	1	(0)	0	(12)
Résultat brut d'exploitation	1 235	360	311	1 014	332	644	(140)	3 756
Coût du risque	(186)	(43)	(123)	(18)	(134)	41	(6)	(470)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	0	21	87	2	-	98
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	(16)	(1)	12	(37)	3	(35)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	378	-	-	-	-	379
Résultat avant impôt	1 041	318	550	1 015	298	649	(143)	3 728
Impôts	(287)	(86)	(21)	(121)	(59)	(154)	47	(681)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	10	1	-	-	11
Résultat net	755	232	529	904	239	496	(96)	3 058
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(88)	(157)	(28)	(13)	(1)	(287)
Résultat net part du Groupe	754	232	441	747	211	483	(97)	2 770

En m€	T2-20 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 163	851	1 360	654	607	1 706	(256)	8 096
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(544)	(666)	(439)	(309)	(857)	(199)	(5 036)
FRU	(29)	(7)	1	(9)	(0)	(60)	(2)	(107)
Résultat brut d'exploitation	1 112	301	696	216	298	789	(458)	2 953
Coût du risque	(363)	(117)	64	(203)	(248)	(342)	(2)	(1 208)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	15	-	60	3	-	78
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	(0)	65	18	(0)	(0)	78
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	741	183	775	81	128	450	(460)	1 898
Impôts	(226)	(53)	(202)	(17)	47	(47)	189	(308)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	515	130	573	64	175	403	(272)	1 590
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(69)	(22)	(26)	(16)	27	(107)
Résultat net part du Groupe	515	130	504	42	149	387	(245)	1 483

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientes ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat S1-21 et S1-20

En m€	S1-21 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 008	1 822	1 529	3 348	1 302	3 225	120	18 353
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	(1 143)	(924)	(1 535)	(862)	(1 831)	(445)	(11 041)
FRU	(87)	(59)	(33)	(7)	(23)	(328)	58	(479)
Résultat brut d'exploitation	2 418	621	572	1 806	617	1 066	(267)	6 834
Coût du risque	(339)	(126)	(222)	(25)	(262)	(27)	(6)	(1 007)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	0	38	161	3	-	192
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	1	(14)	(0)	12	(37)	3	(23)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	378	-	-	-	-	379
Résultat avant impôt	2 081	496	715	1 819	529	1 006	(270)	6 376
Impôts	(629)	(151)	(72)	(300)	(109)	(220)	79	(1 401)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	5	1	-	-	5
Résultat net	1 452	345	642	1 524	421	787	(191)	4 979
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(110)	(267)	(51)	(23)	(3)	(455)
Résultat net part du Groupe	1 451	344	532	1 257	370	764	(194)	4 524

En m€	S1-20 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	6 323	1 729	2 694	1 360	1 254	3 295	(192)	16 462
Charges d'exploitation hors FRU	(4 298)	(1 128)	(1 471)	(889)	(861)	(1 741)	(408)	(10 584)
FRU	(123)	(42)	(8)	(25)	(26)	(265)	(86)	(662)
Résultat brut d'exploitation	1 914	558	1 217	446	573	1 299	(686)	5 316
Coût du risque	(670)	(219)	46	(316)	(438)	(501)	(39)	(2 137)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	29	-	132	4	-	168
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	0	3	66	18	(0)	(0)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	1 240	340	1 294	195	296	796	(725)	3 428
Impôts	(464)	(109)	(328)	(54)	18	(103)	252	(789)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	776	231	967	140	304	693	(473)	2 638
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(131)	(40)	(46)	(26)	(4)	(248)
Résultat net part du Groupe	775	231	835	101	258	667	(477)	2 391

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientes ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-21 et T2-20

En m€	T2-21 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 453	927	1 766	818	658	1 577	96	9 295
Charges d'exploitation hors FRU	(2 236)	(556)	(749)	(495)	(327)	(801)	(241)	(5 504)
FRU	(1)	(0)	0	(12)	1	(9)	0	(12)
Résultat brut d'exploitation	1 217	371	1 017	311	332	676	(145)	3 779
Coût du risque	(186)	(43)	(16)	(98)	(134)	41	(6)	(445)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(12)	-	21	0	82	2	-	93
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	(1)	0	12	(37)	3	(19)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	-	-	-	-	-	2
Résultat avant impôt	1 023	329	1 018	213	293	682	(148)	3 409
Impôts	(281)	(89)	(236)	(65)	(59)	(163)	48	(844)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	0	1	-	-	1
Résultat net	741	240	782	149	234	519	(99)	2 566
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(123)	(30)	(28)	(17)	(1)	(199)
Résultat net part du Groupe	741	239	660	119	206	503	(100)	2 367

En m€	T2-20 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 316	857	1 503	664	607	1 787	(199)	8 536
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(544)	(666)	(439)	(309)	(652)	(199)	(5 031)
FRU	(29)	(7)	1	(8)	(9)	(60)	(2)	(107)
Résultat brut d'exploitation	1 264	307	839	216	298	875	(401)	3 398
Coût du risque	(298)	(117)	(1)	(200)	(248)	(342)	(2)	(1 208)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	15	-	60	3	-	78
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	(8)	65	18	(8)	(8)	78
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	959	189	852	81	128	536	(403)	2 343
Impôts	(295)	(55)	(226)	(17)	47	(74)	171	(450)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	664	134	626	64	175	462	(232)	1 893
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(69)	(22)	(26)	(17)	27	(108)
Résultat net part du Groupe	663	134	557	42	149	445	(206)	1 785

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent S1-21 et S1-20

En m€	S1-21 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	7 007	1 832	3 348	1 529	1 302	3 240	119	18 378
Charges d'exploitation hors FRU	(4 503)	(1 130)	(1 532)	(924)	(662)	(1 810)	(445)	(11 005)
FRU	(142)	(59)	(7)	(33)	(23)	(328)	(72)	(664)
Résultat brut d'exploitation	2 363	644	1 809	572	617	1 101	(397)	6 709
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(11)	-	38	0	156	3	-	187
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	1	(8)	3	12	(37)	3	(7)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2	-	-	-	-	-	-	2
Résultat avant impôt	2 026	519	1 822	378	524	1 041	(400)	5 909
Impôts	(629)	(158)	(415)	(115)	(109)	(229)	79	(1 576)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(1)	1	-	-	0
Résultat net	1 397	361	1 407	262	416	812	(321)	4 334
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(232)	(53)	(51)	(27)	(3)	(367)
Résultat net part du Groupe	1 396	361	1 175	210	365	785	(324)	3 967

En m€	S1-20 (sous-jacent)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	6 550	1 746	2 837	1 360	1 254	3 273	(106)	16 914
Charges d'exploitation hors FRU	(4 276)	(1 128)	(1 433)	(881)	(661)	(1 732)	(398)	(10 509)
FRU	(123)	(42)	(6)	(25)	(20)	(260)	(86)	(562)
Résultat brut d'exploitation	2 152	576	1 398	454	573	1 280	(589)	5 843
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	29	-	132	4	-	168
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	0	3	66	18	(8)	(8)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	1 543	358	1 410	203	286	783	(628)	3 955
Impôts	(558)	(115)	(353)	(57)	18	(97)	224	(637)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	985	243	1 058	145	304	686	(404)	3 017
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(191)	(41)	(46)	(26)	(5)	(251)
Résultat net part du Groupe	984	243	926	105	258	658	(409)	2 767

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat

Revenus et RNPG sous-jacent par métier hors AHM (m€)



ANNEXES

Indicateurs de risques

Evolution des encours de crédits

Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21
Encours bruts de créances clientèle	975 202	985 074	1 002 264	1 026 601
dont créances dépréciées	23 815	23 326	23 339	23 737
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	20 125	19 584	19 700	20 291
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	58,8%	55,2%	55,2%	56,1%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	84,5%	84,0%	84,4%	85,5%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Jun 20	Déc. 20	Mars 21	Jun 21
Encours bruts de créances clientèle	423 437	415 517	425 987	441 886
dont créances dépréciées	13 737	13 407	13 452	13 929
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10 082	9 581	9 693	10 255
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	3,2%	3,2%	3,2%	3,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	55,6%	51,7%	52,0%	54,3%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	73,4%	71,5%	72,1%	73,6%

ANNEXES

Indicateurs de risques

Ventilation des expositions⁽¹⁾ par secteur et zone géographique

Par secteur d'activité	Juin 21	Déc. 20
Clientèle de banque de détail	23,7%	24,2%
Services non marchands / secteur public / collectivités	30,7%	28,2%
Energie	6,2%	6,4%
Autres activités financières non bancaires	8,4%	8,4%
Banques	2,7%	2,7%
Immobilier	2,7%	3,0%
Aéronautique / aérospatial	1,8%	1,9%
Divers	3,0%	3,3%
Automobile	2,4%	2,8%
Industrie lourde	2,0%	2,1%
Distribution / Biens de consommation	1,7%	1,9%
BTP	1,5%	1,7%
Agriculture / Agroalimentaire	1,8%	2,0%
Maritime	1,4%	1,5%
Autres transports	1,2%	1,4%
Autres industries	1,6%	1,8%
Telecom	1,7%	1,4%
Santé / Pharmacie	1,0%	1,1%
Assurance	1,1%	1,2%
Tourisme / hôtels / restauration	0,8%	0,9%
Informatique / Technologie	1,3%	1,3%
Non ventilé	1,0%	1,2%
Total	100,0%	100,0%

⁽¹⁾ Les engagements commerciaux sont calculés conformément aux exigences IFRS7 et couvrent les engagements de bilan et de hors-bilan.

Par zone géographique	Juin 21	Déc. 20
France (hors banque de détail)	40,7%	39,4%
France (banque de détail)	14,8%	15,6%
Europe de l'Ouest hors Italie	11,7%	12,1%
Italie	11,1%	11,0%
Amérique du Nord	4,9%	5,4%
Asie et Océanie hors Japon	4,6%	4,6%
Afrique et Moyen-Orient	3,3%	3,3%
Japon	3,5%	2,9%
Europe de l'Est	1,9%	2,0%
Amérique centrale et du Sud	1,1%	1,1%
Non ventilé	2,5%	2,6%
Total	100,0%	100,0%

ANNEXES

Crédit Agricole CIB:
Oil & Gas

20,8 Mds € EAD⁽¹⁾ sur le secteur Oil & Gas, hors négociants en matières premières en mai 2021

→ L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export et des credit risk insurance (3,8Mds€ au 31/05/2021)

65% de l'EAD⁽¹⁾⁽²⁾ Oil & Gas est noté Investment Grade⁽³⁾

→ Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques

87% de l'EAD⁽¹⁾⁽²⁾ provient de segments peu sensibles à la volatilité du prix du pétrole

→ 13% de l'EAD⁽¹⁾⁽²⁾ sur les segments Exploration & Production et Services, segments plus sensibles à la volatilité du prix du pétrole

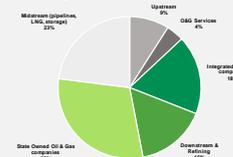
→ Des sûretés de premier rang sur la grande majorité des expositions aux contreparties issues du segment prospection/production

⁽¹⁾ Périmètre CA CIB. L'EAD (valeurs exposées au risque) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.

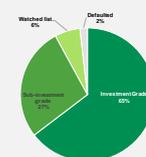
⁽²⁾ Hors négociants de matières premières

⁽³⁾ Equivalent de notation interne

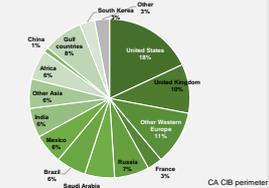
EAD Oil & Gas hors négociants de matières premières: 20,8 Md€



Oil & Gas EAD hors négociants de matières premières



Oil & Gas exposition brute nette d'Agence Crédit Export par géographie



ANNEXES

Crédit Agricole CIB:
Aéronautique et Shipping15,6 Md€ EAD⁽¹⁾ sur l'aéronautique en mai 2021

→ L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export et des assureurs crédit s'élevant au 31/05/2021 à 1,4 Md€

40% de l'EAD⁽¹⁾ Aéronautique noté Investment Grade⁽²⁾

- Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques
- Un portefeuille largement « secured » et composé d'acteurs majeurs, essentiellement des Constructeurs/ Fournisseurs et Transporteurs aérien. La part du financement d'actifs réels représente 42% de l'EAD à fin mai 2021
- Un portefeuille sécurisé par de nouvelles générations d'avions avec une flotte d'âge moyen relativement jeune (entre 4 et 5 ans)

12,3 Md€ d'EAD⁽¹⁾ sur le Shipping en mai 2021

→ L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export (2,6 Md€) et de celles des assureurs crédit (1,1 Md€)

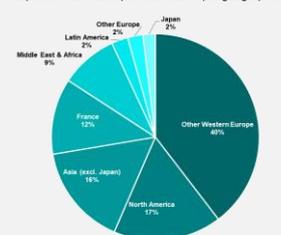
44 % des EAD Shipping restent notés Investment Grade⁽²⁾

- Après une baisse marquée des expositions à partir de 2011, le portefeuille Shipping continue se stabilise
- La part de financement d'actifs représente 86% de l'EAD (-1pp face au T1 2021)
- 63% des financements concernent des navires livrés de moins de 10 ans

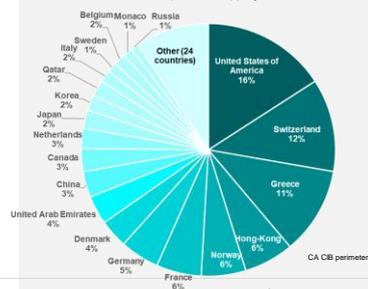
(1) Périmètre CA CIB. L'EAD (valeurs exposées au risque) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.

(2) Équivalent de notation interne.

Exposition aéronautique nette d'ECA par géographie



Exposition Shipping



ANNEXES

Indicateurs de risques

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. – exposition aux risques de marché - VAR (99% - 1jour)

En m€	T2-21			30/06/2021	31/12/2020
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	4	6	5	5	8
Crédit	2	4	3	3	4
Change	2	3	2	3	5
Actions	2	3	2	3	2
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	5	8	7	6	9
Effets de compensation*			-6	-8	-10

La VaR (99%, 1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

VaR (99% - 1 day) au 30/06/21 : €6m pour Crédit Agricole S.A.

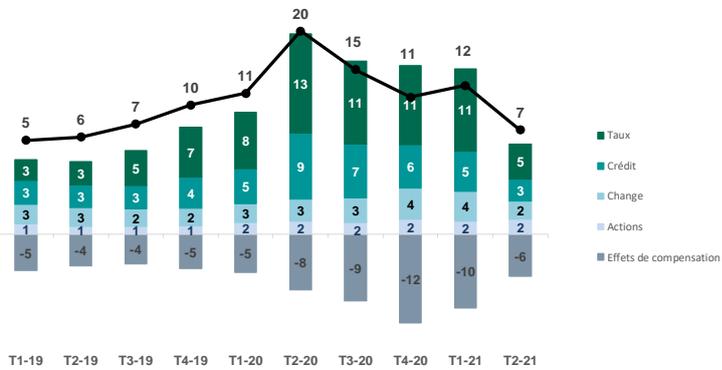
*Gains de diversification entre facteurs de risques

ANNEXES

Indicateurs de risques

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. - Moyenne trimestrielle de la VAR (99% - 1 jour, en m€)



ANNEXES

Structure financière et Bilan

Solvabilité de Crédit Agricole S.A. (Mds€)

Solvabilité de Crédit Agricole SA (en Mds d'euros)	Non-Phasé		Phasé	
	30/06/21	31/12/20	30/09/21	31/12/20
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	65,9	65,2	65,9	65,2
(-) Prévision de distribution	(1,2)	(0,9)	(1,2)	(0,9)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(4,9)	(5,9)	(4,9)	(5,9)
Intérêts minoritaires éligibles	4,3	4,0	4,3	4,0
(-) Filiales prudentielles	(1,4)	(1,5)	(1,4)	(1,5)
dont : Prudent valuation	(0,9)	(0,6)	(0,9)	(0,6)
(-) Dédutions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(17,5)	(17,5)	(17,5)	(17,5)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,3)	(0,2)	(0,3)	(0,2)
Dépassement de franchises	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du CET1	(0,6)	0,3	0,4	1,1
TOTAL CET1	44,1	43,3	45,1	44,2
AT1	3,1	4,2	5,0	5,8
TOTAL TIER 1	47,3	47,5	50,1	50,0
Tier 2	16,3	14,4	16,4	14,5
TOTAL CAPITAL	63,6	61,9	66,5	64,5
EMPLOIS PONDÉRÉS	356,4	335,5	356,8	336,0
Ratio CET1	12,4%	12,9%	12,6%	13,1%
Ratio Tier1	13,3%	14,2%	14,0%	14,9%
Ratio global	17,1%	18,5%	18,6%	19,2%

ANNEXES

Structure financièe et Bilan

Solvabilité de Crdit Agricole (Mds€)

Solvabilité du Groupe Crdit Agricole (en Mds d'euros)				
	Non-Phase		Phase	
	30/06/21	31/12/20	30/06/21	31/12/20
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	122,0	119,6	122,0	119,6
(-) Prvision de distribution	(0,6)	(1,0)	(0,6)	(1,0)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(4,9)	(5,9)	(4,9)	(5,9)
Intérêts minoritaires éligibles	3,4	3,1	3,4	3,1
(-) Filtrés prudentiels	(2,0)	(2,1)	(2,0)	(2,1)
dont : Prudent valuation	(1,5)	(1,2)	(1,5)	(1,2)
(-) Dductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18,0)	(18,1)	(18,0)	(18,1)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,5)	(0,4)	(0,5)	(0,4)
Dépassement de franchises	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du CET1	(0,7)	0,1	1,3	1,9
TOTAL CET1	98,4	95,1	100,4	96,9
AT1	3,1	4,1	4,9	5,8
TOTAL TIER 1	101,5	99,2	105,3	102,7
Tier 2	14,6	15,5	17,1	15,6
TOTAL CAPITAL	116,1	114,8	122,5	118,3
EMPLOIS PONDERÉS	579,2	561,5	579,7	562,1
Ratio CET1	17,0%	16,9%	17,3%	17,2%
Ratio Tier1	17,5%	17,7%	18,2%	18,3%
Ratio global	20,0%	20,4%	21,1%	21,1%

ANNEXES

Structure financièe et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2021		31/12/2020		Passif	30/06/2021		31/12/2020	
Caisse, banques centrales	234,9	194,3			Banques centrales	0,4	0,9		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	445,1	432,5			Passifs financiers à la juste valeur par résultat	260,4	265,2		
Instruments dérivés de couverture	16,6	21,7			Instruments dérivés de couverture	13,2	15,2		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	259,2	266,1							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	497,1	463,2			Dettes envers les établissements de crédit	319,8	264,9		
Prêts et créances sur la clientèle	431,6	405,9			Dettes envers la clientèle	757,4	719,4		
Titres de dette	86,6	84,8			Dettes représentées par un titre	167,5	162,5		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5,3	7,5			Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7,4	10,4		
Actifs d'impôts courants et différés	5,3	4,3			Passifs d'impôts courants et différés	3,1	3,3		
Comptes de régularisation et actifs divers	40,0	40,3			Comptes de régularisation et passifs divers	58,8	52,9		
Actifs non courants destinés à être cédés	2,2	2,7			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,9	1,4		
Participations aux bénéfices différée	0,0	-							
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7,7	7,7			Provisions techniques des contrats d'assurance	369,5	363,1		
Immeubles de placement	6,8	6,5			Provisions	4,5	4,2		
Immobilisations corporelles	6,1	5,8			Dettes subordonnées	25,3	24,1		
Immobilisations incorporelles	3,2	3,2			Capitaux propres part du Groupe	65,9	65,2		
Ecart d'acquisition	14,7	14,7			Participations ne donnant pas le contrôle	8,4	8,3		
Total actif	2 062,3	1 961,1			Total passif	2 062,3	1 961,1		

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Variation des capitaux propres (m€)

Crédit Agricole S.A. – Capitaux propres et dettes subordonnées

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 Décembre 2020	65 217	8 278	73 495	24 052
Augmentation de capital	1 977	-	1 977	
Dividendes versés sur 2021	(2 333)	(448)	(2 781)	
Variation des titres auto-détenus	(178)	-	(178)	
Émissions de titres super subordonnés Additional Tier 1 à durée indéterminée net des frais d'émission	(1 007)	-	(1 007)	
Rémunération des titres super subordonnés Additional Tier 1 à durée indéterminée	(193)	(57)	(250)	
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	8	3	11	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(760)	34	(726)	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	51	9	60	
Résultat de la période	3 014	555	3 569	
Autres	67	6	73	
Au 30 juin 2021	65 863	8 380	74 243	25 276

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2021		31/12/2020		Passif	30/06/2021		31/12/2020	
Caisse, banques centrales	238,1	197,8			Banques centrales	0,4	0,9		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	448,5	438,5			Passifs financiers à la juste valeur par résultat	258,1	263,2		
Instruments dérivés de couverture	18,1	23,0			Instruments dérivés de couverture	19,3	23,7		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	271,4	277,9							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	97,7	90,0			Dettes envers les établissements de crédit	229,1	198,9		
Prêts et créances sur la clientèle	1006,3	965,5			Dettes envers la clientèle	1009,3	963,4		
Titres de dette	112,6	110,2			Dettes représentées par un titre	175,4	171,8		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9,2	13,5			Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8,3	11,5		
Actifs d'impôts courants et différés	7,4	6,6			Passifs d'impôts courants et différés	3,2	3,5		
Comptes de régularisation et actifs divers	43,5	45,6			Comptes de régularisation et passifs divers	62,4	54,2		
Actifs non courants destinés à être cédés	2,2	5,0			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,9	3,6		
Participations aux bénéfices différée	0,0	-							
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7,4	7,4			Provisions techniques des contrats d'assurance	372,1	365,6		
Immuebles de placement	7,8	7,4			Provisions	7,2	6,9		
Immobilisations corporelles	10,9	10,5			Dettes subordonnées	25,0	23,9		
Immobilisations incorporelles	3,4	3,4			Capitaux propres part du Groupe	122,0	119,6		
Ecart d'acquisition	15,2	15,1			Participations ne donnant pas le contrôle	7,0	6,9		
Total actif	2 299,6	2 217,5			Total passif	2 299,6	2 217,5		

ANNEXES

Notation de crédits

Notations

Crédit Agricole S.A. - Notations au 30/06/21

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	24/06/2021	Affirmation des notes LT / CT ; perspective révisée de négative à stable
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	19/09/2019	Relèvement des notes LT (1 cran); perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective négative	F1+	10/11/2020	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	28/09/2020	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2020, au sein du Document d'enregistrement universel 2020.

Leur mise à jour sera décrite dans l'Amendement A03 au Document d'enregistrement universel 2020.

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels + 33 800 000 777 credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com
(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin
Toufik Belkhatir
Joséphine Brouard
Oriane Cante
Nicolas Ianna
Ibrahima Konaté
Anna Pigoulevski
Annabelle Wiriath

+ 33 1 43 23 32 45
+ 33 1 57 72 12 01
+ 33 1 43 23 48 33
+ 33 1 43 23 03 07
+ 33 1 43 23 55 51
+ 33 1 43 23 51 35
+ 33 1 43 23 40 59
+ 33 1 43 23 55 52

clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr
annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17 charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassin + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassin@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76 bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Cette présentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres
Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



@Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



@creditagricole_sa

**GRUPE
CRÉDIT
AGRICOLE**



Solidité financière

Solvabilité

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

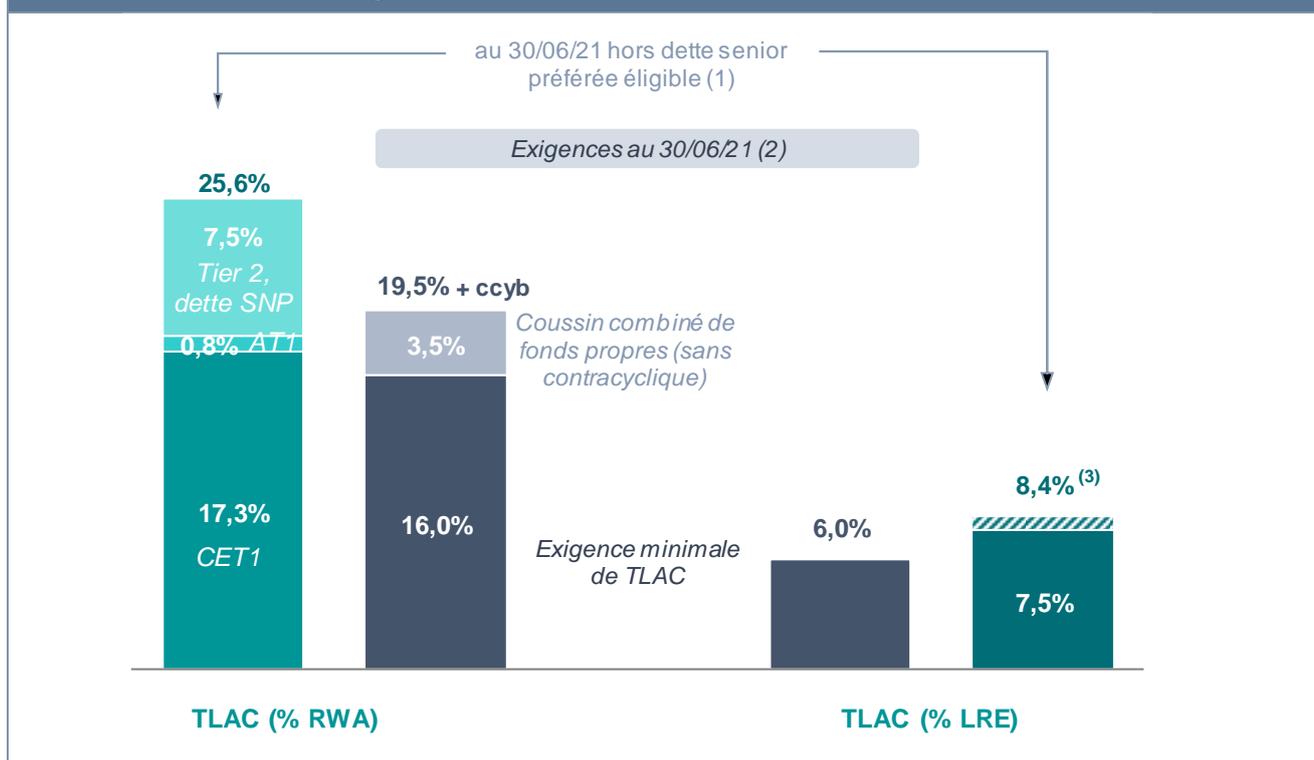
Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faut ajouter le coussin contracyclique)
- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

Les exigences minimales de TLAC augmenteront à compter du 1^{er} janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.

Table 1. Groupe Crédit Agricole - Ratio TLAC au 30/06/21



(1) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2021

(2) D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et le coussin contracyclique, fixé à 0,03% pour le Groupe CA au 30/06/21

(3) Le ratio TLAC exprimé en exposition en levier (LRE) tient compte de la décision de la BCE du 18/06/2021 reconnaissant l'existence de circonstances exceptionnelles et autorisant ainsi les établissements à exclure certaines expositions Banque Centrale de leur ratio de levier ; le ratio TLAC aurait atteint 7,5% sans l'exclusion des expositions Banque Centrale

Table 2. Groupe Crédit Agricole - Exigences de TLAC au niveau du Groupe de résolution

EU KM2 : Fonds propres et passifs éligibles, ratios et composantes	30/06/21 en Mds€
1 Fonds propres et passifs éligibles	148,6
2 Montant total d'exposition au risque (TREA)	579,7
3 Fonds propres et passifs éligibles en pourcentage du TREA	25,6%
4 Mesure de l'exposition totale au niveau du groupe de résolution	1 777,7
5 Fonds propres et passifs éligibles en pourcentage de la mesure de l'exposition totale	8,4%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'article 72 ter (4) de CRR s'applique t-elle ? (exemption de 5%)	Non
6b Montant des passifs éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR (exemption maximale de 3,5%).	0
Si l'exemption limitée de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu en ligne 1, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu en ligne 1 si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A

Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2021, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à **25,6% des RWA et 8,4% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible**⁷⁶. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés

⁷⁶ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2021.

des risques est en légère baisse de 10pb sur le trimestre : la hausse des fonds propres et dette éligible compense seulement en partie celle des RWA. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC progresse de 5 pb par rapport à mars 2021. Sans tenir compte de la neutralisation des expositions Banque Centrale, le ratio TLAC exprimé en LRE aurait atteint 7,5% (*versus* 7,6% à fin mars 2021). Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5% des RWA (d'après CRR2/CRD5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,03% au 30 juin 2021) et de 6% de l'exposition en levier.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par **un programme d'émission sur le marché en 2021 de 7 milliards d'euros de dettes TLAC**. Au 30 juin 2021, 5,1 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 24,5 milliards d'euros.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Les niveaux minimum à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement.

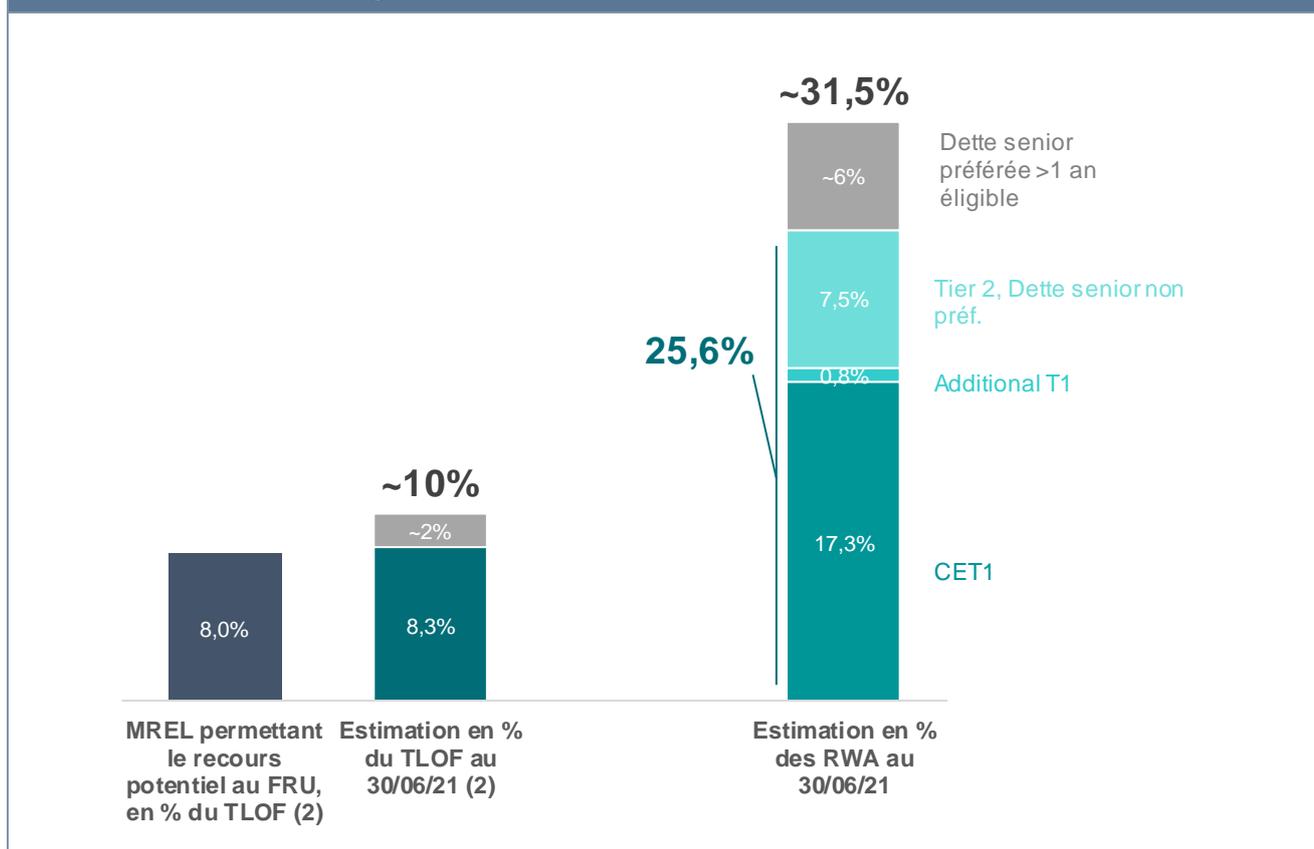
En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié la révision de son exigence de MREL au niveau consolidé et sa première exigence de MREL au niveau subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus). Ces deux exigences étaient déjà respectées par le Groupe au moment de leur notification. Calibrées sous BRRD, elles sont applicables jusqu'à la prochaine notification qui intégrera les évolutions du cadre réglementaire européen (i.e. BRRD2)⁷⁷.

Sous BRRD, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF⁷⁸) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, ainsi que les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

⁷⁷ Le Groupe est en attente des notifications sous BRRD2, compte tenu des délais de transposition de BRRD2 dans les Etats européens dans lesquels il opère

⁷⁸ TLOF – Total Liabilities and Own Funds, équivalent au bilan prudentiel après netting des dérivés

Table 3. Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL au 30/06/2021



⁽¹⁾ Calcul effectué conformément à la BRRD applicable aux exigences en vigueur. Sont inclus les éléments éligibles au MREL émis par toutes les entités du Groupe. Recours au FRU sous réserve de la décision de l'autorité de résolution.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) à 24-25% des RWA et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 30 juin 2021, le Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL⁷⁹ estimé à environ 10% du TLOF et 8,3% hors dette senior préférée éligible. Exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ 31,5% à fin juin 2021. Il s'établit à 25,6% hors dette senior préférée éligible. L'objectif du PMT concernant le MREL subordonné est atteint depuis septembre 2020.

Sous BRRD2, compte tenu de la possibilité d'ajustement à la baisse, à la main de l'autorité de résolution, pour calibrer l'exigence de MREL au niveau subordonné pour le Groupe Crédit Agricole, l'exigence de subordination la plus élevée attendue est le TLAC. Le ratio TLAC actuel se situe à une distance de 6,1 points de pourcentage au-delà de l'exigence au 30/06/2021 et 4,1 points de pourcentage⁸⁰ au-dessus de l'exigence attendue à 21,5% (+ coussin contra-cyclique) au 1^{er} janvier 2022.

Seuil de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer

⁷⁹ Calcul effectué conformément à la BRRD applicable aux exigences en vigueur. Sont inclus les éléments éligibles au MREL émis en externe par toutes les entités du Groupe.

⁸⁰ Sur la base du coussin contractuel applicable au 30/06/21

aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2021, dispose d'une marge de sécurité de **752 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 44 milliards d'euros de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2021, dispose d'une marge de sécurité de **440 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 16 milliards d'euros de capital CET1**.

Table 4. Groupe Crédit Agricole - Seuil de restrictions de distribution

30/06/21 Ratios de solvabilité phasés

CET1

17,3%

Tier 1

18,2%

Fonds propres totaux

21,1%

Distance à l'exigence SREP (1)

845 pb

752 pb

810 pb

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

752 pb
44 Md€

Distance au seuil de restrictions de distribution

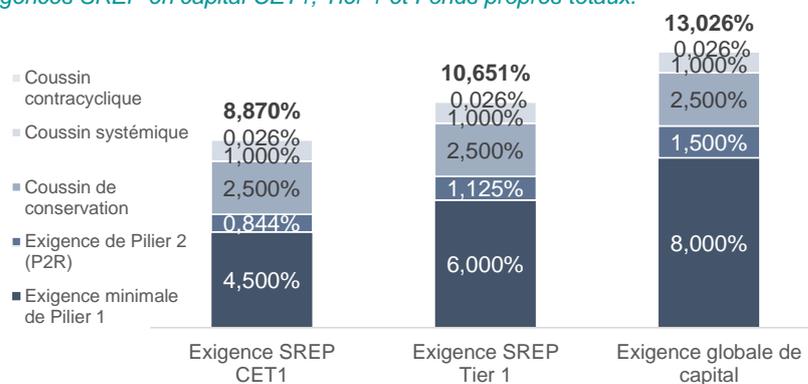
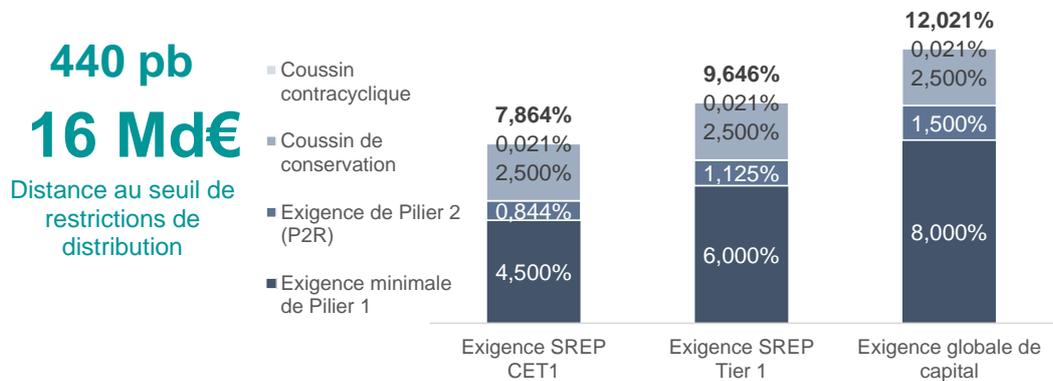


Table 5. Crédit Agricole S.A. - Seuil de restrictions de distribution

	CET1	Tier 1	Fonds propres totaux
30/06/21 Ratios de solvabilité phasés	12,6%	14,0%	18,6%
Distance à l'exigence SREP (1)	478 pb	440 pb	657 pb

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.



La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 69 milliards d'euros à fin juin 2021. De même, 113 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 148 milliards d'euros à fin juin 2021, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (70 milliards d'euros à fin juin 2021) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

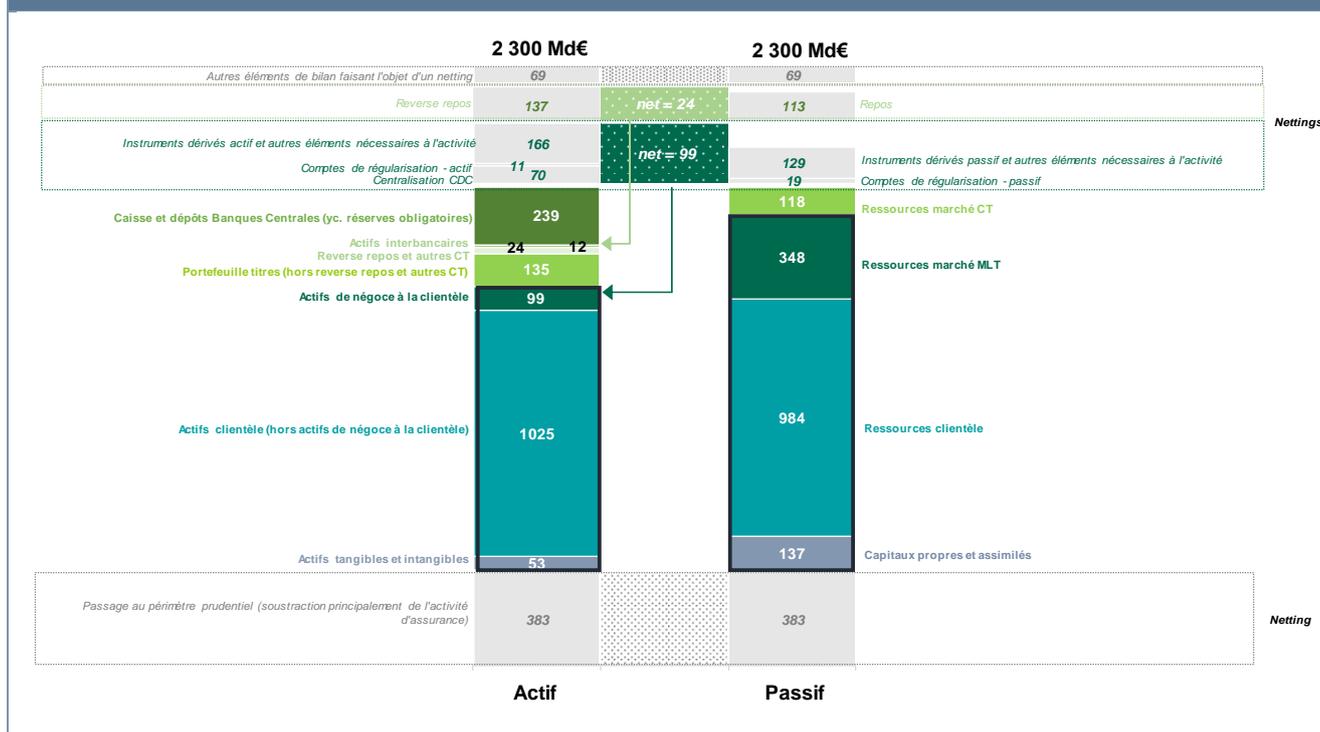
Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Table 7. Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 30/06/21



Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1,587 milliards d'euros au 30 juin 2021, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 292 milliards d'euros**, en hausse de 13 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 100 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020. Les agrégats de Credito Valtellinese, qui est consolidé à compter du 30 juin 2021, sont inclus dans le bilan cash.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162,2⁸¹ milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 10,2 milliards au deuxième trimestre 2021 (y compris Credito Valtellinese). *Il est précisé que la sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages et que la sur-bonification potentielle sur la période du 24 juin 2021 au 30 juin 2021 n'a pas été prise en compte, compte tenu de l'incertitude à fin juin 2021 quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période de référence (dont l'échéance n'est pas intervenue).*

Par ailleurs, le Groupe affiche une reprise significative de l'activité commerciale sur le trimestre, enregistrant une hausse équilibrée de la collecte et des crédits. Hors Credito Valtellinese, la collecte a progressé de 13 milliards d'euros tandis que les crédits et actifs de négoce à la clientèle sont en hausse de 14 milliards d'euros. Par ailleurs, l'intégration de Credito Valtellinese a pour impact une hausse des niveaux de collecte et des crédits, respectivement pour 17 et 14 milliards d'euros.

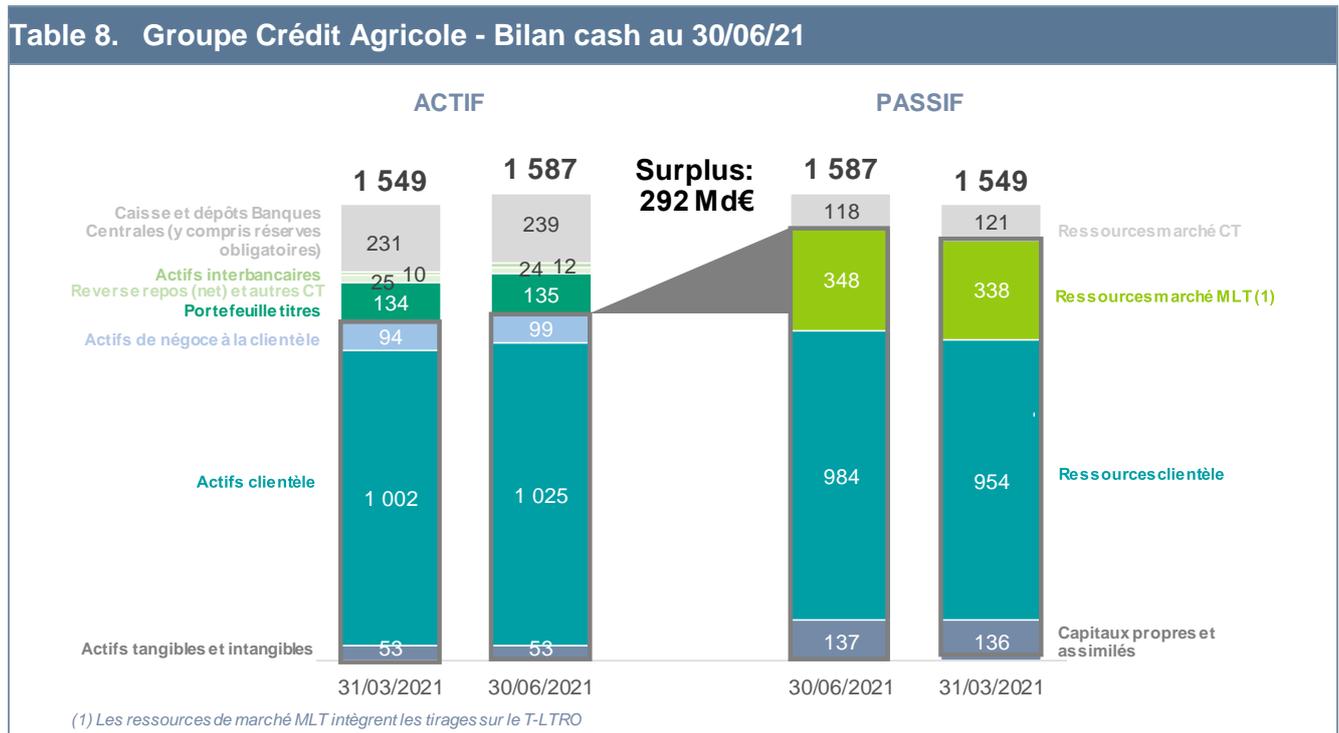
L'excédent de 292 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 100 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 124,8%, en hausse par rapport au trimestre précédent de 0,5 point de pourcentage.

Les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

⁸¹ Hors FCA Bank

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2021 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

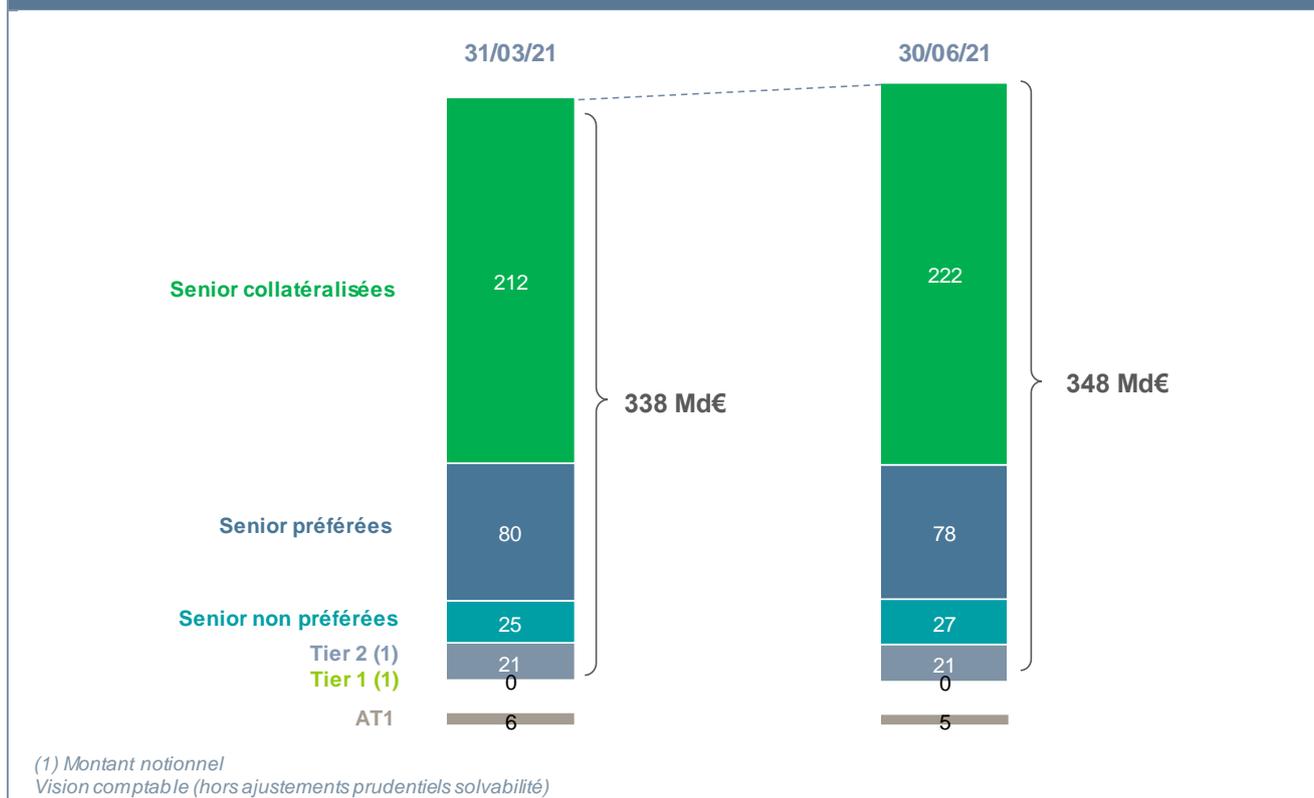


Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 348 milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 10 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 37 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 222 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 78 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 27 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

La hausse des dettes seniors collatéralisées s'explique notamment par la participation du Groupe aux opérations T-LTRO 3 de la Banque Centrale Européenne et la consolidation de Credito Valtellinese.

Table 9. Groupe Crédit Agricole – Répartition des encours comptables de ressources de marché moyen-long terme au 30/06/21

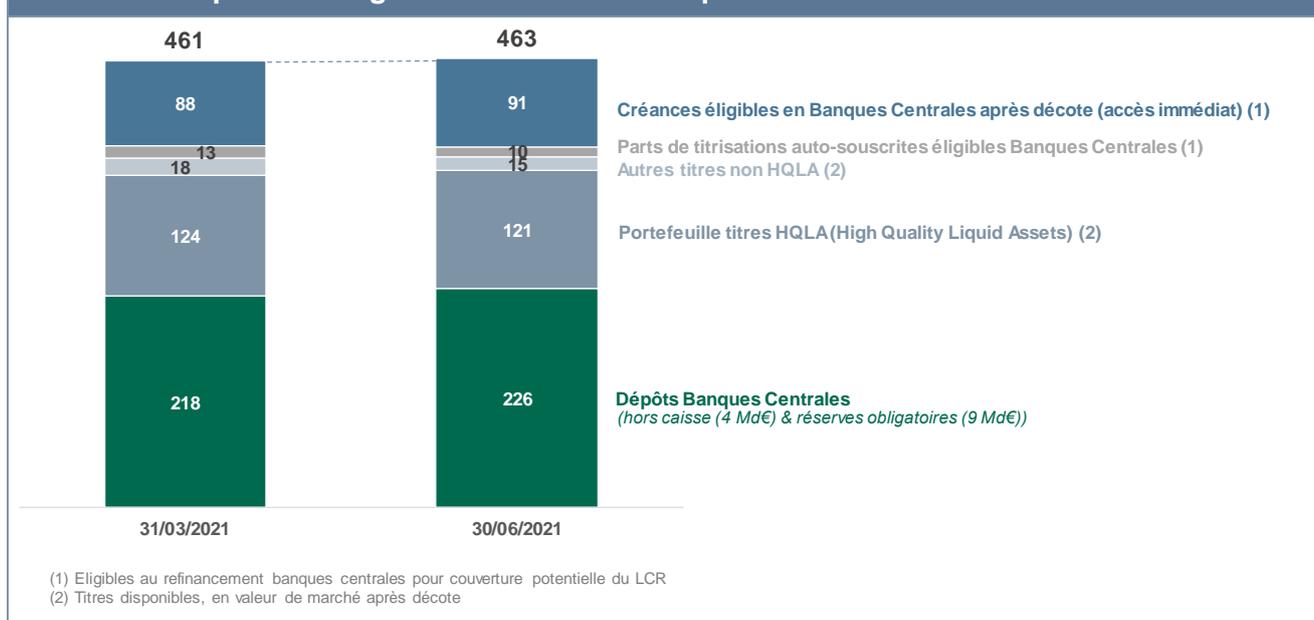


Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 463 milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 2 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 58 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020. Elles couvrent plus de quatre fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité : ils s'établissent à 226 milliards d'euros au 30 juin 2021 (hors caisse et réserves obligatoires), en hausse de 8 milliards d'euros par rapport à fin mars 2021, et en hausse de 46 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020.

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs éligibles en banques centrales après décote s'élèvent à 101 milliards d'euros, stables par rapport à fin mars 2021, en hausse de 14 milliards d'euros par rapport à fin juin 2020.

Table 10. Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité au 30/06/21



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

A fin juin 2021, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 362,5 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 330,8 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes stressées de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 218,8 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 211,5 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 165,6% et 156,4% à fin juin 2021. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Les ratios LCR fin de période au 30 juin 2021 s'élèvent respectivement à 182,8% pour le Groupe Crédit Agricole et 157,4% pour Crédit Agricole S.A.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

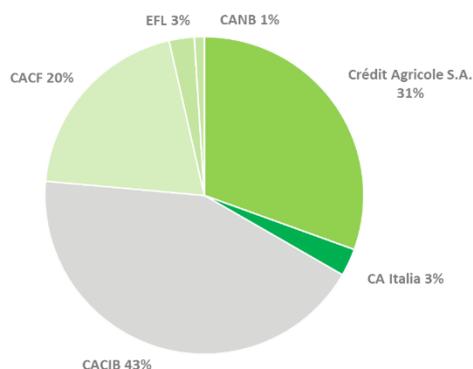
Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

A fin juin 2021, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 17,9 milliards d'euros⁸² de dette à moyen long terme, dont 31% émis par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, 1,9 milliard d'euros a également été emprunté auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placé dans les réseaux des banques de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et dans d'autres réseaux externes en 2021.

⁸² Montant brut avant rachat et amortissement

Table 11. Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché - Ventilation par émetteur: 17,9 Mds€ au 30/06/21



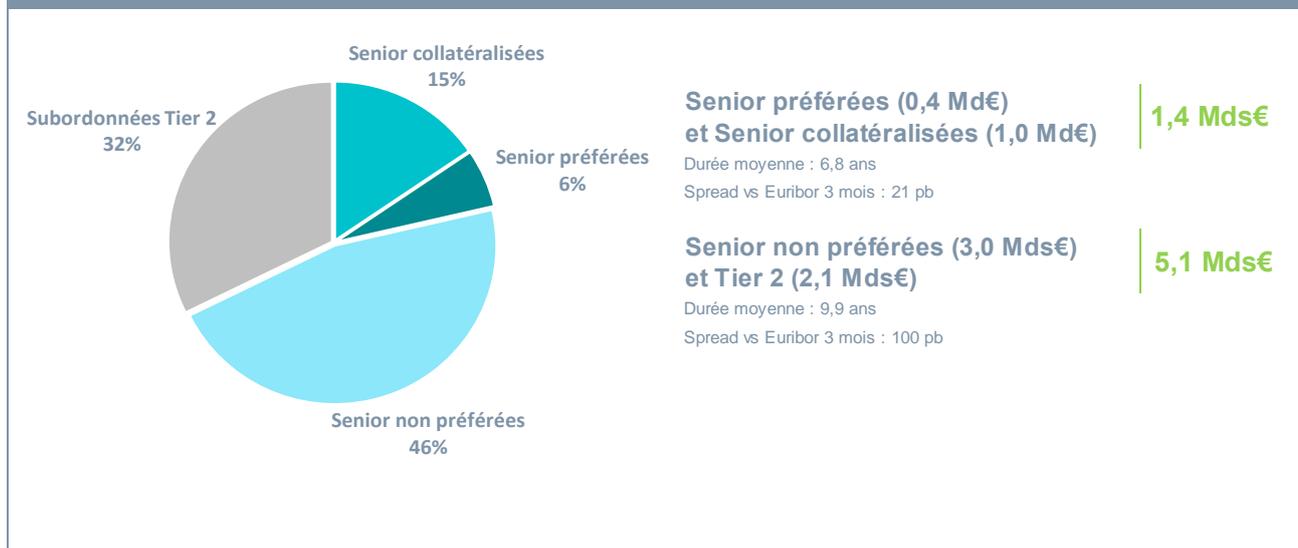
A fin juillet, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 72% son programme de financement moyen long terme sur les marchés de 9 milliards d'euros pour l'année 2021 (dont 7 milliards d'euros en dette senior non préférée ou Tier 2).

La banque a levé l'équivalent de 6,5 milliards d'euros⁸³, dont 3,0 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,1 milliards d'euros en dette Tier 2, ainsi que 0,4 milliard d'euros de dette senior préférée et 1,0 milliard d'euros de dette senior collatéralisées. Le financement est diversifié en formats et en devises (EUR, USD, AUD, GBP, JPY, CNY, CHF).

De plus, Crédit Agricole S.A. a annoncé le succès de son offre d'échange d'AT1 avec 79% d'anciens titres AT1 GBP non éligibles indexés sur le Libor GBP échangés contre des nouveaux titres AT1 GBP éligibles (CRR) et indexés sur le SONIA (£397M échangés sur un nominal de £500M).

Enfin, Crédit Agricole HL SFH a procédé le 01/07 à son émission inaugurale Covered bond en format Social pour 1 milliard d'euros à 6,75 ans avec un spread de MS + 2 points de base.

Table 12. Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché - Ventilation par segment: 6,5 Mds€ au 31/07/2021



⁸³ Montant brut avant rachat et amortissement

Gouvernement d'entreprise

A la date de publication du présent document, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2021

Dominique LEFEBVRE	Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie
Raphaël APPERT Représentant la SAS Rue La Boétie	Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Centre-est Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
Agnès AUDIER	Senior Advisor Boston Consulting Group Administratrice de sociétés
Olivier AUFFRAY	Président de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine
Pierre CAMBEFORT	Directeur Général de la Caisse régionale Nord Midi Pyrénées
Marie-Claire DAVEU	Directrice du développement durable et des Affaires institutionnelles Internationales de KERING Administratrice de sociétés
Daniel EPRON	Président de la Caisse régionale de Normandie
Jean-Pierre GAILLARD	Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes
Nicole GOURMELON	Directrice Générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée
Françoise GRI	Administratrice de sociétés
Jean-Paul KERRIEN	Président de la Caisse régionale du Finistère
Marianne LAIGNEAU	Présidente du directoire d'Enédis
Pascale LHEUREUX	Président de la Caisse régionale Normandie Seine
Alessia MOSCA	Enseignante en commerce international Sciences Po Paris Administratrice de sociétés
Gérard OUVRIER-BUFFET	Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire
Catherine POURRE	Gérante CPO Services (Luxembourg) Administratrice de sociétés

Autres informations récentes

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers>

Communiqué de presse du 7 mai 2021

Résultats du 1er trimestre 2021

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/resultats-du-1er-trimestre-2021>

Communiqué de presse du 12 mai 2021

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du 12 mai 2021

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/assemblee-generale-de-credit-agricole-s.a.-du-12-mai-2021>

Communiqué de presse du 19 mai 2021

Crédit Agricole Italia a dépassé le seuil de 95% du capital de Credito Valtellinese et détiendra 100% du capital après offre publique de retrait obligatoire

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/credit-agricole-italia-a-depasse-le-seuil-de-95-du-capital-de-credito-valtellinese-et-detiendra-100-du-capital-apres-offre-publique-de-retrait-ob>

Communiqué de presse du 20 mai 2021

Lancement d'une offre d'échange de nouveaux titres éligibles Additional Tier 1 en livres sterling indexés sur le Sonia

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/lancement-d-une-offre-d-echange-de-nouveaux-titres-eligibles-additional-tier-1-en-livres-sterling-indexes-sur-le-sonia>

Communiqué de presse du 21 mai 2021

Remboursement des obligations subordonnées remboursables émises le 10 juin 2016 pour un montant nominal total de ¥22.700.000.000 JPY

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/remboursement-des-obligations-subordonnees-remboursables-emises-le-10-juin-2016-pour-un-montant-nominal-total-de-22.700.000.000-jpy>

Communiqué de presse du 7 juin 2021

Les actionnaires de Crédit Agricole S.A. ont choisi à 85% le paiement du dividende en actions.

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/les-actionnaires-de-credit-agricole-s.a.-ont-choisi-a-85-le-paiement-du-dividende-en-actions>

Communiqué de presse du 7 juin 2021

Succès de la phase initiale de l'offre d'échange de titres Additional Tier 1 libellés en Livres Sterling

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/succes-de-la-phase-initiale-de-l-offre-d-echange-de-titres-additional-tier-1-libelles-en-livres-sterling>

Communiqué de presse du 9 juin 2021

Crédit Agricole S.A. lance un programme de rachat d'actions d'un montant de 558,6 millions d'euros

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/credit-agricole-s.a.-lance-un-programme-de-rachat-d-actions-d-un-montant-de-558-6-millions-d-euros>

Communiqué de presse du 21 juin 2021

Résultats finaux de l'offre d'échange de titres Additional Tier 1 libellés en Livres Sterling

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/resultats-finaux-de-l-offre-d-echange-de-titres-additional-tier-1-libelles-en-livres-sterling>

Communiqué de presse du 5 août 2021

Résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2021

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/communiqué3>

Communiqué de presse du 5 août 2021

Crédit Agricole S.A. annonce la signature d'un contrat de cession de sa filiale serbe Crédit Agricole Srbija A.D.

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiqués-de-presse-financiers/credit-agricole-s.a.-annonce-la-signature-d-un-contrat-de-cession-de-sa-filiale-serbe-credit-agricole-srbija-a.d>

CREDIT AGRICOLE S.A.

STATUTS MIS A JOUR AU 25 JUIN 2021

ARTICLE 1 – FORME

Crédit Agricole S.A. (la "Société") est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions du Livre dixième du Code de commerce relatif aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A.

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La Société a pour dénomination : CREDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société anonyme" ou des initiales S.A. "régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET SOCIAL

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.

2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex.

ARTICLE 5 - DUREE

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 9 276 058 473 euros. Il est divisé 3 092 019 491 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Pour les besoins des présents statuts :

- "**Assemblée Générale**" désigne l'assemblée générale des porteurs d'actions ;
- "**Assemblée Générale Extraordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- "**Assemblée Générale Ordinaire**" désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL : AUGMENTATION, REDUCTION ET AMORTISSEMENT DU CAPITAL SOCIAL

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social, sous réserve des dispositions relatives au paiement du dividende en actions prévues à l'article 30 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.
3. Les porteurs d'actions ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.
4. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser.
2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

ARTICLE 9 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENTS DE SEUIL ET IDENTIFICATION DES PORTEURS D' ACTIONS

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'actions détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

ARTICLE 10 -DROITS DE VOTE - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

A. - Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Les actions de la Société (y compris celles qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission) ne bénéficient pas de droit de vote double conformément à l'article L. 22-10-46 et au dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

B. Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à chaque action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes de toute nature, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

C. Droits et obligations attachés aux actions

1. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.
2. Chaque action dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 31 "Dissolution- liquidation" et à l'article 30 "Fixation - Affectation et répartition des bénéfices" des présents statuts.

Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de :
 - **3 au moins et 18** au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce;
 - **1 administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles**, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
 - **1 ou 2 administrateurs représentant les salariés**, désignés conformément aux disposition de l'article L.225-27-1-III- 3° du Code de commerce,
 - **1 administrateur représentant les salariés actionnaires**, conformément aux dispositions de l'article L.225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce, élu par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102.

Participent également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- Le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du Comité Social et Economique de l'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs représentant les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le renouvellement des administrateurs élus par l'Assemblée générale s'effectue de manière à favoriser, dans la mesure du possible, un échelonnement équilibré des dates d'expiration des mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs représentant les salariés

Lorsqu'un seul administrateur représentant les salariés doit être nommé, celui-ci est désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français. Lorsque deux administrateurs représentant les salariés doivent être nommés, ils sont désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour de ces élections.

Le nombre d'administrateurs représentant les salariés est égal à deux lorsque le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce est supérieur à huit, et à un s'il est égal ou inférieur à huit. Si au cours d'un exercice, le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 du Code de commerce devient inférieur ou égal à huit, le mandat du second administrateur représentant les salariés se poursuivra jusqu'à son terme mais ne sera pas renouvelé si le nombre d'administrateurs demeure inférieur ou égal à huit à la date du renouvellement. Si le nombre d'administrateurs mentionnés aux articles L.225-17 et L.225-18 redevient supérieur à huit, un second

administrateur représentant les salariés devra être nommé dans les conditions prévues ci-dessus, dans un délai de six mois après la cooptation par le conseil d'administration ou la nomination par l'Assemblée Générale du nouvel administrateur, étant précisé que ce dernier entrera en fonction lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après sa désignation.

Tout administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

En cas de vacance, par décès, démission, révocation, rupture du contrat de travail ou pour toute autre cause que ce soit, d'un siège d'administrateur représentant les salariés, le siège vacant est pourvu pour la durée restante du mandat conformément aux dispositions de l'article L.225-34 du Code de commerce. Jusqu'à la date de remplacement, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans le cas où l'obligation de désignation d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés deviendrait caduque (y compris en cas d'abrogation des dispositions légales la prévoyant), le mandat du ou des administrateurs représentant les salariés prendra fin à la première des deux dates suivantes : au terme du mandat en cours ou à l'issue de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle le conseil d'administration constate la sortie de la Société du champ d'application de la loi.

Sous réserve des dispositions du présent article ou de la loi, les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

En l'absence de désignation d'un ou des administrateurs représentant les salariés conformément à la loi et aux présents statuts, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

5. Administrateur représentant les salariés actionnaires.

a. Modalités de désignation du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires

Dans les conditions définies à l'article L.225-102 du Code de commerce, le candidat à la nomination au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires est désigné :

- 1) d'une part, par l'ensemble des membres élus des conseils de surveillance desdits FCPE pour les porteurs de parts de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investis principalement en actions Crédit Agricole S.A., ; et
- 2) d'autre part, par des grands électeurs élus par toutes les personnes ayant acquis des actions en qualité de salarié lorsque ces dernières exercent directement les droits de vote attachés aux actions qu'elles détiennent en propre (étant précisé que les salariés visés par le présent paragraphe 2) sont ceux visés à l'article L.225-102 du Code de commerce, à savoir les salariés actionnaires de la Société et des entités ou groupements liés ou affiliés à la Société en application de l'article L.225-180 du Code de commerce)

Les membres des conseils de surveillance visés au paragraphe 1) et les grands électeurs visés au paragraphe 2) sont réunis au sein d'un collège (Collège) chargé de l'élection parmi eux du

candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de son suppléant en vue de leur élection par l'Assemblée générale.

Les conditions de désignation des grands électeurs et du candidat, non précisées dans les présents statuts, sont arrêtées par le conseil d'administration, leur mise en œuvre étant assurée par toute personne et/ou direction de Crédit Agricole S.A. à qui il aura donné délégation, en accord avec le Directeur général.

En tout état de cause,

- le conseil d'administration, lorsqu'il arrête les conditions d'éligibilité à la candidature aux postes de grands électeurs, doit s'assurer que le nombre de grands électeurs sera tel que la composition du Collège sera raisonnablement représentative du poids respectif des actions dont le droit de vote est exercé directement par les personnes ayant acquis des actions en qualité de salarié et des actions dont le droit de vote est exercé par les conseils de surveillance des FCPE ;
- sera proposé à l'Assemblée Générale le candidat et son suppléant ayant reçu la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Collège, étant précisé que si, à l'issue du vote, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, alors les deux candidats ayant obtenu le plus de voix devront se présenter à un second tour, à l'issue duquel celui ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sera proposé à l'Assemblée Générale. L'identité du candidat et celle de son suppléant doivent figurer dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur sa désignation.

b. Statut de l'administrateur représentant les salariés actionnaires

La durée des fonctions de l'administrateur représentant les salariés actionnaires est identique à celle des administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément à l'article L.225-18 du Code de commerce. Toutefois, son mandat prendra fin de plein droit et l'administrateur représentant les salariés actionnaires sera réputé démissionnaire d'office en cas de perte de sa qualité d'actionnaire (individuellement ou par l'intermédiaire d'un FCPE), ou de salarié de la Société ou d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique lié à la Société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Tout candidat doit se présenter avec un suppléant, qui est appelé à le remplacer en cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions d'administrateur du titulaire avec lequel il a été nommé. Le suppléant est dans cette hypothèse coopté par le conseil d'administration pour exercer le mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'au terme fixé. La cooptation du suppléant par le conseil d'administration sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Jusqu'à la cooptation du suppléant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas d'empêchement définitif du suppléant, le remplacement de ce dernier s'effectuera dans les conditions prévues au paragraphe a. pour la désignation du candidat, au plus tard avant la réunion de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou, si celle-ci se tient moins de quatre mois après l'empêchement définitif du suppléant, avant l'assemblée générale ordinaire suivante. Jusqu'à la désignation du remplaçant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans l'hypothèse où en cours de mandat le rapport présenté annuellement par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale, en application de l'article L.225-102 du Code de commerce, établit que les actions détenues dans le cadre dudit article représente un pourcentage inférieur à 3 % du capital de la Société, le mandat du membre du conseil d'administration représentant les salariés actionnaires prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale où sera présenté le rapport du conseil d'administration le constatant.

ARTICLE 12 - CENSEURS

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

ARTICLE 13 - ACTIONS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

ARTICLE 14 - DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

3. Les décisions relevant des attributions du Conseil relatives aux nominations d'administrateurs à titre provisoire, à la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, à la convocation de l'assemblée générale et au transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

ARTICLE 15 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 16 - PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE

A. Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général de la Société, il peut également mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels, en conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégués qu'il avisera.

B. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration procède à la nomination d'une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ARTICLE 18 - DISPOSITION GENERALE RELATIVE AUX LIMITES D'AGE

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit cette date anniversaire.

ARTICLE 19 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale Ordinaire détermine et approuve l'enveloppe de rémunération des administrateurs.

ARTICLE 20 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la durée de leurs mandats et au rythme de rotation

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

ARTICLE 21 - ASSEMBLEES GENERALES

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

ARTICLE 22 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

ARTICLE 23 - ORDRE DU JOUR ET PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES

L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 24 - ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES -

A. Pouvoirs

Tout porteur d'actions, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient inscrits en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

Le porteur d'actions, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,

dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. Participations aux Assemblées Générales

Lorsque le porteur d'actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée Générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'actions peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées Générales par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée Générale, sont assimilés aux porteurs d'actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1367 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée Générale par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU DES ASSEMBLEES GENERALES

1. À chaque Assemblée Générale est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale.

2. Les Assemblées Générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'Assemblée Générale est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée Générale, celle-ci élit son président.

Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'actions.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

ARTICLE 26 - QUORUM - VOTE - NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLEES GENERALES

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions dans les Assemblées Générales, déduction faite dans chaque cas des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée Générale.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

ARTICLE 27 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,

- autoriser le rachat d'actions dans le cadre de programmes de rachat d'actions mis en œuvre dans les conditions prévues par les articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée),
 - nommer les commissaires aux comptes,
 - statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

ARTICLE 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 30 - FIXATION - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :
 - doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,
 - distribuer un dividende aux porteurs d'actions .

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'actions, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.
4. L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque porteur d'actions, dans les limites et conditions qu'elle détermine, pour tout ou partie du dividende distribué ou d'acompte sur dividende, une option pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions à émettre.

ARTICLE 31 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Les actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'Assemblée Générale conserve pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des actions au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation.

ARTICLE 32 – CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.



RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL ET LES ACTIONNAIRES

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2021

ÉVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL DEPUIS 2019

Le tableau ci-après présente l'évolution de la détention du capital de Crédit Agricole S.A. depuis 2019:

Actionnaires	Situation au 30/06/2021			Situation au 31/12/2020	Situation au 31/12/2019
	Nombre d'actions	% des droits de vote ⁽³⁾	% du capital ⁽⁴⁾	% du capital ⁽⁴⁾	% du capital ⁽⁴⁾
SAS Rue La Boétie ⁽¹⁾	1 726 880 218	56,14	55,85	55,29	55,90
Actions en autodétention ⁽²⁾	15 751 336	0,00	0,51	0,04	0,02
Salariés (FCPE, PEE)	150 209 066	4,88	4,86	5,79	4,68
Public	1 199 178 871	38,98	38,78	38,88	39,42
Total	3 092 019 491	100	100	100	100

(1) La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

(2) Non pris en compte dans le calcul du Résultat net par action ; dont 15 251 336 actions liées au lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A., annoncé le 9 juin 2021, pour un montant maximum de 558,6 millions d'euros.

(3) Pourcentage de droit de vote correspond aux droits de vote exerçables.

(4) Pourcentage du capital correspond aux droits de vote théoriques.

FACTEURS DE RISQUES CREDIT AGRICOLE SA

Cette partie présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et titres obligataires émis par Crédit Agricole S.A. du fait de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque de Crédit Agricole S.A. et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Les termes "Crédit Agricole S.A." utilisés dans cette partie se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (*i.e.* maison mère et société cotée du Groupe Crédit Agricole) et l'ensemble de ses filiales détenues directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (ci-après individuellement une "filiale" ou collectivement les "filiales").

A. FACTEURS DE RISQUE LIÉS À CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole S.A. sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A. et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole S.A. considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole S.A. s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, Crédit Agricole S.A. pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole S.A. cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole S.A. est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole S.A. est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1712,0 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 14 % sur la clientèle de détail, 27 % sur les entreprises, 24 % sur les États et 30 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole S.A. étaient respectivement de 277,6 milliards d'euros et de 23,8 milliards d'euros au 30 juin 2021. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 14,6 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole S.A. liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole S.A. comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole S.A. est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole S.A. s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans

le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 064,0 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 11,0 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2021¹ de Crédit Agricole S.A. ressort à 41 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole S.A.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2021, l'exposition brute de Crédit Agricole S.A. sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances s'élève à 235,9 milliards d'euros (dont 8,7 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 6,3 milliards d'euros.

d) Crédit Agricole S.A. pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de Crédit Agricole S.A. sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité au travers du réseau des Caisses régionales, du réseau LCL ainsi que du réseau de CA Italia.

À fin juin 2021, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. représentait 24 %, soit 247,4 milliards d'euros. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2021, le portefeuille d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé à hauteur de 30 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 308,7 milliards d'euros, et à hauteur de 6 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 64,7 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de Crédit Agricole S.A. devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A. pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole S.A.

La capacité de Crédit Agricole S.A. à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole S.A. est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole S.A. à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole S.A. serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole S.A. ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole S.A. au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2021, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole S.A. sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 512,3 milliards d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 469,3 milliards d'euros en méthode notations internes.

f) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Crédit Agricole S.A. surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Crédit Agricole S.A. est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A.

¹ Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur les quatre trimestres glissants auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres

est au 30 juin 2021 de 578 milliards d'euros en France et 116 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 56 % et 11 % des expositions ventilées du Crédit Agricole S.A. sur la période. Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur Crédit Agricole S.A. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2020, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de Crédit Agricole S.A. dans les pays de rating inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 63,3 milliards d'euros.

g) Crédit Agricole S.A. est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque Crédit Agricole S.A. détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de Crédit Agricole S.A. sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. Les actifs pondérés par les risques (RWAs) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 10,4 milliards d'euros au 30 juin 2021. Bien que Crédit Agricole S.A. obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et Crédit Agricole S.A. pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

2. Risques financiers

a) Les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des filiales spécialisées dans la gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ces activités. Sur le premier semestre 2021, 18 % et 14 % des revenus de Crédit Agricole S.A. ont été générés respectivement par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Les actifs sous gestion de Amundi s'élèvent à 1 794 milliards d'euros fin juin 2021 et les actifs sous gestion de CAA s'établissent à 316 milliards d'euros fin juin 2021. Crédit Agricole S.A. est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances¹. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles Crédit Agricole S.A. intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de Crédit Agricole S.A., qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles Crédit Agricole S.A. intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les filiales facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de Crédit Agricole S.A. réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les filiales.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que Crédit Agricole S.A. tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

b) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de Crédit Agricole S.A. pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et Crédit Agricole S.A. pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, marché d'origine de Crédit Agricole S.A., des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. Des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance des filiales, qui pourraient ne pas être en mesure de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants payés sur certains produits d'assurance.

Sur le premier semestre 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. représentait 12 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées par filiales spécialisées dans la gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur le premier semestre 2021, la part des activités de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 14 %. En outre, en raison de la baisse des taux, les filiales ont dû faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 30 juin 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de Crédit Agricole S.A. s'établissent à 88 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur

¹ Source : *Argus de l'assurance*, décembre 2020.

sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus générés par la banque de détail résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail des affiliés de Crédit Agricole S.A. et la situation financière globale de Crédit Agricole S.A.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

c) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. compte parmi les leaders ^[1] de la banque de détail en France, au travers de la Banque de Proximité LCL et est ainsi exposé aux variations de taux d'intérêt.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par Crédit Agricole S.A. sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Au premier semestre 2021, les revenus de Crédit Agricole SA sont constitués à 34% par les revenus nets d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole S.A. n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de Crédit Agricole S.A ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

A fin juin 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé¹, la valeur économique de Crédit Agricole SA serait positivement affectée à hauteur de 397 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 3 087 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en termes de marge et de volume sur un horizon de 12 mois : à fin mars 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé², la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole SA baisserait de 1 322 millions d'euros ; à l'inverse, à fin mars 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé, la marge nette d'intérêts de Crédit Agricole SA serait en hausse de 2 553 millions d'euros.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole S.A. baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats de Crédit Agricole S.A. pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par Crédit Agricole S.A., cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

^[1] Sources internes, Études ECO.

¹ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 bps en Suisse

² Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps quelle que soit la devise

d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole S.A., ainsi que de la dette de Crédit Agricole S.A., pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole S.A., ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole S.A., ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole S.A. au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole S.A. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole S.A. s'élevait à 124,2 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 114 millions d'euros.

e) Crédit Agricole S.A. peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de Crédit Agricole S.A. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole S.A. peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole S.A. à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole S.A. détenait près de 48,5 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 37,1 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 9,2 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 2,3 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

f) Crédit Agricole S.A. doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de Crédit Agricole S.A. est incertain, et si Crédit Agricole S.A. perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que Crédit Agricole S.A. s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de Crédit Agricole S.A. en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2021, Crédit Agricole S.A. affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 157,4 %¹ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités de Crédit Agricole S.A., notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives si Crédit Agricole S.A. n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par Crédit Agricole S.A. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par Crédit Agricole S.A. à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes non anticipées.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole S.A. à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole S.A. sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles Crédit Agricole S.A. opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole S.A. est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée

¹ LCR de fin de période.

d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur Crédit Agricole S.A. et ses contreparties. Si les conditions financières de Crédit Agricole S.A. ou de ses contreparties devaient se détériorer, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes sur ses financements et les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

Crédit Agricole S.A. utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 30 juin 2021, la VaR de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 6 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 (Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs) et 2.5.IV (Expositions) du chapitre 5 (Risques et Pilier 3) figurant respectivement aux pages 289 à 291 et aux pages 291 à 294 du DEU 2020. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de Crédit Agricole S.A. aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 10,1 milliards d'euros au 30 juin 2021.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2020, Crédit Agricole S.A. est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par Crédit Agricole S.A. s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, Crédit Agricole S.A. pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par Crédit Agricole S.A. pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole S.A. détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole S.A. pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole S.A. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2020, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 6,8 milliards d'euros (6,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019), le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2019).

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de Crédit Agricole S.A. inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole S.A. se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 17 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 24 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 39 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (7 %), la fraude interne (9 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 35,9 milliards d'euros au 30 juin 2021.

a) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2020, le montant de la fraude avérée pour le périmètre Crédit Agricole S.A. s'élève à 342 millions d'euros.

Hors dossiers de fraude exceptionnels de Crédit Agricole CIB et Amundi, pour 279,8 millions d'euros (dont 206,4 millions d'euros au titre du risque frontière crédit), la fraude s'élèverait à 62 millions d'euros contre 87 millions d'euros en 2019 (soit une baisse de - 29 %).

Le crédit à la consommation, la banque de détail France (LCL) et à l'international représentent 91 % de la fraude totale (hors exceptionnel).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 24 % ;

- fraude identitaire et documentaire : 32 % ;
- détournement/vol : 12 % ;
- PSA/NPAI : 20 % ;
- autres fraudes : 12 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole S.A. continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole S.A. dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole S.A. devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole S.A. se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole S.A., en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole S.A. ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole S.A. est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole S.A. a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Crédit Agricole S.A. est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole S.A. pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole S.A., et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Crédit Agricole S.A. ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole S.A. pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole S.A. n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole S.A. utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole S.A. applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole S.A. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole S.A. pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole S.A. utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2021, Crédit Agricole S.A. a une exigence de fonds propres prudentiels de 2,9 milliards d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole S.A. dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole S.A. sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Crédit Agricole S.A. est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer Crédit Agricole S.A. à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour Crédit Agricole S.A. et géré par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole S.A. a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole S.A., ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole S.A. a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole S.A. dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole S.A. pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Les provisions pour litiges représentent 623 millions d'euros au 30 juin 2021, *versus* 583 millions d'euros au 31 décembre 2020.

f) La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où Crédit Agricole S.A. les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de Crédit Agricole S.A., faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de Crédit Agricole S.A.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole *Corporate and Investment Bank* (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de Crédit Agricole S.A. respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de Crédit Agricole S.A. soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, Crédit Agricole S.A. ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Crédit Agricole S.A. pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2020, Crédit Agricole S.A. était implanté dans 48 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2020, 68 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) de Crédit Agricole S.A. provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

4. Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue

a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole S.A.

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux (notamment le variant Delta). La mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux,

fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, ne peut pas être exclue. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la hausse en juillet 2021 ses prévisions de croissance pour l'année 2021 à 4,8% pour la zone euro et 6% pour la France (contre 4,3% et 5,7% prévus en mai 2021), mais n'a pas revu ses prévisions de la croissance mondiale hors Union Européenne. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de Crédit Agricole S.A. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir : (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de Crédit Agricole S.A. (et notamment son ratio de solvabilité).

Ainsi,

le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2021 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment. Au 30 juin 2021, les expositions de Crédit Agricole S.A. aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 16,1 milliards d'euros en EAD (*Exposure at Default*¹) dont 6,6 % en défaut, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 8,1 milliards d'euros en EAD dont 5,8 % en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 13,2 milliards d'euros en EAD dont 4,3 % en défaut, (d) l'automobile avec 22,7 milliards d'euros en EAD dont 1,7 % en défaut, (e) le "Shipping" avec 13,2 milliards d'euros en EAD dont 2,2 % en défaut, et (f) le pétrole et le gaz (*Oil & Gas*) avec 20,4 milliards d'euros en EAD dont 0,8 % en défaut. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2020 pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Au premier semestre 2021, les scénarios économiques du premier trimestre 2021, intégrant une perspective plus favorable pour 2021 par rapport à la référence utilisée au troisième trimestre 2020, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 de Crédit Agricole S.A., outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations principalement dans la banque de financement et d'investissement (1,2 milliard d'euros au premier trimestre 2021 et 0,5 milliard d'euros au deuxième trimestre 2021). Le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. s'établit ainsi à 12,4% au 30 juin 2021 versus 12,9 % au 31 décembre 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

¹ Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole S.A. et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole S.A. est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 53 % du produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. a été réalisé en France, 15 % en Italie, 19 % dans le reste de l'Europe et 13 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole S.A. intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole S.A., y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole S.A. les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole S.A., en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global pourrait conduire à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraînerait un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit*, tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques à travers le monde, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Crédit Agricole S.A. intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole S.A. est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole S.A. exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les

exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que Crédit Agricole S.A. doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2021, le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. atteint 12,4 % et le ratio global non phasé 17,8 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement universel 2020). En outre, la contribution de Crédit Agricole S.A. au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de Crédit Agricole S.A. au Fonds de résolution unique a enregistré une nette hausse à 510 millions d'euros, soit + 16 % par rapport à 2020, concentrée sur les deux premiers trimestres de 2021 et 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations de Crédit Agricole SA en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où Crédit Agricole SA exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, Crédit Agricole S.A. a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement Crédit Agricole S.A., notamment en obligeant Crédit Agricole S.A. à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole S.A. : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole S.A. à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales telles que Crédit Agricole S.A), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A. est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A. et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A. présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce

qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole S.A., mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustement et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leurs impacts réels sur Crédit Agricole S.A. à ce stade.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A.

a) Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme

Le 6 juin 2019, Crédit Agricole S.A. a annoncé son Plan moyen terme à horizon 2022 (le "**Plan moyen terme**"). Le Plan moyen terme prévoit plusieurs initiatives, dont une ambition stratégique qui repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés de Crédit Agricole S.A., avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le Plan moyen terme comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. prévoit, à fin 2022, de réaliser un résultat net supérieur à 5 milliards d'euros, de ramener le coefficient d'exploitation sous la barre des 60 %, d'afficher un *Return on Tangible Equity* (RoTE) supérieur à 11 %, d'avoir une solvabilité à 11 % et de démanteler 50 % du Switch.

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités de Crédit Agricole S.A. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si Crédit Agricole S.A. ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan moyen terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans une démarche globale de sa politique Responsabilité Sociale et Environnementale dans le Plan moyen terme avec, entre autres, le financement d'un projet d'énergie renouvelable sur trois en France, ainsi que l'ambition de développer une gamme d'offres de leasing vert, le doublement de la taille du portefeuille de *green loans* à 13 milliards d'euros d'encours, le renforcement du mécanisme *Green Liquidity Factor* au sein du Groupe Crédit Agricole, l'attribution à chaque client grande entreprise une note de transition, l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans 100 % des financements aux grandes entreprises et progressivement aux petites et moyennes entreprises et, enfin, l'alignement de la politique sectorielle sur l'Accord de Paris (sortie programmée du charbon thermique à dans l'Union européenne et l'OCDE, avec un seuil à 25 % dès 2019). À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des filiales spécialisées dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie au contexte de taux bas, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 12,2 milliards d'euros au 30 juin 2021 (contre 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020), soit 5,9 % des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne

du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 25,8 % au 30 juin 2021 en hausse de 3,1 point sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il atteint 97,3 %¹.

Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 243² % au 30 juin 2021.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A.

Bien que les principales activités de Crédit Agricole S.A. soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole S.A. à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés au changement climatique

Crédit Agricole S.A. est directement exposé aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui demeurent cependant marginaux. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des aléas climatiques, dont les impacts peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter Crédit Agricole S.A. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque Crédit Agricole S.A. prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de Crédit Agricole S.A. dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, Crédit Agricole S.A. devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) Crédit Agricole S.A., ainsi que sa filiale de Banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole S.A. et de chacune de ses filiales prises individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole S.A. ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole S.A. auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's S&P Global Ratings, et est passée à négative selon Fitch Ratings en 2020, en raison de l'incertitude sur les retombées économiques et financières liées à la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

¹ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraités des événements climatiques, le ratio est à 96,0% (6)

² Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le grandfathering des dettes subordonnées

f) Crédit Agricole S.A. est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole S.A. est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales, qui assurent la distribution des produits financiers de Crédit Agricole S.A. ont en France une part de marché de près de 23 %¹.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole S.A., ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole S.A. et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole S.A. doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le

¹ Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages et les crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2020).

périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

FACTEURS DE RISQUES GROUPE CREDIT AGRICOLE

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidée, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

FACTEURS DE RISQUE LIES AU GROUPE CREDIT AGRICOLE ET A SON ACTIVITE

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 2 015,9 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 37 % sur la clientèle de détail, 29 % sur les entreprises, 22 % sur les États et 7 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 477,1 milliards d'euros et 24,9 milliards d'euros au 30 juin 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 24,4 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêts des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions

macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 291 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 21,1 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur le deuxième trimestre 2021¹ du groupe Crédit Agricole ressort à 25 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole

La qualité du crédit des emprunteurs *corporates* pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2021, l'exposition brute du Groupe Crédit Agricole sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 384,4 milliards d'euros (dont 13,4 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de 11,8 milliards d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec d'une part, le réseau des caisses régionales et d'autre part, le réseau de LCL. À fin décembre 2020, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole représentait 45 %, soit 714,9 milliards d'euros. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 31 décembre 2020, le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 19 % d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 301,4 milliards d'euros, et à hauteur de 4 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 66,7 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille du Groupe Crédit Agricole devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux du Groupe est au 31 décembre 2020 de 1 152 milliards d'euros en France et 106 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 73 % et 7 % des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole sur la période.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2020, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de Crédit Agricole S.A. dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 63,3 milliards d'euros.

f) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de

¹ Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur quatre trimestre glissants auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres.

simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe Crédit Agricole ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2021, le montant total des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 149,3 milliards d'euros dont 108,7 milliards d'euros en méthode notations internes.

g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWAs) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 10,4 milliards d'euros au 30 juin 2021. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

2. Risques financiers

a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité du Groupe Crédit Agricole pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et le Groupe Crédit Agricole pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, marché d'origine du Groupe Crédit Agricole, des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. Des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole, qui pourraient ne pas être en mesure de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants payés sur certains produits d'assurance.

Sur le premier semestre 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole représentait 7 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées par les membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur le premier semestre 2021, la part des activités de gestion d'actifs dans le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 9 %. En outre, en raison de la baisse des taux, les membres du Groupe Crédit Agricole ont dû faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 30 juin 2021, les encours de crédit à l'habitat en France du Groupe Crédit Agricole s'établissent à 440 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus générés par la banque de détail résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail des affiliés du Groupe Crédit Agricole et la situation financière globale du Groupe Crédit Agricole.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par le Groupe Crédit Agricole et chacun de ses membres dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèsent ou sont susceptibles de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders ¹ de la banque de détail et est ainsi exposé via les Caisses régionales et LCL aux

¹ Sources internes, Études ECO.

variations des taux d'intérêts avec notamment une part de marché cumulée de plus de 28 % en France¹. Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole, dans le Pilier 3, s'élevait à 1 241 milliards d'euros.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

A fin juin 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé², la valeur économique du groupe Crédit Agricole serait positivement affectée à hauteur de 1 474 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2021, elle serait négativement affectée à hauteur de 13 255 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en termes de marge et de volume sur un horizon de 12 mois : à fin mars 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé³, la marge nette d'intérêts du Groupe Crédit Agricole baisserait de 1 680 millions d'euros ; à l'inverse, à fin mars 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où le Groupe est exposé, la marge nette d'intérêts du Groupe Crédit Agricole serait en hausse de 3 627 millions d'euros.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Groupe Crédit Agricole baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats du Groupe Crédit Agricole pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par le groupe Crédit Agricole, cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

c) Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ces activités. Sur le premier semestre 2021, 11 % et 7 % des revenus du Groupe Crédit Agricole ont été générés respectivement, par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances⁴. Les actifs sous gestion de Amundi s'élèvent à 17 94 milliard d'euros fin juin 2021 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 316 milliards d'euros fin juin 2021. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les membres du Groupe Crédit Agricole facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients du Groupe Crédit Agricole réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les membres du Groupe Crédit Agricole.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole

¹ Source: Études économiques et Banque de France.

² Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 bps en Suisse

³ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scénarios réglementaires, à savoir +/-200 bps quelle que soit la devise

⁴ Source : *L'Argus de l'assurance*.

ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par Groupe Crédit Agricole s'élevait à 124.2 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 114 millions d'euros.

e) Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour le Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2021, le Groupe Crédit Agricole détenait selon le bilan comptable près de 51 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 38,1 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 9,2 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 3,8 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

f) Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des repis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Groupe Crédit Agricole est incertain, et si le Groupe Crédit Agricole perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2021, le Groupe Crédit Agricole affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 182.8 %¹ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités du Groupe Crédit Agricole, notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives si le Groupe Crédit Agricole n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par le Groupe Crédit Agricole. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par le Groupe Crédit Agricole à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes non anticipées.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix

¹ LCR de fin de période.

du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties. Si les conditions financières du Groupe Crédit Agricole ou de ses contreparties devaient se détériorer, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes.

Le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de "Value at Risk" (VaR) détaillé dans la gestion des risques pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 30 juin 2021, la VaR du Groupe s'élevait à 6 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 10,3 milliards d'euros au 30 juin 2021.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par le Groupe Crédit Agricole s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, le Groupe Crédit Agricole pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 24 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 21 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 36 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (8 %), la fraude interne (7 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 57.9 milliards d'euros au 30 juin 2021.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2020, le montant de la fraude avérée pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 380 millions d'euros (en hausse de 195 % par rapport à 2019) dont 342 millions d'euros sur le périmètre Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Cette évolution est liée à des dossiers de fraude exceptionnels sur le périmètre Crédit Agricole CIB et Amundi pour 279,8 millions d'euros (dont 206,4 millions d'euros au titre du risque frontière crédit).

Hors dossiers exceptionnels, le coût de la fraude pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 100,1 millions d'euros en 2020 vs 128,9 millions d'euros en 2019, ce qui représente une baisse de 28,8 millions d'euros (- 22 %) malgré la recrudescence des schémas frauduleux avec notamment une augmentation significative des tentatives de fraudes aux moyens de paiement.

Le crédit à la consommation, la banque de détail en France (LCL + CR) et à l'international représentent 94 % de la fraude totale (hors exceptionnel).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraude est la suivante :

- **fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 42 % ;**

- fraude identitaire et documentaire : 23 % ;
- détournement / vol : 13 % ;
- PSA/NPAI : 13 % ;
- autres fraudes : 9 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2021, le Groupe Crédit Agricole a une exigence de fonds propres prudentiels de 4,6 milliards d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe Crédit Agricole et géré par la Direction de la conformité Groupe Crédit Agricole qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, le Groupe Crédit Agricole pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Fin juin 2021 les provisions pour risque juridiques s'établissent à 838 millions d'euros contre 808 millions d'euros fin 2020.

f) La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2020, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 48 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'à fin 2020, 80 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

Les incertitudes ne sont pas intégralement levées sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à atteindre un niveau de vaccination de la population suffisant et du développement de variants plus contagieux (notamment le variant Delta). La mise en place éventuelle de nouvelles mesures restrictives dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourrait freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents

économiques, ne peut pas être exclue. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu à la hausse en juillet 2021 ses prévisions de croissance pour l'année 2021 à 4,8% pour la zone euro et 6% pour la France (contre 4,3% et 5,7% prévus en mai 2021), mais n'a pas revu ses prévisions de la croissance mondiale hors Union Européenne. Elle souligne que les incertitudes et les risques restent élevés, notamment en raison des inquiétudes autour des variants du virus.

En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de Crédit Agricole S.A. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de Crédit Agricole S.A. (et notamment son ratio de solvabilité).

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2021 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
3. 3. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment. Au 30 juin 2021, les expositions de Crédit Agricole S.A. aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 16,6 milliards d'euros en EAD (*Exposure at Default*¹) dont 6,4 % en défaut, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 12,6 milliards d'euros en EAD dont 5,9 % en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 19,5 milliards d'euros en EAD dont 2,8 % en défaut, (d) l'automobile avec 24,0 milliards d'euros en EAD dont 0,9 % en défaut, (e) le "Shipping" avec 13,6 milliards d'euros en EAD dont 4,8 % en défaut, et (f) le pétrole et le gaz (*Oil & Gas*) avec 23,7 milliards d'euros en EAD dont 1,7 % en défaut.

Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2020 pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Au premier semestre 2021, les scénarios économiques du premier trimestre 2021, intégrant une perspective plus favorable pour 2021 par rapport à la référence utilisée au troisième trimestre 2020, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 du Groupe Crédit Agricole, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations principalement dans la Banque de Financement et d'Investissement (1,2 milliard d'euros au premier trimestre 2021, et 0,5 milliard d'euros au deuxième trimestre 2021). Le ratio CET1 non phasé du Groupe Crédit Agricole s'établit ainsi à 17,0% au 30 juin 2021 versus 16,9% au 31 décembre 2020. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 71 % du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole a été réalisé en France, 9 % en Italie, 12 % dans le reste de l'Europe et 8 % dans le reste du monde selon les informations détaillées dans les notes aux états financiers. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;

¹ Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global, pourrait conduire à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraîne un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
- Le contexte politique et géopolitique global, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit*, tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques au travers le monde, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Groupe Crédit Agricole sur l'Italie est de 106 milliards d'euros à fin décembre 2020 (Pilier 3), ce qui représente 7 % des expositions du Groupe Crédit Agricole.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, notamment la France, l'Europe et les États-Unis.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié notamment par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des

établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2021, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasé du Groupe Crédit Agricole était de 17.0 % et le ratio global non phasé du Groupe Crédit Agricole était de 20,0 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la directive 2014/59/ UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique a enregistré une hausse s'établissant à 652 millions d'euros, soit + 6 % par rapport à 2020 concentrée sur les deux premiers trimestres de 2021 et 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Groupe Crédit Agricole est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Groupe Crédit Agricole. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très

important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leurs impacts réels sur le Groupe Crédit Agricole à ce stade.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son plan à moyen terme à horizon 2022 (le "Plan moyen terme"). Le Plan moyen terme prévoit plusieurs initiatives, dont une ambition stratégique qui repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le Groupe Crédit Agricole s'est ainsi engagé dans une démarche globale de sa politique responsabilité environnementale et sociale (RSE) dans le Plan moyen terme avec entre autres le financement d'un projet d'énergie renouvelable sur trois en France ainsi que l'ambition de développer une gamme d'offres de leasing vert, le doublement de la taille du portefeuille de "green loans" à 13 milliards d'euros d'encours, le renforcement du mécanisme *Green Liquidity Factor* au sein du Groupe Crédit Agricole, l'attribution à chaque client grande entreprise une note de transition, l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans 100 % des financements aux grandes entreprises et progressivement aux Petites et Moyennes Entreprises et enfin, l'alignement de la politique sectorielle sur l'Accord de Paris (sortie programmée du charbon thermique à dans l'Union européenne et l'OCDE, avec un seuil à 25 % dès 2019). À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

Le Plan moyen terme comprend par ailleurs un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole prévoit d'avoir une solvabilité supérieure à 16 % pour son ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan moyen terme, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie au contexte de taux bas, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte et en dotant sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 12,2 milliards d'euros au 30 juin 2021 (contre 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020), soit 5,6 % des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unité de compte dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 25,8 % au 30 juin 2021 en hausse de 3,1 point sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il atteint 97,3 %¹.

¹ Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica, retraités événements climatiques, le ratio est à 96,0% (6)

Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 243¹ % au 30 juin 2021.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

d) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique

Le Groupe Crédit Agricole est directement exposé aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui demeurent cependant marginaux. Les contreparties des filiales de Crédit Agricole SA et des Caisses régionales des peuvent en revanche être directement affectées par des aléas climatiques, dont les impacts peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter le Groupe Crédit Agricole. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque le groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties du groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, le groupe Crédit Agricole devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's S&P Global Ratings, et est passée à négative selon Fitch Ratings en 2020, en raison de l'incertitude sur les retombées économiques et financières liées à la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

f) Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les

¹ Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le grandfathering des dettes subordonnées

Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 23 % ¹ (source : Banque de France, septembre 2020). Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2018/79 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère

¹ Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages et les crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2020).

que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

GESTION DES RISQUES

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2020, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2021 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2020 dans la partie 5 chapitre 2. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2021.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2021, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 1 157 milliards d'euros contre 1 107,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une progression de 4,5% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 12,0 milliards à fin juin contre 11,1 milliards au 31 décembre 2020.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 1 031,0 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 962,1 milliards au 31 décembre 2020. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Zone géographique de risque	juin 21	déc 20
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	3%	3%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	1%	1%
AMERIQUE DU NORD	5%	5%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	5%	5%
EUROPE DE L'EST	2%	2%
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	12%	12%
FRANCE (Retail)	15%	16%
FRANCE (hors retail)	41%	39%
ITALIE	11%	11%
JAPON	4%	3%
NON VENTILE	3%	3%
TOTAL	100%	100%

Secteur d'activité	juin-21	déc-20
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2%	2%
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	2%	2%
ASSURANCE	1%	1%
AUTOMOBILE	2%	3%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	8%	8%
AUTRES INDUSTRIES	1%	2%
AUTRES TRANSPORTS	1%	1%
BANQUES	3%	3%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0%	0%
BTP	2%	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%	2%
DIVERS	3%	3%
ENERGIE	6%	6%

IMMOBILIER	3%	3%
INDUSTRIE LOURDE	2%	2%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1%	1%
MARITIME	1%	1%
MEDIA / EDITION	0%	0%
SANTE / PHARMACIE	1%	1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	30%	28%
TELECOM	2%	1%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%	1%
UTILITIES	1%	0%
BANQUE DE DETAIL	24%	24%
NON VENTILE	1%	1%
Total	100%	100%

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque du groupe Crédit Agricole S.A. et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe revoit régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été déjà intégrée dès l'arrêt du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2- 2021 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,5 % au T3 vs T2, après une baisse de 13,2 % au T2 vs T1. Il y a eu un deuxième confinement en novembre : son impact sur l'économie nettement moins sévère du fait de restrictions moins fortes (écoles ouvertes) et de l'adaptation de nombreux secteurs aux normes sanitaires. Ainsi, le deuxième confinement a surtout affecté la consommation tandis que l'investissement a progressé au T4. En décembre, un desserrement prudent a été réalisé avec une réouverture des commerces ; A l'issue du confinement, il y a eu la mise en place d'un couvre-feu. La baisse du PIB a été limitée : -1,5% (*) au T4 (/ T3). En moyenne annuelle en 2020, le PIB a reculé de 8% sur l'année complète. »

Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce scénario 1 prend les hypothèses suivantes dans l'EU et en France: les mesures sanitaires restrictives mises en place fin 2020 et début 2021 dans l'ensemble de l'UE (confinements, couvre-feux, etc.) sont maintenues dans leurs grandes lignes au T2 (renforcées ou allégées en fonction des pays), du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu ; environ 50% de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin ; au second semestre, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité. Celle-ci retrouverait son niveau « normal » d'avant-crise courant 2022.

Dans la Zone Euro, il est prévu une croissance à 4% en 2021 et 4,1% en 2022 après -6,8% en 2020. L'Inflation est projetée à 1,4% en 2021 et 1% en 2022.

Au T1 2021, mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, fermeture des grands centres commerciaux, reconfinements locaux à partir de mi-mars. Mesures de soutien prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité est stable, -0,1%, mais demeure en repli de 4,7% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019).

Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, nouveau confinement de début avril au 19 mai, puis levée progressive des contraintes sanitaires entre mi-mai et fin juin. Réouverture progressive des établissements de services fermés depuis octobre (restaurants, bars, salles de sport, spectacles...). Légère hausse prévue du PIB dès le T2. Montée en charge des campagnes de vaccination.

Au second semestre 2021, sont constatés les effets positifs du déploiement des campagnes de vaccination. Les mesures restrictives seraient assouplies, mais pas supprimées. Il y aurait un redressement de la conjoncture, mais avec une reprise graduelle, malgré les mesures de soutien et le plan de relance, et portée par la consommation, qui retrouve son niveau normal fin 2021 avec une surconsommation possible dans certains secteurs par rapport aux niveaux d'avant-crise. D'autres secteurs resteraient cependant fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...). L'investissement poursuivrait son

rétablissement à un rythme plus modéré, faillites, hausse du chômage, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages. En moyenne annuelle en 2021, le PIB progresserait de 5,4%. Il s'accroîtrait de 3,6% en 2022 et retrouverait son niveau d'avant-crise au T2 2022.

Les prévisions financières seraient les suivantes dans ce scénario 1 :

Une forte remontée des taux américains en 2021 et, par contagion, des taux européens (dans une bien moindre mesure) avec un scénario de reflation dont les causes sont logées aux États-Unis : données économiques américaines plus solides que prévu, déploiement des vaccins et stimulus fiscal massif, pressions inflationnistes avérées et redoutées.

Craintes relatives à l'inflation : envolée du prix des matières premières (industrielles mais aussi agricoles ; demande essentiellement tirée par la Chine), hausse du prix du pétrole (demande en hausse et quotas de production qui ont efficacement limité l'offre), envolée des prix du fret maritime (des capacités ont été retirées du marché pendant la crise et l'offre n'a pas suivi le redémarrage de la demande).

Le scénario inflation France: au-delà de l'accélération ponctuelle (sensible et largement « technique ») anticipée en 2021, peu de chances que se mette en place un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des salaires et des effets de second tour alimentant un retour durable de l'inflation et une hausse massive des taux d'intérêt.

La politique monétaire en Zone Euro irait vers un engagement explicite en faveur de taux d'intérêt faibles (et de spreads resserrés) compatibles avec des trajectoires de reprise modérée et d'inflation encore faible → accélération du rythme des achats de la BCE au titre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program).

Concernant les taux d'intérêt, courbe des taux ancrée à la hausse:

États-Unis : UST 10 ans vers 1,75% fin 2021 à l'issue d'une remontée « chahutée » compte tenu des profils d'inflation (pic au T2-2021) et de croissance (pic au T3-2021). 2,15% fin 2022.

Zone euro : *Bund* à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 ; OAT à 0,10% fin 2021 et 0,20% fin 2022 (tensions courant 2022 avec les élections présidentielles).

Le deuxième scénario suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central. De nouveaux variants virulents, combinés à des campagnes de vaccination longues et difficiles avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants : => assouplissement des mesures sanitaires effectif seulement au premier semestre 2022.

Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2021. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (déconfinement prudent), mais en revanche, une forte pression au T2 2021 et un maintien de mesures restrictives assez marquées au second semestre. La réussite des campagnes vaccinales et l'assouplissement des mesures sanitaires ne seraient vraiment effectifs qu'au premier semestre 2022.

Une poursuite de la pandémie accompagnée de mesures de soutien des Etats revues en baisse, d'un manque de visibilité et d'effets de saturation pour les ménages : tout cela conduirait à une confiance des agents très dégradée et demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

Une croissance serait toutefois assez marquée aux Etats-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

Au niveau Zone Euro / France :

2021 : croissance positive mais nettement plus faible que dans le scénario central. Crise sanitaire encore présente au second semestre 2021 et une chute de la confiance conduiraient à une demande intérieure dégradée. Exemple France : croissance de 2,7% en France contre 5,4% en central. Ce chiffre resterait relativement élevé car avec des acquis très positifs fin 2020.

2022 : demande encore fragile au premier semestre. Un redémarrage progressif et croissance annuelle du même ordre qu'en 2021, 3,3% en France, car acquis de croissance très faible fin 2021.

Remontée du chômage et des faillites plus marquées que dans le scénario central.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le scénario 1 et prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales. Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliorerait rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de relance nationaux et européen se révéleraient efficaces et permettraient de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, croissance marquée aux Etats-Unis, avec une forte efficacité du « méga » plan de relance, mais sans resserrement violent des conditions financières.

Le quatrième scénario, le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchirait nettement au premier semestre 2021. Il y aurait une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne seraient pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites seraient constatées.

Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires, il y aurait une nette révision en baisse de l'investissement.

Les ménages resteraient très prudents avec peu d'achats importants.

Il y aurait également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau Etat, il y aurait une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle serait différée courant 2021, avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020). Le PIB connaîtrait un recul marqué au premier semestre 2021. En moyenne annuelle, il serait en hausse modérée, 1,9%, soit un décrochement prononcé par rapport à une hausse prévue de 5,4% en 2021 en scénario central. Fin 2022, le PIB resterait inférieur d'environ 4% au niveau « normal » atteint en 2019.

A relever, les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin juin 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 27 % et 73 % des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

À fin juin 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 7 % du coût du risque semestriel de Crédit Agricole S.A. contre 93 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le scénario 1 a été pondéré à 60 % pour le calcul des ECL IFRS du 2^{ème} trimestre 2021. À titre d'exemple, sur la base de données au 31 mars 2021, la baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au 2^{ème} trimestre 2021 au profit du scénario 2, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock de ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0.5 % pour Crédit Agricole S.A.

Cette hausse anticipée en central, peu importante, pourra faire l'objet d'ajustements au titre du forward looking local qui, le cas échéant, pourraient la réduire.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. états financiers CA à fin 2020 § 1.2 Instruments financiers) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2021.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Après la crise déclarée en 2020, l'année 2021 reste encore assez atypique avec une activité crédit toujours soutenue et l'intégration de l'entité Creval dans les expositions de CA Italia au 30 juin : hausse des encours clientèles de 26.4 Md€ sur le semestre dont +16 Md€ lié à Creval. Augmentation sur tous les métiers (LCL : +2.4 md€, Grande clientèle : +5.3 Md€, métiers spécialisés : +0.8 Md€ et Banque de réseau à l'international +17.1 md€ dont effet Creval relevé ci-dessus).

Malgré la crise, la structure des portefeuilles a légèrement évolué sur le semestre à la faveur de stress locaux, basculant les contrats en stage 2. Les encours en stage 1 ont progressé de 20.6 Md€ sur le semestre et hausse de 5.3 Md€ sur le stage 2 à 9.43% vs 6.96% fin 2020. Globalement le poids des encours en stage 1 est désormais de 86.8% vs 87.3% fin 2020.

Principale hausse du Stage 2 localisée sur LCL (+3.7Md€ avec un taux de Stage 2 à 9.4% vs 7.0% fin 2020), sur la BPI (+0.8 Md€ dont effet périmètre Creval) et sur la Grande clientèle (+0.5 Md€ - revue notation).

Les encours défaillants (stage 3) sont restés stables malgré la crise (hausse très limitée en valeur absolue et baisse en poids relatif) : hausse de 0.5 Md€ dont effet périmètre Creval (+1.0 Md€) et des légères baisses sur les autres métiers sauf LCL (+0.1 md€ seulement).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (stage 1) ont progressé de 7.7% sur le semestre, avec un taux de couverture stable à 0.26% malgré une mise à jour favorable dans les derniers macro scénarios utilisés pour les provisions IFRS9.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse également, en lien avec la croissance des encours, et aux stress locaux réalisés par les entités, dont LCL sur les PGE avec 2^{ème} moratoire avant début amortissement. Avec l'effet favorable des derniers macro scénarios, la hausse des ECL en stage2 a été limitée à 2.4%, inférieure à la hausse de l'assiette, conduisant à une légère réduction du taux de couverture moyen : 3.97% vs 4.40%.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en hausse sur le Crédit Agricole SA (54.3% vs 51.7% fin 2020), essentiellement par l'effet périmètre d'intégration Creval avec des taux de couverture sur S3 à 83.7%. Les ECL en Stage 3 ne progressent que de 0.6 Md€ dont 0.8 Md€ sur Creval. Sur les autres métiers, les ECL sont globalement en diminution, car il n'y a pas de dégradation des portefeuilles, ni de nécessité à des renforcements de couvertures sur dossiers déjà en défaut.

2. Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole SA à fin 2020 en partie 5 chapitre 2.5.

Principales évolutions :

Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2021.

Exposition :

VaR

La VaR du Crédit Agricole SA intègre les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée ressort en nette baisse à fin juin 2020 par rapport à son niveau en fin d'année 2020 (6 M€ vs. 9 M€). Cette baisse de la VaR, observée à partir de la mi-mars, s'explique principalement par la sortie progressive des chocs observés au pic de la crise sanitaire dans le modèle de calcul de la VaR.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021 en fonction des facteurs de risques principaux :

Evolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit Agricole S.A.					
en M€	VAR (99% - 1 jour)				31-Dec-20
	1er janvier au 30 juin 2021				
	Minimum	Maximum	Moyenne	30 juin	
Taux	4	15	8	5	8
Crédit	2	8	4	3	4
Change	2	7	3	3	5
Actions	1	3	2	3	2
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	5	19	9	6	9
Effet de compensation			-17	-8	-10

N.B. : la VaR inclut la contribution des couvertures de change et de taux du desk CVA

VaR stressée (99%, 1 jour)

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 25 décembre 2020 et le 30 juin 2021 :

En millions d'euros	30/06/2021	Minimum	Maximum	Moyenne	25/12/2020
VaR stressée	19	10	19	13	12

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (Stressed Value at Risk) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2021.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2021 à 13,4 millions d'euros, en baisse par rapport à l'année 2020 (moyenne égale à 18), et avec une plage de variation plus étroite. Elle témoigne toujours de la poursuite d'une politique de gestion prudente de Crédit Agricole CIB.

Exigence de fonds propres liés à l'IRC (Incremental Risk Charge)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors portefeuille de corrélation en extinction géré en back-to-back) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 :

en millions d'euros	30/06/2021	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2020
IRC	131	119	133	124	116

Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 :

en millions d'euros	30/06/2021	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2020
CVA	301	294	308	303	318

Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021 :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2021	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2020
Prudent valuation	740	508	740	659	508
dont au titre des activités de marché	492	294	496	428	294

3. Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le document d'enregistrement universel 2020 dans la partie 5, chapitre 2.6.

S'agissant des évolutions notables survenues lors du premier semestre 2021 en matière de gestion de bilan, elles sont relatives aux données liquidité. Elles sont présentées ci-dessous.

3.1 Bilan cash au 30 juin 2021

Pour rappel, afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement. Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 69 milliards d'euros à fin juin 2021. De même, 113 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 148 milliards d'euros à fin juin 2021, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (70 milliards d'euros à fin juin 2021) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

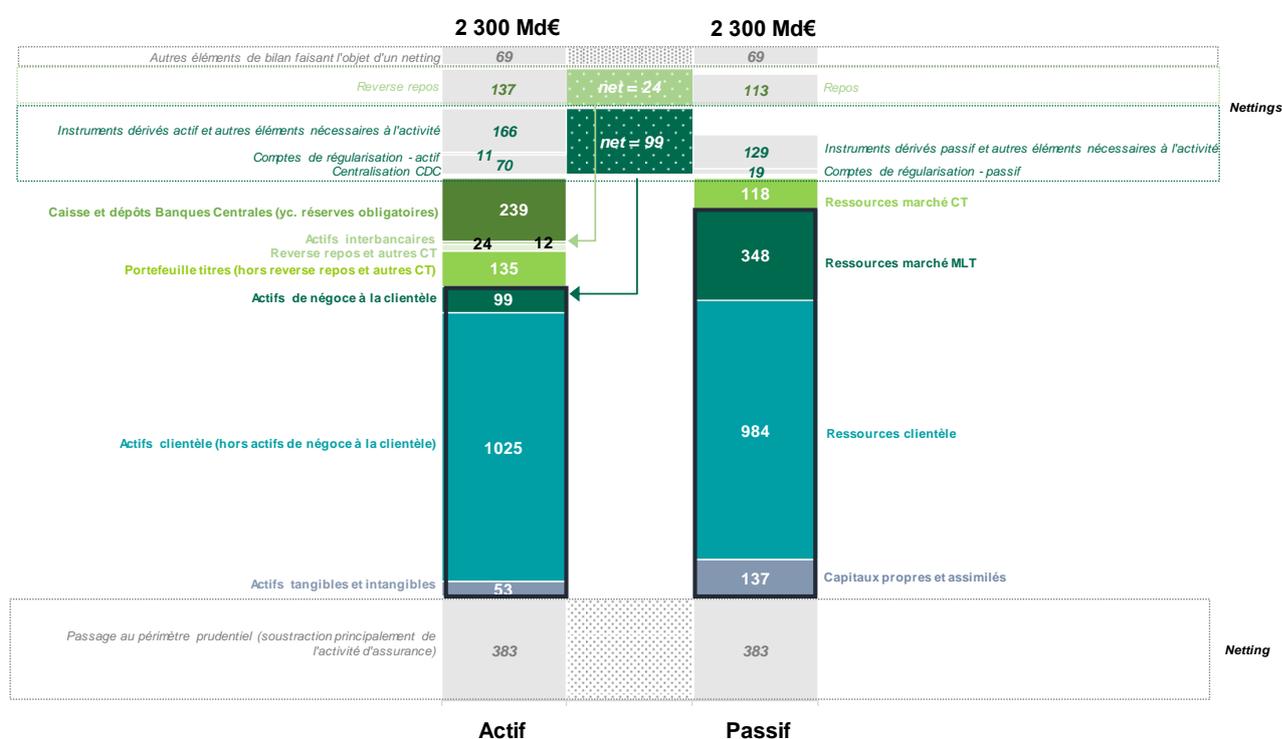
Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operations) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash

Bilan cash bancaire avant nettings du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2021



Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1587 milliards d'euros au 30 juin 2021, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 292 milliards d'euros. A noter la consolidation de CreVal à fin juin 2021. Les agrégats de Credito Valtellinese, qui est consolidé à compter du 30 juin 2021, sont inclus dans le bilan cash.

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 162.2¹ milliards d'euros au 30 juin 2021. Il est précisé que la sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages et que la sur-bonification potentielle sur la période du 24 juin 2021 au 30 juin 2021 n'a pas été prise en compte compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période de référence (dont l'échéance n'est pas intervenue).

L'excédent de 292 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables

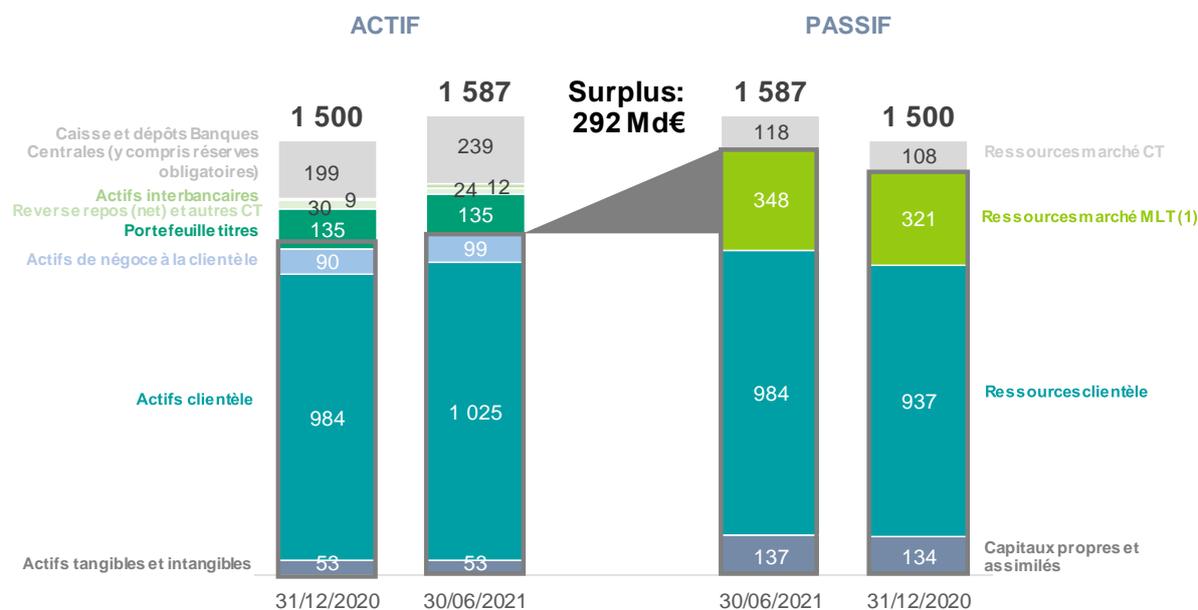
¹ Hors FCA Bank

apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 100 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir.

Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 124,8%.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 30 juin 2021 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net)

Bilan cash bancaire du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2021

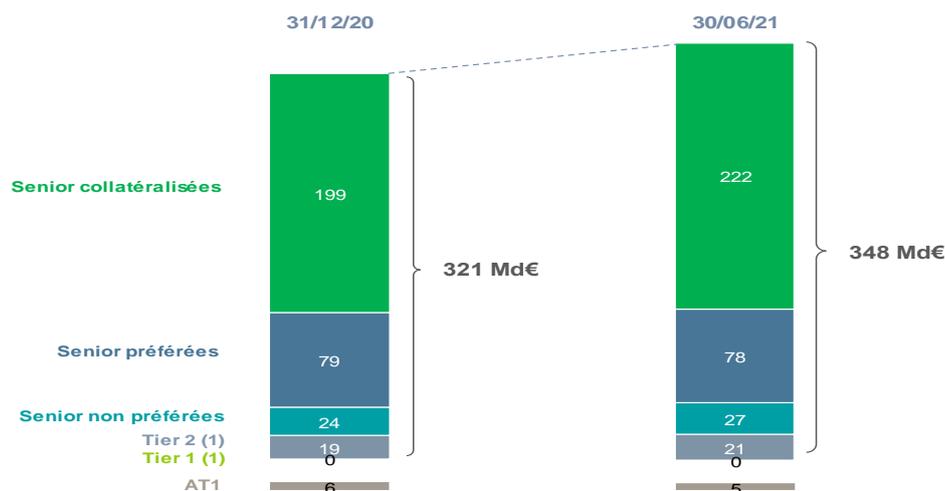


Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 348 milliards d'euros au 30 juin 2021.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 222 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 78 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 27 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 21 milliards d'euros.

La hausse des dettes seniors collatéralisées s'explique notamment par la participation du Groupe aux opérations T-LTRO 3 de la Banque Centrale Européenne et la consolidation de Credito Valtellinese.

Evolution des ressources de Marché long terme du Groupe Crédit Agricole



(1) Montant notionnel
Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité)

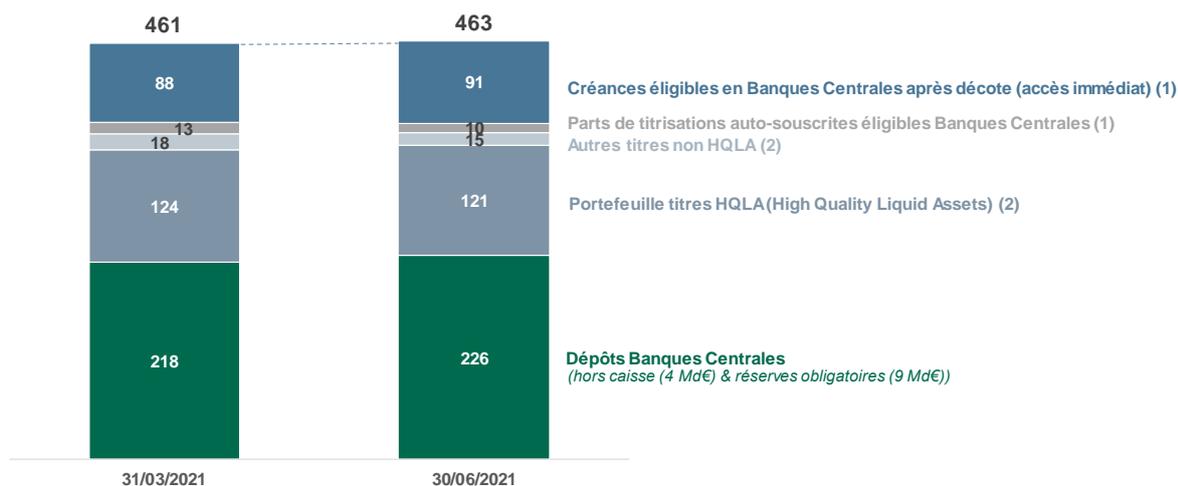
3.2 Evolution des réserves de liquidité du groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 463 milliards d'euros au 30 juin 2021. Elles couvrent plus de quatre fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques Centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité : ils s'établissent à 226 milliards d'euros au 30 juin 2021 (hors caisse et réserves obligatoires).

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs éligibles et pré-positionnés en banques centrales après décote s'élèvent à 101 milliards d'euros.

Réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole au 30 juin 2021



(1) Eligibles au refinancement banques centrales pour couverture potentielle du LCR
(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2021 comprennent :

- 91 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;

- 10 milliards d’euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 226 milliards d’euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d’un montant de 136 milliards d’euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 121 milliards d’euros, et d’autres titres liquéfiables sur le marché pour 15 milliards d’euros après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité sur le premier semestre 2021 s’élèvent en moyenne à 454 milliards d’euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d’encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l’obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l’EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu’elles disposent d’un encours suffisant d’actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l’hypothèse d’une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

En Mds€	Groupe Crédit Agricole	Groupe Crédit Agricole SA
Moyenne sur 12 mois au 30/06/2021		
COUSSIN DE LIQUIDITE	362,5	330,8
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	218,8	211,5
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	165,6 %	156,4 %

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s’élèvent respectivement à 165,6% et 156,4% à fin juin 2021. Ils sont supérieurs à l’objectif du Plan à Moyen Terme d’environ 110%.

Les ratios LCR fin de période au 30 juin 2021 s’élèvent respectivement à 182,8% pour le Groupe Crédit Agricole et 157,4% pour Crédit Agricole S.A.

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l’obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l’EBA (European Banking Authority). Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue une pondération à chaque élément du bilan (et à certains éléments du hors-bilan), qui traduit leur potentialité d’avoir une maturité supérieure à un an.

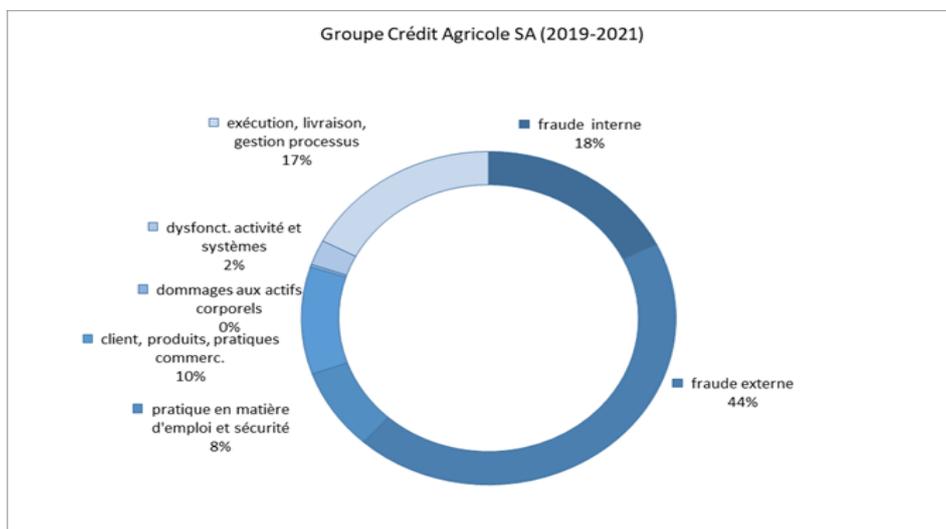
Le Groupe Crédit Agricole est assujetti à la réglementation européenne en la matière (règlement 575-2013 modifié par le règlement 2019-876 du 20 mai 2019). A ce titre le GCA doit respecter un ratio NSFR d’au moins 100% depuis le 28 juin 2021. A fin juin 2021, les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A sont supérieurs à 100%, conformément à l’exigence réglementaire.

4. Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d’enregistrement universel 2021 dans le chapitre 5, partie 2.8.

La partie « 2.8.III. Exposition » du chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2021, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et des emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous :

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2019 A 2021)

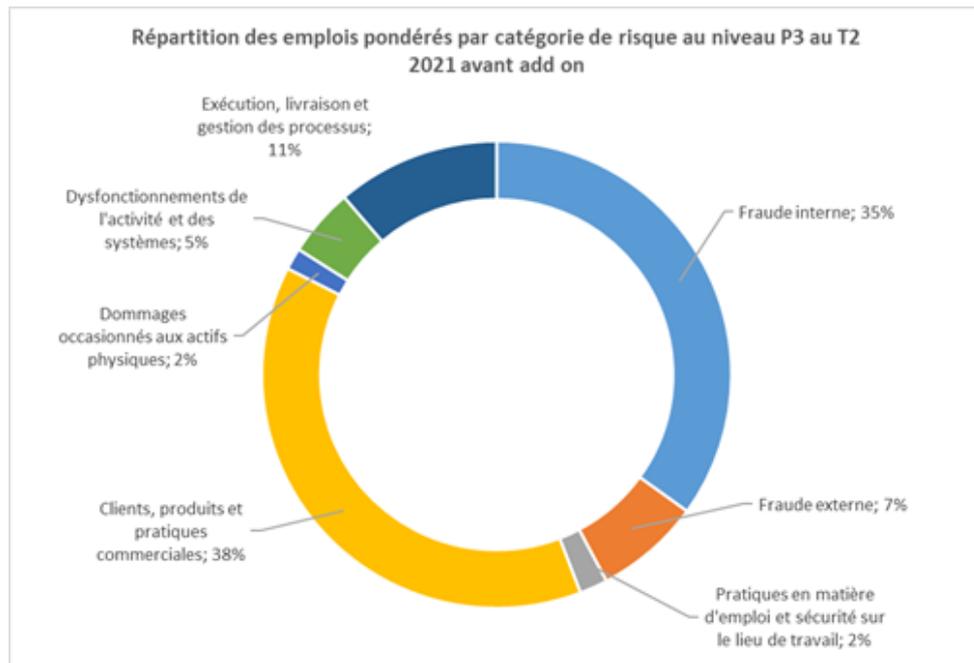


D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Une exposition à la fraude qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...), mais aussi des incidents exceptionnels survenus en 2020, puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux).
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...), notamment s'agissant des processus de paiements.
- Une exposition à la catégorie Clients en baisse mais représentant toujours une part importante du risque opérationnel.

Pour rappel, des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Crédit Agricole S.A. au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

REPARTITION DES EMPLOIS PONDERES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2021)



5. Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2020.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2021 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- à l'avant- dernier alinéa du paragraphe « Euribor/Libor et autres indices »,
- aux deuxième et troisième alinéas du paragraphe « Bonds SSA »,
- au dernier alinéa du paragraphe « O'Sullivan and Tavera »
- au paragraphe « Amundi-Procédure AMF ».

Faits exceptionnels et litiges

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgment* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Le 7 avril 2021, la Second Circuit Court of Appeals a rejeté l'appel des demandeurs.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour

d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021, mais un autre recours a été déposé le 19 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le 29 juin 2021, le Tribunal a rejeté la requête des plaignants.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF.

L'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA CF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par un arrêt du 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a annulé la décision de l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato*. Le 23 décembre 2020, l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* a fait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat italien.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («*Hawai Sheet Metal Workers retirement funds*») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une «*Consolidated Class Action Complaint*». Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une «*motion to dismiss*» visant à rejeter cette plainte consolidée. Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la «*motion to dismiss*» des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1^{er} décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Le 6 avril 2021, le tribunal a accepté la demande d'intervention de DYJ Holdings et rejeté la requête des défendeurs. Le tribunal va maintenant vraisemblablement statuer sur le fond de l'appel.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. Ce plan de compensation a été clôturé le 1^{er} mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi (Amundi AM et Amundi Intermédiation) le 12 juin 2020. Les griefs concernent un nombre limité de transactions réalisées entre 2014 et 2015 par deux anciens salariés (un ex gérant et un ex négociateur).

Amundi a coopéré pleinement dans le cadre de cette procédure.

Cette affaire a fait l'objet d'une audience de la Commission des Sanctions de l'AMF qui s'est tenue le 7 juillet 2021.

A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6. Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document d'enregistrement universel Crédit Agricole S.A 2020 en partie 5 partie 2.10.

EXTRAIT D'INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Figure dans l'A03 amendement au Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole SA un extrait des tableaux du Pilier 3. L'intégralité du Pilier 3 sera présentée dans un document dédié en septembre 2021.

Indicateurs clés phasés au niveau de Crédit Agricole S.A. (EU KM1)

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	45 128
2	Fonds propres de catégorie 1	50 111
3	Fonds propres totaux	66 326
Montants d'exposition pondérés		
4	Montant total d'exposition au risque	356 785
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,6%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	14,0%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	18,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)		
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,02%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	
11	Exigence globale de coussin (%)	2,52%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,02%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,9%
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition totale	1 100 245
14	Ratio de levier (%)	4,6%
Ratio de couverture des besoins de liquidité		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	330 779
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	286 486
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	74 975
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	211 511
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	156%

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Conglomérat financier

Pour la supervision du conglomérat financier, le Groupe Crédit Agricole s'appuie sur trois périmètres réglementaires :

- le périmètre bancaire (Bâle 3) – *ratios bancaires* ;
- le périmètre assurance (Solvabilité 2¹) – *ratio de solvabilité de l'assurance* ;
- le périmètre conglomérat – *ratio conglomérat*.

Le ratio conglomérat est le rapport entre les fonds propres totaux phasés du conglomérat financier et les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec celles de l'assurance :

$$\text{Ratio conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres totaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100 \%$$

Conglomerats financiers - Informations sur les fonds propres et le ratio d'adéquation des fonds propres (EU INS2)

Conglomerats financiers - Informations sur les fonds propres et le ratio d'adéquation des fonds propres (EU INS2)	30/06/2021
Exigences complémentaires de fonds propres du conglomérat financier (montant en m€)	37 834
Ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier (%)	178%

Au 30 juin 2021, le ratio conglomérat phasé de Crédit Agricole S.A., qui intègre l'exigence Solvabilité 2 pour la participation dans Crédit Agricole Assurances, est de 178 %, bien au-dessus de l'exigence minimale réglementaire de 100 %. Le ratio conglomérat phasé de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021 correspond à un excédent de fonds propres du conglomérat financier de Crédit Agricole S.A. de 38 milliards d'euros.

Cette situation découle logiquement du respect des exigences de solvabilité de chacun des deux secteurs, bancaire et assurantiel.

Les conglomérats financiers peuvent, sur autorisation de l'autorité compétente, utiliser l'option de ne pas déduire des fonds propres prudentiels leur participation dans les sociétés d'assurance mais de les traiter en risques pondérés. Cette disposition, dite "compromis danois" (ou article 49-(1) du CRR) n'a pas été modifiée par "CRR 2" (Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013).

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont reçu l'autorisation de l'ACPR le 18 octobre 2013 d'appliquer ce traitement aux entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49-(1) du CRR. La pondération appliquée à cette valeur est de 370 %, étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

Le tableau ci-dessous présente le montant des participations couvertes au titre de l'article 49-(1) du CRR.

Participations dans l'assurance (EU INS1)

Participations dans l'assurance (EU INS1) en millions d'euros	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition au risque
Instruments de fonds propres détenus dans des entreprises d'assurance ou de réassurance ou des sociétés holding d'assurance non déduits des fonds propres	12 743	47 148

Les exigences prudentielles sur ces participations font l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales grâce à des garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014.

Lors de l'annonce des résultats au 31 décembre 2020, Crédit Agricole S.A. s'est engagé à porter à 100% le démantèlement de la garantie *Switch* avant la fin du Plan moyen terme s'achevant fin 2022, *versus* les 50% initialement annoncés. Plus précisément, 50% sont d'ores et déjà débouclés depuis le premier trimestre 2021, avec le débouclage complémentaire de 15% réalisé le 1^{er} mars 2021, faisant suite au débouclage partiel de 35% réalisé en mars 2020. Le débouclage des 50% restant à horizon 2022 aura un impact positif d'environ +150 millions d'euros sur le PNB du Groupe de Crédit Agricole S.A. en année pleine.

¹ Solvabilité 2 est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance.

Le montant garanti s'élevait initialement à 9,2 milliards d'euros, soit 33,9 milliards d'euros d'emplois pondérés. Depuis le premier trimestre 2021, après le débouclage complémentaire de 15%, il s'élève à 4,6 Md€, soit 17,0 Md€ d'emplois pondérés.

Adéquation du capital

Fonds propres prudentiels simplifiés

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2021		31/12/2020	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	23 286	23 286	21 309	21 309
Autres réserves / Résultats non distribués	35 209	35 209	35 250	35 250
Autres éléments du résultat global accumulés	1 493	1 493	2 310	2 310
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	4 264	4 264	4 009	4 009
Instruments de capital et réserves	64 252	64 252	62 878	62 878
Filtres prudentiels	(1 391)	(1 391)	(1 477)	(1 477)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(17 472)	(17 472)	(17 528)	(17 528)
Dépassement de franchises (1)	-	-	-	-
Autres éléments du CET1	(260)	(1 249)	307	(543)
Ajustements réglementaires	(19 124)	(20 112)	(18 699)	(19 549)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	45 128	44 139	44 180	43 330
Instruments de capital AT1 versés éligibles	3 319	3 319	4 335	4 335
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	1 846	-	1 670	-
Instruments Tier 1 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	(1)	(1)	(1)	(1)
Autres éléments du Tier 1	(180)	(180)	(158)	(158)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	4 984	3 138	5 847	4 177
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	50 111	47 277	50 027	47 506
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres Tier 2	16 113	16 113	17 089	17 089
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	2 504	-	53	-
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes (2)	557	557	298	298
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(2 741)	(2 741)	(2 733)	(2 733)
Autres éléments du Tier 2	(218)	(218)	(243)	(244)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	16 214	13 711	14 463	14 410
FONDS PROPRES TOTAUX	66 326	60 988	64 489	61 917

(1) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 2 028 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 1 336 millions d'euros au 30/06/2021

(2) La réintégration en Tier 2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6% des emplois pondérés en IRB.

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont présentés dans le Pilier 3 disponible sur le site Internet : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>.

Les instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) dans l'annexe "Caractéristiques principales des instruments de fonds propres et d'engagements éligibles réglementaires (EU CCA)".

Ratio de levier

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

Le règlement CRR2 prévoit que certaines expositions Banque Centrale peuvent être exclues de l'exposition totale du ratio de levier lorsque des circonstances macro-économiques exceptionnelles le justifient. En cas d'application de cette exemption, les établissements doivent satisfaire à une exigence de ratio de levier ajustée, supérieure à 3%. Le 18 juin 2021, la Banque Centrale Européenne a déclaré que les établissements de crédit sous sa supervision peuvent appliquer cette exclusion compte tenu de l'existence de circonstances exceptionnelles depuis le 31 décembre 2019 ; cette mesure est applicable jusqu'au 31 mars 2022. Crédit Agricole S.A. applique cette disposition et doit, en conséquence, respecter une exigence de ratio de levier de 3,18% pendant cette période.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Crédit Agricole S.A. a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Le ratio de levier de Crédit Agricole S.A. s'élève à 4,6 % sur une base de Tier 1 phasé après neutralisation des expositions Banque Centrale. L'application de cette mesure permet de neutraliser les expositions Banque Centrale à hauteur de 194,9 Md€ au 30 juin 2021.

Le ratio de levier quotidien phasé de Crédit Agricole S.A., dont le dénominateur est calculé en tenant compte de la moyenne quotidienne du trimestre des expositions SFT, atteint 4,5 % (après neutralisation des expositions Banque Centrale).

Le ratio de levier est en baisse de 0,3 point de pourcentage sur le premier semestre 2021, la progression des fonds propres Tier 1 ne couvre que partiellement celle de la taille de bilan.

Crédit Agricole S.A. - Ratio de levier		30/06/21 en M€
1	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	50 111
2	Mesure de l'exposition totale (LRE)	1 100 245
3	Ratio de levier (%)	4,6%
4	Mesure de l'exposition totale intégrant les moyennes des actifs SFT	1 108 703
5	Ratio de levier quotidien (%)	4,5%

3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.1 Synthèse des emplois pondérés

3.1.1 Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 356,8 milliards d'euros au 30 juin 2021 contre 336,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

30/06/2021		Montants total d'exposition au risque RWA			Exigences totales de fonds propres
		30/06/2021	31/03/2021	31/12/2020	30/06/2021
1	Risque de crédit (hors CCR)	277 588	271 098	261 283	22 207
2	Dont: approche standard	99 199	93 912	94 862	7 936
3	Dont: approche NI simple (F-IRB)	26 669	27 128	27 445	2 134
4	Dont: approche par référencement	-	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	40 372	41 330	37 365	3 230
5	Dont: approche NI avancée (A-IRB)	106 773	104 494	97 528	8 542
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	23 761	22 897	22 085	1 901
7	Dont: approche standard ⁽¹⁾	4 444	3 267	3 496	356
8	Dont: méthode du modèle interne (IMM)	10 384	10 581	10 313	831
EU 8a	Dont: expositions sur une CCP	437	335	348	35
EU 8b	Dont: ajustement de la valeur de crédit - CVA	4 563	4 158	4 328	365
9	Dont autres CCR	3 933	4 556	3 600	314
15	Risque de règlement	1	5	1	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	9 467	9 522	8 755	757
17	Dont approche SEC-IRBA	3 212	3 305	2 370	257
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	4 994	5 026	5 214	400
19	Dont approche SEC-SA	1 261	1 191	1 171	101
EU 19a	Dont 1250%	-	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	10 087	10 134	9 753	807
21	Dont: approche standard	5 095	4 742	4 420	408
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	4 993	5 392	5 333	399
EU 22a	Grands risques	-	-	-	-
23	Risque opérationnel	35 881	34 791	34 167	2 870
EU 23a	Dont: approche élémentaire	-	-	-	-
EU 23b	Dont: approche standard	12 086	10 923	10 513	967
EU 23c	Dont: approche par mesure avancée	23 795	23 868	23 654	1 904
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	8 411	7 258	7 168	673
29	TOTAL	356 785	348 447	336 044	28 543

(1) Avec l'application du règlement (UE) n°2019/876 (CRR2), les expositions sur les dérivés auparavant modélisées en méthode CEM sont dorénavant évaluées en approche standard SA-CCR.

3.1.2 Information sectorielle par secteur opérationnel

30/06/2021

	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB ⁽¹⁾	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Banque de proximité en France	8 662	1 821	36 607	-	47 092	12	2 864	3	49 970
Banque de proximité à l'international	35 742	1 229	8 207	-	45 178	105	5 247	291	50 821
Gestion de l'épargne et Assurances	7 611	30 967	895	-	39 473	672	6 991	75	47 211
Services financiers spécialisés	28 688	1 349	17 969	-	48 006	54	3 938	2	52 000
Grandes Clientèles	18 644	1 372	83 635	187	103 839	3 720	15 967	6 407	129 933
Activités hors métiers	6 273	8 208	8 185	-	22 667	-	873	3 311	26 850
TOTAL EMPLOIS PONDERES	105 621	44 946	155 499	187	306 254	4 563	35 881	10 087	356 785

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2020

	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB ⁽¹⁾	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Banque de proximité en France	7 998	1 885	39 217	-	49 100	10	2 895	3	52 008
Banque de proximité à l'international	30 217	964	4 244	3	35 428	5	4 042	74	39 549
Gestion de l'épargne et Assurances	6 571	28 003	768	-	35 342	343	7 212	60	42 957
Services financiers spécialisés	29 372	1 189	17 815	-	48 376	21	3 391	3	51 791
Grandes Clientèles	19 820	1 316	75 631	344	97 111	3 949	15 804	6 700	123 564
Activités hors métiers	5 852	8 091	8 496	-	22 439	-	823	2 914	26 176
TOTAL EMPLOIS PONDERES	99 830	41 448	146 171	347	287 796	4 328	34 167	9 754	336 044

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

3.1.3 Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés de Crédit Agricole S.A. sur le premier semestre 2021 :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Change	Variation organique et actions d'optimisation	VME Assurances	Périmètre	Méthode et réglementation	Total variation 2021	30/06/2021
Risque de crédit	287 796	1 659	3 181	2 872	7 772	2 975	18 458	306 254
dont Risque actions	41 448	-	406	2 872	220	-	3 498	44 946
CVA	4 328	-	185	-	49	-	234	4 563
Risque de marché	9 754	-	322	-	12	-	334	10 087
Risque opérationnel	34 167	-	936	-	778	-	1 714	35 881
TOTAL	336 044	1 659	4 625	2 872	8 610	2 975	20 741	356 785

Les emplois pondérés s'établissent à 357 milliards d'euros au 30 juin 2021, en hausse de 21 milliards d'euros (soit +6,2 %) sur le semestre, en raison notamment de l'acquisition de Credito Valtellinese S.P.A (+8,5 milliards d'euros) et de l'impact du démantèlement de 15% de la garantie Switch en mars 2021 (+5,1 milliards d'euros). Hors cela, la progression des emplois pondérés des métiers est modérée sur le semestre : hausse des métiers y compris change (+6,3 milliards d'euros) et impact méthodologique et réglementaire (+3,0 milliards d'euros) :

- Hausse des métiers y compris change (+6,3 milliards d'euros), principalement sur les pôles Grandes clientèles (+3,4 milliards d'euros), et Banque de Proximité (+2 milliards d'euros) ;
- Effets méthodologiques et de réglementation (+3,0 milliards d'euros), en lien avec la mise en place du règlement CRR2 (+2,0 milliards d'euros) et la revue des modèles internes de CACIB et LCL (+1,2 milliards d'euros) ;
- Augmentation de la Valeur de Mise en Equivalence de la participation dans les Assurances pour +2,9 milliards d'euros en lien avec le démantèlement de 15% de la garantie Switch (+5,1 milliards d'euros) en mars 2021 ;
- Effet périmètre (+8,6 milliards d'euros) lié principalement à l'acquisition de la société Credito Valtellinese S.P.A par Crédit Agricole Italie.

3.2 Risque de crédit et de contrepartie

3.2.1 Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

3.2.1.1 Expositions par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de Crédit Agricole S.A. au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

Les 16 catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) AU 30 JUIN 2021

30/06/2021	Standard				IRB				Total				
	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
<i>(en milliards d'euros)</i>													
Administrations centrales et banques centrales	107,6	109,0	108,9	7,2	306,0	321,3	318,9	1,8	413,5	430,3	427,8	9,0	0,7
Etablissements	42,9	63,4	59,9	9,0	469,4	482,5	473,7	9,7	512,3	545,9	533,6	18,7	1,5
Entreprises	120,8	97,8	72,1	56,1	336,0	294,0	241,6	93,7	456,8	391,7	313,8	149,8	12,0
Clientèle de détail	36,5	31,7	29,2	18,6	211,0	211,0	209,3	42,1	247,5	242,7	238,5	60,6	4,9
Crédits aux particuliers	22,7	21,4	19,8	13,2	173,7	173,7	172,5	30,9	196,4	195,1	192,3	44,1	3,5
dont garantis par une sûreté immobilière	4,4	4,3	4,3	1,6	107,6	107,6	107,6	8,7	112,0	111,9	111,9	10,3	0,8
dont renouvelables	2,7	2,6	1,2	0,9	11,9	11,9	10,7	3,4	14,6	14,5	12,0	4,3	0,3
dont autres	15,6	14,5	14,3	10,6	54,2	54,2	54,2	18,8	69,8	68,8	68,5	29,4	2,4
Crédits aux Petites et moyennes entités	13,7	10,3	9,4	5,4	37,3	37,3	36,8	11,2	51,1	47,6	46,2	16,6	1,3
dont garantis par une sûreté immobilière	0,8	0,7	0,6	0,2	7,5	7,5	7,5	1,6	8,2	8,2	8,1	1,9	0,1
dont autres crédits	13,0	9,6	8,8	5,2	29,9	29,9	29,3	9,6	42,8	39,4	38,2	14,7	1,2
Actions	1,1		1,1	1,3	16,2		11,5	40,4	17,2		12,6	41,7	3,3
Titrisations	5,8		4,5	1,3	44,0		44,0	8,2	49,8		48,5	9,5	0,8
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	14,9		14,8	12,2	-		-	-	14,9		14,8	12,2	1,0
TOTAL	329,4		290,6	105,6	1 382,6		1 298,9	195,9	1 712,0		1 589,5	301,5	24,1

(1) Exposition brute initiale

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC)

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÉGLEMENT LIVRAISON) AU 31 DÉCEMBRE 2020

31/12/2020	Standard				IRB				Total				
	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exposition brute ⁽¹⁾	Exposition brute après ARC ⁽²⁾	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
<i>(en milliards d'euros)</i>													
Administrations centrales et banques centrales	93,5	94,8	94,7	5,8	265,1	279,7	277,4	1,8	358,6	374,5	372,1	7,6	0,6
Etablissements	40,1	58,6	54,8	7,9	441,3	447,7	444,6	9,9	481,4	506,3	499,4	17,8	1,4
Entreprises	121,0	97,2	70,8	53,6	326,7	297,2	237,8	84,0	447,7	394,4	308,6	137,6	11,0
Clientèle de détail	35,2	30,5	27,9	17,9	197,5	197,5	196,0	42,8	232,7	228,0	223,8	60,7	4,9
Crédits aux particuliers	22,2	20,8	19,1	12,9	163,5	163,5	162,2	31,8	185,7	184,3	181,3	44,7	3,6
dont garantis par une sûreté immobilière	4,4	4,3	4,2	1,6	100,8	100,8	100,8	9,4	105,2	105,1	105,1	11,0	0,9
dont renouvelables	3,0	2,9	1,4	1,1	11,9	11,9	10,5	3,4	14,9	14,8	11,9	4,4	0,4
dont autres	14,8	13,7	13,5	10,2	50,7	50,7	50,9	19,0	65,6	64,5	64,4	29,3	2,3
Crédits aux Petites et moyennes entités	12,9	9,6	8,7	5,0	34,0	34,0	33,8	11,0	47,0	43,7	42,5	16,1	1,3
dont garantis par une sûreté immobilière	0,4	0,4	0,4	0,1	6,4	6,4	6,4	1,5	6,8	6,7	6,7	1,7	0,1
dont autres crédits	12,6	9,3	8,4	4,9	27,6	27,6	27,4	9,5	40,2	36,9	35,8	14,4	1,1
Actions	0,9	-	0,9	1,1	16,6	-	10,7	37,4	17,6	-	11,6	38,5	3,1
Titrisations	5,6	-	4,4	1,2	40,6	-	40,6	7,6	46,2	-	45,0	8,8	0,7
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	15,3	-	15,3	12,3	-	-	-	-	15,3	-	15,3	12,3	1,0
TOTAL	311,6	-	268,8	99,8	1 287,9	-	1 207,0	183,5	1 599,5	-	1 475,8	283,4	22,7

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

Mesurés en exposition brute, les encours globaux du Groupe enregistrent une hausse de + 7,0% reflétant la dynamique commerciale favorable observée sur les principaux métiers.

Le principal portefeuille demeure la catégorie « Établissements » avec un montant global d'exposition brute de 512,3 milliards d'euros. Il intègre 397,3 milliards d'euros d'expositions liées aux opérations internes au groupe Crédit Agricole au 30 juin 2021 (371,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Hors ces opérations internes, le total du portefeuille crédits atteint 1 314,7 milliards d'euros en exposition brute au 30 juin 2021 7,1% par rapport à fin 2020.

Le portefeuille "Administrations centrales et banques centrales" progresse de 15,32% en raison principalement de l'accroissement des dépôts auprès de banques centrales.

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) s'élève à 25% en moyenne pour la clientèle de détail et à 48% pour le portefeuille Entreprises au 30 juin 2021.

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (CR1)

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions					Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues		
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3				
30/06/2021	(en millions d'euros)															
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	243 293	243 293	-	16	16	(2)	(2)		(16)		(16)			3 479	
010	Prêts et avances	925 212	880 185	44 880	14 615	78	14 527	(2 838)	(1 068)	(1 770)	(8 046)	(15)	(8 031)		192 567	3 706
020	Banques centrales	609	609					-	-							
030	Administrations publiques	9 097	8 331	766	53		53	(10)	(7)	(2)	(29)		(29)		206	-
040	Etablissements de crédit	485 434	485 375	59	405		405	(35)	(35)	-	(352)		(352)		66	
050	Autres sociétés financières	16 707	16 467	232	446		445	(19)	(9)	(10)	(364)		(364)		3 054	4
060	Sociétés non financières	238 802	203 126	35 675	9 255	22	9 231	(1 785)	(529)	(1 256)	(4 974)	(3)	(4 972)		99 464	3 029
070	Dont PME	62 661	52 816	9 845	3 664	7	3 656	(634)	(188)	(446)	(1 946)	(3)	(1 944)		31 119	1 038
080	Ménages	174 564	166 275	8 149	4 458	55	4 391	(987)	(486)	(501)	(2 327)	(12)	(2 314)		89 778	672
090	Encours des titres de créance	124 138	119 208	1 343	53		48	(70)	(60)	(10)	(44)		(44)			
100	Banques centrales	5 137	4 634	503				(5)	(3)	(2)						
110	Administrations publiques	61 244	60 948	296				(38)	(35)	(3)						
120	Etablissements de crédit	32 170	32 128	3	1		1	(15)	(15)	-	(1)		(1)			
130	Autres sociétés financières	16 052	12 087	429				(3)	(3)	(1)						
140	Sociétés non financières	9 535	9 411	112	52		48	(8)	(3)	(5)	(43)		(43)			
150	Expositions hors bilan	738 852	723 671	15 180	3 659	36	3 622	(670)	(244)	(426)	(369)	(6)	(363)		27 021	183
160	Banques centrales	300 871	300 871					-	-							
170	Administrations publiques	40 367	39 655	712				(5)	(2)	(3)					1 930	
180	Etablissements de crédit	102 076	102 049	28	23		23	(5)	(5)	-	(21)		(21)		150	
190	Autres sociétés financières	77 956	77 081	875	2 289		2 289	(9)	(8)	(1)	(21)		(21)		1 227	1
200	Sociétés non financières	197 377	184 223	13 153	1 273	15	1 258	(590)	(192)	(398)	(294)		(294)		18 974	176
210	Ménages	20 205	19 792	413	73	21	52	(62)	(37)	(25)	(33)	(6)	(27)		4 741	5
220	TOTAL	2 031 495	1 966 357	61 404	18 342	115	18 213	(3 580)	(1 373)	(2 206)	(8 475)	(21)	(8 454)		223 067	3 889

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3				
31/12/2020	(en millions d'euros)															
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	202 039	202 039	-	15		15	(1)	(1)		(15)		(15)		3 228	
010	Prêts et avances	864 976	825 482	39 344	14 445	466	13 965	(2 711)	(999)	(1 712)	(7 428)	(40)	(7 388)		183 887	3 491
020	Banques centrales	461	461					-	-						-	
030	Administrations publiques	9 248	8 508	740	61		61	(8)	(6)	(2)	(28)		(28)		185	-
040	Établissements de crédit	451 651	451 590	61	393		393	(30)	(29)	-	(343)		(343)		29	
050	Autres sociétés financières	16 111	15 881	222	406	1	405	(44)	(31)	(13)	(332)	-	(332)		3 022	7
060	Sociétés non financières	222 953	193 300	29 653	9 198	266	8 926	(1 704)	(548)	(1 156)	(4 441)	(19)	(4 422)		96 422	2 803
070	Dont PME	59 981	51 285	8 696	3 477	74	3 403	(640)	(230)	(410)	(1 801)	(3)	(1 798)		30 770	1 227
080	Ménages	164 552	155 743	8 668	4 387	198	4 180	(926)	(385)	(541)	(2 283)	(20)	(2 263)		84 228	681
090	Encours des titres de créance	120 250	115 273	1 010	51		47	(68)	(58)	(10)	(42)		(42)			
100	Banques centrales	5 428	5 049	379				(6)	(4)	(2)						
110	Administrations publiques	57 565	57 298	267	-			(38)	(35)	(4)						
120	Établissements de crédit	31 476	31 419		1		1	(14)	(14)		(1)		(1)			
130	Autres sociétés financières	16 545	12 334	314	-		-	(3)	(2)	(1)						
140	Sociétés non financières	9 236	9 174	50	51		47	(7)	(3)	(4)	(42)		(42)			
150	Expositions hors bilan	672 675	659 925	12 749	3 474	57	3 417	(585)	(244)	(341)	(325)	(5)	(320)		23 173	236
160	Banques centrales	288 250	288 250					-	-							
170	Administrations publiques	11 441	10 692	748				(3)	(1)	(2)					1 469	
180	Établissements de crédit	104 242	104 210	32	23		23	(5)	(4)	(1)	(21)		(21)		192	
190	Autres sociétés financières	71 935	71 310	625	2 153		2 153	(8)	(8)	-	(31)		(31)		1 702	-
200	Sociétés non financières	177 609	166 731	10 879	1 221	27	1 194	(498)	(189)	(308)	(243)		(243)		15 592	231
210	Ménages	19 197	18 732	465	77	30	46	(72)	(42)	(29)	(30)	(5)	(25)		4 217	4
220	TOTAL	1 859 939	1 802 720	53 103	17 986	523	17 445	(3 365)	(1 302)	(2 063)	(7 810)	(44)	(7 766)		210 288	3 727

QUALITE DE CREDIT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES A DES ENTREPRISES NON FINANCIERES PAR BRANCHE D'ACTIVITE (CQ5)

30/06/2021

		Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
			Dont non performantes				
			Dont en défaut	Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
<i>(en millions d'euros)</i>							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	3 210	205	205	3 210	(160)	-
020	Industries extractives	10 589	149	149	10 589	(115)	-
030	Industrie manufacturière	51 632	1 514	1 505	51 632	(1 110)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	14 058	159	159	14 058	(125)	-
050	Production et distribution d'eau	1 500	34	34	1 500	(20)	-
060	Construction	7 502	887	887	7 502	(576)	-
070	Commerce	31 469	1 267	1 266	31 469	(934)	-
080	Transport et stockage	24 807	1 507	1 507	24 806	(684)	-
090	Hébergement et restauration	7 239	508	507	7 239	(458)	-
100	Information et communication	11 274	136	136	11 274	(86)	-
105	Activités financières et d'assurance	21 106	506	506	21 106	(431)	-
110	Activités immobilières	30 697	967	964	30 696	(617)	-
120	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10 869	410	409	10 869	(303)	-
130	Activités de services administratifs et de soutien	8 290	330	330	8 290	(192)	-
140	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	365	19	19	365	(11)	-
150	Enseignement	255	5	5	255	(7)	-
160	Santé humaine et action sociale	3 513	109	109	3 513	(52)	-
170	Arts, spectacles et activités récréatives	892	58	58	892	(40)	-
180	Autres services	8 559	485	478	8 559	(838)	-
190	TOTAL	247 826	9 255	9 233	247 824	(6 760)	-

31/12/2020

		Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
			Dont non performantes	Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
				Dont en défaut			
<i>(en millions d'euros)</i>							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	3 028	178	172	3 028	(151)	-
020	Industries extractives	10 799	259	257	10 799	(158)	-
030	Industrie manufacturière	49 852	1 721	1 666	49 852	(1 202)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13 000	216	177	13 000	(149)	-
050	Production et distribution d'eau	1 342	20	20	1 342	(17)	-
060	Construction	6 921	852	835	6 921	(531)	-
070	Commerce	30 198	1 303	1 261	30 198	(914)	-
080	Transport et stockage	23 866	1 608	1 596	23 866	(739)	-
090	Hébergement et restauration	6 347	358	351	6 347	(353)	-
100	Information et communication	9 376	148	136	9 376	(116)	-
105	Activités financières et d'assurance	21 132	585	584	21 132	(509)	-
110	Activités immobilières	28 802	951	937	28 798	(603)	-
120	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10 272	254	252	10 272	(189)	-
130	Activités de services administratifs et de soutien	7 636	252	252	7 636	(150)	-
140	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	165	-	-	165	(1)	-
150	Enseignement	251	7	6	251	(12)	-
160	Santé humaine et action sociale	3 685	106	104	3 685	(62)	-
170	Arts, spectacles et activités récréatives	805	55	54	805	(38)	-
180	Autres services	4 674	323	272	4 674	(252)	-
190	TOTAL	232 151	9 198	8 931	232 145	(6 145)	-

L'état CQ5 (qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité) remplace l'état RC1-B (qualité des expositions de crédit par secteur ou type de contrepartie) dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) depuis le 30/06/2021.

L'état CQ5 ne tient pas compte des titres de dettes, ni des prêts et créances sur les administrations centrales et banques centrales, les établissements de crédit et les ménages.

3.2.2 Risque de contrepartie

3.2.2.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (CCR1)

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
30/06/2021 (en millions d'euros)									
EU1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU2	EU - SA-CCR (pour les dérivés)	-	17		1,4	24	24	24	5
1	SA-CCR (pour les dérivés)	1 399	1 499		1,4	-	4 119	8 661	4 444
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			21 368	1,65	66 053	35 258	34 623	10 384
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			21 368		66 053	35 258	34 623	10 384
2c	Dont issues d'ensembles de compensation multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	26 736	31 506	4 040
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	TOTAL 30/06/2021					66 077	66 137	74 813	18 873
	TOTAL 31/12/2020							74 390	16 469

3.3 Risques de marché

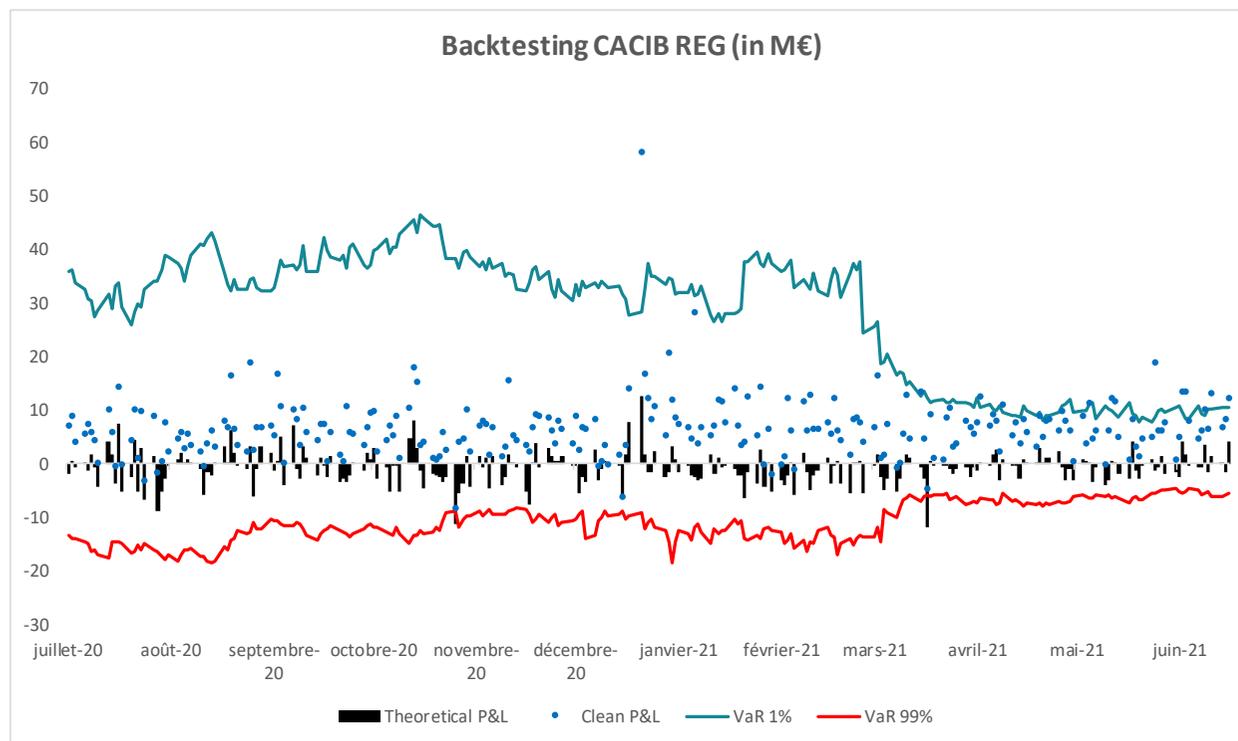
3.3.1.1 Expositions en méthode modèle interne

Emplois pondérés et exigences de fonds propres

Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne (Mr2-A)

		30/06/2021		31/12/2020	
		RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
<i>(en millions d'euros)</i>					
1	VaR (max entre les valeurs a et b)	1 019	82	1 694	136
(a)	VaR de la veille (VaRt-1)		18	-	29
(b)	Facteur de multiplication (mc) x Moyenne, sur les soixante derniers jours ouvrés (VaRavg)		82	-	136
2	SVaR (max entre les valeurs a et b)	2 331	187	2 188	175
(a)	Dernière SVaR disponible (SVaRt-1))		59	-	37
(b)	Facteur de multiplication (mc) x Moyenne, sur les soixante derniers jours ouvrés (sVaRavg)		187	-	175
3	Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)	1 642	131	1 451	116
(a)	Mesure la plus récente de l'IRC		109	-	69
(b)	Moyenne des mesures des risques d'IRC sur les 12 semaines précédentes		131	-	116
4	Mesure du risque global (valeur la plus élevée entre a, b et c)	-	-	-	-
(a)	Mesure la plus récente de la mesure du risque global	-	-	-	-
(b)	Moyenne des mesures des risques pour le risque global sur les 12 semaines précédentes	-	-	-	-
(c)	Plancher de la mesure du risque global	-	-	-	-
5	Autre	-	-	-	-
6	TOTAL	4 993	399	5 333	427

3.3.2 Back testing du modèle de VAR (MR4)



3.4 Risque de liquidité

Périmètre Crédit Agricole S.A. :

Template EU LIQ1 - Quantitative information of LCR

Informations quantitatives									
Niveau de consolidation : consolidé		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
(en millions d'euros)		30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021
EU 1a	Trimestre se terminant le								
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					254,214	283,133	311,041	330,779
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	375,891	370,593	365,399	372,172	23,775	23,590	23,394	23,925
3	<i>Dépôts stables</i>	289,534	279,342	269,107	272,394	14,477	13,967	13,455	13,620
4	<i>Dépôts moins stables</i>	86,357	91,251	96,292	99,778	9,298	9,623	9,939	10,305
5	Financement de gros non garanti	309,000	328,550	347,311	359,959	155,644	166,102	176,604	186,031
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	142,574	155,798	170,691	180,969	50,225	56,325	64,961	73,876
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	150,623	156,956	160,904	162,037	89,617	93,982	95,927	95,202
8	<i>Créances non garanties</i>	15,803	15,795	15,716	16,953	15,803	15,795	15,716	16,953
9	Financement de gros garanti					22,492	22,277	22,371	23,731
10	Exigences supplémentaires	162,116	164,339	166,694	168,453	43,697	44,762	45,401	45,384
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	18,860	20,355	21,470	22,400	14,735	16,127	16,909	16,988
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	143,256	143,984	145,224	146,053	28,962	28,635	28,492	28,395
14	Autres obligations de financement contractuel	45,489	34,432	36,208	38,212	2,619	3,001	4,100	4,498
15	Autres obligations de financement éventuel	49,661	49,506	51,083	54,538	2,931	2,984	2,744	2,917
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					251,158	262,716	274,614	286,486
ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	161,654	161,345	165,584	181,891	20,894	21,349	22,105	24,020
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	85,623	72,497	58,820	59,366	44,163	43,603	43,504	43,345
19	Autres entrées de trésorerie	5,528	6,732	6,759	7,609	5,528	6,732	6,759	7,609
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)					-	-	-	-
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	252,804	240,574	231,163	248,866	70,585	71,684	72,367	74,975
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	216,885	204,656	196,195	212,188	70,585	71,684	72,367	74,975
						TOTAL DE LA VALEUR AJUSTEE			
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					254,214	283,133	311,041	330,779
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE					180,573	191,032	202,247	211,511
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE					140.78%	148.21%	153.79%	156.39%

Périmètre Groupe Crédit Agricole :

Template EU LIQ1 - Quantitative information of LCR

Informations quantitatives									
Niveau de consolidation : consolidé		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
(en millions d'euros)		30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2020	31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021
EU 1a	Trimestre se terminant le								
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					285,187	314,297	342,767	362,466
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	537,174	539,916	542,598	553,816	33,860	34,158	34,402	35,265
3	Dépôts stables	407,502	401,549	395,789	401,989	20,375	20,077	19,789	20,099
4	Dépôts moins stables	129,672	138,367	146,809	151,828	13,485	14,080	14,612	15,166
5	Financement de gros non garanti	313,025	330,720	344,595	350,787	145,065	152,299	156,871	158,691
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	128,816	138,741	147,192	149,678	31,971	34,436	36,535	37,146
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	167,762	175,590	181,052	183,424	96,647	101,473	103,985	103,861
8	Créances non garanties	16,448	16,390	16,351	17,684	16,448	16,390	16,351	17,684
9	Financement de gros garanti					22,519	22,294	22,391	23,743
10	Exigences supplémentaires	203,936	207,063	210,227	212,489	52,547	53,740	54,498	54,574
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	24,385	25,928	27,076	28,048	20,261	21,700	22,515	22,636
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de trésorerie	179,551	181,135	183,151	184,441	32,286	32,040	31,983	31,938
14	Autres obligations de financement contractuel	44,450	33,348	35,217	38,129	1,579	1,917	3,109	4,415
15	Autres obligations de financement éventuel	49,446	49,348	51,086	54,548	2,761	2,872	2,790	2,963
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					258,331	267,280	274,060	279,651
ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	160,158	159,769	163,647	179,926	19,578	20,015	20,398	22,303
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	75,470	62,423	48,828	50,834	30,158	29,779	29,721	30,775
19	Autres entrées de trésorerie	5,296	6,525	6,599	7,731	5,296	6,525	6,599	7,731
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)					-	-	-	-
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	240,924	228,717	219,074	238,491	55,032	56,319	56,718	60,809
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	205,005	192,799	184,106	201,818	55,032	56,319	56,718	60,809
						TOTAL DE LA VALEUR AJUSTEE			
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					285,187	314,297	342,767	362,466
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE					203,298	210,961	217,342	218,842
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE					140.28%	148.98%	157.71%	165.63%

Disclosure EBA Covid -19

Modèle 1 – Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs

Objet: fournir un relevé de la qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de COVID-19, conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».
Champ d'application: le modèle s'applique à tous les établissements de crédit soumis à l'ensemble ou à une partie des exigences de publication prévues à la huitième partie du CRR, conformément aux articles 6, 10 et 13 du CRR.
Contenu: valeur comptable brute des prêts et avances performants et non performants ainsi que dépréciations cumulées correspondantes et variations cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit, en application du périmètre de consolidation réglementaire conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, du CRR.
Fréquence: semestrielle.
Format: fixe.
Explications complémentaires: les établissements devraient expliquer l'application des types de moratoires éligibles (par exemple report, suspension ou réduction du capital et/ou des intérêts durant une période limitée et prédéfinie) et les différents secteurs et industries dans lesquels les moratoires éligibles sont appliqués, ainsi que les pertes économiques réalisées et la façon dont elles sont calculées.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o		
		Valeur comptable brute								Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
		Performants				Non performants				Performants				Non performants				Entrées d'expositions non performantes
Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours				
1	Prêts et avances soumis à des moratoires	2 217 730 263	2 160 856 001	121 026 373	425 010 388	56 874 262	35 669 783	18 040 072	- 83 645 396	- 59 637 556	- 9 232 948	- 44 756 786	- 24 007 840	- 19 800 801	- 3 490 318	1498 441		
2	dont: ménages	305 860 518	302 865 314	11 200 319	51 892 150	2 995 204	1 314 855	761 394	- 4 535 730	- 3 743 853	- 618 547	- 3 147 763	- 792 178	- 223 923	- 152 435	370 048		
3	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	222 619 085	220 958 877	7 315 500	41 975 541	1 660 207	1 029 349	517 405	- 2 659 395	- 2 484 786	- 276 337	- 2 285 229	- 174 610	- 87 598	- 64 461	-		
4	dont: sociétés non financières	1 839 825 715	1 786 581 657	109 826 055	368 505 432	53 244 057	34 354 928	17 278 077	- 78 830 173	- 55 614 511	- 8 614 401	- 41 512 071	- 23 215 662	- 19 576 877	- 3 337 883	1 128 393		
5	dont: petites et moyennes entreprises	1 196 603 749	1 155 748 088	74 392 380	247 098 466	40 855 660	27 500 954	8 248 687	- 59 408 566	- 40 009 949	- 6 224 223	- 29 545 132	- 19 398 617	- 16 548 778	- 2 215 012	1 128 393		
6	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	692 242 504	674 726 013	62 966 370	166 624 032	17 516 491	9 247 991	12 219 369	- 20 706 945	- 18 175 928	- 5 048 448	- 15 118 177	- 2 531 017	- 1 482 831	- 1 665 380	-		

Définitions

Lignes:

Moratoires: moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en réponse à la pandémie de COVID-19 conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Ventilation par contreparties: les établissements devraient appliquer la ventilation par contreparties telle que définie à l'annexe V, première partie, paragraphe 42, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

L'affectation à un secteur de contrepartie devrait se fonder sur la seule nature de la contrepartie immédiate. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur devrait s'effectuer sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, ou le plus déterminant, pour la décision de l'établissement d'autoriser l'exposition. Entre autres classifications, la répartition des expositions conjointes selon le secteur de la contrepartie, le pays de résidence et le code NACE devrait être motivée par les caractéristiques du débiteur le plus pertinent, ou le plus déterminant.

Faibles et moyennes entreprises: telles que définies à l'annexe V, première partie, paragraphe 5, point i), du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Colonnes:

Valeur comptable brute: valeur comptable brute au sens de l'annexe V, première partie, paragraphe 34, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Exposition renégociée: exposition renégociée au sens de l'annexe V, deuxième partie, paragraphes 240 à 244, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission. Selon que les expositions renégociées satisfont ou non aux conditions requises par l'annexe V dudit règlement, elles peuvent être qualifiées d'expositions performantes ou non performantes.

Expositions non performantes: telles que définies à l'article 47 bis, paragraphe 3, du CRR et aux paragraphes 213 à 239 de l'annexe V, deuxième partie, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation: article 4 ter du LHM, annexe V, première partie, paragraphe 34, de l'ITS et annexe V, deuxième partie, paragraphes 240 à 268, de l'ITS.

Les expositions soumises à des moratoires conformes aux orientations de l'ABE et faisant également l'objet d'autres mesures de renégociation appliquées en raison

Expositions en défaut: expositions considérées comme étant en défaut au sens de l'article 178 du CRR.

Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions: ce poste devrait inclure les sommes calculées conformément à l'annexe V, deuxième partie, paragraphe 69 à 71, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 de la Commission.

Dont étape 1: catégories de dépréciations, telles que définies dans l'IFRS 3.5.3. L'«étape 1» correspond à une dépréciation mesurée conformément à l'IFRS 3.5.3.

Les colonnes «Dont étape 2» ne devraient pas être publiées par les établissements qui appliquent les principes comptables nationaux généralement admis sur la base de la directive 86/635/CEE du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

La colonne «entrées d'expositions non performantes» devrait refléter la valeur brute des expositions, c'est-à-dire ne pas tenir compte de la valeur nette découlant des sorties de la période de publication, et devrait avoir une fréquence semestrielle à partir de la date de publication précédente.

Les entrées devraient être publiées à une fréquence semestrielle depuis le début de la période de publication jusqu'à la date de référence.

Pour une exposition reclassée plusieurs fois de «non-performante» à «performante» durant la période de publication, le montant des entrées devrait être identifié en comparant le statut de l'exposition au début de la période de publication avec son statut à la date de référence.

Le reclassement d'une exposition non performante d'un portefeuille comptable à un autre ne devrait pas être publié en tant qu'entrée.

Modèle 2 – Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire

Objet: fournir un relevé du volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02», selon l'échéance résiduelle de ces moratoires.
Champ d'application: le modèle s'applique à tous les établissements de crédit soumis à l'ensemble ou à une partie des exigences de publication prévues à la huitième partie du CRR, conformément aux articles 6, 10 et 13 du CRR.
Contenu: valeur comptable brute des prêts et avances présentée selon l'échéance résiduelle des moratoires sur les remboursements de prêts, en application du périmètre de consolidation réglementaire, conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, du CRR.
Fréquence: semestrielle.
Format: fixe.
Explications complémentaires: les établissements devraient expliquer la durée des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués et toute révision de cette durée (par exemple une prorogation).

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
		Nombre de débiteurs	Valeur comptable brute							
			Échéance résiduelle des moratoires							
			Dont: moratoires législatifs	Dont: qui ont expiré	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an	
1	Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	386 248	50 961 471 373							
2	Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	385 742	50 477 239 763	6 811 929 130	48 259 509 500	1 341 249 365	651 407 163	216 976 515	7 410 253	686 968
3	dont: ménages		5 385 982 762	1 208 147 331	5 080 122 244	185 240 013	97 481 738	21 693 722	1 010 349	434 695
4	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels		3 926 645 559	505 028 996	3 704 026 474	129 579 818	77 520 693	14 160 078	959 068	399 428
5	dont: sociétés non financières		44 230 296 498	4 782 017 850	42 390 470 783	1 148 523 026	490 467 350	194 183 164	6 399 903	252 273
6	dont: petites et moyennes entreprises		34 334 974 025	4 106 281 964	33 138 370 276	698 592 646	363 759 335	129 848 025	4 151 470	252 273
7	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux		8 480 994 478	1 829 948 053	7 788 751 974	478 570 796	128 378 119	81 731 723	3 561 866	-

Définitions

Lignes:

Moratoire: voir la définition dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Prêts et avances: annexe V, première partie, paragraphe 32, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014.

Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé: tels que définis au paragraphe 19, point a), des orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Dans cette ligne, pour le nombre de débiteurs (colonne a) ou pour la valeur comptable brute (colonne b), les établissements devraient publier le nombre de demandes reçues de leurs clients ou la valeur comptable brute correspondante pour les moratoires conformes aux orientations de l'ABE, que le moratoire concerné ait déjà été mis en œuvre ou non. Si le nombre de débiteurs autorisés à demander un moratoire conforme aux orientations de l'ABE ou la valeur comptable brute correspondante ne sont pas connus (par exemple en raison des spécificités du moratoire), le nombre de débiteurs à qui un moratoire a été proposé et le nombre de débiteurs auxquels un moratoire a été appliqué peuvent être égaux. De même, la valeur comptable brute du moratoire proposé et celle à laquelle le moratoire a été appliqué peuvent être égales.

Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés): tels que définis au paragraphe 19, point b), des orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Dans cette ligne, pour le nombre de débiteurs (colonne a), les établissements devraient publier le nombre de débiteurs dont les demandes de moratoires conformes aux orientations de l'ABE ont déjà été mises en œuvre.

Ventilation par contreparties: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Petites et moyennes entreprises (PME): voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Colonnes:

Valeur comptable brute: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs». La valeur comptable brute inclut, dans le cas du modèle 2, non seulement les moratoires conformes aux orientations de l'ABE toujours en vigueur mais aussi ceux qui ont expiré, c'est-à-dire la valeur comptable brute des prêts et avances dont les moratoires conformes aux orientations de l'ABE ont expiré à la date de référence (c'est-à-dire que l'échéance résiduelle du moratoire est égale à zéro).

Échéance résiduelle des moratoires: temps écoulé entre la date de référence et la fin de l'application des moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

Modèle 3 – Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19

Objet: fournir un relevé du stock de nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19.
Champ d'application: le modèle s'applique à tous les établissements de crédit soumis à l'ensemble ou à une partie des exigences de publication prévues à la huitième partie du CRR, conformément aux articles 6, 10 et 13 du CRR.
Contenu: valeur comptable brute des prêts et avances soumis à des garanties publiques appliquées en raison de la pandémie de COVID-19, en application du périmètre de consolidation réglementaire, conformément à la première partie, titre II, chapitre 2, du CRR.
Fréquence: semestrielle.
Format: fixe.
Explications complémentaires: les établissements devraient expliquer la taille, la durée et la portée sectorielle des garanties publiques, ainsi que le statut «performant», «faisant l'objet de mesures de renégociation» et «non performant» de ces nouveaux prêts émis.

		a	b	c	d
		Valeur comptable brute		Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
			dont: renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
1	Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	23 821 024 128	1 057 976 919	20 948 799 350	403 436 748
2	dont: ménages	300 679 237			1 056 956
3	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	-			-
4	dont: sociétés non financières	23 497 488 250	1 052 765 753	20 658 620 759	402 379 793
5	dont: petites et moyennes entreprises	14 961 653 406			150 545 636
6	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			-

Définitions**Lignes:**

Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics: paragraphe 18 des présentes orientations et annexe V, première partie, paragraphe 32, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014.

Ventilation par contreparties: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Petites et moyennes entreprises (PME): voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

Colonnes:

Valeur comptable brute: voir la définition fournie dans le modèle 1 «Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs».

dont renégociés: article 47 *ter* du CRR, annexe V, première partie, paragraphe 34, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014 et annexe V, deuxième partie, paragraphe 244, du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014.
La valeur comptable brute du nouveau contrat («créance faisant l'objet d'un refinancement») accordé dans le cadre d'une opération de refinancement considérée comme une mesure de renégociation devrait être publiée.

Garanties publiques reçues: paragraphe 18 des présentes orientations et annexe V, deuxième partie, paragraphes 172 et 174 de l'ITS.

Les établissements devraient publier le montant maximum de garantie publique que les États membres ont instauré en réponse à la pandémie de COVID-19 pour les nouveaux prêts et avances émis. Le montant de la garantie ne devrait pas dépasser la valeur comptable brute du prêt correspondant. L'existence d'autres formes de sûretés ou garanties ne devrait pas être prise en compte pour calculer le montant maximum de garantie publique reçue en raison de la pandémie de COVID-19 qui peut être demandé.

Entrées d'expositions non performantes: les entrées devraient être publiées à une fréquence semestrielle depuis le début de la période de publication jusqu'à la date de référence.

Pour une exposition reclassée plusieurs fois de «non-performante» à «performante» durant la période de publication, le montant des entrées doit être identifié en comparant le statut de l'exposition au début de la période de publication avec son statut à la date de référence. Le reclassement d'une exposition non performante d'un portefeuille comptable à un autre ne doit pas être publié en tant qu'entrée.



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
AU 30 JUIN 2021**

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 04 Août 2021

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	235
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	235
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	236
COMPTE DE RÉSULTAT.....	236
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	237
BILAN ACTIF.....	238
BILAN PASSIF.....	239
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	240
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	241
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	244
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	244
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	248
2.1 Crise sanitaire liée à la COVID-19	248
2.2 Principales variations du périmètre de consolidation.....	251
2.3 Démantèlement complémentaire de 15% du dispositif de garantie « Switch ».....	254
2.4 Acquisition en cours de Lyxor par Amundi.....	254
2.5 Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020.....	254
2.6 Lancement d'un programme de rachat d'actions.....	255
NOTE 3 Risque de crédit	256
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période	256
3.2 Concentrations du risque de crédit.....	263
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	277
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	277
4.2 Produits et charges de commissions.....	278
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	278
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	280
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	280
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	281
4.7 Charges générales d'exploitation	281
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	281
4.9 Coût du risque	282
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	282
4.11 Impôts.....	283
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	284
NOTE 5 Informations sectorielles	287
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	290
5.2 Spécificités de l'assurance	291
NOTE 6 Notes relatives au bilan	295
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	295
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	299
6.3 Actifs financiers au coût amorti	302

6.4	Expositions au risque souverain	304
6.5	Passifs financiers au coût amorti	307
6.6	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.....	309
6.7	Immeubles de placement	310
6.8	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	311
6.9	Écarts d'acquisition	312
6.10	Provisions techniques des contrats d'assurance	313
6.11	Provisions	314
6.12	Dettes subordonnées	315
6.13	Capitaux propres.....	315
NOTE 7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	319
NOTE 8	Reclassements d'instruments financiers	322
NOTE 9	Juste valeur des instruments financiers	323
9.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	324
9.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	327
9.3	Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	340
NOTE 10	Parties liées.....	341
NOTE 11	Périmètre de consolidation au 30 juin 2021	342
NOTE 12	Événements postérieurs au 30 juin 2021	372

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416.

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, veille conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Intérêts et produits assimilés	4.1	11 890	23 534	12 340
Intérêts et charges assimilées	4.1	(5 956)	(11 716)	(6 629)
Commissions (produits)	4.2	6 256	10 679	5 247
Commissions (charges)	4.2	(3 592)	(6 458)	(3 268)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	8 849	2 256	(5 557)
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 667	2 466	1 171
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		7 182	(210)	(6 728)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	64	586	337
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		19	524	287
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</i>		45	62	50
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	25	25	3
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	21 572	36 337	21 480
Charges des autres activités	4.6	(27 678)	(34 935)	(14 283)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.2	(118)	192	427
Produit net bancaire		11 312	20 500	10 097
Charges générales d'exploitation	4.7	(6 288)	(11 748)	(6 140)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(554)	(1 143)	(533)
Résultat brut d'exploitation		4 470	7 609	3 424
Coût du risque	4.9	(663)	(2 606)	(1 463)
Résultat d'exploitation		3 807	5 003	1 961
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		188	413	179
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(34)	75	87
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.9	378	(903)	-
Résultat avant impôt		4 339	4 588	2 227
Impôts sur les bénéfices	4.11	(775)	(1 129)	(347)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6	5	(221)	(1)
Résultat net		3 569	3 238	1 879
Participations ne donnant pas le contrôle		555	546	287
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 014	2 692	1 592
Résultat par action (en euros) ¹	6.13	0,958	0,804	0,473
Résultat dilué par action (en euros) ¹	6.13	0,958	0,804	0,473

¹ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées.

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat net		3 569	3 238	1 879
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	88	(93)	40
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.12	(36)	(149)	91
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.12	1	(81)	(129)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	53	(323)	2
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	5	3	7
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(12)	94	11
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(4)	(2)	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	42	(228)	16
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	371	(805)	(118)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(1 195)	550	(198)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(487)	323	539
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.2	118	(198)	(427)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(1 193)	(130)	(204)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	61	(136)	(120)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	436	(277)	(138)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(2)	1	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	11	(11)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(687)	(553)	(461)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(645)	(781)	(445)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		2 924	2 457	1 434
Dont part du Groupe		2 326	2 014	1 205
Dont participations ne donnant pas le contrôle		598	443	229

¹ Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de + 21 millions d'euros.

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales		234 917	194 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1 - 6.4	445 107	432 462
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		261 235	261 968
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		183 872	170 494
Instruments dérivés de couverture		16 606	21 745
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	259 162	266 072
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		256 879	263 856
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 283	2 216
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	1 015 242	953 900
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		497 053	463 169
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		431 631	405 937
<i>Titres de dettes</i>		86 558	84 794
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 302	7 463
Actifs d'impôts courants et différés		5 324	4 304
Comptes de régularisation et actifs divers		40 024	40 307
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6	2 153	2 734
Participation aux bénéfices différée	6.10	5	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		7 689	7 650
Immeubles de placement	6.7	6 848	6 522
Immobilisations corporelles	6.8	6 051	5 779
Immobilisations incorporelles	6.8	3 186	3 196
Ecarts d'acquisition	6.9	14 713	14 659
TOTAL DE L'ACTIF		2 062 329	1 961 062

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales		434	864
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	260 373	265 173
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		222 635	229 265
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		37 738	35 908
Instruments dérivés de couverture		13 187	15 218
Passifs financiers au coût amorti	6.5	1 244 717	1 146 854
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		319 834	264 919
<i>Dettes envers la clientèle</i>		757 382	719 388
<i>Dettes représentées par un titre</i>		167 501	162 547
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 417	10 380
Passifs d'impôts courants et différés		3 069	3 334
Comptes de régularisation et passifs divers		58 769	52 941
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6	864	1 430
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.10	369 529	363 124
Provisions	6.11	4 451	4 197
Dettes subordonnées	6.12	25 276	24 052
Total dettes		1 988 086	1 887 567
Capitaux propres		74 243	73 495
Capitaux propres part du Groupe		65 863	65 217
Capital et réserves liées		29 139	28 323
Réserves consolidées		32 233	32 037
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 477	2 175
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	(10)
Résultat de l'exercice		3 014	2 692
Participations ne donnant pas le contrôle		8 380	8 278
TOTAL DU PASSIF		2 062 329	1 961 062

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros)	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2020 publié	8 654	46 397	(108)	5 134	60 077	4 063	(1 220)	2 843	-	62 920	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	8 654	46 397	(108)	5 134	60 077	4 063	(1 220)	2 843	-	62 920	7 993	(47)	(23)	(70)	7 923	70 843
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(14)	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(4)	(4)	-	-	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2020	-	(229)	-	-	(229)	-	-	-	-	(229)	(14)	-	-	-	(14)	(243)
Dividendes versés au 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(108)	-	-	-	-	(108)	(108)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	6	-	-	6	-	-	-	-	6	3	-	-	-	3	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(223)	(14)	(4)	(241)	-	-	-	-	(241)	(119)	-	-	-	(119)	(360)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(1)	-	-	(1)	(332)	31	(301)	-	(302)	-	(10)	(18)	(28)	(28)	(330)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(1)	-	-	(1)	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(89)	3	(86)	-	(86)	-	(30)	-	(30)	(30)	(114)
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	1 592	1 592	287	-	-	-	287	1 879
Autres variations	-	11	-	-	11	-	-	-	-	11	5	-	-	-	5	16
Capitaux propres au 30 juin 2020	8 654	46 184	(122)	5 130	59 846	3 642	(1 186)	2 456	1 592	63 894	8 166	(87)	(41)	(128)	8 038	71 932
Augmentation de capital	96	66	-	-	162	-	-	-	-	162	-	-	-	-	-	162
Variation des titres autodétenus	-	-	9	-	9	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	9
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(5)	-	758	753	-	-	-	-	753	2	-	-	-	2	755
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2020	-	(139)	-	-	(139)	-	-	-	-	(139)	(92)	-	-	-	(92)	(231)
Dividendes versés au 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	20	-	-	20	-	-	-	-	20	5	-	-	-	5	25
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	96	(58)	9	758	805	-	-	-	-	805	(84)	-	-	-	(84)	719
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(42)	-	-	(42)	(51)	(227)	(278)	-	(320)	(2)	(25)	(15)	(40)	(42)	(362)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(37)	-	-	(37)	-	37	37	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(5)	-	-	(5)	-	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(72)	-	-	(72)	(11)	(2)	(13)	-	(85)	-	(5)	-	(5)	(5)	(90)
Résultat du 2nd semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	1 100	1 100	259	-	-	-	259	1 359
Autres variations	-	(177)	-	-	(177)	-	-	-	-	(177)	114	-	-	-	114	(63)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	8 750	45 835	(113)	5 888	60 360	3 580	(1 415)	2 165	2 692	65 217	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Affectation du résultat 2020	-	2 692	-	-	2 692	-	-	-	(2 692)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021	8 750	48 527	(113)	5 888	63 052	3 580	(1 415)	2 165	-	65 217	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité	8 750	48 527	(113)	5 888	63 052	3 580	(1 415)	2 165	-	65 217	8 451	(117)	(56)	(173)	8 278	73 495
Augmentation de capital	526	1 451	-	-	1 977	-	-	-	-	1 977	-	-	-	-	-	1 977
Variation des titres autodétenus	-	-	(178)	-	(178)	-	-	-	-	(178)	-	-	-	-	-	(178)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(1 007)	(1 007)	-	-	-	-	(1 007)	-	-	-	-	-	(1 007)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2021	-	(193)	-	-	(193)	-	-	-	-	(193)	(57)	-	-	-	(57)	(250)
Dividendes versés au 1er semestre 2021	-	(2 333)	-	-	(2 333)	-	-	-	-	(2 333)	(448)	-	-	-	(448)	(2 781)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	8	-	-	8	-	-	-	-	8	3	-	-	-	3	11
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	526	(1 067)	(178)	(1 007)	(1 726)	-	-	-	-	(1 726)	(502)	-	-	-	(502)	(2 228)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(21)	-	-	(21)	(768)	29	(739)	-	(740)	-	22	12	34	34	(726)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(21)	-	-	(21)	-	21	21	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	50	1	51	-	51	-	9	-	9	9	60
Résultat du 1er semestre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	3 014	3 014	555	-	-	-	555	3 569
Autres variations	-	67	-	-	67	-	-	-	-	67	6	-	-	-	6	73
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021	9 276	47 506	(291)	4 881	61 372	2 862	(1 385)	1 477	3 014	65 863	8 510	(84)	(44)	(130)	8 380	74 243

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat avant impôt		4 339	4 588	2 227
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	554	1 143	533
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	(378)	903	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		11 311	9 488	2 182
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(138)	(502)	(301)
Résultat net des activités d'investissement		34	(74)	(87)
Résultat net des activités de financement		1 414	3 024	1 791
Autres mouvements		(377)	1 726	(5 666)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		12 420	15 708	(1 548)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(14 767)	55 411	52 313
Flux liés aux opérations avec la clientèle		12 231	54 781	36 457
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(11 293)	(73 179)	(51 987)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		7 038	1 547	2 588
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ¹		252	189	75
Impôts versés		(846)	(1 853)	(778)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(7 385)	36 896	38 668
Flux provenant des activités abandonnées		63	97	(12)
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		9 437	57 289	39 333
Flux liés aux participations ²		1 846	(2 478)	(875)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(409)	(748)	(304)
Flux provenant des activités abandonnées		-	(2)	(1)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		1 437	(3 228)	(1 180)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ³		(2 204)	351	(332)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁴		1 471	7 458	5 893
Flux provenant des activités abandonnées		(101)	(125)	3
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(833)	7 684	5 564
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(524)	(1 308)	(701)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		9 517	60 437	43 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		151 213	90 776	90 776
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		193 455	91 236	91 236
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(42 242)	(460)	(460)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		160 730	151 213	133 791
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		234 533	193 455	154 946
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(73 803)	(42 242)	(21 155)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		9 517	60 437	43 016

*Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

**Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 30 juin 2021, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour + 97 millions d'euros, des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance pour + 140 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour + 10 millions d'euros et autres entités de Crédit Agricole S.A. pour + 5 millions d'euros.

² Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 juin 2021 s'établit à + 1 822 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'acquisition de Credito Valtellinese pour - 862 millions d'euros par Crédit Agricole Italia, + 3 745 millions de trésorerie nette acquise liée à l'entrée de Credito Valtellinese et - 67 millions d'euros de trésorerie nette sortie suite à la déconsolidation de Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participation non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -607 millions d'euros essentiellement réalisés dans le cadre des investissements de l'assurance.

³ Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce montant correspond principalement à - 1 053 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le Groupe. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour - 355 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 448 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 250 millions d'euros.

Ce montant correspond également aux émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour - 1 007 millions d'euros. Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Crédit Agricole S.A. a acquis pour - 178 millions d'euros d'actions.

⁴ Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 30 juin 2021, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 5 545 millions d'euros et les remboursements à - 3 816 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 2 154 millions d'euros et les remboursements à - 880 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 1 514 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2020 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	Oui	1 ^{er} janvier 2021 ¹
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1 ^{er} janvier 2023	Non	1 ^{er} janvier 2021

¹ Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2021, le Groupe n'a pas pris en considération la décision définitive de l'IFRIC du 20 avril 2021, publiée en mai 2021, qui apporte des précisions sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour des régimes à prestations définies conformément à IAS 19, afin de disposer du temps nécessaire pour analyser les conséquences comptables de cette décision au cours de l'exercice 2021.

RÉFORMES DES INDICES DE RÉFÉRENCE

Les réformes des indices de référence sont entrées en 2021 dans une phase d'accélération cadencée par les jalons de place définis par les groupes de travail sur les taux alternatifs et par les autorités. L'annonce du 5 mars d'IBA - l'administrateur du LIBOR - a confirmé le jalon important de fin 2021 pour l'arrêt de la publication ou la non représentativité des LIBOR, sauf sur les ténors les plus utilisés du LIBOR USD. Ainsi, pour le flux de nouveaux contrats, selon les devises et les classes d'actifs l'ensemble des acteurs doit progressivement arrêter d'utiliser les indices LIBOR dans le courant de l'année 2021 et au plus tard ne pourra plus les utiliser après fin 2021.

Le remplacement des LIBOR par des taux calculés sur la base de RFR est le scénario privilégié. Pour certaines activités, l'utilisation d'un RFR à terme prédéterminé dit « forward looking » en début de période d'intérêt sera la seule solution, mais dans de nombreux cas l'utilisation d'un taux post-déterminé sera privilégiée et fortement encouragée par les autorités. Les modalités de transition se précisant, les développements des systèmes d'information étant pour certains livrés, la liquidité des marchés RFR se développant progressivement, enfin les dates butoir de fin 2021 approchant rapidement, les renégociations proactives de contrats commencent et tendent à s'intensifier.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions. Toutefois, les annonces récentes au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ainsi que la révision de la BMR en Europe – qui donne le pouvoir à la Commission Européenne de désigner un taux de remplacement en cas de disparition d'un indice systémique - renforcent la perspective de possibles dispositions législatives pour accompagner les transitions des contrats impossibles à renégocier avant la disparition des LIBOR. Néanmoins, toujours en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier de tels supports, les plans de transition proactive sont déclenchés ou sont en voie d'être déclenchés sauf pour les contrats dont l'impossibilité à les renégocier est avérée. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telle que l'autorité britannique (FCA : Financial Conduct Authority).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés et par extension aux contrats de Repo et prêts / emprunts de titres, le protocole ISDA -en vigueur depuis le 25/01/2021- permet d'intégrer automatiquement aux contrats existants les nouvelles clauses de repli ou « fallbacks ». Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré (plus de 14 200 au 30/06/2021).

Il est anticipé que ce protocole permette de basculer la majeure partie des encours de contrats dérivés vers les indices alternatifs. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de très nombreuses renégociations bilatérales ou multilatérales avec les parties aux contrats seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le groupe Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, sont activés selon des calendriers spécifiques à chaque entité.

S'agissant de la transition de l'EONIA vers l'€STR (au plus tard le 3 janvier 2022 lors de l'activation des clauses de fallback à la disparition de l'EONIA), les travaux sont toujours en cours. Les chambres de compensation ont déjà basculé la rémunération du collatéral de l'EONIA vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR augmentent très progressivement. Par ailleurs, l'EURIBOR - comme tout indice de référence - est susceptible de voir sa méthodologie évoluer de nouveau ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement de l'EURIBOR n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence utilisés à l'échelle du groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA ou systémiques qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle est la suivante :

- L'EONIA qui disparaîtra le 3 janvier 2022 ;
- Les LIBOR EUR, CHF, JPY, GBP et USD dont la cessation de la publication interviendra ou la non représentativité sera prononcée fin 2021 ou fin juin 2023 pour la plupart des ténors du LIBOR USD ;
- L'EURIBOR, WIBOR, STIBOR, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à ce stade.

L'EURIBOR, les LIBOR (notamment USD) et l'EONIA représentent - par ordre décroissant - les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence qui disparaissent ou deviennent non représentatifs et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 590 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Au 30 juin 2021, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

En millions d'euros	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés	1 894	279 239	25 139	3 097	2 446	5 180	-	5 032	177
Total des passifs financiers hors dérivés	6 021	56 520	3 123	47	370	23	3	2 833	75
Total des notionnels des dérivés	491 412	3 963 561	2 178 864	389 259	771 160	78 191	-	9 285	30 976

S'agissant des expositions portant sur l'indice EONIA, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR EUR, CHF, JPY et GBP, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 31 décembre 2021.

S'agissant des expositions portant sur le LIBOR USD, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30 juin 2023, la très grande majorité des encours étant concentrée sur les ténors disparaissant le 30 juin 2023 (JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2021

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2021.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2020, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2021.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 de Crédit Agricole S.A. et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole S.A. sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

Par ailleurs, de par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 30 juin 2021".

2.1 Crise sanitaire liée à la COVID-19

Face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et à ses conséquences économiques, Crédit Agricole S.A. s'est mobilisé massivement. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée à la COVID-19, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie mises en place par les autorités publiques et de place.

2.1.1 Prêts Garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a proposé depuis le 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État. Les entreprises ont pu bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder 6 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Le montant de ces prêts peut atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle.

Ces prêts appartiennent au modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole S.A., en France, s'élève à 8,7 milliards d'euros. Le montant de la garantie reçue de l'État français dans le cadre de ces prêts, s'élève à 7,6 milliards d'euros.

2.1.2 Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe revoit régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a déjà été intégrée dès l'arrêté du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au T2 2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 30 Juin 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en avril 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Ils intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonction du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien d'urgence et du plan de relance du gouvernement ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,5 % au T3 2020 comparé au T2 2020, après une baisse de 13,2 % au T2 2020 comparé au T1 2020. Il y a eu un deuxième confinement en novembre : son impact sur l'économie a été nettement moins sévère du fait de restrictions moins fortes (écoles ouvertes) et de l'adaptation de nombreux secteurs aux normes sanitaires. Ainsi, le deuxième confinement a surtout affecté la consommation tandis que l'investissement a progressé au T4 2020. En décembre 2020, un desserrement prudent a été réalisé avec une réouverture des commerces. A l'issue du confinement, il y a eu la mise en place d'un couvre-feu. La baisse du PIB a été limitée : -1,5% au T4 2020 comparé au T3 2020. **En moyenne annuelle en 2020, le PIB a reculé de 8%** sur l'année complète.

Le premier scénario, qui est le scénario central, décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude reste assez élevée. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

Ce premier scénario prend les hypothèses suivantes dans l'Union européenne (UE) et en France: les mesures sanitaires restrictives mises en place fin 2020 et début 2021 dans l'ensemble de l'UE (confinements, couvre-feux, etc.) sont maintenues dans leurs grandes lignes au T2 2021 (renforcées ou allégées en fonction des pays), du fait des risques liés aux variants ; les campagnes de vaccination montent en puissance peu à peu ; environ 50% de la population adulte de l'UE serait vaccinée fin juin 2021 ; au second semestre 2021, la montée en charge des vaccinations et l'assouplissement des mesures sanitaires permettent un redressement graduel de l'activité. Celle-ci retrouverait son niveau « normal » d'avant-crise courant 2022.

Dans la Zone Euro, il est prévu une croissance à 4% en 2021 et 4,1% en 2022 après -6,8% en 2020. L'inflation est projetée à 1,4% en 2021 et 1% en 2022.

En France, au T1 2021, des mesures restrictives renforcées, avec couvre-feu avancé, des fermetures des grands centres commerciaux, des reconfinements locaux à partir de mi-mars sont pris en compte. Les mesures de soutien sont prolongées pour les secteurs très affectés. L'activité est stable à -0,1% mais demeure en repli de 4,7% par rapport à la « normale » (niveau du T4 2019).

Au T2 2021, compte tenu de la forte circulation des variants, un nouveau confinement est mis en place de début avril au 19 mai, suivi d'une levée progressive des contraintes sanitaires entre mi-mai et mi-juin 2021. La réouverture progressive des établissements de services fermés depuis octobre 2020 (restaurants, bars, salles de sport, salles de spectacles, etc.) a également été prise en compte. Une légère hausse du PIB est ainsi prévue dès le T2 2021. Il y a une montée en charge des campagnes de vaccination.

Au second semestre 2021, sont attendus les effets positifs du déploiement des campagnes de vaccination. Les mesures restrictives seraient assouplies, mais pas supprimées. Il y aurait un redressement de la conjoncture, mais avec une reprise graduelle, malgré les mesures de soutien et le plan de relance, et porté par la consommation, qui retrouve son niveau normal fin 2021 avec une surconsommation possible dans certains secteurs par rapport aux niveaux d'avant-crise. D'autres secteurs resteront cependant fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture, ...). L'investissement poursuivrait son rétablissement à un rythme plus modéré, faillites, hausse du chômage, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages. **En moyenne annuelle en 2021, le PIB progresserait de 5,4%. Il s'accroîtrait de 3,6% en 2022 et retrouverait son niveau d'avant-crise au T2 2022.**

Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario 1 :

- Une forte remontée des taux américains en 2021 et, par contagion, des taux européens (dans une bien moindre mesure) avec un scénario de reflation dont les causes sont logées aux États-Unis : données économiques américaines plus solides que prévu, déploiement des vaccins et stimulus fiscal massif, pressions inflationnistes avérées et redoutées.
- Craintes relatives à l'inflation : envolée du prix des matières premières (industrielles mais aussi agricoles ; demande essentiellement tirée par la Chine), hausse du prix du pétrole (demande en hausse et quotas de production qui ont efficacement limité l'offre), envolée des prix du fret maritime (des capacités ont été retirées du marché pendant la crise et l'offre n'a pas suivi le redémarrage de la demande).
- Le scénario inflation France: au-delà de l'accélération ponctuelle (sensible et largement « technique ») anticipée en 2021, peu de chances que se mette en place un processus d'inflation auto-entretenu via la

hausse des salaires et des effets de second tour alimentant un retour durable de l'inflation et une hausse massive des taux d'intérêt.

La **politique monétaire en Zone Euro** irait vers un engagement explicite en faveur de taux d'intérêt faibles (et de spreads resserrés) compatibles avec des trajectoires de reprise modérée et d'inflation encore faible conduisant à une accélération du rythme des achats de la BCE au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Program*).

Concernant **les taux d'intérêt, courbe des taux ancrée à la hausse** :

États-Unis : UST 10 ans vers 1,75% fin 2021 à l'issue d'une remontée « chahutée » compte tenu des profils d'inflation (pic au T2-2021) et de croissance (pic au T3-2021). 2,15% fin 2022.

Zone euro : Bund à -0,20% fin 2021 et -0,10% fin 2022 ; OAT à 0,10% fin 2021 et 0,20% fin 2022 (tensions courant 2022 avec les élections présidentielles).

Le deuxième scénario, « adverse modéré », suppose une sortie de crise sanitaire en Europe plus lente et plus poussive que dans le scénario central. De nouveaux variants virulents, combinés à des campagnes de vaccination longues et difficiles avec une efficacité réduite des vaccins face à ces variants : assouplissement des mesures sanitaires effectif seulement au S1 2022.

Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2021. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1 2021 (déconfinement prudent), mais en revanche, une forte pression au T2 2021 et un maintien de mesures restrictives assez marquées au second semestre. La réussite des campagnes vaccinales et l'assouplissement des mesures sanitaires ne seraient vraiment effectifs qu'au premier semestre 2022.

Une poursuite de la pandémie accompagnée de mesures de soutien des Etats revues en baisse, d'un manque de visibilité et d'effets de saturation pour les ménages : tout cela conduirait à une confiance des agents très dégradée et une demande intérieure très médiocre en 2021 en zone euro.

La croissance serait toutefois assez marquée aux Etats-Unis, affectée par une situation sanitaire un peu moins favorable que dans le scénario central, mais dopée par le plan de relance.

Au niveau Zone Euro / France :

- 2021 : croissance positive mais nettement plus faible que dans le scénario central. Crise sanitaire encore présente au second semestre 2021 et chute de la confiance conduiraient à une demande intérieure dégradée. Exemple France : croissance de 2,7% en France contre 5,4% en central. Ce chiffre resterait relativement élevé du fait d'acquis très positifs fin 2020.
- 2022 : demande encore fragile au premier semestre. Redémarrage progressif et croissance annuelle du même ordre qu'en 2021, 3,3% en France, car acquis de croissance très faible fin 2021.
- Remontée du chômage et des faillites plus marquées que dans le scénario central.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et prévoit un déploiement rapide des vaccins dans l'UE, avec une montée en puissance de la production des laboratoires, un degré élevé d'acceptation par le public et un niveau élevé d'efficacité du vaccin contre les éventuelles mutations virales.

Cela permettrait un retrait plus rapide des contraintes sanitaires (au cours du second semestre 2021). La confiance s'améliore rapidement. D'où un retour du PIB à son niveau d'avant-crise dès la fin 2021 et une croissance assez soutenue en 2022. De plus, les plans de relance nationaux et européen se révèlent efficaces et permettent de renforcer le processus de reprise.

Par ailleurs, croissance marquée aux Etats-Unis, avec une forte efficacité du « méga » plan de relance mais sans resserrement violent des conditions financières.

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchit nettement au S1 2021. Il y a une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne sont pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites sont constatées.

Avec des anticipations des chefs d'entreprise très médiocres liées à une absence de visibilité et à des capacités excédentaires, il y a une nette révision en baisse de l'investissement.

Les ménages restent très prudents avec peu d'achats importants.

Il y a également une réactivation des tensions sociales et un gel du programme de réformes. Enfin est prévue une dégradation du rating souverain et pays d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle serait différée courant 2021 avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020). Le PIB connaîtrait un recul marqué au premier semestre 2021. En moyenne annuelle, il serait en hausse modérée à 1,9%, soit un décrochement prononcé par rapport à une hausse prévue de 5,4% en 2021 en scénario central. Fin 2022, le PIB resterait inférieur d'environ 4% au niveau « normal » atteint en 2019.

A relever, **les mesures de soutien ont été prises en compte** dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin juin 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement **26 % et 74 %** des stocks de couverture sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

À fin juin 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté **20 %** du coût du risque semestriel de Crédit Agricole S.A. contre **80 %** pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 60 % pour le calcul des ECL IFRS du T2 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 mars 2021, la baisse de 10 points de la pondération du premier scénario dans les calculs au T2 2021 au profit du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour Crédit Agricole S.A.

Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du forward looking local.

2.2 Principales variations du périmètre de consolidation

2.2.1 Offre publique d'achat volontaire de Crédit Agricole Italia sur les actions de Credito Valtellinese et offre publique de retrait obligatoire

Le 23 novembre 2020, Crédit Agricole Italia S.p.A. (Crédit Agricole Italia), filiale à 75,6 % de Crédit Agricole S.A., a lancé une offre publique d'achat volontaire entièrement en numéraire pour la totalité des actions ordinaires de Credito Valtellinese S.p.A. (Credito Valtellinese).

L'acquisition de Credito Valtellinese permet de renforcer le positionnement concurrentiel de Crédit Agricole en Italie, son second marché domestique, confirmant un engagement continu et de longue date en faveur de ses clients et territoires en Italie.

L'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération ont été obtenues.

Le 23 avril 2021, l'opération s'est achevée avec succès, Crédit Agricole Italia ayant obtenu 91,17 % du capital de Credito Valtellinese. Le prix payé par Crédit Agricole Italia est de 12,27 euros par action, hors dividende. Par ailleurs, les actionnaires qui ont apporté leur participation ont reçu un dividende de 0,23 euros par action, portant le versement total à 12,50 euros par action.

A l'issue de l'offre publique de retrait (l'offre étant terminée le 21 mai 2021 et le règlement de celle-ci ayant eu lieu le 28 mai 2021), une offre publique de retrait obligatoire est intervenue le 4 juin 2021 permettant à Crédit Agricole Italia de détenir au 30 juin 2021 100% des actions Credito Valtellinese.

Au 30 juin 2021, Credito Valtellinese est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, un écart de première consolidation de 925 millions d'euros a été généré pour un prix d'acquisition de 862 millions d'euros, le montant des capitaux propres apportés par Credito Valtellinese s'élevant à 1 787 millions d'euros.

Les travaux d'identification, de classement et d'évaluation des actifs et passifs de Credito Valtellinese, permettant d'identifier les différents effets comptables pouvant impacter le montant de l'écart d'acquisition négatif définitif sont en cours d'exécution au 30 juin 2021 et seront finalisés au cours du second semestre 2021.

Au 30 juin 2021, le Groupe a effectué un exercice préliminaire d'allocation de l'écart de première consolidation par niveau de risques et circonscrit aux éléments d'actif et de passif nécessitant un ajustement négatif.

Les effets positifs potentiels, principalement attribuables à l'évaluation à la juste valeur du portefeuille de prêts performants et à l'identification des actifs incorporels liés aux relations clientèle n'ont pas été pris en compte dans l'exercice préliminaire d'allocation au 30 juin 2021. L'évaluation de ces impacts positifs étant prévue au second semestre 2021.

Par ailleurs, les impôts différés actifs de Credito Valtellinese n'ont pas fait l'objet d'activation, de même qu'aucun impôt différé n'a été calculé sur les ajustements négatifs dans le cadre de cette allocation préliminaire de l'écart de première consolidation, eu égard à la non-adhésion de Credito Valtellinese à l'intégration fiscale de Crédit Agricole Italia au 30 juin 2021. De plus, le Plan à moyen terme permettant de justifier de la recouvrabilité des impôts différés ne sera finalisé qu'au cours du second trimestre 2021.

Ainsi une allocation préliminaire de l'écart de première consolidation a été effectuée au 30 juin 2021 pour un montant de 547 millions d'euros détaillée comme suit :

- 336 millions d'euros liés aux créances clientèle
- 72 millions d'euros liés aux dossiers contentieux et litiges
- 53 millions d'euros liés au financement
- 50 millions d'euros liés au portefeuille immobilier
- 33 millions d'euros liés au portefeuille titres
- 3 millions d'euros liés à la fiscalité

A l'issue de l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation, un écart d'acquisition négatif d'un montant de 378 millions d'euros a ainsi été comptabilisé en produit dans le poste « Variations de valeur des écarts d'acquisition » du compte de résultat consolidé de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021. Cet écart d'acquisition négatif sera révisé en fonction de l'allocation définitive qui sera effectuée au cours du second semestre 2021.

En complément de l'allocation de première consolidation, une provision collective d'un montant de 25 millions d'euros a été comptabilisée en coût du risque sur les prêts performants classés en bucket 1.

2.2.2 Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49% du capital de la joint-venture CACF Bankia S.A.

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) a conclu avec Bankia un accord de rachat des 49% du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A.

Le 1er juin 2021, l'opération a été autorisée par la Banque d'Espagne et a été réalisée le 11 juin 2021.

Au 30 juin 2021, CACF Bankia S.A est donc contrôlée à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3R, cette acquisition complémentaire impacte positivement le résultat net part du Groupe à hauteur de 14,8 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres antérieurement détenus. De plus, elle génère la comptabilisation d'un goodwill de 32,3 millions d'euros.

2.2.3 Cession du fonds de commerce de Crédit Agricole CIB (Miami) à Santander

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8% par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente du fonds de commerce associé aux encours envers la clientèle de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées, depuis janvier 2021 avec la banque Santander, ont abouti à l'exécution d'un contrat de cession le 17 mai 2021 pour une partie de l'activité commerciale de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB) et d'un complément le 14 juin 2021 pour un montant global de 27 millions d'euros générant un impact positif en résultat aux bornes de Crédit Agricole S.A. de 9 millions d'euros comptabilisés en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Les encours non cédés les 17 mai et 14 juin 2021, correspondant au bilan à des prêts envers la clientèle pour un montant de 57 millions d'euros et des dettes envers la clientèle pour un montant de 24 millions d'euros, ne sont plus comptabilisés en application d'IFRS 5 au 30 juin 2021.

2.2.4 Projets de cession (IFRS 5)

2.2.4.1 Crédit Agricole Bank Romania

Crédit Agricole Bank Romania est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A.

Courant 2019, Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania.

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole Bank Romania ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2019.

Au cours du mois de décembre 2020, les négociations menées avec la banque roumaine Vista Bank Romania S.A. ont abouti le 4 janvier 2021 à la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bank Romania à Vista Bank Romania S.A. La réalisation de cette opération, qui est soumise à l'approbation des autorités réglementaires roumaines compétentes (la Banque Nationale de Roumanie et le Conseil National de la Concurrence) devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre 2021.

Crédit Agricole Bank Romania est donc maintenue en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021 pour un montant de 529 millions d'euros en « Actifs non courants destinés à être cédés » et pour un montant de 513 millions d'euros en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de -1 million d'euros.

2.2.4.2 Crédit Agricole Consumer Finance Nederland (CACF NL)

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A.

En octobre 2019, les Directions Générales de Crédit Agricole S.A. et de CACF se sont engagées dans un processus de mise en vente de CACF NL.

Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres au cours du 3ème trimestre 2020. Les actifs et les passifs de CACF NL ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 septembre 2020.

Le groupe a décidé de rentrer en négociation exclusive avec l'un d'entre eux.

En mai 2021, suite à l'issue défavorable de la négociation exclusive, plusieurs investisseurs potentiels ont manifesté leur intérêt pour le rachat d'actifs de CACF NL.

De ce fait, Crédit Agricole Consumer Finance Nederland est maintenue en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021 pour un montant de 1 599 millions d'euros en « Actifs non courants destinés à être cédés » et pour un montant de 342 millions d'euros en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Le résultat net est classé en « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » pour un montant de 1 million d'euros.

2.2.4.3 CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM est une filiale contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100 % par Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente de CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM.

Les actifs et les passifs de CA Indosuez Wealth (Brazil) ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020.

Les négociations menées avec la banque SAFRA ont abouti, le 23 avril 2021, à la signature d'un contrat de cession de CA Indosuez Wealth (Brazil). La réalisation de cette opération est sujette à l'obtention des accords règlementaires et vérifications d'usage.

CA Indosuez Wealth (Brazil) est donc maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2021 pour un montant de 11 millions d'euros en "Actifs non courants destinés à être cédés" et pour un montant de 9 millions d'euros en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés". Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de -4,7 millions d'euros.

2.3 Démantèlement complémentaire de 15% du dispositif de garantie « Switch »

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1^{er} mars 2021, 15% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. après le débouclage partiel de 35% du dispositif intervenu le 2 mars 2020.

Le débouclage partiel de cette opération intragroupe vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un impact relatif de 25,8 millions d'euros en 2021 sur le résultat net part du groupe. Il s'inscrit dans l'engagement du Crédit Agricole S.A. de démanteler complètement le mécanisme de switch assurances d'ici la fin de l'année 2022.

Cette opération s'est traduite, pour Crédit Agricole S.A., par une baisse des engagements reçus de 15% (soit 1,375 milliards d'euros) et une baisse du dépôt de garantie reçu des Caisses régionales de 15% (soit environ 0,465 milliard d'euros).

Cette opération n'a aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du Groupe Crédit Agricole.

2.4 Acquisition en cours de Lyxor par Amundi

Après l'entrée en négociation exclusive d'Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A. avec Société Générale en vue de l'acquisition de Lyxor pour un prix en numéraire de 825 millions d'euros (soit 755 millions d'euros hors capital excédentaire), un contrat cadre a été signé le 11 juin 2021.

La finalisation de cette transaction est attendue au plus tard en février 2022, sous réserve d'obtention préalable des autorisations des autorités réglementaires et de la concurrence compétentes.

Avec cette opération, Amundi disposerait de leviers puissants pour accélérer sa trajectoire de développement sur le marché en forte croissance des ETF, tout en complétant son offre dans la gestion active, en particulier en actifs alternatifs liquides et en solutions d'advisory.

2.5 Paiement du dividende au titre de l'exercice 2020

L'assemblée générale ordinaire du mercredi 12 mai 2021 de Crédit Agricole S.A. a décidé d'un mécanisme exceptionnel pour le versement du dividende au titre de l'exercice 2020, de 0,80 euro par action, assorti d'une option de paiement en actions nouvelles. Cette option, ouverte entre le jeudi 20 mai et le jeudi 3 juin 2021, a été retenue à 84,8% par les actionnaires de Crédit Agricole S.A. dont l'actionnaire majoritaire, la SAS la Boétie.

Cette opération s'est traduite par la création de 175 330 851 actions ordinaires nouvelles dont la livraison et l'admission à Euronext Paris sont intervenues le 9 juin 2021. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1^{er} janvier 2021, sont immédiatement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de Crédit Agricole S.A.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le mercredi 9 juin 2021.

2.6 Lancement d'un programme de rachat d'actions

Crédit Agricole S.A., après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, a annoncé le 9 juin 2021, le lancement d'un programme de rachat d'actions propres ordinaires pour un montant maximum de 558,6 millions d'euros. Le programme a débuté le 10 juin 2021 et se terminera au plus tard le 30 septembre 2021.

Tout achat d'actions ordinaires effectué dans le cadre du programme sera réalisé sur le marché réglementé d'Euronext Paris et les systèmes multilatéraux de négociation où les actions ordinaires sont admises à la négociation ou négociées et exécuté conformément à la réglementation européenne et à l'autorisation générale accordée à Crédit Agricole S.A. de procéder à des achats d'actions sur le marché en vertu de la 29^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale du Crédit Agricole S.A. réunie le 12 mai 2021.

Le contrat de liquidité existant avec Kepler Cheuvreux est temporairement suspendu pendant l'exécution du programme de rachat d'actions.

Les actions acquises dans le cadre du programme de rachat seront annulées.

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2020	84 465	(35)	362	(4)	44	(40)	84 871	(78)	84 794
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(70)	-	70	-	-	-	-	-	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(70)	-	70	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	84 395	(35)	432	(4)	44	(40)	84 871	(78)	84 794
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	2 348	(1)	112	(1)	1	(1)	2 462	(3)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	20 102	(7)	444	(3)	-	-	20 546	(10)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(22 834)	6	(332)	2	-	-	(23 166)	10	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	1	-	-	-	-	-	1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		-		-	-	(3)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	4 503	-	-	-	-	-	4 504	(1)	
Autres ⁴	577	-	-	-	1	(1)	578	-	
Total	86 743	(36)	544	(5)	45	(41)	87 333	(81)	87 252
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(693)		-		-		(694)		
Au 30 juin 2021	86 050	(36)	544	(5)	45	(41)	86 639	(81)	86 558
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains ou dégradés						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2020	92 702	(25)	61	-	407	(356)	93 171	(381)	92 790
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	92 702	(25)	61	-	407	(356)	93 171	(381)	92 790
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 470	(6)	(4)	-	11	(10)	8 478	(16)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	19 514	(7)	5	-	-	-	19 519	(7)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(11 494)	3	(10)	-	-	-	(11 504)	3	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	222	-	-	-	-	-	222	-	
Autres ⁴	228	1	1	-	11	(10)	241	(9)	
Total	101 172	(31)	57	-	418	(366)	101 649	(397)	101 252
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(837)	-	-	-	-	-	(837)	-	
Au 30 juin 2021	100 335	(31)	57	-	418	(366)	100 812	(397)	100 415
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en millions d'euros)									
Au 31 Décembre 2020	362 896	(919)	39 216	(1 724)	13 404	(6 937)	415 517	(9 580)	405 937
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(7 139)	(29)	6 016	87	1 122	(382)	-	(323)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(12 587)	56	12 587	(269)			-	(213)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	5 806	(92)	(5 806)	235	-	-	-	144	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(428)	8	(955)	139	1 382	(477)	-	(330)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	70	(1)	190	(18)	(260)	95	-	76	
Total après transferts	355 757	(948)	45 232	(1 637)	14 526	(7 319)	415 517	(9 903)	405 612
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	27 900	(22)	(1 787)	(80)	(966)	(248)	25 146	(350)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ^{2,4}	99 989	(326)	5 670	(684)			105 659	(1 010)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(89 623)	251	(7 867)	616	(1 297)	400	(98 788)	1 268	
Passages à perte					(759)	686	(759)	686	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(4)	-	(7)	(1)	(11)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ⁵		81		(17)		(502)	-	(438)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre ⁷	15 153	(26)	3	-	949	(796)	16 105	(823)	
Autres ⁶	2 381	(2)	411	5	148	(35)	2 940	(33)	
Total	383 657	(970)	43 445	(1 717)	13 560	(7 567)	440 663	(10 253)	430 340
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	852		5		370		1 222		
Au 30 juin 2021	384 509	(970)	43 450	(1 717)	13 930	(7 567)	441 885	(10 253)	431 631
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les impacts relatifs à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les impacts liés à la variation des créances rattachées.

⁴ Au 30 juin 2021, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par l'Etat français à la clientèle du Groupe dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 8,7 milliards d'euros.

⁵ Concernant le bucket 3 - cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁶ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁷ Le bucket 3 intègre les actifs dépréciés de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 948 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 795 millions d'euros, dont l'allocation préliminaire de l'écart de première consolidation de 336 millions d'euros liée aux créances clientèle, soit une valeur nette comptable de 153 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 Décembre 2020	261 510	(92)	2 346	(39)	-	(4)	263 856	(135)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(1 408)	1	1 390	(19)			(18)	(18)
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 490)	1	1 472	(19)			(18)	(18)
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	82	-	(82)	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	260 102	(91)	3 736	(58)	-	(4)	263 838	(153)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(6 397)	(45)	139	2	-	-	(6 260)	(44)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(7 101)		(13)		-		(7 115)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,.... ²	14 681	(22)	5 978	(5)			20 658	(27)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(15 410)	7	(5 859)	3	-	-	(21 269)	10
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	1	1	2	2	-	-	3	3
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(31)		2		-	-	(29)
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	1 094	-	2	-	-	-	1 097	(1)
Autres ⁴	338	-	29	-	-	-	366	-
Total	253 705	(136)	3 875	(56)	-	(4)	257 578	(197)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(727)		26		-		(699)	
Au 30 juin 2021	252 978	(136)	3 901	(56)	-	(4)	256 879	(197)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains ou dégradés				Engagements provisionnés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2020	155 472	(181)	8 100	(220)	317	(58)	163 889	(459)	163 430
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(2 811)	(6)	2 796	(30)	15	(1)	-	(36)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(3 766)	10	3 766	(59)			-	(48)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	957	(16)	(957)	29			-	13	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(4)	-	(16)	-	20	(1)	-	(1)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	2	-	3	-	(5)	-	-	-	
Total après transferts	152 661	(187)	10 896	(250)	332	(59)	163 889	(495)	163 396
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	1 712	4	(822)	(43)	(9)	(13)	880	(53)	
Nouveaux engagements donnés ²	60 748	(146)	1 676	(235)			62 424	(381)	
Extinction des engagements	(61 213)	122	(2 559)	261	(154)	12	(63 926)	396	
Passages à perte					(4)	5	(4)	5	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		32		(64)		(30)		(63)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	2	-	-	-	-	-	2	-	
Autres ³	2 175	(4)	61	(5)	149	-	2 384	(10)	
Au 30 juin 2021	154 373	(183)	10 074	(293)	323	(72)	164 769	(548)	164 222

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains ou dégradés						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements provisionnés (Bucket 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 31 Décembre 2020	77 952	(63)	4 685	(127)	3 098	(261)	85 735	(451)	85 284
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(1 384)	6	1 308	(4)	77	(19)	-	(16)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(2 106)	16	2 106	(24)	-	-	-	(8)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	751	(10)	(751)	11	-	-	-	1	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(30)	-	(49)	9	79	(19)	-	(9)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	1	-	2	-	(2)	-	-	-	
Total après transferts	76 568	(57)	5 993	(131)	3 175	(280)	85 735	(467)	85 268
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	20 695	(4)	(853)	(9)	123	(11)	19 965	(24)	
Nouveaux engagements donnés ²	43 219	(41)	1 093	(75)			44 311	(116)	
Extinction des engagements	(23 037)	33	(2 003)	68	(151)	34	(25 190)	134	
Passages à perte	-	-	-	-	(1)	1	(1)	1	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	5	-	(5)	-	(25)	-	(24)	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	(46)	-	-	-	(7)	-	(53)	-	
Autres ³	559	(1)	57	3	282	(21)	898	(19)	
Au 30 juin 2021	97 263	(61)	5 140	(140)	3 298	(291)	105 700	(491)	105 209

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Concentrations du risque de crédit

3.2.1 Concentrations du risque de crédit par agent économique

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en millions d'euros)</i>						
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	1	-	-	1	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	-	-	1	-	-

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 30 juin 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	46 802	766	53	47 621
Banques centrales	4 602	-	-	4 602
Établissements de crédit	120 381	59	418	120 858
Grandes entreprises	225 817	33 277	9 078	268 172
Clientèle de détail	173 292	9 951	4 843	188 086
Dépréciations	(1 038)	(1 724)	(7 973)	(10 735)
TOTAL	569 856	42 329	6 419	618 604

Au 31 décembre 2020
Valeur comptable
Actifs sains ou dégradés

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	44 308	739	61	45 108
Banques centrales	4 924	-	-	4 924
Établissements de crédit	113 078	61	407	113 546
Grandes entreprises	216 776	27 420	8 688	252 884
Clientèle de détail	160 978	11 420	4 703	177 101
Dépréciations	(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL	539 084	37 911	6 526	583 521

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Au 30 juin 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	122 065	864	-	122 929
Banques centrales	755	501	-	1 256
Etablissements de crédit	62 728	8	-	62 736
Grandes entreprises	67 430	2 528	-	69 958
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	252 978	3 901	-	256 879

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	124 162	693	-	124 855
Banques centrales	372	378	-	750
Etablissements de crédit	65 091	4	-	65 095
Grandes entreprises	71 885	1 271	-	73 156
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	261 510	2 346	-	263 856

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Administration générale	25 109	10 550
Grandes entreprises	275 473	279 949
Clientèle de détail	456 800	428 889
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	757 382	719 388

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Administration générale	4 119	712	-	4 831
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	13 387	-	-	13 387
Grandes entreprises	116 770	8 614	300	125 684
Clientèle de détail	20 097	747	24	20 868
Provisions ¹	(183)	(292)	(73)	(548)
TOTAL	154 190	9 781	251	164 222

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Administration générale	3 113	748	-	3 861
Banques centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	15 009	-	-	15 009
Grandes entreprises	118 311	6 561	295	125 167
Clientèle de détail	19 039	791	22	19 852
Provisions ¹	(181)	(220)	(58)	(459)
TOTAL	155 291	7 880	259	163 430

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Administration générale	251	-	-	251
Banques centrales	447	-	-	447
Etablissements de crédit	6 935	24	23	6 982
Grandes entreprises	88 584	5 052	3 184	96 820
Clientèle de détail	1 046	64	90	1 200
Provisions ¹	(61)	(140)	(290)	(491)
TOTAL	97 202	5 000	3 007	105 209

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Administration générale	230	-	-	230
Banques centrales	465	-	-	465
Etablissements de crédit	7 568	32	23	7 623
Grandes entreprises	68 645	4 591	2 987	76 223
Clientèle de détail	1 044	62	88	1 194
Provisions ¹	(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL	77 889	4 558	2 837	85 284

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.2.2 Concentration du risque de crédit par zone géographique
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 30 juin 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	290 869	22 912	4 761	318 542
Autres pays de l'Union européenne	156 984	8 679	6 256	171 920
Autres pays d'Europe	29 262	1 700	232	31 194
Amérique du Nord	27 901	3 042	221	31 164
Amériques centrale et du Sud	7 476	2 345	1 269	11 090
Afrique et Moyen-Orient	18 336	2 387	1 155	21 878
Asie et Océanie (hors Japon)	32 008	1 768	274	34 050
Japon	6 716	1 220	224	8 160
Organismes supra-nationaux	1 340	-	-	1 340
Dépréciations	(1 036)	(1 724)	(7 973)	(10 734)
TOTAL	569 856	42 329	6 419	618 604

Au 31 décembre 2020
Valeur comptable
Actifs sains ou dégradés

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	286 538	18 914	4 890	310 342
Autres pays de l'Union européenne	146 708	9 078	5 548	161 334
Autres pays d'Europe	17 698	712	259	18 669
Amérique du Nord	28 732	3 351	295	32 378
Amériques centrale et du Sud	6 870	2 075	1 211	10 156
Afrique et Moyen-Orient	17 025	2 492	1 126	20 643
Asie et Océanie (hors Japon)	30 388	1 822	299	32 509
Japon	4 328	1 196	231	5 755
Organismes supra-nationaux	1 777	-	-	1 777
Dépréciations	(980)	(1 729)	(7 333)	(10 042)
TOTAL	539 084	37 911	6 526	583 521

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Au 30 juin 2021			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	123 382	1 201	-	124 583
Autres pays de l'Union européenne	84 566	1 593	-	86 159
Autres pays d'Europe	13 160	146	-	13 306
Amérique du Nord	20 699	168	-	20 867
Amériques centrale et du Sud	430	-	-	430
Afrique et Moyen-Orient	818	793	-	1 611
Asie et Océanie (hors Japon)	5 019	-	-	5 019
Japon	2 199	-	-	2 199
Organismes supra-nationaux	2 705	-	-	2 705
TOTAL	252 978	3 901	-	256 879

**Au 31 décembre 2020****Valeur comptable****Actifs sains ou dégradés**

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	129 904	747	-	130 651
Autres pays de l'Union européenne	97 281	952	-	98 233
Autres pays d'Europe	3 784	-	-	3 784
Amérique du Nord	20 465	6	-	20 471
Amériques centrale et du Sud	371	-	-	371
Afrique et Moyen-Orient	690	641	-	1 331
Asie et Océanie (hors Japon)	5 203	-	-	5 203
Japon	1 432	-	-	1 432
Organismes supra-nationaux	2 380	-	-	2 380
TOTAL	261 510	2 346	-	263 856

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	519 636	498 725
Autres pays de l'Union européenne	146 554	135 624
Autres pays d'Europe	27 764	16 441
Amérique du Nord	16 194	22 844
Amériques centrale et du Sud	5 604	5 464
Afrique et Moyen-Orient	16 116	13 852
Asie et Océanie (hors Japon)	16 972	13 813
Japon	8 537	12 620
Organismes supra-nationaux	5	5
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	757 382	719 388

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Engagements provisionnés (Bucket 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	60 170	3 167	116	63 453
Autres pays de l'Union européenne	39 193	1 159	105	40 457
Autres pays d'Europe	14 322	838	3	15 163
Amérique du Nord	24 009	3 087	7	27 103
Amériques centrale et du Sud	2 048	1 366	78	3 492
Afrique et Moyen-Orient	5 917	345	2	6 264
Asie et Océanie (hors Japon)	7 625	111	13	7 749
Japon	1 089	-	-	1 089
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(183)	(292)	(73)	(548)
TOTAL	154 190	9 781	251	164 222

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2020

Montant de l'engagement

Engagements sains ou dégradés

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	63 881	2 376	95	66 352
Autres pays de l'Union européenne	48 607	1 381	197	50 185
Autres pays d'Europe	6 383	178	2	6 563
Amérique du Nord	22 711	2 483	3	25 197
Amériques centrale et du Sud	1 941	1 231	1	3 173
Afrique et Moyen-Orient	4 875	433	-	5 308
Asie et Océanie (hors Japon)	6 205	18	20	6 243
Japon	869	-	-	869
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(181)	(220)	(59)	(460)
TOTAL	155 291	7 880	259	163 430

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Au 30 juin 2021			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			Engagements provisionnés (Bucket 3)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	
(en millions d'euros)				Total
France (y compris DOM-TOM)	41 239	2 815	426	44 480
Autres pays de l'Union européenne	19 722	1 198	2 772	23 692
Autres pays d'Europe	5 932	399	-	6 331
Amérique du Nord	17 842	433	13	18 288
Amériques centrale et du Sud	1 372	13	23	1 408
Afrique et Moyen-Orient	2 587	79	56	2 722
Asie et Océanie (hors Japon)	7 049	92	7	7 148
Japon	1 520	111	-	1 631
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(61)	(140)	(290)	(491)
TOTAL	97 202	5 000	3 007	105 209

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2020				
Montant de l'engagement				
Engagements sains ou dégradés				
<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements provisionnés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	34 143	1 040	353	35 536
Autres pays de l'Union européenne	16 272	1 698	2 611	20 581
Autres pays d'Europe	3 254	127	-	3 381
Amérique du Nord	11 447	1 268	52	12 767
Amériques centrale et du Sud	1 341	2	18	1 361
Afrique et Moyen-Orient	2 523	108	46	2 677
Asie et Océanie (hors Japon)	6 945	334	18	7 297
Japon	2 027	108	-	2 135
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(63)	(127)	(261)	(451)
TOTAL	77 889	4 558	2 837	85 284

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	8 280	16 100	8 203
Opérations avec les établissements de crédit	1 228	1 856	796
Opérations internes au Crédit Agricole	1 323	2 790	1 381
Opérations avec la clientèle	4 861	10 196	5 344
Opérations de location-financement	532	700	337
Titres de dettes	336	558	345
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 484	4 919	2 642
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	2 484	4 919	2 642
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 089	2 455	1 467
Autres intérêts et produits assimilés	37	60	28
PRODUITS D'INTÉRÊTS ^{1 2}	11 890	23 534	12 340
Sur les passifs financiers au coût amorti	(5 429)	(10 734)	(6 009)
Opérations avec les établissements de crédit	(669)	(1 103)	(663)
Opérations internes au Crédit Agricole	(869)	(1 282)	(530)
Opérations avec la clientèle	(2 153)	(4 665)	(2 513)
Opérations de location-financement	(270)	(194)	(88)
Dettes représentées par un titre	(1 216)	(2 944)	(1 972)
Dettes subordonnées	(252)	(546)	(243)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(484)	(908)	(583)
Autres intérêts et charges assimilées	(43)	(74)	(37)
CHARGES D'INTÉRÊTS ³	(5 956)	(11 716)	(6 629)

¹ Dont 82 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2021 contre 185 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 94 millions d'euros au 30 juin 2020.

² Dont 859 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 30 juin 2021 (991 millions d'euros au 31 décembre 2020).

³ Dont -734 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 30 juin 2021 (-1,08 milliards d'euros au 31 décembre 2020)

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 de Crédit Agricole S.A., une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, les sociétés du Groupe se refinancent auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficient ainsi de ces bonifications.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, Crédit Agricole S.A. maintient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 30 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), le taux d'intérêt retenu est le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu de l'incertitude quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle (dont l'échéance n'est pas intervenue).

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	134	(33)	101	239	(52)	187	118	(29)	89
Sur opérations internes au Crédit Agricole	618	(204)	414	973	(403)	570	459	(201)	258
Sur opérations avec la clientèle	617	(98)	519	1 188	(185)	1 003	637	(126)	511
Sur opérations sur titres	22	(73)	(51)	54	(149)	(95)	31	(62)	(31)
Sur opérations de change	23	(20)	3	42	(39)	3	22	(23)	(1)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	199	(134)	65	384	(201)	183	212	(130)	82
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 793	(2 165)	(372)	2 982	(4 013)	(1 031)	1 460	(2 012)	(552)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 850	(865)	1 985	4 817	(1 416)	3 401	2 308	(685)	1 623
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	6 256	(3 592)	2 664	10 679	(6 458)	4 221	5 247	(3 268)	1 979

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dividendes reçus	722	937	546
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 007	2 853	2 137
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 301	(2 770)	(3 586)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	1 781	716	(933)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	3 492	1 153	(2 778)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(106)	(647)	(46)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	666	40	(883)
Résultat de la comptabilité de couverture	(14)	(26)	(14)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	8 849	2 256	(5 557)

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 591	(4 595)	(4)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 761	(1 844)	917
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 830	(2 751)	(921)
Couverture de flux de trésorerie	1	-	1
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	1	-	1
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	5 498	(5 510)	(12)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 214	(2 238)	976
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	2 284	(3 272)	(988)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	2	(1)	1
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	2	(1)	1
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	10 092	(10 106)	(14)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	5 208	(5 210)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 069	(2 450)	(381)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 139	(2 760)	379
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	6 600	(6 624)	(24)
Variations de juste valeur des éléments couverts	3 122	(3 704)	(582)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 478	(2 920)	558
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	11 808	(11 834)	(26)

(en millions d'euros)	30/06/2020		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 767	(4 778)	(11)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 575	(2 930)	(1 355)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 192	(1 848)	1 344
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	6 132	(6 135)	(3)
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 938	(3 240)	(302)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 194	(2 895)	299
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	10 899	(10 913)	(14)

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	19	524	287
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	45	62	50
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	64	586	337

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

² Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période de 2 millions d'euros

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Titres de dettes	17	29	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	11	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	28	29	5
Titres de dettes	(1)	-	(1)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(2)	(4)	(1)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(3)	(4)	(2)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	25	25	3

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(11)	(18)	(5)
Autres produits nets de l'activité d'assurance ¹	5 828	5 674	2 657
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ²	(12 053)	(4 373)	4 471
Produits nets des immeubles de placement	99	165	92
Autres produits (charges) nets	31	(46)	(18)
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(6 106)	1 402	7 197

¹ L'augmentation de 3 171 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance entre le 30 Juin 2021 et le 30 Juin 2020 s'explique essentiellement par une augmentation de la collecte nette pour 3 400 millions d'euros sur l'activité Épargne-Retraite.

² La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 16 524 millions d'euros entre le 30 Juin 2021 et le 30 Juin 2020 est essentiellement due aux effets de la collecte nette positive et l'évolution des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte.

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Charges de personnel	(3 842)	(7 234)	(3 573)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(679)	(924)	(735)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 767)	(3 590)	(1 832)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(6 288)	(11 748)	(6 140)

¹ Dont - 391 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2021 contre - 444 millions d'euros au 31 décembre 2020 et - 439 millions d'euros au 30 juin 2020.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dotations aux amortissements	(553)	(1 142)	(531)
Immobilisations corporelles ¹	(346)	(744)	(343)
Immobilisations incorporelles	(207)	(398)	(188)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(1)	(1)	(2)
Immobilisations corporelles	(1)	1	-
Immobilisations incorporelles	-	(2)	(2)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(554)	(1 143)	(533)

¹ Dont - 176 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2021 contre - 380 millions d'euros au 31 décembre 2020 et - 163 millions d'euros au 30 juin 2020.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)	(132)	(817)	(460)
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(48)	(246)	(220)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(5)	(13)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(54)	(214)	(186)
Engagements par signature	6	(27)	(21)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(84)	(571)	(240)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1	(2)	(2)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1)	(502)	(263)
Engagements par signature	(84)	(67)	25
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)	(479)	(1 733)	(1 023)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(451)	(1 780)	(1 052)
Engagements par signature	(28)	47	29
Autres actifs (C)	5	(11)	(10)
Risques et charges (D)	(55)	(13)	(10)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(661)	(2 574)	(1 503)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(99)	(184)	(96)
Récupérations sur prêts et créances	125	186	101
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	125	186	101
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(11)	(27)	(31)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)	-
Autres pertes	(17)	(75)	(21)
Autres produits	1	69	87
COÛT DU RISQUE	(663)	(2 606)	(1 463)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	5	62	75
Plus-values de cession	9	87	77
Moins-values de cession	(4)	(25)	(2)
Titres de capitaux propres consolidés	(38)	1	(1)
Plus-values de cession	-	11	9
Moins-values de cession	(38)	(10)	(10)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	(1)	12	13
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(34)	75	87

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1er semestre 2021 ressort à 20,5% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 3 773 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 22,2% au 31 décembre 2020 et 16,9% au 30 juin 2020.

Le nouveau dispositif fiscal en Italie consistant à aligner les valeurs fiscales de certains actifs incorporels sur leur valeur comptable génère un produit d'impôt de 152 millions d'euros au 30 juin 2021.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

DETAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	371	(805)	(118)
Ecart de réévaluation de la période	371	(805)	(118)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 195)	549	(198)
Ecart de réévaluation de la période	(1 206)	712	(228)
Transferts en résultat	(55)	(121)	(73)
Autres variations	66	(42)	103
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(487)	323	539
Ecart de réévaluation de la période	(488)	326	542
Transferts en résultat	(1)	-	-
Autres variations	2	(3)	(3)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	118	(197)	(427)
Ecart de réévaluation de la période	118	(197)	(427)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	61	(136)	(120)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	436	(277)	(138)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(2)	-	1
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	11	(10)	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(687)	(553)	(461)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	88	(93)	40
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(36)	(149)	91
Ecart de réévaluation de la période	(37)	(155)	91
Transferts en réserves	1	6	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1	(81)	(129)
Ecart de réévaluation de la période	9	(118)	(129)
Transferts en réserves	21	45	1
Autres variations	(29)	(8)	(1)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	5	3	7
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(12)	94	11
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	(2)	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	42	(228)	16
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(645)	(781)	(445)
Dont part du Groupe	(688)	(678)	(387)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	43	(103)	(58)

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2020				Variation				30/06/2021			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(748)	(6)	(754)	(645)	371	(2)	369	341	(377)	(8)	(385)	(304)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4 215	(1 088)	3 127	3 109	(1 195)	310	(885)	(883)	3 020	(778)	2 242	2 226
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 171	(300)	871	859	(487)	129	(358)	(353)	684	(171)	513	506
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	390	(13)	377	376	118	(1)	117	117	508	(14)	494	493
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	5 028	(1 407)	3 620	3 699	(1 193)	436	(757)	(778)	3 835	(971)	2 863	2 921
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(149)	3	(146)	(108)	61	(2)	59	50	(90)	1	(89)	(58)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	(10)	(1)	(11)	(11)	10	-	11	10	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4 869	(1 405)	3 463	3 580	(1 121)	434	(687)	(718)	3 746	(969)	2 776	2 862
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(956)	212	(744)	(691)	88	(26)	62	59	(867)	186	(681)	(632)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(363)	97	(266)	(260)	(36)	9	(27)	(27)	(399)	106	(293)	(287)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(390)	(10)	(400)	(403)	1	5	6	(4)	(389)	(6)	(396)	(407)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 709)	299	(1 410)	(1 354)	52	(12)	41	29	(1 656)	286	(1 370)	(1 326)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(54)	(9)	(62)	(61)	5	(4)	1	1	(48)	(13)	(61)	(61)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1 762)	290	(1 471)	(1 415)	57	(16)	42	30	(1 704)	273	(1 429)	(1 385)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 107	(1 115)	1 992	2 165	(1 064)	419	(645)	(688)	2 042	(696)	1 347	1 477

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	57	(4)	53	117	(805)	(2)	(807)	(762)	(748)	(6)	(754)	(645)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 666	(954)	2 712	2 699	549	(134)	415	410	4 215	(1 088)	3 127	3 109
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	848	(259)	589	582	323	(41)	282	277	1 171	(300)	871	859
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	587	87	674	674	(197)	(100)	(297)	(298)	390	(13)	377	376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	5 158	(1 130)	4 028	4 072	(130)	(277)	(408)	(373)	5 028	(1 407)	3 620	3 699
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(13)	2	(11)	(8)	(136)	-	(135)	(100)	(149)	3	(146)	(108)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	(1)	(1)	(1)	(10)	-	(10)	(10)	(10)	(1)	(11)	(11)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	5 145	(1 129)	4 016	4 063	(276)	(277)	(553)	(483)	4 869	(1 405)	3 463	3 580
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(863)	193	(670)	(624)	(93)	19	(74)	(68)	(956)	212	(744)	(691)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(214)	57	(157)	(153)	(149)	40	(109)	(106)	(363)	97	(266)	(260)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(309)	(45)	(354)	(381)	(81)	35	(46)	(22)	(390)	(10)	(400)	(403)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 386)	205	(1 181)	(1 158)	(323)	94	(229)	(196)	(1 709)	299	(1 410)	(1 354)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(57)	(7)	(63)	(62)	3	(2)	1	1	(54)	(9)	(62)	(61)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(1 442)	198	(1 243)	(1 220)	(320)	92	(228)	(195)	(1 762)	290	(1 471)	(1 415)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 703	(931)	2 773	2 843	(596)	(185)	(781)	(678)	3 107	(1 115)	1 992	2 165

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2021, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Épargne et Assurances,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Grandes Clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance (solutions d'épargne et assurance de biens et de responsabilité) :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,
 - assurance des emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels. A la suite de son acquisition par Amundi, Sabadell Asset Management, la filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell, a été intégrée à ce pôle au troisième trimestre 2020. Depuis le quatrième trimestre 2020, Amundi BOC Wealth Management Company Limited, la joint-venture en Chine entre Amundi et BOC Wealth Management (filiale de Bank of China) est opérationnelle.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France).

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

A la suite du succès de l'offre publique d'achat volontaire de Crédit Agricole Italia sur les actions de Credito Valtellinese le 23 avril 2021, lui donnant accès au contrôle de 91,17% du capital de CreVal, Crédit Agricole Italia a annoncé le 19 mai 2021 avoir dépassé le seuil de 95% du capital de CreVal. Ainsi, à l'issue de l'offre publique de retrait, une offre publique de retrait obligatoire a été lancée, permettant à Crédit Agricole Italia de détenir 100% des actions CreVal, pour un prix total de 862 millions d'euros¹. Le succès de ces opérations facilitera la fusion de Crédit Agricole Italia et CreVal, prévue en 2022.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, FCA Bank, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group). Le 1er juin 2021, la Banque d'Espagne a approuvé la reprise par CA Consumer Finance des 49% du capital de SoYou détenus par Bankia. Crédit Agricole Consumer Finance confirme ainsi son ambition d'être un acteur majeur du marché espagnol en détenant 100% du capital de SoYou.
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des actifs réels et des projets reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds. Depuis 2019, Kas Bank, les activités de Santander Securities Services (« S3 ») en Espagne ainsi que 49,99% de ses activités en Amérique latine sont désormais intégrées à ce pôle.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;

¹ Le coût d'acquisition au niveau de Crédit Agricole S.A. s'établit à 833 millions d'euros

- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2021						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	
Produit net bancaire	3 348	1 822	1 495	1 302	3 226	119	11 312
Charges d'exploitation	(1 542)	(1 202)	(931)	(684)	(2 158)	(325)	(6 842)
Résultat brut d'exploitation	1 806	620	564	618	1 068	(206)	4 470
Coût du risque	(25)	(126)	(220)	(262)	(27)	(3)	(663)
Résultat d'exploitation	1 781	494	344	356	1 041	(209)	3 807
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38	-	-	161	3	(14)	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1	(13)	12	(37)	3	(34)
Variations de valeur des écarts d'acquisition ¹	-	-	378	-	-	-	378
Résultat avant impôt	1 819	495	709	529	1 007	(220)	4 339
Impôts sur les bénéfices	(299)	(151)	(71)	(109)	(219)	74	(775)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	5	-	(1)	1	-	-	5
Résultat net	1 525	344	637	421	788	(146)	3 569
Participations ne donnant pas le contrôle	279	15	162	51	39	9	555
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 245	329	475	370	749	(155)	3 014

¹ Écart d'acquisition négatif de 378 millions d'euros suite à l'acquisition de Credito Valtellinese par CA Italia.

(en millions d'euros)	31/12/2020						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	
Produit net bancaire	5 735	3 521	2 659	2 526	6 297	(238)	20 500
Charges d'exploitation	(2 870)	(2 319)	(1 753)	(1 288)	(3 783)	(878)	(12 891)
Résultat brut d'exploitation	2 865	1 202	906	1 238	2 514	(1 116)	7 609
Coût du risque	(56)	(390)	(570)	(732)	(829)	(29)	(2 606)
Résultat d'exploitation	2 809	812	336	506	1 685	(1 145)	5 003
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	66	-	-	344	7	(4)	413
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	2	72	(3)	1	-	75
Variations de valeur des écarts d'acquisition ¹	-	-	-	-	-	(903)	(903)
Résultat avant impôt	2 878	814	408	847	1 693	(2 052)	4 588
Impôts sur les bénéfices	(770)	(252)	(101)	(69)	(278)	341	(1 129)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	(24)	-	(8)	(134)	-	(55)	(221)
Résultat net	2 084	562	299	644	1 415	(1 766)	3 238
Participations ne donnant pas le contrôle	378	25	92	85	85	(119)	546
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 706	537	207	559	1 330	(1 647)	2 692

¹ Dépréciation de l'écart d'acquisition CA Italia pour -903 millions d'euros.

	30/06/2020						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Épargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	2 678	1 728	1 310	1 255	3 293	(167)	10 097
Charges d'exploitation	(1 477)	(1 170)	(873)	(681)	(2 001)	(471)	(6 673)
Résultat brut d'exploitation	1 201	558	437	574	1 292	(638)	3 424
Coût du risque	46	(219)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 463)
Résultat d'exploitation	1 247	339	123	136	791	(675)	1 961
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29	-	-	132	5	13	179
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	-	66	18	-	-	87
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 279	339	189	286	796	(662)	2 227
Impôts sur les bénéfices	(323)	(109)	(53)	18	(103)	223	(347)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	956	230	135	304	693	(439)	1 879
Participations ne donnant pas le contrôle	139	10	47	46	40	5	287
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	817	220	88	258	653	(444)	1 592

5.2 Spécificités de l'assurance

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque du secteur de l'assurance » sur la gestion du risque du secteur assurance)

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE



	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises	19 442	-	19 442	29 440	-	29 440	14 480	-	14 480
Variation des primes non acquises	(743)	-	(743)	(224)	-	(224)	(524)	-	(524)
Primes acquises	18 699	-	18 699	29 216	-	29 216	13 956	-	13 956
Autres produits d'exploitation	57	-	57	232	-	232	148	-	148
Produits des placements	3 652	(3)	3 649	7 154	(6)	7 148	3 819	(3)	3 816
Charges des placements	(224)	-	(224)	(588)	2	(586)	(259)	1	(258)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	35	85	120	426	484	910	373	363	736
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 504	(1 219)	5 285	(1 779)	2 422	645	(7 935)	3 776	(4 159)
Variation des dépréciations sur placements	(67)	22	(45)	27	(483)	(456)	(100)	(229)	(329)
Produits des placements nets de charges	9 900	(1 115)	8 785	5 242	2 419	7 661	(4 102)	3 908	(194)
Charges des prestations des contrats ¹	(25 018)	997	(24 021)	(27 996)	(2 227)	(30 223)	(7 093)	(3 481)	(10 574)
Produits des cessions en réassurance	443	-	443	666	-	666	275	-	275
Charges des cessions en réassurance	(411)	-	(411)	(842)	-	(842)	(405)	-	(405)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	32	-	32	(176)	-	(176)	(130)	-	(130)
Frais d'acquisition des contrats	(1 117)	-	(1 117)	(2 180)	-	(2 180)	(1 096)	-	(1 096)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(1 174)	-	(1 174)	(2 222)	-	(2 222)	(1 045)	-	(1 045)
Autres produits et charges opérationnels courants	(219)	-	(219)	(491)	-	(491)	(261)	-	(261)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	1 160	(118)	1 042	1 625	192	1 817	377	427	804
Charge de financement	(103)	-	(103)	(225)	-	(225)	(124)	-	(124)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(203)	1	(202)	(558)	102	(456)	(262)	83	(179)
Résultat après impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	855	(117)	738	842	294	1 136	(9)	510	501
Participations ne donnant pas le contrôle	38	-	38	80	-	80	2	-	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	817	(117)	700	762	294	1 056	(11)	510	499

¹ Dont -13 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 30 juin 2021 (-11 milliards d'euros au 30 juin 2020), -1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés 30 juin 2021 (-1 milliard d'euros au 30 juin 2020), -10 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 30 juin 2021 (2 milliards d'euros au 30 juin 2020).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	189 468	175 671
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 209	936
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	1 209	936
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	188 259	174 735
Instruments de capitaux propres	33 925	31 166
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	11 917	11 150
<i>Titres de participation non consolidés</i>	5 162	5 556
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	16 846	14 460
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 965	69 140
<i>Prêts et créances</i>	784	831
<i>Titres de dettes</i>	72 181	68 309
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	195	175
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	3 600	4 987
<i>OPCVM</i>	48 521	43 448
<i>Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition</i>	19 865	19 699
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	81 369	74 429
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	500	498
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	15 467	14 912
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	9 741	8 377
<i>OPCVM</i>	55 661	50 642
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<i>Prêts et créances</i>	-	-
<i>Titres de dettes</i>	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-
Instruments dérivés de couverture	123	710
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	220 132	229 726
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	220 023	229 508
Titres de dettes	220 023	229 508
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	72 849	74 462
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	147 174	155 046
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	109	218
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	109	218
Actifs financiers au coût amorti	5 429	5 588
Prêts et créances	3 856	4 287
Titres de dettes	1 573	1 301
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	226	117
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1 348	1 185
<i>Dépréciations</i>	(1)	(1)
Immeubles de placement	6 562	6 355
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	4 042	4 127
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	425 756	422 177

Au 30 juin 2021, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 042 millions d'euros contre 4 127 millions d'euros au 31 décembre 2020.

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	220 023	17 228	(749)	229 508	23 448	(24)
Titres de dettes	220 023	17 228	(749)	229 508	23 448	(24)
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	72 849	7 149	(611)	74 462	10 169	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	147 174	10 079	(138)	155 046	13 279	(24)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	109	(2)	(10)	218	21	(10)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	109	(2)	(10)	218	21	(10)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	220 132	17 226	(759)	229 726	23 469	(34)
Impôts sur les résultats		(4 499)	197		(6 132)	9
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔTS)		12 727	(562)		17 337	(25)

RECLASSEMENT ENTRE LE RESULTAT NET ET LES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES POUR LES ACTIFS FINANCIERS DESIGNÉS A L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

	30/06/2021			31/12/2020			30/06/2020		
	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
<i>(en millions d'euros)</i>									
Produits des placements	460	457	(3)	756	750	(6)	444	441	(3)
Charges des placements	(3)	(3)	-	(10)	(8)	2	(3)	(2)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	34	119	85	(1)	483	484	8	371	363
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 219	-	(1 219)	(2 422)	-	2 422	(3 776)	-	3 776
Variation des dépréciations sur placements	-	22	22	-	(483)	(483)	-	(229)	(229)
Produits des placements nets de charges	1 710	595	(1 115)	(1 677)	742	2 419	(3 327)	581	3 908
Charges des prestations des contrats			997			(2 227)			(3 481)
Résultat opérationnel			(118)			192			427
Impôts sur les résultats			1			102			83
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			(117)			294			510

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 235	261 968
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	183 872	170 494
Instruments de capitaux propres	37 059	34 183
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	76 666	72 410
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	70 146	63 900
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1
VALEUR AU BILAN	445 107	432 462
Dont Titres prêtés	894	666

ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	9 157	6 221
Actions et autres titres à revenu variable	9 157	6 221
Titres de dettes	25 881	18 522
Effets publics et valeurs assimilées	18 439	13 081
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 377	5 389
OPCVM	65	52
Prêts et créances	130 406	120 987
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	1 410	872
Titres reçus en pension livrée	128 996	120 116
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	95 791	116 237
VALEUR AU BILAN	261 235	261 968

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que Crédit Agricole S.A. est autorisée à redonner en garantie.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	23 828	21 898
Titres de participation non consolidés	13 231	12 285
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	37 059	34 183

INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITERES SPPI

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Titres de dettes	73 569	68 966
Effets publics et valeurs assimilées	198	178
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 400	13 660
OPCVM	59 971	55 128
Prêts et créances	3 097	3 444
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	3 097	3 444
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	76 666	72 410

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	1	1
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	1	1

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	222 635	229 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 738	35 908
VALEUR AU BILAN	260 373	265 173

Ce poste intègre les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés dans l'activité de l'assurance.

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	40 431	37 179
Titres donnés en pension livrée	93 087	82 662
Dettes représentées par un titre	2	2
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	89 115	109 422
VALEUR AU BILAN	222 635	229 265

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	30/06/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	3 416	235	-	-	-
Dépôts	3 416	235	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	22 949	485	399	37	(1)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	26 365	720	399	37	(1)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

31/12/2020

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	3 629	-	-	-	-
Dépôts	3 629	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	21 637	823	363	154	(6)
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	25 266	823	363	154	(6)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

	30/06/2021			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	11 373	-	-	-
Dépôts	11 373	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL	11 373	-	-	-

	31/12/2020			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dépôts et passifs subordonnés	10 642	-	-	-
Dépôts	10 642	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total	10 642	-	-	-

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	256 879	17 369	(944)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 283	483	(902)
TOTAL	259 162	17 852	(1 846)

	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	263 856	23 689	(379)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 216	497	(887)
TOTAL	266 072	24 186	(1 266)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30/06/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	86 666	7 358	(687)
Obligations et autres titres à revenu fixe	170 213	10 011	(256)
Total des titres de dettes	256 879	17 369	(943)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	256 879	17 369	(944)
Impôts sur les bénéfices		(4 539)	242
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		12 830	(702)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	88 142	10 417	(75)
Obligations et autres titres à revenu fixe	175 714	13 272	(303)
Total des titres de dettes	263 856	23 689	(378)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	263 856	23 689	(379)
Impôts sur les bénéfices		(6 163)	63
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		17 526	(316)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	525	12	(80)
Titres de participation non consolidés	1 758	471	(821)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 283	483	(902)
Impôts sur les bénéfices		(22)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		461	(884)

	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	515	8	(88)
Titres de participation non consolidés	1 701	489	(799)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 216	497	(887)
Impôts sur les bénéfices		(29)	17
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		468	(870)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30/06/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	1	-	-
Titres de participation non consolidés	12	-	(21)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	13	-	(21)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		-	(21)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	332	-	(10)
Titres de participation non consolidés	7	-	(28)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	339	-	(37)
Impôts sur les bénéfices		-	6
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) ¹		-	(32)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	497 053	463 169
Prêts et créances sur la clientèle ¹	431 631	405 937
Titres de dettes	86 558	84 794
VALEUR AU BILAN	1 015 242	953 900

¹ Au 30 juin 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordé par Crédit Agricole S.A s'élève à 8,7 milliards d'euros.

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	92 364	84 991
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹	9 184	6 727
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹	118	173
Valeurs reçues en pension	-	1
Titres reçus en pension livrée	7 833	7 466
Prêts subordonnés	530	533
Autres prêts et créances	85	180
Valeur brute	100 812	93 171
Dépréciations	(397)	(381)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	100 415	92 790
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	557	1 760
Titres reçus en pension livrée	482	5 085
Comptes et avances à terme	395 208	363 142
Prêts subordonnés	391	392
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	396 638	370 379
VALEUR AU BILAN	497 053	463 169

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	25 606	23 623
Autres concours à la clientèle	379 894	356 955
Valeurs reçues en pension	196	205
Titres reçus en pension livrée	4 236	3 713
Prêts subordonnés	50	45
Créances nées d'opérations d'assurance directe	603	328
Créances nées d'opérations de réassurance	887	845
Avances en comptes courants d'associés	153	147
Comptes ordinaires débiteurs	12 680	12 636
Valeur brute	424 305	398 497
Dépréciations	(9 802)	(9 125)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	414 503	389 372
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 467	5 474
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	12 113	11 547
Valeur brute	17 580	17 021
Dépréciations	(452)	(456)
Valeur nette des opérations de location-financement	17 128	16 565
VALEUR AU BILAN	431 631	405 937

TITRES DE DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	32 145	29 906
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 496	54 967
Total	86 641	84 873
Dépréciations	(83)	(79)
VALEUR AU BILAN	86 558	84 794

6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	8	-	-	1 225	1 233	-	1 233
Argentine	-	-	-	41	41	-	41
Autriche	83	2	-	197	282	(1)	281
Belgique	-	4	2 353	1 501	3 858	(76)	3 782
Brésil	66	-	180	138	384	-	384
Chine	98	-	35	187	320	(2)	318
Egypte	1	7	794	296	1 098	-	1 098
Espagne	-	-	577	2 221	2 798	(107)	2 691
Etats-Unis	1 913	-	77	489	2 479	(3)	2 476
France	-	93	3 563	11 888	15 544	(370)	15 174
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	58	-	-	950	1 008	-	1 008
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	29	4 019	11 170	15 218	(354)	14 864
Japon	272	-	436	1 066	1 774	-	1 774
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	184	7	228	-	419	-	419
Pologne	-	-	676	245	921	-	921
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	90	234	324	-	324
Venezuela	-	-	-	24	24	-	24
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 088	116	776	3 630	5 610	(14)	5 596
TOTAL	3 771	258	13 804	35 502	53 335	(927)	52 408

31/12/2020	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Arabie Saoudite	-	-	-	890	890	-	890
Argentine	-	-	-	44	44	-	44
Autriche	119	-	-	198	317	(2)	315
Belgique	-	14	2 405	1 552	3 971	(209)	3 762
Brésil	8	-	112	158	278	-	278
Chine	189	-	34	136	359	(2)	357
Egypte	1	7	641	347	996	-	996
Espagne	-	-	1 303	2 034	3 337	(119)	3 218
États-Unis	1 721	-	68	819	2 608	(7)	2 601
France	35	285	3 712	12 528	16 560	(706)	15 854
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	58	-	-	880	938	(1)	937
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	43	3 066	8 075	11 184	(285)	10 899
Japon	-	-	246	1 435	1 681	1	1 682
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	11	23	244	-	278	-	278
Pologne	-	-	950	229	1 179	-	1 179
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	78	208	286	-	286
Venezuela	-	-	-	30	30	-	30
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 086	195	808	4 401	6 490	(26)	6 464
Total	3 228	567	13 667	33 964	51 426	(1 356)	50 070

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Arabie Saoudite	-	1
Argentine	5	-
Autriche	2 465	2 484
Belgique	3 927	4 152
Brésil	3	-
Chine	5	-
Egypte	-	-
Espagne	4 127	3 777
Etats-Unis	55	50
France	51 688	54 004
Grèce	1	-
Hong Kong	-	-
Iran	-	-
Irlande	1	200
Italie	9 017	9 103
Japon	152	132
Liban	-	-
Lituanie	74	77
Maroc	2	-
Pologne	319	325
Royaume-Uni	3	6
Russie	6	-
Syrie	-	-
Turquie	8	-
Ukraine	1	-
Venezuela	-	1
Yémen	-	-
Autres pays souverains	2 041	3 020
TOTAL	73 900	77 332

6.5 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	319 834	264 919
Dettes envers la clientèle	757 382	719 388
Dettes représentées par un titre	167 501	162 547
VALEUR AU BILAN	1 244 717	1 146 854

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	212 347	179 458
<i>dont comptes ordinaires créditeurs ¹</i>	10 082	9 167
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour ¹</i>	2 020	1 953
Valeurs données en pension	5	-
Titres donnés en pension livrée	18 224	21 575
Total	230 576	201 033
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	71 660	39 899
Comptes et avances à terme	17 404	18 903
Titres donnés en pension livrée	194	5 084
Total	89 258	63 886
VALEUR AU BILAN	319 834	264 919

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Au 30 juin 2021, le Groupe a souscrit pour 162,2 milliards d'euros² d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	308 320	291 807
Comptes d'épargne à régime spécial	337 325	324 407
Autres dettes envers la clientèle	106 874	98 927
Titres donnés en pension livrée	2 425	1 520
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 041	872
Dettes nées d'opérations de réassurance	699	590
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	698	1 265
VALEUR AU BILAN	757 382	719 388

² Hors FCA Bank.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	8 121	9 078
Titres de créances négociables	54 620	49 228
Emprunts obligataires ¹	102 386	101 380
Autres dettes représentées par un titre	2 374	2 861
VALEUR AU BILAN	167 501	162 547

¹ Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont également éliminés lorsqu'ils sont en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est intégralement supporté par l'assuré.

6.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales	52	50
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	5
Instruments dérivés de couverture	1	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	30	32
Actifs financiers au coût amorti	2 014	2 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	26
Comptes de régularisation et actifs divers	32	24
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	12	13
Immobilisations incorporelles	7	(13)
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	2 153	2 734
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	831	1 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	1	2
Comptes de régularisation et passifs divers	30	25
Provisions	2	16
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	-	133
Total du passif	864	1 430
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 290	1 304

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Produit net bancaire	55	17	6
Charges générales d'exploitation	(54)	(63)	(6)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(32)	(1)
Coût du risque	6	4	-
Résultat avant impôt	2	(74)	(1)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	26	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(55)	-
Impôts sur les bénéfices	(23)	(4)	-
Résultat net	5	(133)	(1)

Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	-	(88)	-
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	5	(221)	(1)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	5	(221)	(1)

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	63	97
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	(2)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(101)	(125)
TOTAL	(38)	(30)

6.7 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Valeur brute	6 625	175	312	(111)	-	4	7 005
Amortissements et dépréciations	(103)	(47)	(3)	(1)	-	(3)	(157)
VALEUR AU BILAN ¹	6 522	128	309	(112)	-	1	6 848

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	6 673	-	253	(308)	-	7	6 625
Amortissements et dépréciations	(97)	-	(5)	4	-	(5)	(103)
VALEUR AU BILAN ¹	6 576	-	248	(304)	-	2	6 522

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	10 978	748	324	(148)	38	16	11 956
Amortissements et dépréciations	(5 199)	(409)	(364)	86	(21)	2	(5 905)
VALEUR AU BILAN	5 779	339	(40)	(62)	17	18	6 051
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 214	144	251	(51)	8	-	8 566
Amortissements et dépréciations	(5 018)	(112)	(242)	31	(5)	(34)	(5 380)
VALEUR AU BILAN	3 196	32	9	(20)	3	(34)	3 186

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements ¹	31/12/2020
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	10 249	99	831	(517)	(118)	434	10 978
Amortissements et dépréciations	(4 651)	(30)	(742)	213	60	(49)	(5 199)
VALEUR AU BILAN	5 598	69	89	(304)	(58)	385	5 779
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 808	84	601	(236)	(27)	(41)	8 214
Amortissements et dépréciations	(4 645)	-	(476)	154	15	(41)	(5 018)
VALEUR AU BILAN	3 163	84	125	(82)	(12)	(82)	3 196

¹ Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 1762 millions d'euros au 31/12/2019 (contre 1371 millions d'euros avant application de la décision IFRS IC).

6.9 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2020 BRUT	31/12/2020 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021 BRUT	30/06/2021 NET
Gestion de l'épargne et assurances	7 192	7 193	6	-	-	14	-	7 210	7 213
dont assurances	1 213	1 214	-	-	-	-	-	1 212	1 214
dont gestion d'actifs ¹	5 152	5 152	6	-	-	20	-	5 177	5 178
dont banque privée internationale	827	827	-	-	-	(6)	-	820	821
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 208	792	-	-	-	2	-	3 216	794
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	207	-	-	-	-	-	-	208	-
dont Ukraine	38	-	-	-	-	-	-	41	-
dont autres pays	92	35	-	-	-	2	-	96	37
Services financiers spécialisés	2 810	1 119	32	-	-	-	-	2 843	1 151
dont crédit à la consommation (hors Agos) ²	1 664	926	32	-	-	-	-	1 696	958
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	474	90	-	-	-	-	-	475	90
Grandes clientèles	2 620	1 394	-	-	-	-	-	2 620	1 394
dont banque de financement et d'investissement	1 711	485	-	-	-	-	-	1 711	485
dont services financiers aux institutionnels	909	909	-	-	-	-	-	909	909
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	21 093	14 659	38	-	-	16	-	21 152	14 713
Part du Groupe	19 096	12 957	37	-	-	9	-	19 147	13 003
Participations ne donnant pas le contrôle	1 997	1 702	1	-	-	7	-	2 005	1 710

¹ Ecart d'acquisition de 6 millions d'euros au 30 Juin 2021 suite à l'entrée en consolidation de l'entité ANATEC du groupe AMUNDI.

² Ecart d'acquisition de 32 millions d'euros au 30 Juin 2021 suite au rachat de capital de la joint-venture CACF BANKIA S.A. au 30 Juin 2021 engendrant un changement de méthode de consolidation passant de mise en équivalence à intégration globale.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2021, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucun test de dépréciation.

6.10 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2021				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	223 296	7 997	26 415	2 102	259 810
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	65 930	-	16 747	-	82 677
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 687	-	1 681	-	4 368
Participation aux bénéfices différée passive	21 978	-	972	-	22 950
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	313 891	7 997	45 815	2 102	369 805
Participation aux bénéfices différée active	(5)	-	-	-	(5)
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(682)	(810)	(73)	(352)	(1 917)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	313 204	7 187	45 742	1 750	367 883

(en millions d'euros)	31/12/2020				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	215 228	6 802	24 857	2 066	248 953
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	67 321	-	16 155	-	83 476
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 608	-	1 637	-	4 245
Participation aux bénéfices différée passive	25 556	-	1 284	-	26 840
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	310 713	6 802	43 933	2 066	363 514
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 255)	(617)	(73)	(351)	(2 296)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	309 458	6 185	43 860	1 715	361 218

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée nette, avant impôt, au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	30/06/2021	31/12/2020
(en millions d'euros)	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(17 517)	(22 768)
Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ¹	(17 626)	(23 371)
Dont participation différée sur dérivés de couverture	109	603
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(3 100)	(1 611)
Autres participations différées	(2 328)	(2 461)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	(22 945)	(26 840)

¹ cf Note 6.2 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres"

6.11 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2021
Risques sur les produits épargne-logement	445	-	14	-	(5)	-	-	454
Risques d'exécution des engagements par signature	909	13	512	(5)	(407)	16	-	1 038
Risques opérationnels	100	-	41	(4)	(9)	1	1	130
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 696	87	71	(49)	(15)	1	(93)	1 698
Litiges divers	583	76	29	(38)	(27)	-	-	623
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	27	-	21	(1)	(14)	-	-	33
Autres risques	437	30	69	(16)	(45)	1	(1)	475
TOTAL	4 197	206	757	(113)	(522)	19	(93)	4 451

Au 30 juin 2021, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 109 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 décembre 2020) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	367	-	78	-	-	-	-	445
Risques d'exécution des engagements par signature	910	2	815	(17)	(769)	(28)	(4)	909
Risques opérationnels	103	-	53	(23)	(15)	(2)	(16)	100
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 667	-	159	(125)	(89)	(5)	89	1 696
Litiges divers	607	-	66	(55)	(29)	(3)	(3)	583
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	33	-	7	(3)	(9)	-	(1)	27
Autres risques	677	-	148	(56)	(232)	(3)	(97)	437
TOTAL	4 364	2	1 326	(279)	(1 143)	(41)	(32)	4 197

¹ Dont 1 350 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 149 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi (Amundi AM et Amundi Intermédiation) le 12 juin 2020.

Les griefs concernent un nombre limité de transactions réalisées entre 2014 et 2015 par deux anciens salariés (un ex gérant et un ex négociateur).

Amundi a coopéré pleinement dans le cadre de cette procédure.

Cette affaire a fait l'objet d'une audience de la Commission des Sanctions de l'AMF qui s'est tenue le 7 juillet 2021.

A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

6.12 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	24 529	23 301
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	498	511
Dépôts de garantie à caractère mutuel	188	179
Titres et emprunts participatifs	61	61
VALEUR AU BILAN	25 276	24 052

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

Au 30 juin 2021, l'encours des titres super-subordonnés est de 250 millions d'euros contre 247 millions d'euros au 31 décembre 2020.

6.13 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2021

Au 30 juin 2021, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2021	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 726 880 218	55,85%	56,14%
Actions en autodétention ¹	15 751 336	0,51%	-
Salariés (FCPE)	150 209 066	4,86%	4,88%
Public	1 199 178 871	38,78%	38,98%
TOTAL	3 092 019 491	100,00%	100,00%

¹ Dont 15 251 336 actions liées au lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A., annoncé le 9 juin 2021, pour un montant maximum de 558,6 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 276 058 473 euros, composé de 3 092 019 491 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2018-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

Crédit Agricole S.A., après avoir reçu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, a annoncé le 9 juin 2021 le lancement d'un programme de rachat d'actions ordinaires de Crédit Agricole S.A. pour un montant maximum de 558,6 millions d'euros. Le programme débutera le 10 juin 2021 et se terminera au plus tard le 30 septembre 2021. Les actions acquises dans le cadre du programme seront annulées. Le contrat de liquidité existant avec Kepler Cheuvreux est temporairement suspendu pendant l'exécution du programme de rachat d'actions.

La description du programme de rachat d'actions, figurant au chapitre 1 (page 38) du document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. déposé et enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0184, ainsi que le texte de la 29^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale du Crédit Agricole S.A. réunie le 12 mai 2021, sont respectivement disponibles sur le site internet de Crédit Agricole S.A.:

- www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres et

- www.credit-agricole.com/finance/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	3 014	2 692	1 592
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(193)	(373)	(229)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	2 821	2 319	1 363
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 943 311 672	2 885 319 047	2 882 727 994
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 943 311 672	2 885 319 047	2 882 727 994
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	0,958	0,804	0,473
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	0,957	0,880	0,473
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	0,001	(0,077)	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	0,958	0,804	0,473
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	0,957	0,880	0,473
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	0,001	(0,077)	-

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -193 millions d'euros au 30 juin 2021.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2020, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 10 février 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2021 le paiement d'un dividende par action de 0,80 euro.

Une option a été offerte à chaque actionnaire entre le paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option a porté sur 100% du dividende unitaire. Le prix des actions nouvelles a été déterminé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de décision de l'Assemblée Générale, diminué du montant net du dividende, à laquelle une décote de 5% a été appliquée.

Un dividende de 2,3 milliards d'euros a donc été versé, se décomposant en un paiement en actions à hauteur de 2,0 milliards d'euros, et un paiement en numéraire à hauteur de 0,3 milliard d'euros. 175,3 millions d'actions nouvelles ont ainsi été créées.

(en euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Dividende ordinaire	0,80	-	0,69	0,63	0,60
Dividende majoré	N/A	N/A	N/A	0,693	0,660

AFFECTATIONS DU RESULTAT

L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration a été validée par l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 12 mai 2021.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2020 est positif et s'élève à 245 175 099,26 euros.

L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 245 175 099,26 euros ;
- d'affecter la somme de 9 599 978,40 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social qui s'élève à 8 750 065 920,00 euros* ;
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 14 832 826 141,94 euros et ce, compte tenu du report à nouveau de 14 597 251 021,08 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,80 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 2 332 478 912,00 euros** par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 12 500 347 229,94 euros**, en report à nouveau.

*Au 30 juin 2021, le montant du capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 276 058 473 euros suite à différentes opérations d'augmentation de capital.

**Montant ajusté à la marge lors de la mise en paiement pour prendre en compte les événements suivants :

(a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement,

(b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2020 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2021 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2021			
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée (en millions d'euros)	Frais d'émission nets d'impôt (en millions d'euros)	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(885)	(8)	390
08/04/2014 ¹	GBP	500	-	103	125	(67)	(1)	57
08/04/2014	EUR	1 000	(1 000)	-	-	-	-	-
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(483)	(8)	659
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(157)	(7)	934
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(21)	(5)	724
23/06/2021 ¹	GBP	-	-	397	482	(1)	-	481
Émissions Crédit Agricole S.A.					4 888	(1 614)	(29)	3 245
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	76	-	76
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(7)	-	-	(7)
TOTAL					4 881	(1 538)	(29)	3 314

¹ Les titres de l'émission CYGNUS GBP ont fait l'objet en juin 2021 d'une offre d'échange pour 397 millions GBP avec émission d'une nouvelle souche.

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2020 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2021 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2021	
					Montant en euros au cours d'origine (en millions d'euros)	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée (en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(203)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(255)
Emissions Assurance					1 745	(458)
TOTAL					1 745	(458)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(193)	(368)	(14)	(29)
Evolutions des nominaux	(1 007)	754	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	20	127	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(5)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	-	-	(43)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	12	24	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	165 340	165 035
Engagements en faveur des établissements de crédit	13 957	16 155
Engagements en faveur de la clientèle	151 383	148 880
Ouverture de crédits confirmés	118 710	120 012
Ouverture de crédits documentaires	5 300	4 543
Autres ouvertures de crédits confirmés	113 410	115 469
Autres engagements en faveur de la clientèle	32 673	28 869
Engagements de garantie	105 747	85 784
Engagements d'ordre des établissements de crédit	7 508	8 169
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 960	2 925
Autres garanties	4 548	5 244
Engagements d'ordre de la clientèle	98 239	77 615
Cautions immobilières	1 544	1 967
Autres garanties d'ordre de la clientèle	96 695	75 648
Engagements sur titres	35 185	4 487
Titres à livrer	35 185	4 487
Engagements reçus		
Engagements de financement	130 250	138 092
Engagements reçus des établissements de crédit	124 282	133 940
Engagements reçus de la clientèle	5 968	4 152
Engagements de garantie	356 732	334 668
Engagements reçus des établissements de crédit ¹	106 229	94 136
Engagements reçus de la clientèle	250 503	240 532
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées ²	33 772	33 501
Autres garanties reçues	216 731	207 031
Engagements sur titres	34 670	4 095
Titres à recevoir	34 670	4 095

¹ Dont 4,6 milliards d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 1er mars 2021. Le dépôt de garantie au 30 juin 2021 est de 1,6 milliards d'euros.

² Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 30 juin 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 7,6 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	410 324	397 564
Titres prêtés	18 283	12 904
Dépôts de garantie sur opérations de marché	16 567	19 087
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	113 934	110 863
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	559 108	540 418
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie ¹	1 551	2 017
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	5	7
Titres et valeurs reçus en pension	456 220	434 708
Titres vendus à découvert	40 425	37 172
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	496 650	471 887

¹ Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation anticipée partielle du 1er mars 2021, Crédit Agricole S.A. a reçu un dépôt de 1,6 milliards d'euros.

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2021, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 289,6 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales et LCL), contre 274,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2021, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 11 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 12,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020, et 1 milliard d'euros a été déposé directement par LCL.

Au 30 juin 2021, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le groupe Crédit Agricole, 72 millions d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 30 juin 2021, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 37,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 9,3 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 30 juin 2021, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2021, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 311,5 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 192,3 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements



reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2021.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads de Credit Default Swaps (CDS)*. Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables dont la rémunération s'ajuste régulièrement aux taux de marché en vigueur ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	928 684	974 005	-	563 448	410 557
Prêts et créances sur les établissements de crédit	497 053	510 718	-	509 894	824
Comptes ordinaires et prêts JJ	9 858	10 611	-	10 488	123
Comptes et prêts à terme	477 904	490 642	-	490 168	474
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	8 316	8 341	-	8 341	-
Prêts subordonnés	921	1 031	-	804	227
Autres prêts et créances	54	93	-	93	-
Prêts et créances sur la clientèle	431 631	463 287	-	53 554	409 733
Créances commerciales	42 628	44 074	-	22 693	21 381
Autres concours à la clientèle	371 335	400 163	-	14 567	385 596
Valeurs reçues en pension	196	196	-	196	-
Titres reçus en pension livrée	4 236	4 236	-	4 201	35
Prêts subordonnés	49	53	-	12	41
Créances nées d'opérations d'assurance directe	603	603	-	5	598
Créances nées d'opérations de réassurance	886	887	-	239	648
Avances en comptes courants d'associés	152	156	-	23	133
Comptes ordinaires débiteurs	11 546	12 919	-	11 618	1 301
Titres de dettes	86 558	87 908	59 665	12 830	15 413
Effets publics et valeurs assimilées	32 125	32 968	28 946	3 777	245
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 433	54 940	30 719	9 053	15 168
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 015 242	1 061 913	59 665	576 278	425 970

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Prêts et créances	869 106	912 066	-	559 762	352 304
Prêts et créances sur les établissements de crédit	463 169	477 113	-	476 319	794
Comptes ordinaires et prêts JJ	8 660	8 825	-	8 706	119
Comptes et prêts à terme	440 878	454 463	-	454 018	445
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	12 551	12 608	-	12 608	-
Prêts subordonnés	925	1 038	-	808	230
Autres prêts et créances	155	179	-	179	-
Prêts et créances sur la clientèle	405 937	434 953	-	83 443	351 510
Créances commerciales	40 064	40 267	-	21 403	18 864
Autres concours à la clientèle	349 072	376 748	-	46 807	329 941
Valeurs reçues en pension	205	205	-	205	-
Titres reçus en pension livrée	3 713	3 713	-	3 460	253
Prêts subordonnés	44	45	-	6	39
Créances nées d'opérations d'assurance directe	328	328	-	4	324
Créances nées d'opérations de réassurance	845	845	-	5	840
Avances en comptes courants d'associés	146	148	-	18	130
Comptes ordinaires débiteurs	11 520	12 654	-	11 535	1 119
Titres de dettes	84 794	86 402	57 496	12 952	15 954
Effets publics et valeurs assimilées	29 887	30 500	25 536	4 735	229
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 907	55 902	31 960	8 217	15 725
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	953 900	998 468	57 496	572 714	368 258

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 30/06/2021	Juste valeur au 30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Dettes envers les établissements de crédit	319 834	332 680	-	331 181	1 499
Comptes ordinaires et emprunts JJ	83 762	83 802	-	83 802	-
Comptes et emprunts à terme	217 650	230 421	-	229 108	1 313
Valeurs données en pension	5	5	-	5	-
Titres donnés en pension livrée	18 417	18 452	-	18 266	186
Dettes envers la clientèle	757 382	757 763	-	417 540	340 223
Comptes ordinaires créditeurs	308 320	308 326	-	308 326	-
Comptes d'épargne à régime spécial	337 325	337 325	-	-	337 325
Autres dettes envers la clientèle	106 874	107 242	-	106 751	491
Titres donnés en pension livrée	2 425	2 426	-	2 355	71
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 041	1 041	-	99	942
Dettes nées d'opérations de réassurance	699	705	-	9	696
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	698	698	-	-	698
Dettes représentées par un titre	167 501	167 825	84 766	82 350	709
Dettes subordonnées	25 276	26 558	6 453	19 999	106
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 269 993	1 284 826	91 219	851 070	342 537

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</i>					
Dettes envers les établissements de crédit	264 919	277 020	-	275 768	1 252
Comptes ordinaires et emprunts JJ	51 019	51 055	-	51 055	-
Comptes et emprunts à terme	187 241	199 274	-	198 136	1 138
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	26 659	26 691	-	26 577	114
Dettes envers la clientèle	719 388	719 762	-	392 282	327 480
Comptes ordinaires créditeurs	291 807	291 822	-	291 822	-
Comptes d'épargne à régime spécial	324 407	324 408	-	-	324 408
Autres dettes envers la clientèle	98 927	99 280	-	98 867	413
Titres donnés en pension livrée	1 520	1 520	-	1 520	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	872	872	-	67	805
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	595	-	6	589
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 265	1 265	-	-	1 265
Dettes représentées par un titre	162 547	167 751	85 192	81 912	647
Dettes subordonnées	24 052	24 626	6 650	17 870	106
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	1 170 906	1 189 159	91 842	767 832	329 485

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR MODELE DE VALORISATION

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 235	32 736	222 563	5 936
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 410	-	244	1 166
Titres reçus en pension livrée	128 996	-	127 472	1 524
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	35 038	32 628	1 960	450
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	18 439	17 383	1 056	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	7 377	6 326	903	148
OPCVM	65	65	-	-
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	9 157	8 854	1	302
Instruments dérivés	95 791	108	92 887	2 796
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	183 872	116 318	55 412	12 142
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	37 059	23 352	7 580	6 127
Actions et autres titres à revenu variable	23 828	20 660	2 159	1 009
Titres de participation non consolidés	13 231	2 692	5 421	5 118
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	76 666	44 257	26 452	5 957
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 097	-	3 095	2
Titres de dettes	73 569	44 257	23 357	5 955
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	198	4	194	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 400	1 977	10 716	707
OPCVM	59 971	42 276	12 447	5 248
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	70 146	48 708	21 380	58
Effets publics et valeurs assimilées	500	485	15	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 244	514	3 730	-
Actions et autres titres à revenu variable	9 741	1 820	7 921	-
OPCVM	55 661	45 889	9 714	58
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1	1	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	259 162	238 164	20 620	378
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 283	909	996	378
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	525	16	462	47
<i>Titres de participation non consolidés¹</i>	1 758	893	534	331
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	256 879	237 255	19 624	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	256 879	237 255	19 624	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	86 666	86 373	293	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	170 213	150 882	19 331	-
Instruments dérivés de couverture	16 606	3	16 602	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	720 875	387 221	315 197	18 457
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			188	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 296		16
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	186	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 296	374	16

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 70 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de dettes non subordonnées.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de dettes non subordonnées et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, des titres de dettes subordonnées et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	261 968	22 633	233 963	5 372
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	872	-	141	731
Titres reçus en pension livrée	120 116	-	118 489	1 627
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 743	22 541	1 775	427
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	13 081	11 774	1 307	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	5 389	4 767	466	156
OPCVM	52	52	-	-
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 221	5 948	2	271
Instruments dérivés	116 237	92	113 558	2 587
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	170 494	108 855	50 714	10 925
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	34 183	21 410	7 170	5 603
Actions et autres titres à revenu variable	21 898	18 823	2 126	949
Titres de participation non consolidés	12 285	2 587	5 044	4 654
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	72 410	43 018	24 102	5 290
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 444	-	3 443	1
Titres de dettes	68 966	43 018	20 659	5 289
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	178	4	174	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	13 660	2 003	10 951	706
OPCVM	55 128	41 011	9 534	4 583
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	63 900	44 426	19 442	32
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	498	489	9	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 382	1 145	3 237	-
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	8 378	1 543	6 835	-
OPCVM	50 642	41 249	9 361	32
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	1	1	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	266 072	246 573	19 264	235
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 216	956	1 025	235
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	515	15	460	40

<i>Titres de participation non consolidés</i> ¹	1 701	941	565	195
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	263 856	245 617	18 239	-
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-	-	-
<i>Titres de dettes</i>	263 856	245 617	18 239	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	88 142	87 838	304	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	175 714	157 779	17 935	-
Instruments dérivés de couverture	21 745	16	21 729	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	720 279	378 077	325 670	16 532
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 532	12
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		154		183
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		1	1 319	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		155	2 851	195

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 66 millions d'euros.

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction. Plusieurs positions sont devenues observables.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	222 635	40 379	180 384	1 872
Titres vendus à découvert	40 431	40 318	112	1
Titres donnés en pension livrée	93 087	-	92 340	747
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	89 115	61	87 930	1 124
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 738	9 418	21 426	6 894
Instruments dérivés de couverture	13 187	-	12 549	638
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	273 560	49 797	214 359	9 404
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		42		614
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	749	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		42	749	614

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financier à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	229 265	37 022	190 351	1 892
Titres vendus à découvert	37 179	36 931	248	-
Titres donnés en pension livrée	82 662	-	81 925	737
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	109 422	91	108 176	1 155
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 908	9 943	20 255	5 710
Instruments dérivés de couverture	15 218	-	14 607	611
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	280 391	46 965	225 213	8 213
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 057	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		64		1 136
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	628	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		64	1 685	1 136

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des titres de créances négociables.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 n'ont pas d'impact sur l'année 2020.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée et des swaps de taux. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à 500 millions d'euros et concerne les pensions livrées.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31 décembre 2019 pour 425 millions d'euros et d'une revue de la cartographie d'observabilité pour 624 millions d'euros.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, Credit Default Swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

■ Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

■ Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous:
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêt sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit Corporate. Celles-ci sont désormais non significatives.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3
Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									
		Titres détenus à des fins de transaction									Instruments dérivés
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
Solde de clôture (31/12/2020)	16 532	-	731	1 627	-	-	156	-	271	427	2 587
Gains /pertes de la période ¹	(98)	-	(12)	(219)	-	-	6	-	33	38	(2)
Comptabilisés en résultat	(112)	-	(13)	(220)	-	-	6	-	33	38	(5)
Comptabilisés en capitaux propres	14	-	2	-	-	-	-	-	-	-	3
Achats de la période	3 124	-	752	624	-	(1)	-	-	2	3	220
Ventes de la période	(825)	-	(268)	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(402)	-	(37)	(336)	-	1	-	-	(4)	(5)	(21)
Reclassements de la période	(8)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(170)	-	-	(172)	-	-	(11)	-	-	(11)	12
Transferts vers niveau 3	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
Transferts hors niveau 3	(186)	-	-	(172)	-	-	(11)	-	-	(11)	(4)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2021)	18 457	-	1 166	1 524	-	-	149	-	302	450	2 796

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Titres de dettes
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	
Solde de clôture (31/12/2020)	949	4 654	-	-	-	-	1	706	4 583	5 290
Gains /pertes de la période ¹	52	21	-	-	-	-	-	(2)	295	293
Comptabilisés en résultat	52	18	-	-	-	-	-	(2)	295	293
Comptabilisés en capitaux propres	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	10	458	-	-	-	-	-	10	685	695
Ventes de la période	(27)	(15)	-	-	-	-	-	(10)	(488)	(498)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	13	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	25	-	-	-	-	-	3	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	3	173	179
Transferts	-	-	-	(11)	-	-	(4)	-	-	(4)
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	(11)	-	-	(4)	-	-	(4)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2021)	1 009	5 118	-	2	-	-	-	707	5 248	5 955

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>(en millions d'euros)</i>									
Solde de clôture (31/12/2020)	-	-	-	32	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	-	-	-	(274)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	(274)	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	303	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2021)	-	-	-	58	-	-	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Instruments dérivés de couverture
					Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde de clôture (31/12/2020)	40	195	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	1	4	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1	4	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1	45	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	(12)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	(33)	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	4	132	-	-	-	-	-	-
Transferts	1	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	1	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2021)	47	331			-	-	-	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(118)
Comptabilisés en résultat	(114)
Comptabilisés en capitaux propres	(4)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
Solde de clôture (31/12/2020)	8 213	1	737	-	-	-	1 155	5 710	611
Gains /pertes de la période ¹	(51)	-	(66)	-	-	-	(133)	81	67
Comptabilisés en résultat	(55)	-	(66)	-	-	-	(137)	81	67
Comptabilisés en capitaux propres	4	-	-	-	-	-	4	-	-
Achats de la période	320	-	146	-	-	-	173	-	-
Ventes de la période	(182)	-	-	-	-	-	(3)	(179)	-
Emissions de la période	2 289	-	-	-	-	-	-	2 288	1
Dénouements de la période	(1 050)	-	(22)	-	-	-	(72)	(915)	(41)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(135)	-	(48)	-	-	-	4	(91)	-
Transferts vers niveau 3	614	-	-	-	-	-	10	604	-
Transferts hors niveau 3	(749)	-	(48)	-	-	-	(6)	(695)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2021)	9 404	1	747	-	-	-	1 124	6 894	638

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(54)
Comptabilisés en résultat	(54)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	30/06/2021	31/12/2020
Marge différée au 1er janvier	138	66
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	64	61
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(35)	(63)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	(5)	(6)
Autres mouvements ¹	4	80
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	166	138

¹ Le montant de 80 millions d'euros inscrit en Autres mouvements est lié à la révision au cours de l'exercice 2020 de la méthode historique de calcul du day-one sur le périmètre non-linéaire.

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 10 Parties liées

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales³ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.5 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 11 "Périmètre de consolidation au 30 juin 2021". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2021 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 702 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 3 364 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 3 617 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 361 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 8 167 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 3 946 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

³ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

NOTE 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2021

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	22,7	22,7
AMUNDI	Globale		France		Filiale	68,3	68,3	68,1	68,1
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale		Chili		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale		Emirats Arabes Unis		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	Globale	E2	Finlande		Succursale	100,0		68,1	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale		Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	Globale	E2	Suède		Succursale	100,0		68,1	
Amundi Asset Management US Inc	Globale	D1	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Austria GmbH	Globale		Autriche		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale		Chine		Filiale	55,0	55,0	37,5	37,5
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale		Slovaquie		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale		Bulgarie		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Distributor US Inc	Globale	D1	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi ESR	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Intermédiation London Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	Globale		Hongrie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Ireland Ltd	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Issuance	Globale	S4	France		Filiale		100,0		68,1
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Luxembourg SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi US inc	Globale	D1	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc	Globale	S4	Etats-Unis		Filiale		100,0		68,1
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Taiwan Limited	Globale		Taiwan		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Amundi Holdings US Inc	Globale	D1	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
ANATEC	Globale	E1	France		Filiale	100,0		68,1	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale		Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale	D4	Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (France)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale		France		Filiale	70,2	70,2	67,5	67,5
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea	Globale		France		Succursale	70,2	70,2	67,5	67,5
CFM Indosuez Gestion	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,2	66,6	66,6
CFM Indosuez Wealth	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,2	67,5	67,5
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Etoile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Fund Channel	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Fund Channel Singapore Branch	Globale		Singapour	Luxembourg	Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
KBI Fund Managers Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,1	68,1
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,1	68,1
KBI Global Investors Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,1	68,1
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	20,4	20,4
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,1	68,4
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
SAS DEFENSE CB3	Equivalence		France		Co-entreprise	25,0	25,0	25,0	25,0
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
Sociétés d'investissement									
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	25,2	25,2
Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,1	68,1
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	23,2	23,2
Assurance									
ASSUR&ME	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI ¹	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE ¹	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE ¹	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA ¹	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIIE Europe Succursale France ¹	Globale		France	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIIE Europe Succursale Pologne ¹	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale	\$4	France		Filiale		100,0		100,0
GNB SEGUROS	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole</i> ¹	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
3785 QXEURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
AGRICOLE RIVAGE DETTE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AJPMGBIGOAE ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	86,6	82,3	86,6	82,3
AM DESE FIII DS3IMDI ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI GRD 24 FCP ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
AMUNDI PE Solution Alpha	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
APLEGROSENIUEHD ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	15,7	50,9	15,7	50,9
ARTEMID ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT EQUITY PROTEC 44 ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
BFT opportunité ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT VALUE PREM OP CD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA EDRAM OPPORTUNITES ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A. ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPB B1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
CAA 2013 FCPR C1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCES 2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2017 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PR FI II C1 A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CFA ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA SECONDAIRE IV ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
Charial Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	68,0	68,2
CNP ACP 10 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	98,2	100,0	98,2
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
CORSAIR 1.52% 25/10/38 ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT I PART A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1 ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2 ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCPR UI CAP AGRO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
FCT BRIDGE 2016-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartiment 2017-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	97,8	100,0	97,8
FCT CAREPTA - RE 2015 -1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 -O- 3D ¹	Globale	D1	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FDC A3 P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,7	43,7	43,7	43,7
Federal ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,9	97,9	97,9	97,9
FPCI Cogeneration France I ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
FR0010671958 PREDIQUANT A5 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N°3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N5 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	72,4	100,0	72,4
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01 A ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,0	90,0	90,0	90,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		97,2		66,5
Predica 2005 FCPR A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
PREDICA 2010 A3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21 ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProfAsset 1.36% 25/10/2038 ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProfAsset 1.093% 20/10/2038 ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RED CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
UI CAP SANTE 2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
58 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	> 95 %	> 95 %	> 95 %
0057514 AUC ¹	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		59,2		59,2
1827 A2EURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	52,2	61,1	52,2	61,1
56055 A5 EUR ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	99,5	100,0	99,5
5880 AEURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	69,2	59,2	69,2	59,2
5884 AEURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	7,0	30,6	7,0	30,6
5922 AEURHC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	56,2	54,0	56,2	54,0
78752 AEURHC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	42,4	41,1	42,4	41,1
A FD EQ E CON AE(C) ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	27,1	61,8	27,1	61,8
A FD EQ E FOC AE (C) ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	56,5	67,4	68,0	67,4
ACTICCIA VIE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,4	99,1	99,1	99,1
ACTICCIA VIE 3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,3	99,4	99,3
ACTICCIA VIE 90 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N2 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N3 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N4 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	100,0
ACTICCIA VIE 90 N6 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE N2 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,5	99,3	99,5	99,3
ACTICCIA VIE N4 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,7	100,0	99,7
ACTIONS 50 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	73,5	80,1	73,5	80,1
AF INDEX EQ USA A4E ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	62,9	63,0	62,9	63,0
AFCPRGLLIFEAC ¹	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		42,2		42,2
AIMSCIWOAE ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	4,9	4,6	4,9	4,6
AM AC FR ISR PC 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,3	81,9	69,3	81,9
AM.AC.EUJSR-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,1	36,0	45,1	36,0
AM.AC.MINER.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,1	86,3	86,1	86,3
AM.AC.USA ISR P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	58,1	58,9	58,1	58,9
AM.ACT.EMER.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,5	42,8	44,5	42,8
AM.RDT PLUS -P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,5	48,6	54,5	48,6
AMIRAL GROWTH OPP A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,1	51,1	51,1	51,1
AMUN TRESO CT PC 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,7	56,2	43,7	56,2
AMUN.ACT.REST.P-C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	34,8	37,9	34,8	37,9
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,2	61,8	77,2	61,8
AMUNDI AC.FONC.PC 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,5	59,8	57,5	59,8

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,7	54,9	54,7	54,9
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	76,5	78,8	76,5	78,8
AMUNDI ALLOCATION C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,4	99,3	98,4	99,3
AMUNDI B GL AGG AEC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	7,4	9,6	7,4	9,6
AMUNDI BGEB AEC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	44,8	49,1	44,8	49,1
AMUNDI CAP FU PERI C ¹	Globale	E1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,2		41,2	
AMUNDI EQ E IN AHEC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,7	41,2	47,7	41,2
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,2	70,1	69,2	70,1
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	52,1	47,5	52,1	47,5
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	78,9	76,2	78,9	76,2
AMUNDI HORIZON 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,8	66,3	66,8	66,3
AMUNDI KBI ACTION PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,3	87,7	88,3	87,7
AMUNDI KBI ACTIONS C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,2	89,9	90,2	89,9
AMUNDI KBI AQUA C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	73,4	74,3	73,4	74,3
AMUNDI OBLIG EURO C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,0	49,6	51,0	49,6
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,1	85,7	86,1	85,7
AMUNDI PULSATIONS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,2	57,5	57,2	57,5
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,6	97,4	97,6	97,4
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,8	98,6	98,8	98,6
AMUNDI TRANSM PAT C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,2	98,6	98,2	98,6
AMUNDI VALEURS DURAB ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,6	63,3	66,6	63,3
AMUNDI-CSH IN-PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,1	78,4	93,1	78,4
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-EURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	60,2	65,5	60,2	65,5
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	52,7	57,5	52,7	57,5
AMUNDIOBLIGMONDEP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	73,1	70,8	73,1	70,8
ANTINEA FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	37,3	37,3	37,3	37,3
ARC FLEXIBOND-D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	7,1	7,1	7,1	7,1
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,9	84,7	85,9	84,7
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,8	41,8	41,8	41,8
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,2	35,2	35,2	35,2
AXA EUR.SM.CAP E 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,3	93,0	93,3	93,0
BA-FII EUR EQ O-GEUR ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	51,9	51,9	51,9	51,9
BFT FRAN FUT-C SI.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,6	50,0	54,6	50,0
BFT SEL RDT 23 PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,6	100,0	99,6



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
BFT STATERE P (C) ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	24,1	42,7	24,1	42,7
CA MASTER EUROPE ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		46,1		46,1
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,4	98,6	98,4	98,6
CADEISDA 2DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,8	40,0	40,8	40,0
CALIFORNIA 09 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,3	67,3	67,3	67,3
CHORELIA N2 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	87,8	87,9	87,8
CHORELIA N3 PART C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	86,2	86,3	86,2	86,3
CHORELIA N4 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,3	88,5	88,3	88,5
CHORELIA N5 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,4	77,7	77,4	77,7
CHORELIA N6 PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,4	81,8	81,4	81,8
CHORELIA N7 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,7	87,7	87,7	87,7
CHORELIA PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,0	85,1	85,0	85,1
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,1	51,8	51,1	51,8
CPR CROIS.REA.-P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	26,8	28,3	26,8	28,3
CPR EUR.HI.DIV.P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,1	44,3	42,1	44,3
CPR EUROLAND ESG P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	16,9	5,4	16,9	5,4
CPR FOCUS INF.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	10,7	39,5	10,7	39,5
CPR GLO SILVER AGE P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	95,1	94,9	95,1
CPR I-SM B C-AEURA ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	91,5	64,0	91,5	64,0
CPR OBLIG 12 M.P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,2	90,2	88,2	90,2
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR REFL RESP 0-100 I 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,8	99,3	98,8	99,3
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,4	85,4	85,4	85,4
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,8	99,7	99,8
CPR RENAI.JAP.-P-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,9	35,0	67,6	35,0
CPR SILVER AGE P 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	58,1	55,7	58,1	55,7
CPR-CLIM ACT-AEURA ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	30,6	43,0	30,6	43,0
CPRGLODISOPARAC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	38,3	43,6	38,3	43,6
EPARINTER EURO BD ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,9	54,1	65,9	54,1
EXANE 1 OVERDR CC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	71,7	72,1	71,7	72,1
FE AMUNDI INC BLDL-IHE C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,0	80,2	84,0	80,2
FONDS AV ECHUS FIA A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,9	100,0	80,9
FRANKLIN DIVER-DYNH ACC EU ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	54,4	48,0	54,4	48,0
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-AEUR ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	68,5	76,1	68,5	76,1
GRD CAR 39 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
GRD FCR 99 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,3	42,3	42,3	42,3
HYMNOS P 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,3	74,0	85,3	74,0
IGSF-GBL GOLD FD-I C ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	25,9	25,9	25,9	25,9
IND.CAP EMERG.-C-3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	36,7	42,0	36,7	42,0
INDO ALLOC MANDAT C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,5	92,4	94,5	92,4
INDORIFLEXEG ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,3	47,3	47,3	47,3
INDO-GBL TR-PE ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	58,1	59,4	58,1	59,4
INDOS.EURO.PAT.PD 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,3	43,2	43,3	43,2
INDOSUEZ ALLOCATION ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,5	100,0	99,5
INDOSUEZ NAVIGATOR G ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	42,5	42,5	42,5	42,5
INVEST RESP S3 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,9	74,6	75,9	74,6
JPM US EQY ALL CAP-C HDG ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	90,7	88,7	90,7	88,7
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	66,9	66,0	66,9	66,0
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	51,1	84,5	51,1	84,5
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	26,2	31,5	26,2	31,5
LCL 3 TEMPO AV 11/16 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL 6 HORIZ. AV 0615 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL AC.DEV.DU.EURO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	87,7	97,9	87,7
LCL AC.EMERGENTS 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	39,4	43,2	39,4	43,2
LCL AC.MDE HS EU.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	39,4	38,1	39,4	38,1
LCL ACT RES NATUREL ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,1	45,7	48,1	45,7
LCL ACT.E-U ISR 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	26,6	26,9	26,6	26,9
LCL ACT.OR MONDE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,1	49,5	52,1	49,5
LCL ACT.USA ISR 3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,5	87,0	86,5	87,0
LCL ACTIONS EURO C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	36,4	36,7	36,4	36,7
LCL ACTIONS EURO FUT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	76,4	76,3	76,4	76,3
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,2	43,3	43,2	43,3
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,8	95,4	95,8	95,4
LCL BP ECHUS B ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		67,7	
LCL COM CARB STRA P ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	81,8		81,8	
LCL COMP CB AC MD P ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	56,8		56,8	
LCL DEVELOPPEM.PME C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,7	67,9	67,7	67,9
LCL DOUBLE HORIZON A ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
LCL ECHUS E ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	99,9		99,9	
LCL FLEX 30 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,1	49,4	53,1	49,4
LCL INVEST.EQ C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,3	93,4	93,3	93,4
LCL INVEST.PRUD.3D ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,9	92,7	92,9	92,7
LCL L.GR.B.AV 17 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL MGEST 60 3DEC ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		88,1		88,1
LCL MGEST FL.0-100 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	89,8	92,5	89,8	92,5
LCL OBL.CREDIT EURO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,1	84,4	86,1	84,4
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015) ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LOUVOIS PLACEMENT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,1	40,1	40,1	40,1
M.D.F.89 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,2	98,3	98,2	98,3
OBJECTIF MEDIAN FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,3	77,3	77,3	77,3
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,6	97,5	97,6	97,5
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,4	95,0	95,4	95,0
OPTALIME FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,6	99,7	99,6
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	36,0	52,9	36,0	52,9
PORT EX ABS RET P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,1	99,6	98,1	99,6
PORT.METAUX PREC.A-C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,5	97,7	99,5	97,7
PORTF DET FI EUR AC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	98,9	99,8	98,9
RAVIE FCP 5DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RSD 2006 FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM ¹	Globale		France		Filiale	95,7	95,7	100,0	95,7
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,6	41,6	41,6	41,6
SOLIDARITE AMUNDI P ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	69,7	79,2	69,7	79,2
SOLIDARITE INITIATIS SANTE ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,3	79,6	77,3	79,6
SONANCE VIE 4 FCP ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 6 FCP ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,2	98,2	98,2	98,2
TRIAN 6 ANS N10 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,8	82,1	81,8	82,1
TRIANANCE 6 ANS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,7	61,9	61,7	61,9

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
TRIANANCE 6 ANS 5 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,1	79,2	79,1	79,2
TRIANANCE 6 ANS N 11 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,9	83,2	82,9	83,2
TRIANANCE 6 ANS N 9 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,6	79,7	79,6	79,7
TRIANANCE 6 ANS N2 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,4	74,8	74,4	74,8
TRIANANCE 6 ANS N3 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,4	70,5	70,4	70,5
TRIANANCE 6 ANS N6 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,5	84,6	84,5	84,6
TRIANANCE 6 ANS N7 C ¹	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		82,1		82,1
TRIANANCE 6 ANS N8 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,3	86,6	86,3	86,6
TRIANANCE 6 AN 12 C ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,2	84,4	84,2	84,4
TRIANANCE 6 AN 13 C ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	85,9		85,9	
TRIANANCE 6 AN 14 C ¹	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	75,3		75,3	
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
VENDOME INV.FCP 3DEC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,9	92,0	90,9	92,0
OPCI									
Nexus 1 ¹	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	96,9	88,8	96,9	88,8
OPCI CAA CROSSROADS ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,1	68,4
OPCI Iris Invest 2010 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI MASSY BUREAUX ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
B IMMOBILIER ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DS Campus ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence		France		Co-entreprise	47,5	47,5	47,5	47,5
HDP BUREAUX ¹	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL ¹	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA ¹	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
IMEFA 177 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
IMEFA 179 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Issy Pont ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,0	75,0	75,0	75,0
RUE DU BAC (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI 1 TERRASSE BELLINI	Equivalence		France		Co-entreprise	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI BMEDIC HABITATION ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS ¹	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS ¹	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE ¹	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG ¹	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	Equivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE	Equivalence		France		Entreprise associée	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
SCI IMEFA 018 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
SCI IMEFA 078 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
SCI IMEFA 131 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156 ¹	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157 ¹	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI WASHINGTON	Equivalence		France		Entreprise associée	34,0	34,0	34,0	34,0
TOUR MERLE (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Divers									
56055 AEURHC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	55,8	51,6	55,8	51,4
ALTA VAI HOLDCO P	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	24,7	24,7	24,7	24,7
AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC ¹	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	56,7	63,2	56,7	63,2
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,6	69,1	69,1



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
ARCAPARK SAS	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Azqore	Globale		Suisse		Filiale	80,0	80,0	78,2	78,2
Azqore SA Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	80,0	80,0	78,2	80,0
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN CDT SRI PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	54,2	44,6	54,2	43,8
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS I ¹	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	60,0	60,0	60,0	60,0
FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence		France		Co-entreprise	51,4	51,4	51,4	51,4
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	19,4	19,4	19,4	19,4
GRD ACT.ZONE EURO ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade	Equivalence		France		Entreprise associée	19,1	19,0	19,1	19,0
INDOSUEZ CAP EMERG.M ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
INFRA FOCH TOPCO	Equivalence		France		Entreprise associée	35,7	35,7	35,7	35,7
IRIS HOLDING FRANCE	Globale		France		Filiale	80,1	80,1	80,1	80,1
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	24,3	24,3	24,3	24,3
PATRIMOINE ET COMMERCE	Equivalence		France		Entreprise associée	20,8	20,8	20,8	20,8
PED EUROPE ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA ENERGIES DURABLES ¹	Globale		France		Filiale	60,0	58,8	60,0	58,8
PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWAIT ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	39,6	39,6	39,6	39,6
SA RESICO ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	Equivalence		France		Entreprise associée	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS PARHOLDING	Equivalence		France		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
SAS PREDI-RUNGIS ¹	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS ¹	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
VAUGIRARD AUTOVIA SLU ¹	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaugirard Infra S.L.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
VAUGIRARD SOLARE ¹	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
VENDOME SEL EURO PC ¹	Globale		France		Entité structurée contrôlée	10,0	43,6	10,0	43,6
Via Vita	Globale	S2	France		Filiale		100,0		100,0

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Établissement bancaire et financier									
Bforbank S.A.	Equivalence		France		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
FIMO Courtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	94,6	94,6
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	94,6	94,6
LCL	Globale		France		Filiale	95,6	95,6	95,6	95,6
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	95,6	95,6	95,6	95,6
Sociétés de crédit-bail et location									
Sociétés d'investissement									
Développement touristique-immobilier									
Angle Neuf	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Divers									
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
FCT True Sale (Compartiment LCL)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	95,6	95,6
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
BANCO PICCOLO CREDITO VALTELLINESE S.P.A..	Globale	E3	Italie		Filiale	100,0		75,6	
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	82,6	82,4	62,5	62,3
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,4	74,4
Crédit Agricole Italia	Globale		Italie		Filiale	75,6	75,6	75,6	75,6
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	79,3	79,3
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Romania	Globale	D4	Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
CREVAL COVERED BOND S.R.L.	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	60,0		45,4	
CREVAL PIUFACTOR S.P.A.	Globale	E3	Italie		Filiale	100,0		75,6	
GENERALFINANCE S.P.A.	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	47,0		35,5	
GLOBAL BROKER S.P.A.	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	30,0		22,7	
RAJNA IMMOBILIARE S.R.L.	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	50,0		37,8	
SIFIM	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	78,7	78,7



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
SONDRIO CITTA' FUTURA S.R.L.	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	49,0		37,0	
STELLINE REAL ESTATE S.P.A.	Globale	E3	Italie		Filiale	100,0		75,6	
VALTELLINA GOLF CLUB S.P.A.	Equivalence	E3	Italie		Co-entreprise	43,0		32,5	
Divers									
IUB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									
AD SUCCURSALE	Globale		Maroc		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF BANKIA sa	Globale	D2	Espagne		Filiale	100,0	51,0	100,0	51,0
Crealfi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	D4	Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale		Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
HAMA POLSKA	Globale		Pologne		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK S.P.A., BELGIAN BRANCH	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA ODDZIAL W POLSCE, Polska Branch	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA CAPITAL France SA	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence		Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS POLSKA	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	25,0	25,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Network B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	98,1	98,1	98,1	98,1
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
lebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS France S.A.S	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS Nederland	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS RENT ESPANA S.L.U	Equivalence	E2			Co-entreprise	50,0		50,0	
LEASYS RENT SPA	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA, Spanish Branch	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Leasys UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
NL Findio B.V	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du financement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	48,9	48,9
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixbail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Assurance									
ARES CAPITAL LIMITED	Globale	S1	Irlande		Filiale		100,0		61,0
Divers									
A-BEST EIGHTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST ELEVEN UG	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST NINETEEN	Equivalence	E2	Italie		Co-entreprise structurée	50,0		50,0	
A-BEST SEVENTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SIXTEEN	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
A-BEST THIRTEEN	Equivalence		Espagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
AGOSCOM S.R.L.	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	61,0	61,0
CLICKAR SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	Equivalence		Irlande		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FAST THREE SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FCT GINKGO DEBT CONSO 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GAC - SOFINCO 2014-01	Equivalence		Chine		Entreprise associée structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2019-1	Equivalence		Chine		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2020-2	Equivalence		Chine		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI TONG 2018-2	Equivalence		Chine		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI TONG 2018-3	Equivalence		Chine		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI TONG 2019-1	Equivalence		Chine		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS RENT FRANCE SAS	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
MAGOI BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
MATSUBA BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NIXES SEVEN SRL	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
NIXES SIX (LTD)	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	Globale		Allemagne		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z92 SRL	Globale	E2	Italie		Entité structurée contrôlée	100,0		61,0	



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
SUNRISE SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
THETIS FINANCE 2015-1	Globale		Portugal		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRANDES CLIENTÈLES									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.	Globale		Bésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	Equivalence		Mexique		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
CACEIS Bank	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale		Luxembourg		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, UK Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS FUND ADMINISTRATION SPAIN S.A.U.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS S.A.	Globale		France		Filiale	69,5	69,5	69,5	69,5
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale		Canada	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale	D2	Etats-Unis	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale	S2	Algérie		Filiale		100,0		97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale		Chine		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Equivalence		Bresil		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Equivalence		Bresil		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence		Colombie		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
Santander CACEIS Latam Holding 1.S.L.	Equivalence	D1	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
Santander CACEIS Latam Holding 2.S.L.	Equivalence	D1	Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
UBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	47,0
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	47,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	47,0
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale		Corée du sud		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8



Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,2	96,2
Fletirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Benelpart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,1	97,4
CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale		Qatar	France	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FCT CFN DIH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FIC-FIDC	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	100,0
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	98,7	98,7
Financière Lumis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
ItalAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
La Route Avance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,7	97,7
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Merisma	Globale	\$5	France		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,1	97,1

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
Shark FCC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Sinefinair B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	99,6	98,6	96,0	96,0
Sufinair B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
TCB	Globale		France		Filiale	99,1	98,7	97,4	97,4
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
TSUBAKI ON (FCT)	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	49,9	49,9
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	77,9	77,9	77,9	77,9
Cariou Holding	Globale		France		Filiale	71,4	71,4	71,4	71,4
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence		France		Co-entreprise	57,7	57,7	53,7	53,7
Crédit Agricole Agriculture	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,3	51,3	50,3	50,3
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Crédit Agricole Régions Développement	Globale		France		Filiale	73,6	73,6	73,6	73,6
Crédit Agricole Services Immobiliers	Equivalence	E2	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FIRECA	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Grands Crus Investissements (GCI)	Globale		France		Filiale	52,1	52,1	52,1	52,1
IDIA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI Qentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	49,9	49,9
Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-medias	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SO.GI.CO	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

¹ OPCVM, fonds en UC et SCI détenues par des entités d'assurance.

Les succursales sont mentionnées en italique

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine



Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

NOTE 12 Événements postérieurs au 30 juin 2021

Aucun événement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.

CREDIT AGRICOLE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La-Défense cedex
S.S.S à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021)

Aux Actionnaires
CREDIT AGRICOLE S.A.
12, place des Etats-Unis
92127 Montrouge cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins

élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 6 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Agnès Hussherr

Olivier Durand

**RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
DE CREDIT AGRICOLE S.A.**

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 11 août 2021

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe BRASSAC

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young & Autres

Société représentée par Olivier Durand

1-2, place des Saisons

92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre

PricewaterhouseCoopers Audit

Société représentée par Agnès Hussherr

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015/2016/2017/2018/2019 et 2020. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young & Autres et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit. Depuis 2015, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset. Depuis 2017, le signataire d'Ernst & Young & Autres est Olivier Durand en remplacement de Valérie Meeus. Depuis 2021, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Agnès Hussherr, en remplacement de Anik Chaumartin

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés

Société représentée par Béatrice Delaunay

1-2, place des Saisons

92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre

Jean-Baptiste Deschryver

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale des Commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre

Ernst & Young & Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young & Autres est représenté par Olivier Durand.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young & Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Agnès Hussherr.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Glossaire

Indicateurs Alternatifs de Performance

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

RNPG *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Information générale

Agenda financier

10 novembre 2021 : Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2021

Tables de concordance

Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2021 sous le numéro D.24-0184 (ci-après le « DEU 2020 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401>
- son actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1er avril 2020 sous le numéro D.21-0184-A01 (ci-après l'« A01 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/187401>
- et son actualisation A.02 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mai 2021 sous le numéro D.21-0184-A02 (ci-après l'« A02 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/188312>

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Table de concordance

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
Rapport semestriel d'activité	6 à 117
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	119 à 223
Etats financiers au 30 juin 2021	232 à 372
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière au 1 ^{er} semestre de l'exercice 2021	373 à 375
Statuts	135 à 153
Attestation du responsable et contrôleurs légaux	376 à 378

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement unique 2020 (DEU 2020), à son actualisation A01 et A02 dans les deuxième et troisième colonnes ainsi qu'au présent Amendement dans la dernière colonne.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
Section 1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	680	395	127	376
1.1	Identifier toutes les personnes responsables des informations contenues dans le Document d'enregistrement, ou d'une partie seulement de ces informations, auquel cas il convient d'indiquer de quelle partie il s'agit. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	680	395	127	376
1.2	Fournir une déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement attestant que les informations qu'il contient sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'il ne comporte pas d'omissions de nature à en	680	395	127	376

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du Document d'enregistrement attestant que les informations contenues dans les parties dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et que lesdites parties ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.				
1.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le Document d'enregistrement, fournir les renseignements suivants sur cette personne : a) son nom ; b) son adresse professionnelle ; c) ses qualifications ; d) le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si la déclaration ou le rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, indiquer que cette déclaration ou ce rapport a été inclus(e) dans le Document d'enregistrement avec le consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du Document d'enregistrement aux fins du prospectus.	N/A	N/A	N/A	N/A
1.4	Lorsque des informations proviennent d'un tiers, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A	N/A	N/A	N/A
1.5	Fournir une déclaration indiquant que : a) le [Document d'enregistrement/prospectus] a été approuvé par [nom de l'autorité compétente], en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 ; b) [nom de l'autorité compétente] n'approuve ce [Document d'enregistrement/prospectus] qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129 ; c) cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du [Document d'enregistrement/prospectus].	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes	680	396	128	377
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	680	396	128	377

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été démis de leurs fonctions ou n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte par les informations financières historiques, donner les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 3	Facteurs de risque	256 à 268	43 à 55	N/A	155-184
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'émetteur, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par l'émetteur, l'offreur ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance. Ces risques doivent être corroborés par le contenu du Document d'enregistrement.	256 à 268	43 à 55	N/A	155-184
Section 4	Informations concernant l'émetteur	410 ; 650 à 657	201 ; 3		135 à 153, 235
4.1	Indiquer la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur.	410 ; 650	3		135, 235
4.2	Indiquer le lieu d'enregistrement de l'émetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	410 ; 650	N/A		235
4.3	Indiquer la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée.	410 ; 650	N/A		235
4.4	Indiquer le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	41 ; 650 à 657 ; 692	N/A		136, 235
Section 5	Aperçu des activités				
5.1	Principales activités	14 à 28 ; 497 à 498	9 à 11		287 à 291
5.1.1	Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs clés y	14 à 28 ; 497 à 498 ; 230-231 ;	9 à 16 ; 19 à 21 ;		287 à 291

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	234 à 244	284 à 289		
5.1.2	Mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a été publiquement annoncé, en indiquer l'état d'avancement.	446 et 658	233		251 à 254
5.2	Principaux marchés Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant son chiffre d'affaires total par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	11 ; 16 à 28 ; 497-498 ; 614 à 615	6 ; 12 à 16 ; 284 ; 285		
5.3	Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	29 à 32 ; 422 à 423 ; 448 et 449 ; 565 à 579 ; 658	210 à 211 ; 236 et 237 ; 348 à 366	5 à 6	251 à 254
5.4	Stratégie et objectifs Décrire la stratégie et les objectifs de l'émetteur, tant financiers que non financiers (le cas échéant). Cette description prend en compte les perspectives et défis futurs de l'émetteur.	249 à 252	39 à 41		
5.5	S'il a une influence sur les activités ou la rentabilité de l'émetteur, fournir des informations, sous une forme résumée, sur le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	315	100		207
5.6	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	10	5		
5.7	Investissements.	29 à 31 ; 422 à 423 ; 448 et 449 ; 565 à 579 ; 658	210 à 211 ; 236 à 237 ; 348 à 366		242 -243 ; 251 à 254 ;
5.7.1	Décrire les investissements importants (y compris leur	29 à 31 ;	236 à 237		251 à 254

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du Document d'enregistrement.	448 et 449 ; 658			
5.7.2	Décrire tous les investissements importants de l'émetteur qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris, y compris leur répartition géographique (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe).	658	N/A		251 à 254 ;
5.7.3	Fournir des informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.	523 à 525	307 à 310		342 à 371
5.7.4	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	45 à 50	N/A		
Section 6	Structure organisationnelle				
6.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du Groupe.	5	3	N/A	
6.2	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	414-415 ; 566 à 579 ; 618 à 621	349 à 366		342 à 371
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat				
7.1	Situation financière.	416 à 423 ; 596 à 598	205 à 211	11 ; 17 98 à 100	236 à 239

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
7.1.1	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le Document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, fournir un exposé fidèle de l'évolution et le résultat de ses activités ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus. Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution, des résultats ou de la situation de l'émetteur, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance, de nature financière et, le cas échéant, non financière, ayant trait à l'activité spécifique de la société. Cette analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants publiés dans les états financiers annuels et des explications supplémentaires de ces montants.	230 à 248	21 à 37	5 à 41	8 à 43
7.1.2	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le Document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, l'exposé comporte également des indications sur : a) l'évolution future probable des activités de l'émetteur ; b) ses activités en matière de recherche et de développement. Les exigences prévues au point 7.1 peuvent être satisfaites par l'inclusion du rapport de gestion visé aux articles 19 et 29 de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾ .	248 à 252	38 à 41		
7.2	Résultats d'exploitation.	416 ; 598	205	65 ; 69 à 71	52 ; 236
7.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu	230 à 234	21 à 25	N/A	248 à 255

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	d'exploitation de l'émetteur, et indiquer la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.				
7.2.2	Lorsque les informations financières historiques font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	N/A	N/A	N/A	N/A
Section 8	Trésorerie et capitaux				
8.1	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	9 ; 33 à 40 ; 233 ; 250 ; 318 à 335 ; 419 à 421 ; 537 à 539 ; 597 et 633	3 ; 5 à 8 ; 36 ; 102 à 128 ; 207 à 209 ; 210 à 211 ; 275 ; 281 à 283	30 à 41 ; 98 à 100	36 à 40 ; 208 à 211 ; 240 ; 315 ;
8.2	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	422-423	210-211	36 à 37	242
8.3	Fournir des informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur.	233-234 ; 297 à 302 ; 478 à 480	24 ; 84 à 89 ; 265 à 267	38 à 41	40 à 42, 125 à 131
8.4	Fournir des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	318 à 324 ; 448 ; 565	102 à 121 ; 348 à 370		255
8.5	Fournir des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	658 à 660	N/A		
Section 9	Environnement réglementaire				
9.1	Fournir une description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influencer de manière significative sur ses activités et mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	425 à 442 ; 446 à 448	213 à 230 ; 233 à 235		244 à 248
Section 10	Informations sur les tendances				
10.1	Fournir une description : a) des principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks	248-252 ; 659	38 à 41		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du Document d'enregistrement ; b) de tout changement significatif de performance financière du groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du Document d'enregistrement, ou fournir une déclaration négative appropriée.				
10.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	248-252 ; 659	38 à 41		43 à 47
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice				
11.1	Lorsqu'un émetteur a publié une prévision ou une estimation du bénéfice (qui est encore en cours et valable), celle-ci doit être incluse dans le Document d'enregistrement. Si une prévision ou une estimation du bénéfice a été publiée et est encore en cours, mais n'est plus valable, fournir une déclaration en ce sens, ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles cette prévision ou estimation n'est plus valable. Une telle prévision ou estimation caduque n'est pas soumise aux exigences prévues aux points 11.2 et 11.3.	N/A	N/A		
11.2	Lorsqu'un émetteur choisit d'inclure une nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1, cette prévision ou estimation du bénéfice doit être claire et sans ambiguïté et contenir une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur la fait reposer. La prévision ou estimation est conforme aux principes suivants : a) les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance doivent être clairement distinguées des hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence ; b) les hypothèses doivent être raisonnables, aisément compréhensibles par les investisseurs,	N/A	N/A		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	spécifiques et précises et sans lien avec l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ; c) dans le cas d'une prévision, les hypothèses mettent en exergue pour l'investisseur les facteurs d'incertitude qui pourraient changer sensiblement l'issue de la prévision.				
11.3	Le prospectus contient une déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base : a) comparable aux informations financières historiques ; b) conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.	N/A	N/A		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
Section 12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale				
12.1	Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein de l'émetteur, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de l'émetteur lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci : a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions ; c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que	115 à 129 ; 148 à 176	N/A		132

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	<p>l'émetteur dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles des personnes visées aux points a) à d). Pour chaque personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour chaque personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience pertinentes en matière de gestion ainsi que les informations suivantes : a) le nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire d'énumérer toutes les filiales de l'émetteur au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; b) le détail de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ; c) le détail de toute faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire concernant les personnes visées aux points a) et d) du premier alinéa qui ont occupé une ou plusieurs de ces fonctions au cours des cinq dernières années au moins ; d) le détail de toute mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Indiquer également si ces personnes ont déjà, au moins au cours des cinq dernières années, été déchues par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. S'il n'y a aucune information de la sorte à communiquer, il convient de le déclarer expressément.</p>				
12.2	<p>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les</p>	125 à 127 ; 177	N/A		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.				
Sectio n 13	Rémunération et avantages				
Concernant le dernier exercice complet clos, indiquer, pour toute personne visée au 12.1, premier alinéa, points a) et d) :					
13.1	Indiquer le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par la personne. Cette information doit être fournie sur une base individuelle, sauf s'il n'est pas exigé d'informations individualisées dans le pays d'origine de l'émetteur et si celui-ci n'en publie pas autrement.	119 à 121 ; 136 à 137 ; 178 à 218 ; 542 à 545 ; 641	325-328		
13.2	Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.	136-137 ; 191-193 ; 203 ; 207-216 ; 542 à 545 ; 612	325-328		
Sectio n 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction				
Pour le dernier exercice clos de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au 12.1, premier alinéa, a) :					
14.1	La date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction.	148-176	N/A		
14.2	Des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel	177	N/A		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages.				
14.3	Des informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, comprenant le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	134 à 137	N/A		
14.4	Une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au(x) régime(s) de gouvernance d'entreprise qui lui est (sont) applicable(s). Si l'émetteur ne s'y conforme pas, il convient d'inclure une déclaration en ce sens, assortie d'une explication des raisons de cette non-conformité.	116 à 147 ; 219 à 225	N/A		
14.5	Les incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités (dans la mesure où cela a déjà été décidé par les organes d'administration et de direction et/ou l'assemblée des actionnaires).	N/A	N/A		N/A
Section 15	Salariés				
15.1	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du Document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	2 ; 14 ; 98 ; 99 ; 100 ; 101 ; 102 ; 542 ; 641	10-11 ; 325		
15.2	Participations et stock-options pour chacune des personnes visées au point 12.1, premier alinéa, points a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	151 ; 174 ; 203 à 216 ; 545 ; 631	328		
15.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	37-38 ; 612- 613	N/A		
Section 16	Principaux actionnaires				
16.1	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre	33-34 ; 151- 174	N/A		154 ; 315

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci, ainsi que le montant de la participation ainsi détenue à la date du Document d'enregistrement. En l'absence de telles personnes, fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de telles personnes.				
16.2	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur détiennent des droits de vote différents, ou fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de tels droits de vote.	33-34	N/A		315
16.3	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	7 ; 33-34	9		315
16.4	Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui.	N/A	N/A		N/A
Section 17	Transactions avec des parties liées				
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du Document d'enregistrement doit être divulgué conformément à la norme pertinente adoptée en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002, si elle est applicable à l'émetteur. Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes	410-413 ; 523-525 ; 600-602 ; 634	201-204 ; 307-310 ; 394		341

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	doivent être publiées : a) la nature et le montant de toutes les transactions qui, considérées isolément ou dans leur ensemble, sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les transactions avec des parties liées n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours comprenant des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours ; b) le montant ou le pourcentage pour lequel les transactions avec des parties liées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.				
Sectio n 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur				
18.1	Informations financières historiques.				
18.1.1	Fournir des informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	253 ; 408-592 ; 596-647	200-378		6-131 ; 232-372
18.1.2	Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	N/A	N/A		N/A
18.1.3	Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n° 1606/2002. Si le règlement (CE) n° 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec : a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE ; b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	425-445 ; 604- 613	213-233		2 ; 244-247
18.1.4	Changement de référentiel comptable Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, doivent être établies et présentées sous une forme	N/A	N/A		N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels. Les changements au sein du référentiel comptable applicable à un émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités aux seules fins du prospectus. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, il doit présenter au moins un jeu complet d'états financiers (au sens de la norme IAS 1 Présentation des états financiers, telle qu'établie par le règlement (CE) n° 1606/2002), comprenant des informations comparatives, sous une forme correspondant au référentiel qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels.				
18.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum : a) le bilan ; b) le compte de résultat ; c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ; d) le tableau des flux de trésorerie ; e) les méthodes comptables et les notes explicatives.	596-643	N/A		
18.1.6	États financiers consolidés Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le Document d'enregistrement.	408-584	200-370		232-372
18.1.7	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du Document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires audités ; b) à plus de 16 mois avant la date du Document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires non audités.	11 ; 416-423 ; 596-598	6-7 ; 205-211		236-243
18.2	Informations financières intermédiaires et autres.				
18.2.1	Si l'émetteur a publié des informations financières	N/A	N/A		6 à 88

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers audités, celles-ci doivent être incluses dans le Document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été auditées ou examinées, le rapport d'audit ou d'examen doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser. S'il a été établi plus de neuf mois après la date des derniers états financiers audités, le Document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non auditées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice. Les informations financières intermédiaires sont établies conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1606/2002. Pour les émetteurs ne relevant pas du règlement (CE) n° 1606/2002, les informations financières intermédiaires doivent comporter des états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent, l'exigence d'informations bilanciels comparatives pouvant cependant être satisfaite par la présentation du bilan de clôture conformément au cadre d'information financière applicable.			25 à 49	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques.				
18.3.1	Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil et au règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil. Lorsque la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 ne	587-592 ; 644-647	371-378		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	s'appliquent pas : a) les informations financières annuelles historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du Document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente. b) Si les rapports d'audit sur les informations financières historiques ont été refusés par les contrôleurs légaux ou s'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité, ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et assorties d'une explication.				
18.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le Document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	N/A	N/A		
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers auditées de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées.	N/A	N/A		
18.4	Informations financières <i>pro forma</i> .				
18.4.1	En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction aurait pu influencer sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, si elle avait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières <i>pro forma</i> . Les informations financières <i>pro forma</i> doivent être présentées conformément à l'annexe 20 et inclure toutes les données qui y sont visées. Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	N/A	N/A		
18.5	Politique en matière de dividendes.	9 ; 35-36	N/A		
18.5.1	Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard. Si l'émetteur n'a pas fixé de politique en la matière, inclure une déclaration appropriée indiquant l'absence de politique en la matière.	35 ; 537-538	N/A		
18.5.2	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	35 ; 253 ; 537-538	N/A		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.				
18.6.1	Indiquer, pour une période couvrant au moins les 12 derniers mois, toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	312-315 ; 530-534 ; 628-629	305 ; 315-319	102 à 108	200 à 207
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur.				
18.7.1	Décrire tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ou des informations financières intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	228 à 252 ; 659	18-41 ; 394		
Section 19	Informations supplémentaires				
19.1	Capital social Fournir les informations des points 19.1.1 à 19.1.7 dans les informations financières historiques à la date du bilan le plus récent.				
19.1.1	Indiquer le montant du capital émis et, pour chaque catégorie d'actions : a) le total du capital social autorisé de l'émetteur ; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; ainsi que d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	33-34 ; 36 ; 537 ; 633 ; 650-652	N/A		
19.1.2	Indiquer s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques.	N/A	N/A		
19.1.3	Indiquer le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	33-34 ; 37 ; 38 et 39	N/A		
19.1.4	Indiquer le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec	N/A	N/A		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription.				
19.1.5	Fournir des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	N/A	N/A		
19.1.6	Fournir des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.	N/A	N/A		
19.1.7	Fournir un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, en mettant en exergue tout changement survenu.	33-34 ; 537 ; 633	N/A		
19.2	Acte constitutif et statuts.				
19.2.1	Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre ; décrire sommairement l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts.	650-657	N/A		
19.2.2	Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions existantes, décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie.	N/A	N/A		
19.2.3	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	34 ; 650-657	N/A		
Section 20	Contrats importants				
20.1	Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du Document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie. Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un droit important pour l'ensemble du groupe, à la date du Document	410-413 ; 600-602 ; 659 ; 671-679	394 ; 200-204		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation A01 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A02 du Document d'enregistrement universel	N° de page du présent Amendement A03 du Document d'enregistrement universel
	d'enregistrement.				
Section 21	Documents disponibles				
21.1	Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du Document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés : a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur ; b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement. Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.	659	N/A	132	382

N/A : non applicable.

(1) En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

– les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 518 à 559 et 346 à 510, aux pages 560 à 563 et 511 à 517 et aux pages 178 à 203 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2019 sous le n° D.19-0198. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.creditagricole.com/pdfPreview/173593> ;

– les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 566 à 614 et 388 à 556, aux pages 612 à 615 et 557 à 564 et aux pages 216 à 239 du Document de référence 2019 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le n° D.20-0168. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684>

Les parties des Documents de référence n° D.19-0198 et n° D.20-0168 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Crédit Agricole S.A.
Société anonyme au capital de 8 750 065 920 euros
RCS Nanterre 784 608 416
12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France
Tél. (33) 1 43 23 52 02
Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777
Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31
www.credit-agricole.com